

CERCLE GÉNÉALOGIQUE
ET HÉRALDIQUE
DE L'Auvergne ET DU Velay



**A moi
Auvergne !**



Sceau et contre-sceau de Robert (*Robert IV*), comte d'Auvergne, en 1190 (AN –CI 174)
(voir article « Sigillographie auvergnate », page 89)

PUBLICATION TRIMESTRIELLE – 31^e ANNÉE – 2^e TR. 2008

N° 124

mai 2008

8,25 € le numéro

SOMMAIRE

Le mot du PrésidentA. ROSSI	page. 77
Vie du Cercle	XXX ^e Assemblée GénéraleLA RÉDACTION	page 78
	Rapport financier 2007.....R. LÉOTOING	page 80
Avis importants	Les Réunions à venir – Les PermanencesLA RÉDACTION	page 81
Puy-de-Dôme	Les Échos du Puy-de-Dôme.....M.-F. BRUNEL	page 83
Livradois-Forez	Chroniques du Livradois-Forez n° 68H. PONCHON	page 84
Méthodes et sources	Bibliographie.....H. PONCHON	page 85
	Histoire du soldat François CHAPPAT.....M. CHAPPAT	page 86
	Pour s’y retrouver dans les chiffres romainsD. COUYRAS	page 88
Héraldique	La Sigillographie Auvergnate.....G. BOUDET	page 89
	Pour votre plaisir, une énigme orthographique.....	page 96
Vie et métiers d’autrefois	Autour des passeports à l’intérieur (St Jean des Olmes)A. COUDERT	page 97
	La vie dans la haute vallée de l’AnceC. BARRY	page 101
	Bacs et péages sur la Dore.....Y. JUMEL	page 107
	Auvergnats jugés en appel au Parlement de Paris (1770-4) ..J.-P. BARTHÉLEMY	page 110
Personnages et familles	Famille de LA RODDE (Remacle revisité).....G. DENAND	page 122
	La famille AMADIEU de Marcenat (compléments)A. ROGER	page 133
Crayons et Quartiers	Chevalyere, ChappatLES ADHÉRENTS	page 134
Questions & Réponses	Questions.....LES ADHÉRENTS	page 136
	Réponses du CGHAVLES ADHÉRENTS	page 142
Répertoire des articles	Répertoire des articles publiés en 2007.....LA RÉDACTION	page 151
Couvertures :	1 ^{ère} = Sceau et contre-sceau de Robert IV d’Auvergne	
	4 ^{ème} = Sceaux des comtes d’Auvergne	
Encarts piqués centraux :	I : Publications du CGHAV (nouvelle publication)	
	II : Réunion du Groupe Volcans-Val d’Allier	
	III, IV : Assemblée Générale	

Les auteurs sont seuls responsables des opinions émises par eux dans « A moi Auvergne ! ».

COTISATIONS, ABONNEMENTS, ANCIENS NUMÉROS, RÉPERTOIRES, PUBLICATIONS

Il est possible de s’abonner à la revue sans être membre du Cercle et, donc, sans bénéficier des avantages réservés aux adhérents.

Cotisation et abonnement à la revue (4 numéros annuels) : France : **33 Euros** ; Europe : **37 Euros** ; Outre-mer : **41 Euros**.

Abonnement seul à la revue sans adhésion au CGHAV : France : **31 Euros** ; Europe : **34 Euros** ; Outre-mer = **37 Euros**.

Cotisation 2008 au CGHAV sans abonnement (simple ou couple) = **15 Euros** ;

Remarque importante : tous les règlements sont à faire par chèque à l’ordre du CGHAV.

S’adresser à :

1/ **Monsieur Robert LÉOTOING**, 47 rue d’Yerres 91230 Montgeron, pour les **adhésions, abonnements et renouvellements**, commandes de numéros anciens de « A moi Auvergne ! », commandes de publications diverses et des répertoires (B. M. S. et 6^{ème} RFE)

Commandes de répertoires (baptêmes, mariages, contrats de mariages, sépultures) = 0,45 Euros la page pour une commande de plus de 10 pages (*port compris*). Ajouter 0,75 Euros (*frais de port*) pour les commandes de moins de 10 pages.

6^{ème} Répertoire des Familles Étudiées (6^e RFE) par les membres du CGHAV (*port compris*) : 15 Euros

Numéros anciens disponibles : nous pouvons fournir aux adhérents qui le souhaitent, les années qui manquent dans leur collection (hors numéros épuisés). Par numéro (*port compris*) = 7,50 Euros (*sauf les numéros de l’année 2008 = 8,25 Euros*)

Publication spéciale : « Index des noms du Dictionnaire des Fiefs du Comte de REMACLE » par J.B. PAILLONCY 15 Euros

2/ **Monsieur Henri PONCHON**, 5 rue des Fontenelles 92310 Sèvres, pour la collection « **Publications du CGHAV** »

« Généalogie des familles BEAL... », 2^{ème} Ed. par Pierre Lucien POUZET 27 Euros

« Différentes familles de la région de la Chabasse, Job, Marat, Vertolaye », Tome I, par P.L. POUZET 27 Euros

« Différentes familles de la région de la Chabasse, Job, Marat, Vertolaye », Tome II, par P.L. POUZET 27 Euros

« Généalogie de qqz familles aux confins Auvergne-Limousin-Marche », par Joseph PRADEL 27 Euros

« Anciens noms et vocables des paroisses et communes du Puy de Dôme », par Jean Noël MAYET 13 Euros

« Anciens noms et vocables des paroisses et communes de la Haute-Loire », par Alain ROSSI 13 Euros

« Actes de tutelle et curatelle (Bailliages de Menat, Montaigut, Pionsat, St Gervais) », par Richard DUJON 8 Euros

« A travers les actes du bailliage de Pionsat (1727-1733) », par Richard DUJON 8 Euros

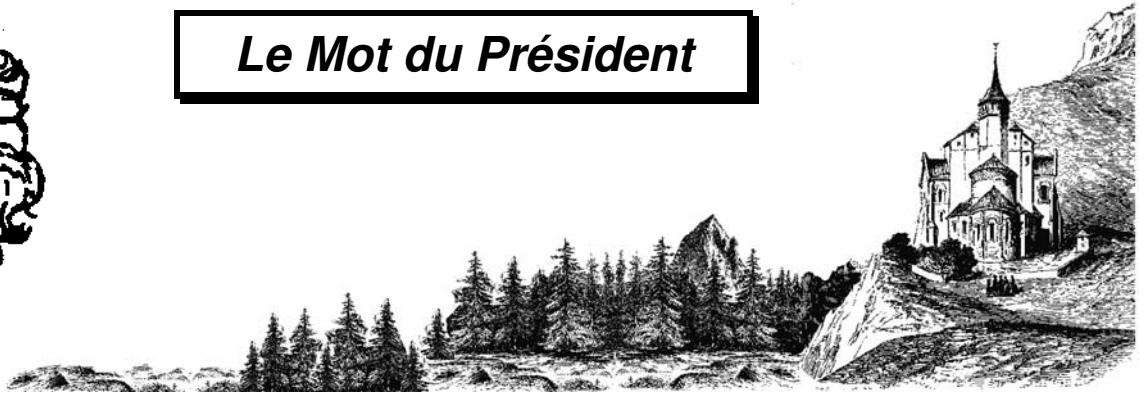
« Aix-la-Fayette, regard sur son passé », par Jean LASSAGNE 27 Euros

NOUVEAU :

« **Petit vocabulaire de termes généalogiques ou historiques en Auvergne** », par Marie Claude CHASTEL 13 Euros



Le Mot du Président



Chers Amis,

Notre Cercle a 30 ans, ce numéro 124 de « A moi Auvergne ! » vous convie à notre 30^e Assemblée Générale.

Quels changements dans notre revue depuis les premiers numéros. Plutôt que sur le fond, c'est sur la forme et l'agrément de lecture que les changements ont été faits, il y a déjà plusieurs années

Notre souci d'aujourd'hui est d'en maintenir la qualité. Pour cela nous avons besoin de vous : besoin que chacun essaie de transmettre aux autres des informations recueillies à la suite d'un travail de recherche en profondeur ou, simplement, par hasard. Mais le hasard fait souvent tellement bien les choses !

Même si vous êtes un peu « timide », nous pouvons vous aider à mettre en forme ce que vous aimeriez partager.

Le gros changement que nous vivons aujourd'hui est, en fait, celui d'Internet mais réellement, ce n'est pas seulement un changement, c'est une véritable révolution, avec ce que cela représente de possibilités de recherches, d'instantanéité des communications, mais aussi de propagation d'erreurs et de fraudes diverses.

En rapport avec Internet, un échange récent sur notre Forum m'amène à préciser la philosophie du CGHAV concernant l'utilisation de ses tables.

Notre objectif de base est de faciliter au maximum l'accès aux informations contenues dans nos tables de mariages. Ce sont, en effet, celles qui sont les plus importantes car elles conditionnent l'identification des lieux où nos ancêtres se sont retrouvés pour se marier. Sans cette information, la recherche généalogique est sans objet.

Notre politique est donc de rendre ces informations aussi accessibles que possible, tout en en gardant le contrôle. Ce qui signifie qu'à côté des « tables papier », nous participons au accès en ligne que sont GénéeaBank, dont l'accès est gratuit pour les membres des associations participantes, Bigenet, dont l'accès est payant, et à d'autres encore.

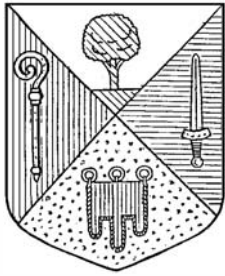
Accès gratuit – accès payant : c'est un peu une querelle philosophique à laquelle nous donnons la réponse suivante :

- Pour les membres de notre cercle, l'accès est gratuit à travers le système GénéeaBank, qui fonctionne bien et qui donne accès non seulement à nos dépouillements mais aussi à ceux des autres cercles participant. Il nous appartient de veiller à ce qu'un maximum de nos dépouillements soit accessible sur ce système (nous sommes désolés d'avoir quelque retard sur ce plan).
- Ceux qui travaillent pour le cercle, en participant aux dépouillements de certaines paroisses/communes, ont la possibilité de nous demander des points complémentaires s'ils en ont besoin. Ceci est tout à fait normal, car cela définit bien le caractère d'échange sur lequel est fondée notre association.
- Pour les personnes extérieures au cercle, qui ne font que chercher pour leur propre compte, que « pomper » le travail des autres sans jamais rien donner en échange, il nous paraît normal qu'ils contribuent à donner des moyens aux cercles en mettant (un petit peu !) la main au porte-monnaie. Cela nous semble tout à fait normal !

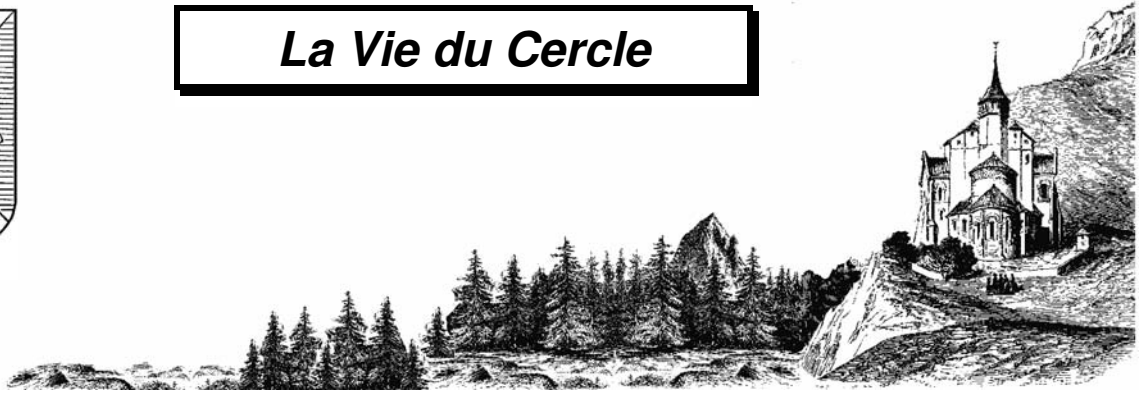
J'espère que vous êtes d'accord avec cette façon de voir les choses, sinon vous avez la possibilité de vous exprimer dans le cadre de l'Assemblée Générale. Nous vous proposons d'ailleurs, si vous ne pouvez pas y assister, de poser par écrit des questions auxquelles nous nous efforcerons de répondre.

Bien amicalement

Alain ROSSI



La Vie du Cercle



CONVOCACTION À LA XXX^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CGHAV

par Jean-Pierre BARTHÉLEMY (CGHAV-1260)

L'Assemblée Générale du CGHAV aura lieu, cette année, le samedi 31 mai 2008 à Clermont-Ferrand, suivie d'une journée touristique le dimanche 1^{er} juin.

L'accueil des participants se fera à partir de 14 heures au « Centre Associatif Jean Richepin », où une salle est à notre disposition. Le Centre se situe rue Jean Richepin, près du Lycée Sidoine Apollinaire, près du boulevard Montlosier, de la station de Tramway et du parking de La Poterne.

L'assemblée débutera à 14h30 selon l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de la XXX^e Assemblée Générale

- Rapport moral 2007, présenté par le Président, Alain ROSSI
- Rapport financier de l'exercice 2007, présenté par le Trésorier, Robert LÉOTOING
- Renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration (soit 7 membres parmi lesquels 6 dont le mandat arrive à expiration – liste publiée dans le n° 123, page 2 de « A moi Auvergne ! » du 1^{er} trim. 2008).

Nous avons reçu la candidature de l'un de nos membres les plus anciens (n° 739), Jean François CROHAS, qui participait déjà activement à nos échanges d'informations. Il nous a adressé une « lettre-programme » que nous accueillons à bras ouverts, car elle correspond tout à fait à ce que nous attendons d'un candidat administrateur. Notre cercle a besoin d'animateurs et les tâches à accomplir pour aider nos adhérents sont immenses.

Les trois premiers points de l'Ordre du Jour feront obligatoirement l'objet d'un vote de l'Assemblée Générale des adhérents présents ou représentés (vous trouverez en milieu de revue un bordereau vous permettant de donner un pouvoir à une personne nommée).

- Questions diverses (n'hésitez pas à envoyer à l'avance des questions que vous voudriez voir aborder au cours de l'AG. Pour ceux qui ne pourront se déplacer, nous avons prévu pour cela le verso du bordereau de « pouvoir ». Même si vous n'assistez pas à l'AG, la réponse apportée à votre question sera publiée dans la revue avec les compte-rendus de l'AG et des CA. .

Programme du samedi 31 mai 2008

Outre l'AG, le samedi 31 mai donnera lieu à deux réunions du Conseil d'Administration, l'une le matin pour préparer l'AG et les éventuelles décisions à prendre. La seconde, l'après-midi, après l'AG, pour procéder à l'élection du Bureau et valider les décisions par le CA nouvellement élu.

10h30 Réunion du Conseil d'Administration sortant à notre local du 55 rue de Châteaudun (Clermont)

14h30 Assemblée générale du Cercle, au Centre Associatif Jean Richepin

16h30 Réunion du Conseil d'Administration élu pour procéder à l'élection du Bureau (centre Richepin)

18h00 Visite organisée du vieux Clermont avec un (ou plusieurs) guides conférenciers. Cette visite se terminera, place de la Poterne

20h30 Dîner au restaurant l'Oustagou, 1 rue du Terrail (au chevet de la Cathédrale.)

Parking recommandé : Poterne-Cathédrale

Pour ce dîner nous aurons la joie d'accueillir Monsieur Raymond TREBUCHON, Président de la Ligne Auvergnate et du Massif Central, qui assurera la Présidence de ce dîner et qui, en clôture, remettra les insignes de l'Ordre du Mérite Associatif à deux de nos membres particulièrement méritants : M. Yves GLADEL (n° 205), notre ancien président, et M. Daniel DEGEORGES (n° 12) qui, comme vice-président, a « tenu la maison » de notre siège social à Clermont, sans compter sa participation particulièrement dévouée à des associations humanitaires (donneurs de sang, mutilés du travail) ainsi que « Les Amis du Vieux Clermont ».

Programme du dimanche 1^{er} juin 2008

10h00 Visite du Musée Régional d'Auvergne à Riom où sous la direction de guides conférenciers vous trouverez les outils agricoles de nos ancêtres, leur environnement de vie, les artisanats, les vêtements et coiffes, avec une exposition en cours dévolue aux estives dans les burons.

12h00 Si vous n'êtes pas trop fatigué, nous ferons un petit tour dans le vieux Riom

13h00 Déjeuner au restaurant de l'Anémotel, situé dans la ZAC des « Portes de Riom » sur la route d'accès à l'autoroute

Si vous assistez à la XXX^e Assemblée générale

Envoyez votre bulletin d'inscription que vous trouverez en fin de revue (à photocopier ou recopier !) **avant le 20 mai.**

Si vous n'assistez pas à la XXX^e Assemblée générale

N'oubliez pas d'envoyer votre pouvoir à un adhérent, ou à un membre du Conseil d'Administration de votre choix qui sera présent à l'Assemblée.

Bulletin d'inscription ou pouvoir sont à adresser à

M. Robert LÉOTOING, 47 rue d'Yerres, 91230 Montgeron (Tél. : 01 6903 5509)

Les hôtels

Si vous dormez sur place, vous devez effectuer vous-même votre réservation, soit dans Clermont, soit « à la campagne », comme celui où nous déjeunerons le dimanche :

Hôtel Anémotel : ZAC des Portes de Riom, Tel 04 7333 7100 (chambre 58 €, + pdj 7 €/pers.)

Les candidats administrateurs

Renouvellements

Mme Jacqueline BRIFFE : en charge de la région PACA
Mme Marie Françoise BRUNEL, vice-président, en charge du siège, des tables du Puy-de-Dôme et du groupe d'échanges Volcans-Val d'Allier et, surtout, l'indispensable animatrice du Puy-de-Dôme.
Mme Geneviève PLANTARD, qui rend beaucoup de services à nos adhérents tant sur le 19^e siècle que sur le Cantal
M. Marc CHAPPAT, qui assure la plus grande partie des permanences de la région lyonnaise et anime cette région
M. Claude PAULET, vice-président, responsable de l'informatique du cercle et animateur de la région parisienne
M. Henri PONCHON, vice-président, responsable des « Publications du CGHAV et du groupe d'échanges Livradois-Forez.
S'ils sont réélus, tous les six conserveront leurs responsabilités et poursuivront les activités en cours.

Lettre de candidature de Jean François CROHAS

Membre du Cercle depuis le milieu des années 80 (il me semble), j'ai beaucoup progressé dans la recherche de mes ancêtres grâce aux conseils, et aux travaux de beaucoup de membres, pour ne citer que certains : Thierry REMUZON, Pierre Lucien POUZET, Henri PONCHON, Daniel DEGEORGES, et tant d'autres, que ceux que j'oublie, me pardonnent, mais la liste serait très longue.
Âgé de 60 ans en 2008, au mois de mai de cette même année, je fais valoir mes droits à la retraite et viendrais habiter sur la petite région qui a vue naître la quasi-totalité de mes ancêtres, au village des Chatoux à Marat, plus précisément.
Ma famille maternelle trouve ses racines à Vertolaye, Marat, Job, Ma famille paternelle en ligne agnatique à Pailhat au temps du temple de la RPR (Religion Prétendue Réformée) au XVII^e siècle. Mes ancêtres de toutes

branches, sont nés et on vécu sur les paroisses de chaque rive de la Dore entre Ambert et Saint Gervais sous Meymont.

Malgré des projets de voyages, au Québec ou est installée notre fille, ou pour découvrir tant de régions ou pays que nous n'avons pas eu le loisir de découvrir avec mon épouse, d'origine rouergate (région de Millau et Gorges du Tarn en Lozère), je voudrais essayer de me rendre disponible pour toutes tâches qui pourrait m'être confiée par le Cercle. Je souhaite mettre mes capacités, probablement modestes, et surtout plus de temps libre, que m'offre ma nouvelle vie, au service, entre autre, du CGHAV.

Parmi d'autres : Permanences à la bibliothèque et participation à la vie de celle-ci. Photographies de registres ou de documents divers. Dépouillements ou mise en forme de ces dépouillements. Plus particulièrement sur la région de Marat et paroisses voisines (Je sais que ce secteur géographique est déjà fort bien couvert et connu, mais il reste beaucoup de travail de mise en forme des données collectées ; naissances décès, acte notariés, par exemple en reconstituant les familles). Participation à la vie du Cercle, si besoin est, à la publication d'AmA ! par exemple. Ou à d'autres tâches qui pourraient m'être confiées, en fonction de mes capacités

Il ne s'agit nullement, pour moi, d'ambitionner la place de quiconque, mais de venir mettre quelques disponibilités au service de la vie du cercle. Je ne vise rien d'autre qu'une place d'Administrateur, pour essayer de rendre une partie de ce que j'ai reçu en plus de 20 ans. Si mes capacités me permettent de durer autant, je serai parmi les plus heureux des généalogistes. Les adhérents pourront me répondre : « Vous pouvez parfaitement faire tout cela et même plus en étant simple adhérent, pas besoin d'être administrateur » Il me semble malgré tout que mon expérience de 40 ans de vie au sein de plusieurs associations, comme adhérent ou administrateur, membre du bureau, même président, me prouve qu'un poste d'administrateur est quand même la fonction judicieuse pour rendre service à l'Association et par là, au plus grand nombre de ses adhérents, de plus c'est la seule manière d'aider une Association à vivre.

Pour toutes ces raisons, je sou mets donc ma candidature au vote des adhérents.

Parmi mes projets plus personnels : Finalisation de la mise en forme (sur papier et CD) de l'histoire de ma famille paternelle depuis les huguenots de Pailhat jusqu'à nos jours, sur quasiment tous les continents. En vue d'une possible publication avec le CGHAV. Poursuite de recherches sur l'histoire de la paroisse et de la commune de Marat en vue de publication(s) d'un travail par lieux-dits et quelques familles. Ce travail s'inscrivant dans la trace ouverte par Pierre Lucien POUZET. Réouverture d'un site Internet lié à mes recherches généalogiques pures, en ascendance ou descendance. Également mise en ligne d'un site Internet sur l'histoire de la paroisse et la commune de Marat et l'histoire de ses familles. J'envisage de mettre en place à Marat, en 2009-2011, une semaine d'animation autour du thème des familles maratoises au cours des siècles et leurs descendance jusqu'à nos jours. J'espère aussi entreprendre des études universitaires d'histoire et (ou) de paléographie.

Vaste programme, je serais satisfait si au moins une partie est réalisée.

RAPPORT FINANCIER PRÉSENTÉ À LA XXX^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CGHAV

par Robert LÉOTOING (CGHAV – 35)

Compte d'exploitation 2007

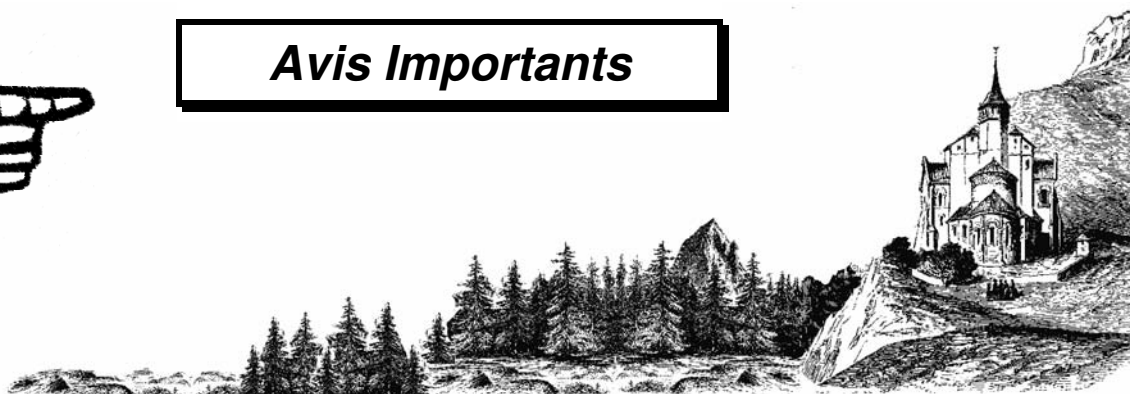
Produits	Charges	Produits
Cotisations de l'année 2007 (1.204 adhérents)		39.680,00
Ventes de bulletins anciens		545,85
Vente du 6 ^e RFE et Index du Remacle (fiefs)		84,00
Vente des « Publications du CGHAV »		781,44
Ventes de tables BMS		10.411,86
Produits Serveur télématique (UGABV)		324,91
Produits SWIC Internet et Minitel		1.443,90
Produits Bigenet (FFG)		2.705,20
		<hr/>
Charges		
Revue « A moi Auvergne ! »	15.752,09	
Location de salle pour réunions de Paris	629,20	
Frais Poste (timbres)	2.602,43	
Frais de téléphone	946,29	
Cotisation Fédération Française de Généalogie et UGABV	1.609,40	
Frais d'impression des tables BMS	2.687,66	
Frais des « Publications du CGHAV » (frais de poste compris)	867,28	
Frais administratifs divers	5.374,60	
Frais de Congrès et manifestations	552,04	
Frais de déplacements	622,36	
Frais de l'Assemblée Générale au Puy en Velay	393,00	
Achat d'archives (terrier de Roffiac, France Généalogique)	1.099,55	
Achats livres	340,13	
Achat matériel	1.821,73	
Frais Antenne Lyon (loyer et divers)	1.490,90	
Frais du local de Clermont (charges, impôts, frais de siège)	3.993,84	
	<hr/>	
Sous total	40.782,50	
Résultats de l'exercice 2007		15.194,66
	<hr/>	
TOTAL	55.977,16	55.977,16
	<hr/>	
Frais de déplacements engagés pour l'objet social du cercle	5.980,00	
Abandon de remboursement des frais ci-dessus (dons aux œuvres)		5.980,00
	<hr/>	

Bilan au 31 décembre 2007

Actif :			
Banque		18.972,36	
Caisse d'Épargne – compte épargne		16,45	
SICAV (Société Générale)		182.008,62	
		<hr/>	
<i>Disponible au 31 décembre 2007</i>			200.997,43
Bibliothèque rue de Châteaudun : achat		22.100,00	
Bibliothèque rue de Châteaudun : travaux et aménagement	10.147,04		
Bibliothèque rue de Châteaudun : amortissements des travaux	<u>10.147,04</u>	0,00	
Bibliothèque rue de Châteaudun : mobilier	1.892,25		
Bibliothèque rue de Châteaudun : amortissements du mobilier	<u>1.892,25</u>	0,00	
Matériel informatique	18.152,37		
Matériel informatique : amortissements	<u>18.152,37</u>	0,00	
			22.100,00
			223.097,43
Passif :			
Cotisations 2008 reçues en 2007			25.069,00
Frais à payer			654,50
Compte de résultats au 1 ^{er} janvier 2007		175.894,16	
Pertes et profits (Produits n'incombant pas à l'exercice - Sicav)		6.285,11	
Résultats de l'exercice 2007		15.194,66	
		<hr/>	
			197.373,93
			223.097,43



Avis Importants



PLUSIEURS RÉUNIONS ORGANISÉES DANS LES PROCHAINES SEMAINES

Saint Martin des Olmes (30 mai-1^{er} juin)

La mairie de Saint Martin des Olmes (Puy de dôme) organise avec Martine et Marc CHAPPAT, une exposition généalogique qui sera ouverte du vendredi 30 mai au dimanche 1 juin 2008.

Objet de l'exposition: « Une famille de la région: les CHAPPAT de 1600 à nos jours »

Lieu: Salle des fêtes de St Martin des Olmes

Horaires: 10 heures à 18 heures pour chacun des 3 jours

Vous pourrez consulter, outre un arbre généalogique, de nombreux livres et documents

Animation: Martine et Marc CHAPPAT qui seront heureux de vous commenter les différents sujets de l'exposition.

Groupe d'échanges Volcans-Val d'Allier Olloix - 21 juin

En cette année 2008, la réunion du groupe aura lieu le samedi 21 juin, à Olloix, à la « Maison de la Monne ». La réunion débutera à 9h30 par un café d'accueil.

Un repas est prévu sur place (**inscription indispensable avant le 9 juin**, voir encart en milieu de revue).

Les échanges se poursuivront avant et après le déjeuner.

Les accompagnants pourront profiter de la superbe nature ou visiter le vieux bourg de St Saturnin.

Le groupe « Volcans-Val d'Allier » concerne les cantons de Ardes-sur-Couze, Aubière, Besse, Bourg-Lastic, Chamalières, Champeix, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne, Herment, Issoire, La Tour d'Auvergne, St Amant-Tallende, St Germain-Lembron, Rochefort-Montagne, Royat, Tauves, Veyre-Monton, Vic-le-Comte

(voir la carte de répartition des cantons dans les groupes d'échanges, dans « A moi Auvergne ! » n° 123 du 1^{er} trimestre 2008)

RÉUNIONS AUXQUELLES NOUS PARTICIPONS

Saint Pourçain-sur-Sioule (22 juin)

Nos amis d'Allier-Généalogie organisent, le dimanche 22 juin 2008, le 2^e Forum Généalogie et Histoire de l'Allier, à Saint Pourçain-sur-Sioule (03), salle Mirendense, place Georges Clémenceau, ouverte au public de 10 heures à 17 heures.

Pour toute information complémentaire, par e-mail : allier.genealogie@wanadoo.fr ou par tél. : 04 7097 8258

Vic-sur-Cère (19 et 20 juillet)

Nos amis d'APROGEMERE organisent, les 19 et 20 juillet 2008, les 5^{es} Rencontres Généalogiques du Cantal qui se dérouleront à la salle polyvalente de la ville où seront présents 43 exposants. Pour toute information complémentaire : sur le site <http://aprogemere.free.fr> ou par tél. : 04 7337 5481 ou 04 7147 5824

CLERMONT-FERRAND

Permanences de la Bibliothèques

Adresse : 55, rue de Châteaudun,
63000 Clermont-Ferrand (presque en face de la Gare)

Jours et horaire des réunions pour l'année 2008 : les 1^{er} lundi, 2^e mercredi et 3^e vendredi à la bibliothèque de la rue de Châteaudun à Clermont-Ferrand, de 15 à 18 heures.

		Mai	Lundi 5 Mercredi 14 Vendredi 23
Juin	Lundi 2 Mercredi 11 Vendredi 20	Juillet	Lundi 7
Septembre	Mercredi 10 Vendredi 19	Octobre	Lundi 6 Mercredi 15 Vendredi 24
Novembre	Lundi 3 Mercredi 12 Vendredi 21	Décembre	Lundi 1 ^{er} Mercredi 10 Vendredi 19

A noter :

Les permanences sont interrompues pendant la période estivale. Mais si vous avez des interrogations et si vous êtes branchés sur Internet, vous avez toujours la possibilité de poser des questions sur le Forum ?

LYON

Réunions à la Bibliothèque (rue de Marseille)

Adresse : 39 bis rue de Marseille, 69007 Lyon

Les réunions ont lieu de 14 h 15 à 20 h 30 le 2^{ème} mardi et de 14 h 15 à 17 h 30 le 4^{ème} mardi de chaque mois

Mai	Mardi 13 Mardi 27	Juin	Mardi 10 Mardi 24
-----	----------------------	------	----------------------

Contacts : M. Alain CONSTANCIS, 17 rue St Nestor 69008 Lyon (alain.constancis@wanadoo.fr)

M. Marc CHAPPAT, 3 rue Champollion, 69150 Décines-Charpieu (tél. : 04 7849 6626 - marc-chappat@wanadoo.fr)

PARIS – RÉGION PARISIENNE

Réunions à thème

Nos réunions ont toujours lieu **les premiers mercredi du mois à 18 heures**, au local de la France Généalogique, au 1^{er} étage (Esc. B) de l'immeuble du 3 rue de Turbigo, Paris 1^{er}

Les dates prévues pour les prochains mois sont : les **mercredi 7 mai et 4 juin**.

Le sujet du 7 mai sera des études de **paléographie**, éventuellement sur des documents qui peuvent nous être adressés un peu à l'avance (duplication et corrigé écrit se font à l'avance)

Le 4 juin nous clôtureront, « l'année scolaire » par une mise en commun des recherches de chacun

Permanences à la Fédération

La FFG organise pour les adhérents des cercles fédérés (dont le CGHAV) un Centre de Documentation avec une permanence tous les lundis de 14 à 17 heures et les jeudis matin, de 10 à 14h30 heures.

Vous pourrez y trouver à la fois des ouvrages généraux et l'ensemble des publications des revues des différents cercles.

Dans cet environnement, **les animateurs parisiens du CGHAV** assurent une permanence les mercredis, jour de la réunion de la rue de Turbigo et les 3^e lundi de chaque mois de 14h30 à 17 heures. Les ouvrages qui se trouvaient à la bibliothèque parisienne du CGHAV, qui était hébergée au sous-sol de la rue de Turbigo, se trouvent maintenant dans les locaux de la Fédération.

L'espace y étant un peu restreint dans l'armoire qui est à notre disposition, nous avons privilégié les instruments de recherche, tels les REMACLE (« fiefs » et « familles »), le DERIBIER du Châtelet en 5 volumes (Cantal), etc.

D'autres ouvrages de référence peuvent également vous être apportés en consultation à partir de nos collections personnelles.

Les permanences se tiennent à la FFG :

Tour ESSOR 93, 14 rue Scandicci, 93500 Pantin, au 22^e étage (en fait juste à côté du boulevard périphérique à l'opposé de la Cité de la Musique). Métro Hoche (ligne 5)

Contacts :

Claude PAULET : 31 av. Général Galliéni, 93250 – Villemomble ; Tél. : 01 4935 1006, clanpa@neuf.fr
JP. BARTHÉLEMY : barthelemyjprmc@wanadoo.fr
Alain ROSSI : 01 4637 3315 ; rossi.alain@mageos.com

Le CGHHML

L'antenne parisienne du CGHHML (Cercle Généalogique, Héraldique et Historique du Limousin et de la Marche) nous a convié à sa dernière réunion en tant que voisin. Nos adhérents qui ont des recherches à effectuer sur les départements de la Creuse et de la Corrèze qui jouxtent l'Auvergne (mais aussi ceux qui sont intéressés par la Haute-Vienne plus éloignée) seront les bienvenus aux permanences de cette antenne dont les prochaines se tiendront les vendredi 30 mai et 20 juin 2008 dans les locaux de la FFG. (Tour Essor à Pantin, même adresse que les permanences du CGHAV).

Il va de soi que la réciproque est assurée.

Nos deuils

Au cours de ces derniers mois nous avons perdu plusieurs proches de nos membres. .

Il s'agit de :

Monsieur Jacques MASSIS, époux de Monique MASSIS (CGHAV-2036)

Monsieur Robert GIOLAT, père de M. Pascal GIOLAT (CGHAV-2785)

A nos adhérents et à toutes leurs familles dans la peine, nous adressons nos plus sincères condoléances.



Puy de Dôme



LES ÉCHOS DU PUY DE DÔME

par Marie Françoise BRUNEL (CGHAV – 964)

Les nouvelles tables

Voici la liste des nouvelles tables parues au premier trimestre 2008 pour le **Puy-de-Dôme** et le **Cantal**. Pour chaque table est indiqué le code INSEE et le nom de la commune, les dates extrêmes, le nombre d'actes, le nombre de pages. Une «*» signifie lacunes dans les registres lorsque cette lacune a été signalée par les auteurs des relevés.

Mariages

15013 Auriac l'Eglise	1764-1792	181	5
15225 Ségur les Villas	1730-1791	546	19
63261 Orbeil	1730-1790	318	8
63261 Orbeil	1793-1852	324	12
63261 Orbeil	1853-1902	208	8
63384 St Pierre la Bourlhonne (cath)	1837-1860	115	3
63439 Usson	1674-1727	133	6
63439 Usson	1730-1792	318	8
63439 Usson	1793-1806	66	2
63456 Vichel	1793-1849	155	5
63456 Vichel	1850-1907	175	5
63444 Varennes sur Usson	1664-1729	181	5
63444 Varennes sur Usson	1730-1792	138	4
63444 Varennes sur Usson	1793-1812	22	1

Baptêmes et naissances

15013 Auriac l'Eglise	1764-1792	807	10
15225 Ségur les Villas	1730-1792	2245	41
63022 Auzat sur Allier	1761-1792	1810	30
63232 Mons	1629-1669	634	8
63232 Mons	1670-1729	886	15
63261 Orbeil	1730-1790	976	17
63261 Orbeil	1793-1852	958	11
63261 Orbeil	1853-1902	487	6
63384 St Pierre la Bourlhonne (cath)	1837-1860	471	8
63439 Usson	1730-1793	1580	27
63444 Varennes sur Usson	1730-1792	1778	11
63444 Varennes sur Usson	1793-1812	150	2

Sépultures et décès

15013 Auriac l'Eglise	1765-1792	523	7
63261 Orbeil	1659-1667	39	1
63261 Orbeil	1730-1790	715	13
63384 St Pierre la Bourlhonne (cath)	1837-1860	253	3
63444 Varennes sur Usson	1730-1792	525	10

Nous remercions les auteurs des relevés et des saisies informatiques : Mesdames CHADEBOST, MARTRE, PELOUX, PERSON, PLANTARD TYVERAT et Messieurs BÉNET, CHADEBOST, CHARDON, COLAS, PELOUX, PLANCHE, TYVERAT,

Groupe « Volcans et Val d'Allier »

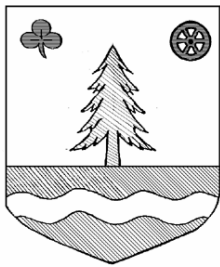
Notre journée d'échanges aura lieu le **samedi 21 juin** à **Ollaix** (à vol d'oiseau : entre Champeix et Aydat). Les détails sont dans le bulletin d'inscription inséré dans cette revue. N'oubliez pas de vous inscrire avant le **9 juin**.

Cette année, les cantons de Aubière, Chamalières, Clermont-Ferrand, Courmon, St Amant-Tallende, Royat, Vic-le-Comte ont rejoint notre groupe, vous pouvez vous reporter à la carte parue dans le numéro précédent de « A moi Auvergne ! »

Travaux du groupe

Dans les prochains jours de nouvelles tables de BMS vont être disponibles.

Si les travaux, que vous avez réalisés, ne sont pas annoncés ci-dessus, il devraient l'être dans la revue qui paraîtra au troisième trimestre. Si vous avez des inquiétudes sur le devenir de certains de vos relevés, n'hésitez pas à m'en faire part.



Chroniques du Livradois-Forez



CHRONIQUES DU LIVRADOIS-FOREZ - N° 68

par Henri PONCHON (CGHAV – 62)

Réunion d'automne

Notre traditionnelle réunion d'automne est fixée au **dimanche 28 septembre**. Elle aura lieu à **Marat** dans une salle municipale et au restaurant « Le Marat », le bien nommé. Retenez, dès aujourd'hui, la date sur vos agendas. Vous recevrez, comme d'habitude, vers la fin août, un avis de réunion soit par mail soit par courrier. Pour ceux qui n'ont jamais participé, faites moi part de votre intérêt pour qu'un tel avis vous parvienne.

A Marat, habitent plusieurs de nos adhérents. Mais, vous êtes nombreux à y avoir des ancêtres, si j'en crois le nombre acheté des ouvrages de PL POUZET qui décrivent la généalogie de familles pour la plupart fortement implantées à Marat. Alors, c'est l'occasion de découvrir le pays de vos ancêtres ... !

Pierre Lucien POUZET, Tome III,

A l'époque de son décès, P.L. POUZET travaillait à un troisième tome des « Différentes familles de la région de La Chabasse, Job, Marat, Vertolaye ». Nous avons pu récupérer au moins une partie de son étude. Néanmoins, il faut vérifier, compléter, voir retaper quant nous n'avons pas retrouvé la version informatique. Plusieurs personnes se sont attelées à la tâche. Aussi, vers la fin de l'année 2008, une partie de l'étude qu'il m'avait annoncée sera disponible ; cela concerne au moins les familles : BOUCHET, CHAMPANDARD, CHARDON, COSTE, MARRET, SEPTIER. J'en reparlerai.

A propos des BEAL

PL POUZET avait reçu, m'avait-il dit, de nombreux compléments sur les BEAL par rapport à ce qu'il avait publié. Serait-il possible à tous ceux qui avaient communiqué de tels compléments de me les faire parvenir pour un BEAL additif ultérieur ? A ce jour, 170 exemplaires de l'ouvrage ont été vendus, ce qui donne une idée du nombre de nos adhérents qui se rattachent à cette famille.

Migrants sabotiers à Cerdon (Ain)

La mise en ligne progressive des archives est un progrès important pour tous les généalogistes. Mais retrouver l'information n'est pas facile pour autant. Roland LACOUR m'a indiqué plusieurs actes trouvés à Cerdon de sabotiers venus d'Auvergne.

Claude LONDICHE, travaillant du métier de sabotier, °02.02.1780 Olmet, fs + Jean et vivante Adriane CHABENCE x Cerdon 23.05.1808 Anne PETIT, veuve d'Antoine MARTIN, ° 28.04.1776, fa de feu Léonard LE PETIT et + Agathe N... Parmi les témoins : Benoît LONDICHE, sabotier, âgé de 33 ans, cousin germain du futur.

Benoît LONDICHE, âgé de 35 ans, sabotier résidant à Cerdon, né à Bourchany (Le Brugeron), fs d'Antoine, maître sabotier, et de Anne ?, x Cerdon le 24.02.1811 Marie Claudine CHAMBAUD, née 11.08.1784 Cerdon.

La Saône-et-Loire vient aussi d'être mise en ligne (www.archives71.fr), nous évoquerons ultérieurement d'autres migrants sabotiers.

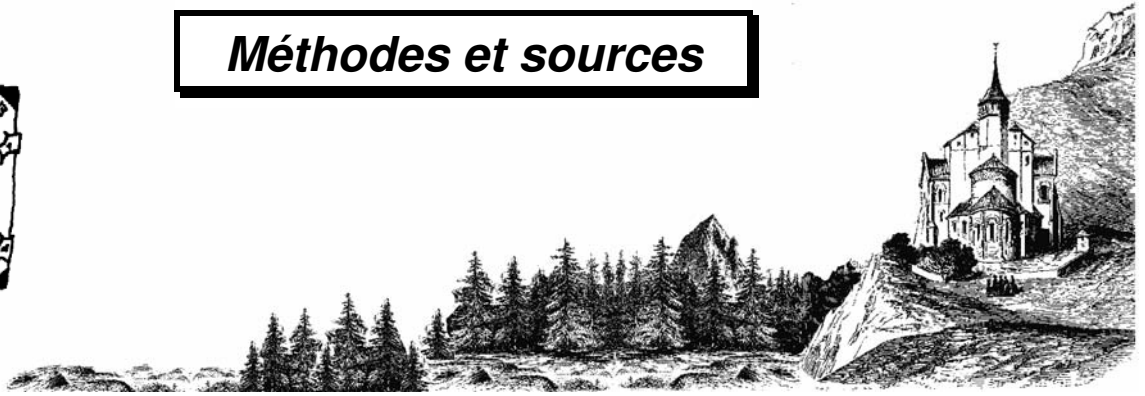
Une remarque de Jean-Luc CHAROBERT

Chacun aura pu constater avec quelle précision JL CHAROBERT répond aux questions posées dans la revue, ajoutant souvent quelques commentaires à certaines réponses, regrettant parfois qu'il se publie trop de généalogies sans vérifications et « *tout le monde recopie à qui mieux-mieux* ». Il cite la confusion faite entre testament et décès, contrat de mariage et mariage, voir des dates de mariage pour lesquelles il n'existe pas de registres.

Je ne peux que m'associer à cette réflexion d'autant plus que le phénomène est amplifié par Internet. J'en profite pour rappeler que les réponses, tout comme les articles, n'engagent pas la Revue mais uniquement leurs auteurs. Sachons également ne pas prendre pour argent comptant ce qui figure sur les bases personnelles de données Internet ; une information trouvée 10 fois n'est que la même recopiée 10 fois. Dans ce domaine faisons confiance à ceux qui indiquent leurs sources puis vérifions.



Méthodes et sources



BIBLIOGRAPHIE

par Henri PONCHON (CGHAV – 62)

N'hésitez pas à me signaler les parutions d'ouvrages et vos commentaires sur ceux que vous avez lus, surtout côté Cantal et Haute-Loire.

Lu pour vous

Les actes de réceptions des notaires royaux, sénéchaussée de Riom (1687-1739), par Eric TIXIER.

Annoncé dans le dernier numéro, l'ouvrage est sorti fin février. Éric TIXIER a recensé aux AD du 63 les actes de réception des notaires royaux de la sénéchaussée de Riom pour la période 1697-1739. Tous les notaires royaux de l'époque ne figurent pas, leur dossier de réception n'étant pas aux archives.

Pour chacun d'entre eux, il indique :

- la raison du changement de titulaire : succession, rachat de l'office,
- l'acte de baptême,
- un extrait des lettres de provision, c'est-à-dire la décision de lui confier la charge,
- les témoignages de personnes, non parentes, certifiant ses états de service, son savoir-faire ou ses qualités morales...
- la date de réception effective dans son office.

L'intérêt pour le généalogiste est sûrement moindre que pour les ouvrages précédents d'Éric TIXIER. Ce travail intéressera ceux qui sont apparentés à ces notaires. Une des parties intéressantes est celle des témoignages – généralement trois témoins. Malheureusement pour nous, ils ne doivent avoir aucun lien avec le récipiendaire et n'éclairent donc guère son milieu familial.

Eric TIXIER va poursuivre son étude en remontant le temps et, comme chacun le sait, ce sont dans les actes les plus anciens que l'on peut découvrir des nouveautés.

A travers les revues

Cantal-Patrimoine, n° 13 de mars 2008, dont plusieurs articles sont quasiment généalogiques. Entre autres :

- Les testaments, témoins privilégiés de la vie de nos ancêtres par Pierre Chassang,
- le portrait de Pierre BRONZAC par Eloy Chapsal, d'Orlane Hébert,

- Les origines murataises de Pierre de BERAL, chirurgien du roi Henri IV, par Henri Vitrolles. Pierre de BERAL avait X une parente Eléonore TEILLARD (+ Murat 5-09-1632),
- Note sur la ferme de Saint-Angeau et l'amélioration de la race de Salers, par Paul Armand.

Michel TEILLARD d'EYRY

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, numéro 770-771 de juillet-décembre 2006. Dans ce numéro reçu début 2008, on peut noter :

- Histoire de la lèpre en Auvergne du XII^e au XVII^e siècle, par Johan Picot,
- l'abbé de MONTGON, ecclésiastique et diplomate entre la France et l'Espagne, par Jean-Pierre LIVET.

Chroniques Historiques du Livradois-Forez, n° 30, année 2008, 200 pages et de très nombreux articles d'intérêt pour les généalogistes avec une mention spéciale à celui de Michèle Vernaudon-Rolle (CGHAV-1587), consacré à « *Les ROLLE, une famille ambertoise* » à travers plusieurs siècles, étude agrémentée de plusieurs schémas généalogiques.

Parmi les autres titres : la première partie d'une étude sur le territoire de Roche-Savine (Monique LEMEE, CGHAV 2540), le fief de Terrenyre à Arlanc d'après un terrier inédit de 1492 (Michel BOY), la lèpre à Ambert et Olliergues au 16^e siècle, aux origines de l'impôt foncier à travers l'exemple de Job en 1790-1791, la rivalité ente Echandelys et Fournols en l'an X pour la reconstruction du réseau paroissial, la République de Viverols en 1848...

Le passé antérieur du Canton de Sauxillanges, Berme Bas, 63580 St-Etienne-sur-Usson, 48 pages, 11 € plus port. Le numéro 3 est consacré à St-Genès-la-Tourette et la Grande Guerre. Un beau travail de mémoire sur chacune des 38 victimes inscrites sur le monument aux morts avec son parcours, le lieu et la date de son décès et les combats qui s'y déroulèrent ce jour-là, et pour nombre d'entre eux des photos conservées dans les familles. A cela s'ajoute témoignages et photos de quelques-uns qui en sont revenus. Un travail émouvant.

HISTOIRE DU SOLDAT FRANÇOIS CHAPPAT

par Marc CHAPPAT (CGHAV-2733)

Le soldat François CHAPPAT

Matricule 9860, x^{ème} compagnie, x^{ème} bataillon, 139^{ème} régiment d'infanterie, 52^{ème} brigade, 26^{ème} division, 13^{ème} corps d'armée, tombé au champ d'honneur le 26 août 1914 à Bazien (Vosges)

François CHAPPAT est né le 30 décembre 1890 à Saint Martin des Olmes. Il est le fils de Louis CHAPPAT et d'Antoinette GARRAIT.

C'était sous la 3^e République et la présidence de Marie François SADI CARNOT (Président du 2.12.1887-24.6.1894).

François CHAPPAT est affecté au 139^e régiment d'infanterie, pour faire son service militaire. Le 139^e régiment était, avant la guerre de 1914-1918, caserné à Aurillac (*les AD du Cantal se trouvaient rue du 139^{ème} RI*). Ce régiment se couvrit de gloire pendant cette terrible guerre, par les actions glorieuses menées lors des combats.

Organisation d'un régiment au début de la guerre ?

Le régiment d'infanterie d'active

- L'état-major (E.M.)
- La compagnie hors-rang (C.H.R.)
- Le 1^{er} bataillon formé par les 1^{ère}, 2^e, 3^e, 4^e compagnies.
- Le 2^e bataillon formé par les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e compagnies.
- Le 3^e bataillon formé par les 9^e, 10^e, 11^e, 12^e compagnies.

L'effectif du régiment était d'environ 3.400 hommes. Un colonel ou un lieutenant-colonel le commandait. Un bataillon était constitué de 1 050 hommes environ et un commandant assurait le commandement. Le reste des effectifs, soit 250 hommes, appartenait soit à l'état-major soit à la compagnie hors rang.

Le régiment d'infanterie de réserve

- L'état-major (E.M.)
- La compagnie hors-rang (C.H.R.)
- Le 4^e bataillon formé par les 13^e, 14^e, 15^e, 16^e compagnies.
- Le 5^e bataillon formé par les 17^e, 18^e, 19^e, 20^e compagnies.
- Le 6^e bataillon formé par les 21^e, 22^e, 23^e, 24^e compagnies.

L'effectif du régiment était également d'environ 3.400 hommes, placés sous le commandement d'un colonel ou lieutenant-colonel.

Les compagnies de dépôt et l'éventuel bataillon de marche

- Le 7^e bataillon formé par les 25^e, 26^e, 27^e, 28^e compagnies.
- Le 8^e bataillon formé par les 29^e, 30^e, 31^e, 32^e compagnies.
- Le 9^e bataillon formé par les 33^e, 34^e, 35^e, 36^e compagnies.

Le bataillon de marche, quand il était créé, comprenait un effectif de 5 officiers, 1.050 sous-officiers et hommes de troupe. Ces effectifs étaient pris sur les compagnies de dépôt.

Organisation du bataillon

- Le petit état-major
- La compagnie hors rang
- La 1^{ère} compagnie formée de 4 sections ou pelotons.
- La 2^e compagnie formée de 4 sections ou pelotons.
- La 3^e compagnie formée de 4 sections ou pelotons.

- La 4^e compagnie formée de 4 sections ou pelotons. L'effectif du bataillon est d'environ 240 hommes commandé par un capitaine ou un lieutenant.

Organisation de la compagnie

Elle est formée de 4 sections divisées en 4 escouades. L'effectif de la compagnie est d'environ 60 hommes commandés par un sous-lieutenant, un aspirant ou un adjudant.

Organisation de la section

Elle est composée de 4 escouades de 15 hommes commandés par un caporal.

Officiers du 139^e régiment d'infanterie en août 1914

Commandement du régiment : Colonel MIENVILLE

1^{er} Bataillon

- État Major : Commandant REY
- 1^{ère} compagnie : Capitaine BES
- 2^e compagnie : Capitaine PUIGSECH
- 3^e compagnie : Capitaine DIGARD
- 4^e compagnie : Capitaine RICHARD

2^e Bataillon

- État Major : Commandant MAGE
- 5^e compagnie : capitaine ARNOUX
- 6^e compagnie : Capitaine BARBAIL
- 7^e compagnie : Capitaine FINOT
- 8^e compagnie : Capitaine DEMAESTRE

3^e Bataillon

- État Major : Commandant JOURDIER
- 9^e compagnie : capitaine PASTRIE
- 10^e compagnie : Capitaine TAFOREST
- 11^e compagnie : Capitaine DUROUCHOUX
- 12^e compagnie : Capitaine VUILLAUME

Effectifs du 139^e régiment d'infanterie :

60 officiers et 3 300 hommes (recrutement : Cantal, Lot, Aveyron, Puy de dôme, Haute Loire)

Les débuts de la guerre

La mobilisation du 2 août 1914 dirigea les hommes qui n'étaient pas sous les drapeaux dans leurs casernements respectifs.

Ils portaient confiants car ils pensaient que la guerre serait courte. Les régiments rejoignirent leur zone d'affectation. Le 139^e régiment d'infanterie, comme tous les régiments du 13^e corps d'armée, était affecté dans la 13^e région militaire. Il se retrouva dans l'Est de la France, près de la frontière de l'Alsace.

Quel était l'équipement de nos fantassins en août 1914 ?

Le soldat de 1914 portait une longue capote bleue et un pantalon rouge garance. Il était chaussé de brodequins cloutés. Son équipement (le « barda ») pesait environ 30 kilogrammes et il comprenait un fagot de bois destiné à

préparer la soupe au bivouac. L'armement : un fusil LEBEL et sa baïonnette.

Organisation de la 26^e division (région : Clermont Ferrand) en août 1914

- Commandement : Général SILHOT puis général BLAZER
- Chef d'état-major : Commandant BOUCHES de la REPUELLE
- 51^e brigade : Colonel MARTIN de la PORTE d'HUST
 - 121^e régiment d'infanterie (Montluçon) : Colonel TRABUCCO
 - 105^e régiment d'infanterie (Riom) : Colonel CAMORS
- 52^e brigade : général COLLAS
 - 92^e régiment d'infanterie (Clermont Ferrand) : Colonel DURAND de GREVIGNY
 - 139^e régiment d'infanterie (Aurillac) : Colonel MIENVILLE
- Cavalerie : 6^e escadron du 3^e chasseurs
- Artillerie divisionnaire : 3 groupes de canons de 75 mm du 16^e régiment d'artillerie d'Issoire. Commandement : Colonel DUPONT de DENICHIN
- Génie : compagnie 13/2 du 4^e régiment du génie

Mouvements et opérations de la 26^e division

- 2 août 1914 - Mobilisée 13^e région militaire
- 7-11 août - Transport par voie ferrée à l'ouest d'Epinal.
- 11-21 août - Offensive en direction de Sarrebourg, par Badonviller et Cirey
- 14 août - Combats dans la région Badonviller. Attaques de l'ennemi, à la baïonnette, par le 1^{er} et le 2^e bataillon du 139^e RI à l'est de Cirey. Repli des Allemands.
- 20 août – Engagée dans la bataille de Sarrebourg. Combats vers Hartzviller et vers Voyer le 21 août.
- 21-25 août - Repli français derrière la Mortagne, vers Rambervillers, par Cirey, Vacqueville et Baccarat.

Les Allemands engagèrent de nombreuses troupes de renfort et une artillerie de gros calibre pour casser l'avance française dans ce secteur.

- 25 août-10 septembre - Engagée dans la bataille de Mortagne. Combats dans la région de Dompetail, Menarmont, Bazien, Doncières.
- Stabilisation du front vers Xafféwillers et Anglemont à partir du 2 septembre 1914.

Pertes humaines du 139^e RI lors des combats d'août et début septembre 1914

Officiers :14 ; Sous-officiers : 24 ; Caporaux et soldats : 388 ; soit 23.3% des officiers et 12.5% des hommes

Le 139^e régiment d'infanterie sera cité trois fois à l'ordre de l'armée. Il aura l'honneur de porter la fourragère verte.

L'identification de François CHAPPAT

Le soldat CHAPAT François est tombé au champ d'honneur, tué au combat le 26 août 1914 à Bazien (Vosges).

Sous la présidence de Raymond POINCARE (Président du 17.2.1913 au 17.1.1920), un jugement de disparition du soldat François CHAPAT fut prononcé par le tribunal d'Ambert le 21 février 1920.

François CHAPAT est donc nommé sur le monument aux morts de la commune d'Echandelys, lieu de son dernier domicile.

Nous avons trouvé, dans la nécropole militaire de Rambervillers, la tombe d'un soldat nommé CHAPAT François, militaire au 139^e régiment d'infanterie. Le corps de ce soldat a été exhumé du cimetière militaire de Bazien et inhumé dans l'ossuaire n°1 de la nécropole de Rambervillers. Dans cette nécropole sont regroupés 1.596 soldats tombés au champ d'honneur à Bazien et à Xafféwillers.

La direction des anciens combattants à Metz, que nous avons contactée, ne possédait aucun renseignement sur ce soldat, et nous a demandé de lui fournir quelques documents (une copie de l'acte de naissance, de la transcription de son acte de décès et du jugement de décès). Elle pourrait ainsi nous dire si le soldat enterré à Rambervillers est bien le soldat CHAPAT François qui habitait Echandelys avant la guerre. Nous aurions ainsi résolu le mystère de la disparition de ce soldat et nous saurions que son corps repose pour toujours à Rambervillers.

Nous avons transmis les documents demandés en souhaitant que ces quelques éléments permettent de donner enfin une famille à cet homme mort pour la France. Nous avons reçu la réponse suivante de la direction des anciens combattants :

*Monsieur,
Suite à votre correspondance ci-dessus référencée et après vérifications, j'ai l'honneur de vous confirmer que le soldat CHAPAT François, inhumé dans l'ossuaire n°1 de la Nécropole Nationale de Rambervillers (88) est effectivement la personne sur laquelle vous avez effectué vos recherches. De ce fait, je fais compléter les fichiers et registres de ma direction. Le site internet www.sepulturesdeguerre.sga.defense.gouv.fr du ministère de la défense sera complété aussi lors d'une prochaine mise à jour, ce qui toutefois peut demander un certain temps.*

Je vous prie d'agréer, Monsieur,...

Nous avons donc résolu l'énigme de la disparition du soldat François CHAPAT et redonné une famille à cet homme qui a donné sa vie pour la France. « **Paix à son âme !** »

POUR S'Y RETOUVER DANS LES CHIFFRES ROMAINS

par David COUYRAS (CGHAV-2890)

Cet article est la réponse de David COUYRAS à une question posée sur le forum internet. Comme il répond à des interrogations que nous sommes nombreux à nous poser, nous avons pensé que sous forme d'article il serait plus facile à indexer et à retrouver.

Les chiffres romains ont été largement utilisés sous l'Ancien Régime, surtout avant le premier quart du 18^e siècle. A cela, plusieurs raisons : l'habitude, bien sûr, mais aussi l'interdiction qui était faite aux notaires (et, donc, étendue à tous les actes administratifs) d'utiliser les « chiffres » dans leurs actes, les chiffres romains étant alors considérés comme des « lettres ».

Ils sont utilisés bien sûr dans tous les domaines, que ce soit pour les calculs ou pour la pagination des registres.

Je fus très surpris autrefois quand on m'appriait que MONTAIGNE ne savait pas compter, mais le calcul utilisant les chiffres romains (imaginez multiplication ou division !) n'exigeait au moins une « maîtrise » de maths.

Les symboles de base

Ce sont ceux de la numération romaine, sinon que nos scribes utilisaient les minuscules alors que l'on utilisait, traditionnellement, les majuscules (sauf les Anglo-saxons qui utilisent toujours les minuscules comme le 7 sans barre)

- « i » pour 1 (le dernier souvent remplacé par un « j »)
- « v » pour 5
- « x » pour 10
- « l » pour 50
- « c » pour 100
- « d » pour 500
- « m » pour 1000

Nombres intermédiaires

On additionne les nombres lorsqu'ils se suivent en ordre décroissant. Dans le cas contraire, il faut opérer une soustraction.

La règle veut que::

- on ne puisse soustraire qu'une valeur correspondant à une puissance de dix (« i », « x » ou « c »), à l'exclusion des autres (« v », « l », « d »),
- une seule soustraction soit faite à la suite (pas de « iix »)
- on n'utilise pas 4 symboles identiques à la suite, mais une soustraction (pourtant les scribes utilisaient souvent « iij » pour 4 au lieu de « iv »)
- on ne fait pas de soustraction d'une lettre plus de dix fois supérieure : 99 s'écrit donc en théorie « xcix » et non « ic »,
- mais là aussi certains dérogeaient à la règle pour faire concis (pour 1999, il faudrait écrire « m^cmx^cix », mais s'il s'agit d'une date, on pouvait adopter d'autres conventions !).

Les « exposants »

Lorsque les symboles sont en exposant, ils viennent multiplier ceux qui les précèdent.

Les deux exposants classiques sont:

- « xx » pour 20
- « c » pour 100

Ainsi, pour les numérotations de pages ou les comptes monétaires, on compte souvent en base 20 au delà de 80 avec les « xx » en exposant)

- « iiii^{xx} » = 4x20 = 80
- « v^{xx} » = 5x20 = 100
- « vi^{xx} » = 6x20 = 120 (oralement = « six vingt »)
- « ix^{xx} » = 9x20 = 180
- « ii^c » = 2x100 = 200

La numérotation en base 20 s'arrête souvent juste avant 200, mais certains allaient parfois au delà :

- « xv^{xx} » = 15x20 pour 300, d'où l'hôpital des Quinze-Vingt à Paris (qui comportait 300 lits)
- « ii^ciiij^{xx}v » = 2x100 + 4x20 + 5 = 285

La question posée

Pour revenir aux exemples donnés dans la question :

- « lv » = 55 (50|5 = 50+5)
- « lxx » = 70 (50|10|10 = 50+10+10)
- « uyx » = problème de lecture ?)
- « xlv » = 45 (10|50|5 = -10+50+5)
- « xxvj » = 26 (10|10|5|1 = 10+10+5+1)

Quant à « gby », il s'agit plutôt de quelque chose proche de « g vij^c » (le « y » final surmonté de deux points est souvent utilisé au lieu de « ij »), d'où :

- le premier signe (semblable à un « 9' » ou un « g ») signifie mille
- « vij^c » vaut 7, que l'on multiplie par cent, mis en exposant d'où effectivement le début d'une date du XVIII^e siècle, souvent terminée en toutes lettres.

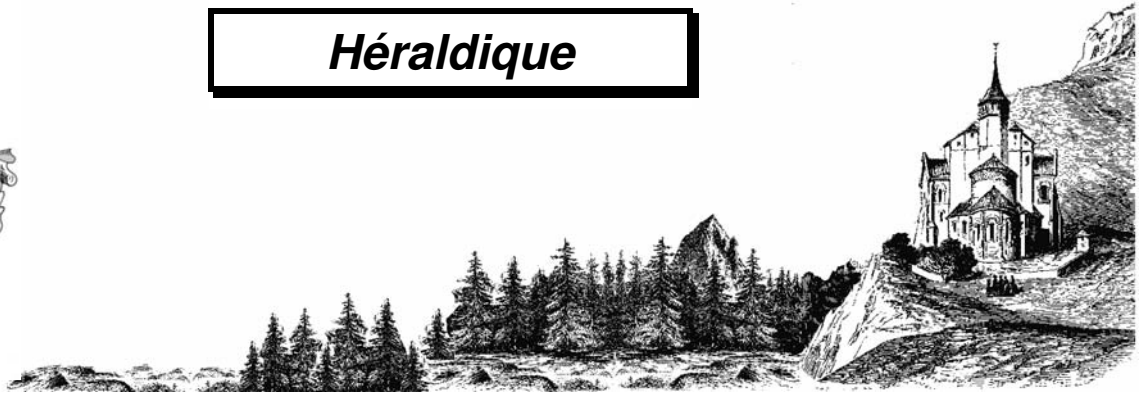
On peut donc également rencontrer:

- « g viij^c » = 1800 (très rare!)
- « g vi^c » = 1600
- « g v^c » = 1500

Pour finir, il est indispensable de se méfier de la forme des lettres utilisées. La question qui était posée faisait référence à un « v » écrit avec une très longue barre gauche, ascendante à 45 degrés, qui le faisait aisément confondre avec un « b »



Héraldique



LA SIGILLOGRAPHIE AUVERGNATE

par Gérard BOUDET (CGHAV - 1045)

Qu'est-ce qu'un sceau ?

Le sceau est difficile à définir car il existe une grande variété de sceaux et d'utilisations de ceux-ci. Nous laisserons aux experts le soin de donner une définition précise ^[1]. Précisons seulement qu'il s'agit d'une empreinte réalisée le plus souvent sur de la cire, mais d'autres matières ont été utilisées notamment le plomb.

L'empreinte est réalisée par une matrice en matière dure, le plus souvent en métal parfois en pierre ou en bois. Elle donne une image, une inscription, généralement employée comme signe personnel.

Le sceau peut être défini également par sa fonction : à l'époque médiévale il était fixé sur un acte afin de le valider et de le rendre authentique. Il permet aussi de clore et de garantir ainsi le secret ou l'intégralité d'un reliquaire, d'une lettre cachetée, d'une maison (mise sous scellés) ...

Un exemple montre la principale fonction des sceaux à l'époque médiévale, pour valider et rendre authentique un acte. Cet exemple se trouve dans une charte de Saint-Germain-des-Fossés traduite du latin et citée dans un ouvrage de René GERMAIN ^[2] :

« ... *Fait en l'an de l'incarnation du Verbe 1211 à Saint Germain, Gérante étant abbé de Mozac, Michol seigneur de Saint Germain et pour que la présente charte ait toute sa vigueur et qu'elle ne puisse jamais être infirmée par qui que ce soit, l'abbé et le couvent de Mozac y ont apposé leur sceau. Le seigneur P. Tosquis et le seigneur Michol ont aussi apposé leur sceau en témoignage ...* »

Beaucoup d'autres chartes médiévales auraient pu servir d'exemple, mais toutes les chartes médiévales ne sont pas aussi explicites sur une des principales fonctions des sceaux.

Pour les lecteurs parisiens, une vitrine du musée Cluny, présente quelques exemples de sceaux et matrices. D'autres exemples sont visibles au musée du Louvre, à Paris, sans oublier une des portes extérieures des Archives Nationales ^[3], agrémentée d'un moulage agrandi du sceau de Jean de BERRY, qui était aussi duc d'Auvergne.

Il existait une vitrine au musée Crozatier, au Puy en Velay (Haute-Loire), où plusieurs sceaux et matrices étaient présentés, mais, à la suite de réaménagement, cette vitrine a été supprimée. D'autres musées présentent des sceaux (ou des moulages) et des matrices. Ainsi un catalogue des sceaux du Musée du Ranquet, à Clermont-Ferrand, fut publié en 1979 ^[4].

L'ancienneté des sceaux

Les sceaux jalonnent l'histoire de l'humanité. Des marques datant de la Haute Antiquité pourraient, d'après les archéologues, correspondre à des sceaux; et l'usage du sceau s'est poursuivi jusqu'à nos jours. La Bible, un texte ancien largement diffusé, témoigne de l'existence du sceau ^[5] dans l'antiquité.

En France, des fouilles de sites gallo romains ont permis de découvrir des bagues gravées (anneaux sigillaires) servant de matrices ^[6]. Ensuite, l'usage du sceau va régresser, pour être réservé vers le VIII^e siècle aux souverains. La plupart des sceaux des rois de France sont connus ^[7]; d'après l'ouvrage de Martine DALAS, le sceau royal le plus ancien dont le moulage est conservé aux Archives Nationales (l'original ayant été volé en 1831) est celui de Childéric I^{er}, roi de France de 457 à 481.

Au X^e et plutôt au XI^e siècle, l'usage du sceau connaît une renaissance pour avoir son apogée vers les XIII^e - XIV^e siècles, et s'étend à toutes les classes de la société. Mais son usage est plus répandu dans le nord de la France (de même en Allemagne, Belgique, Pays Bas, Angleterre. ...) qu'au sud (ainsi que dans l'Europe méridionale).

En Auvergne, un des sceaux les plus anciens (parmi ceux trouvés lors de nos recherches), est apparemment celui de Durand, évêque de Clermont, daté de 1095. Durand avait été abbé de La Chaise Dieu (1067-1078), avant de devenir évêque (de 1076 à 1095 ^[8]). Il meurt en 1095 lors de la venue, à Clermont, du pape Urbain II pour prêcher la Croisade. Puis on trouve, en 1147, le sceau de Robert III comte d'Auvergne, cité par Tardieu ^[9] puis vient le sceau d'Etienne de MERCŒUR en 1157. Etienne de MERCŒUR fut évêque de Clermont de 1151 à 1169. Ensuite le nombre de sceaux devient plus important à la

fin du XII^e siècle, en Auvergne comme dans les autres régions.



Sceau d'Etienne de MERCCEUR,
évêque de Clermont en 1157
(AN: St 4709)

Le XV^e et surtout le XVI^e siècles voient le déclin de l'utilisation du sceau. Ce déclin s'explique par le développement du notariat. Le notaire valide l'acte et le sceau devient alors inutile. L'utilisation du papier pour remplacer le parchemin aurait également contribué à la régression de l'utilisation des sceaux, le papier étant moins solide, il supporte mal le poids des sceaux.

Malgré son déclin par rapport au Moyen Âge les sceaux sont toujours d'actualité : sur le compteur électrique de votre habitation, lors de l'apposition du scellé, sans oublier le Garde des Sceaux du gouvernement français qui appose un sceau sur les actes les plus importants de la République.

L'apposition du sceau

On observe deux manières d'apposer un sceau sur un acte. Les premiers sceaux sont plaqués : on pratiquait une incision sur le parchemin dont on rabattait les angles puis la cire était déposée sur le parchemin. A partir du XI^e siècle apparaît une autre manière d'apposer les sceaux : ils sont appendus aux documents. Des lanières de cuir, des fils de soie (lacs), des cordons de laine, de chanvre ou des languettes de parchemin (simple ou double queue de parchemin), etc., sont utilisés. Le sceau appendu devient l'usage le plus répandu au cours du Moyen Âge. Il permet de voir apparaître le contre-sceau. Le contre-sceau est une empreinte apposée au dos de l'empreinte principale, qui permet de mieux garantir l'authenticité.

Après le Moyen Âge, et le déclin de l'utilisation du sceau, on voit réapparaître le sceau plaqué, moins lourd à supporter par le papier qui remplace le parchemin.

Le témoignage des sceaux

Les sceaux sont datés par les actes auxquels ils sont liés,, ce qui est rarement le cas d'autres témoignages de l'époque médiévale (architecture, sculptures, objet d'art ...

ne portent généralement pas de date). Une série de sceaux permet ainsi d'observer l'évolution de coutumes.

Mais les sceaux, en cire, sont fragiles et beaucoup d'entre eux ont disparus. On peut s'en rendre compte en feuilletant des ouvrages donnant la transcription de chartes médiévales, par exemple « Les Preuves de la Maison de Polignac » ou le « Spicilegium Brivatense »,^[10], où, souvent, on peut lire la mention : acte jadis scellé.

La sigillographie en Auvergne

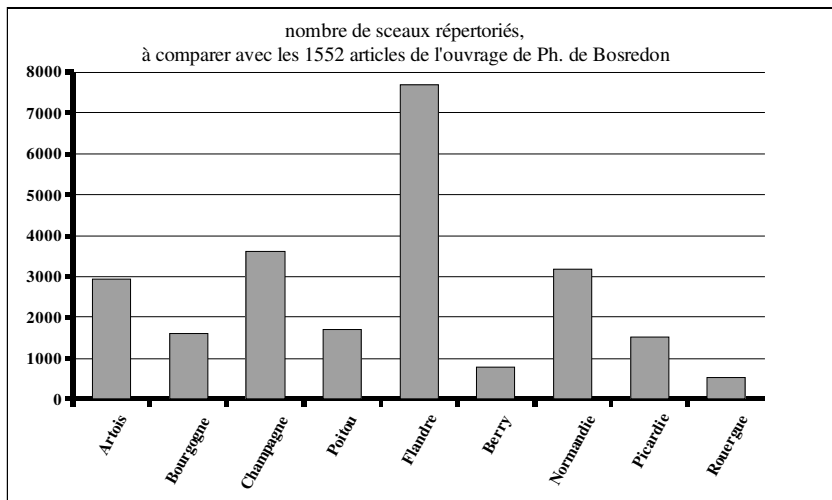
Un inventaire des sceaux de l'Auvergne fut dressé par Ph. de BOSREDON en 1895 dans son ouvrage: « *Sigillographie de l'Ancienne Auvergne* ». Cet inventaire comprend 1552 articles, mais le nombre réel de sceaux inventoriés est moindre car certains sont cités deux fois (certains articles renvoient à d'autres), d'autres articles ne correspondent à aucun sceau, ils sont présents pour suivre les diverses générations d'une généalogie (« *mentionné pour ordre* »). D'autres articles font références à des dessins de sceaux publiés par exemple par BALUZE dans sa généalogie de la Maison d'Auvergne, mais les empreintes originales ont parfois disparu

Pour d'autres régions, des inventaires existent (Artois, Flandre, Normandie, Poitou...) et répertorient des empreintes réellement retrouvées dans les archives : chaque numéro attribué correspond à un sceau. Mais ces sceaux ne concernent pas uniquement la région désignée, des sceaux de rois, de seigneurs voisins de la région, etc... qui interviennent dans des actes conservés dans les archives régionales sont répertoriés.

Une autre différence existe entre l'ouvrage de Ph. de BOSREDON et les inventaires réalisés dans d'autres régions. Ces derniers s'intéressent uniquement aux sceaux conservés dans les archives de la région concernée, sans reprendre ceux conservés dans d'autres lieux notamment aux Archives Nationales ou à la Bibliothèque Nationale, lesquels ont déjà fait l'objet d'un inventaire réalisé par DOUËT d'ARQ pour les Archives Nationales. Alors que Ph. de BOSREDON cite tous les sceaux y compris ceux des Archives Nationales. Il reprend aussi quelques sceaux des inventaires régionaux concernant des personnages ayant un lien avec l'Auvergne (par exemple, un sceau de Guy d'Auvergne, de la famille des comtes d'Auvergne, devenu évêque de Cambrai vers 1330, est cité par Ph. de BOSREDON, article n° 28, mais ce sceau figure également dans l'inventaire des sceaux de la Flandre, de J. G. DEMAY, sous le numéro 5841; ses frères Guillaume et Robert, comtes d'Auvergne, articles n° 22 et 25 dans l'ouvrage de Ph. de BOSREDON, sont déjà cités par DOUËT d'ARQ, n° 390 et 391...).

Il est donc difficile de comparer les nombres de sceaux des diverses régions avec ceux de la région Auvergne sans refaire un inventaire.

Ces réserves étant faites sur les nombres de sceaux cités par les uns ou les autres, la comparaison sur les richesses sigillographiques est plutôt en défaveur de l'Auvergne.



La variété des sceaux

Il existe une totale liberté pour concevoir un sceau, et il n'existe pas de règles de composition. Seule la taille est limitée, car la solidité de l'empreinte devient faible lorsque les dimensions augmentent, mais le prix limite aussi les dimensions du sceau. On observe une grande variété de forme et de dessin de sceaux, mais aussi une variété dans la couleur de la cire.

Matière

Dans l'Antiquité les empreintes étaient faites dans l'argile. Au Moyen Age l'empreinte est, la plupart du temps, faite sur de la cire d'abeille à laquelle on ajoute quelques substances pour colorer, mais aussi pour consolider le sceau.

Une recette, d'après les comptes de l'archevêché de Rouen est donnée par J.G. DEMAY dans l'un de ses ouvrages^[11] : 50 livres de cire + 2 livres de vert de gris + 16 livres de poix blanche

On trouve aussi des sceaux en métal, en plomb notamment, appelés bulles. Elles sont utilisées, en particulier, par les Papes (mais aussi les rois d'Espagne, du Portugal, de Sicile, le comte de Toulouse, les Hospitaliers ...). Le terme de « bulle » s'étend à la charte à laquelle le sceau est appendu.

Légende

La légende est rarement absente des sceaux, elle est parfois détruite ou abîmée car elle se trouve souvent sur le pourtour de l'empreinte. La légende est pratiquement toujours écrite en latin, souvent avec des abréviations à cause du manque de place.

Prenons l'exemple du sceau de Guillaume fils du Dauphin d'Auvergne en 1199 (AN: D 383). Comment lire la légende? Beaucoup de sceaux sont ronds, où est le début de la légende ?

Remarquons la croix au-dessus du casque du chevalier. Cette croix marque le haut du sceau, mais aussi le début de la légende. La lecture de la légende, située sur le pourtour, débute en haut du sceau marqué par une croix ou une autre petite marque (fleur de lys, cimier des

chevaliers, couronne des rois ...) selon le sceau. La légende est donc :: SIGILLVM . W . COMITIS . CLAROMONTIS . soit en développant l'abréviation :

« Sigillum . Willelmi , comitis . Claromontis »

« Sceau de Guillaume, comte de Clermont »

(le titre de Comte de Clermont est celui adopté par le fils de Dauphin et de la Comtesse G. tel qu'il apparaît sur la charte de Montferrand (ca 1195))



Mais il y a des exceptions, par exemple en Auvergne, le sceau des chevaliers de Brioude (AN: St8360), la légende commence sur le côté droit, mais le début est tout de même marqué par une croix.

La légende du sceau est : SIGILLVM : PACIS : MILITV : BRIVATENEVM (Sigillum Pacis militum Brivateneum) (Sceau des soldats Brivadois de la Paix.



Quelquefois la légende se trouve sur le champ du sceau. C'est le cas en particulier des bulles des Papes. Mais on



trouve d'autres sceaux ainsi légendés, citons, en Auvergne, le sceau d'Hugues de SAILLANT, chanoine de Brioude en 1281 (AN: St 758).

S. HUGO Sigillum
NIS. DE Hugonis de
SALL Salliens
LIENS

Rares sont les sceaux sans légende (sceaux anépigraphes) mais quelques cas sont connus. En Auvergne citons le contre sceau de Béraud de MERCŒUR en 1226 ou celui de Robert, comte d'Auvergne, en 1190.

Forme

Les sceaux ronds et les sceaux en navette (ou ogival) sont les deux formes les plus courantes. Mais il existe des sceaux carrés, en losanges, hexagonaux, en forme d'écu ... Au musée de Cluny (Paris) une matrice en forme de cœur est exposée.

Le sceau ogival est principalement employé par les dames et les ecclésiastiques qui sont souvent représentés debout (en pied).

Couleur

La couleur la plus fréquente est la cire vierge, jaune brun (qui fonce avec le temps et avec la cuisson), mais on trouve de nombreux sceaux colorés par divers additifs: cire rouge, verte....

La chancellerie royale a essayé de normaliser l'usage des couleurs des sceaux selon l'importance des affaires traitées, mais les conventions ne valent que pour elle. La plupart du temps la couleur de la cire n'a pas de signification.

Dimensions

Les dimensions des sceaux sont extrêmement variables, d'environ 5 mm à 14 cm et même 177 mm pour un sceau d'Angleterre ... et peut être plus!

Contrairement à une idée répandue la taille du sceau ne reflète pas toujours l'importance du sigillant. Par exemple,

les bulles papales sont de petites dimensions (30-40 mm). Mais les personnages importants adoptent souvent des sceaux de grandes tailles. Ils possèdent parfois plusieurs sceaux de tailles différentes. Par exemple Ph. de BOSREDON répertorie 13 empreintes pour Jean de BERRY, duc d'Auvergne, de diamètres compris entre 23 et 95 mm.

Description de quelques sceaux auvergnats Types de sceaux

Certaines habitudes ou modes sont adoptées par les sigillants, ce qui permet de classer les sceaux par types.

Type héraldique (ou armorial)

C'est le type le plus courant, plus de 50% des sceaux sont de type héraldique. Rappelons que les armoiries ne sont pas l'apanage de la noblesse, mais concernent toutes les classes de la société médiévale. Les exemples sont très nombreux.

Les sceaux sont la principale source pour étudier les armoiries médiévales, et donnent souvent les plus anciennes représentations de ces armoiries.

La présentation évolue : jusqu'au début du XIII^e siècle, les armoiries apparaissent seules, puis à partir du milieu du XIII^e, elles s'entourent d'ornements. À partir du milieu du XIV^e siècle l'écu est représenté penché.

Remarque : les émaux n'existent pas sur les sceaux en cire, ce qui ne permet pas de distinguer, par exemple, les armoiries des comtes du Forez et des Dauphins d'Auvergne.



A gauche :
Sceau de Guigues, comte de Forez en 1242 (AN : D 676)



A droite :
Contre-sceau de Guillaume Dauphin d'Auvergne en 1225 (AN : D 386 bis)



A gauche :
Contre-sceau d'Agnon de MEYMONT en 1272 (AN : D 2306 bis)



A droite :
Contre-sceau de Robert Comte d'Auvergne en 1288 (AN : St 1196 bis)

Mais en héraldique les sceaux sont utiles pour étudier les brisures, la plupart du temps non mentionnées dans les armoriaux modernes.

Par exemple, sur le sceau de Gui d'Auvergne (en 1284), le gonfanon est accompagné de trois étoiles ; le sceau de Robert comte d'Auvergne et de Boulogne (en 1279) est un parti d'Auvergne et de Boulogne; et le sceau de Béraud DAUPHIN d'Auvergne (en 1339) est un écartelé des Dauphins d'Auvergne et de MERCŒUR.

Type équestre

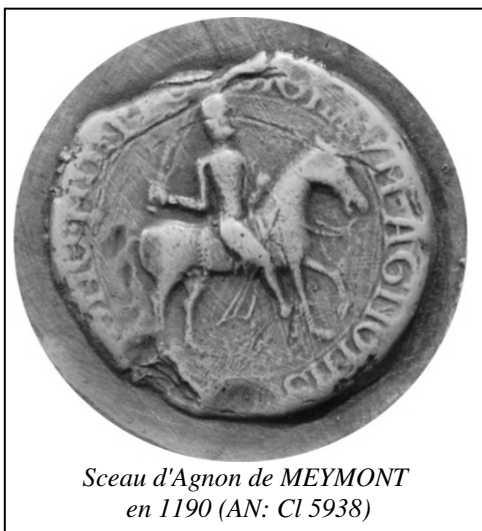
Le sigillant est représenté armé sur son cheval. D'abord utilisé par les grands seigneurs, il est ensuite (vers le milieu du XIII^e siècle) adopté par les chevaliers, puis

délaissé à partir de la fin du XIV^e siècle, seuls quelques hauts personnages conservent son usage.

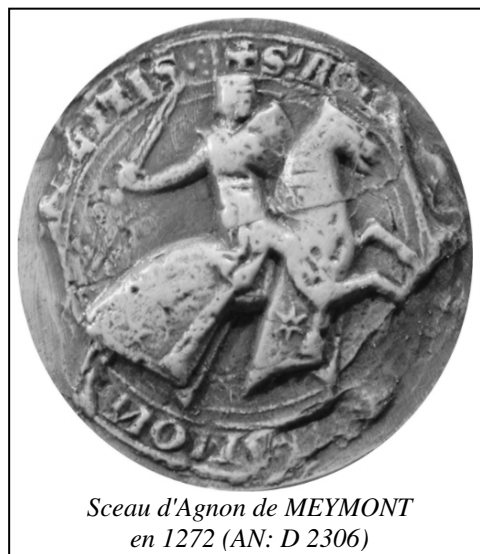
Remarquons l'évolution de la représentation: d'abord très fruste, on observe une évolution au cours du temps avec l'apparition de plus de détails, l'équipement des chevaliers évolue également.

Ces représentations ont l'avantage d'être datées, par la charte à laquelle ils sont appendus, et montrent donc l'évolution de l'armement du chevalier (contrairement à d'autres représentations non datées avec précision : fresques, peintures murales, tapisseries...)

(voir en 4^e page de couverture les sceaux de Dauphin d'Auvergne (1199) et de Jean, comte d'Auvergne(1393)



*Sceau d'Agnon de MEYMONT
en 1190 (AN: Cl 5938)*



*Sceau d'Agnon de MEYMONT
en 1272 (AN: D 2306)*

Type pédestre féminin

Le type pédestre est utilisé surtout par les femmes (et par les ecclésiastiques, voir plus loin). Comme précédemment il montre l'évolution du costume féminin. La femme est souvent représentée avec une fleur dans la main ou tenant un oiseau de chasse. Elle est souvent entourée d'écus, celui de sa famille et celui de son mari.



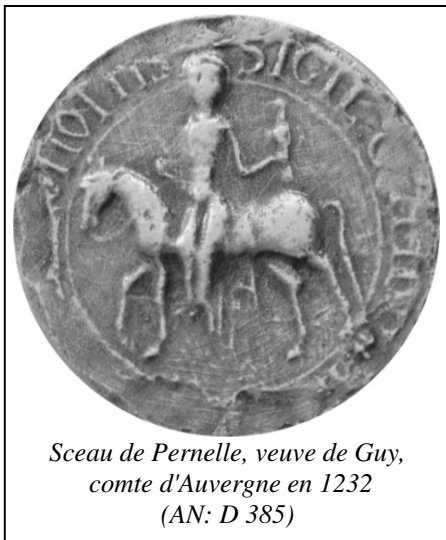
*Sceau de Marie de MERCOEUR, x
Jean de Joigny, 1295 (AN: D 523)*



*Sceau de Jeanne d'Auvergne (1326-1360),
x 1350 Jean II le Bon (sceau 1356) (AN: A 3)*

Type de chasse

En Auvergne, ce type de sceaux n'a été trouvé que sur des exemples féminins, mais il existe pour les hommes dans d'autres régions. La femme est représentée à cheval tenant un faucon dans la main, parfois accompagnée d'un chien comme sur le sceau d'Alixente de MERCŒUR



Sceau de Pernelle, veuve de Guy, comte d'Auvergne en 1232 (AN: D 385)



Hugues de l'ARC, abbé de La Chaise Dieu, 1307 (AN: D 8606)

Type hagiographique

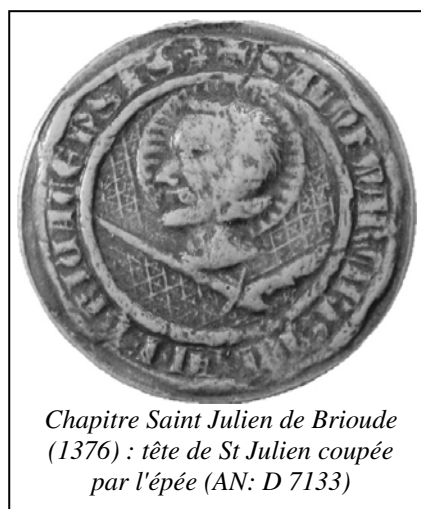
Ce type de sceau représente des personnages (Christ, Vierge, Saints ...) ou des scènes (en général Nouveau Testament) de la Bible. Ils appartiennent à des religieux ou à un établissement religieux (abbaye, chapitre, prieuré ...) ou parfois à une ville, une corporation

Sceaux ecclésiastiques

Ils sont de deux sortes: le type sacerdotal et le type hagiographique

Type sacerdotal

Le type sacerdotal se rencontre surtout chez les évêques et abbés. Le religieux est représenté en pied, tenant une crosse (pour les abbés et les évêques). Coiffé d'une mitre dès la fin du XII^e siècle. Etienne de MERCŒUR, évêque de Clermont, en 1157, est représenté nu-tête. Sur des sceaux plus anciens l'évêque est représenté en buste. A la fin du XIII^e siècle, le religieux est placé dans une niche architecturale, puis accompagné d'armoiries comme par exemple sur le sceau d'Hugues de CHAUVIGNY de LOT, abbé de La Chaise-Dieu, en 1438 (avec les armoiries de l'abbé : écartelé aux 1 et 4 de sable au lion d'or; aux 2 et 3: d'or à 3 bandes de gueules).



Chapitre Saint Julien de Brioude (1376) : tête de St Julien coupée par l'épée (AN: D 7133)



Robert d'AUVERGNE, évêque de Clermont, en 1202 (AN: D 6576)



Etienne de MONTAIGU, prior du St Sépulcre de Jaligny : les Stes Femmes et l'ange au tombeau du Christ (en 1303) (AN: D 9531)



Maurin de MONCLAR, prior de Ste Croix de Lavoute en 1393 (AN: St 1066)

Type pédestre masculin

Ce type est peu courant en Auvergne (sauf pour les ecclésiastiques, vu précédemment), mais il en existe un bel exemple dans la province du Bourbonnais proche : le sceau de Louis II, duc de Bourbon de 1337 à 1410, où la colonnette sur l'écu, le baudrier sur le costume se confondent avec la bande des armoiries des ducs de Bourbons (*d'azur semé de fleur de lys d'or, à la bande de gueules*).

Type monumental

Peu de sceaux auvergnats donnent le dessin d'un monument. Citons un sceau de l'abbaye de La Chaise Dieu conservé aux Archives départementales de la Haute Loire.

Sceaux des villes

Les sceaux des villes n'ont pas d'iconographie propre. Ils présentent les armoiries de la ville, l'emblème, le seigneur, le saint patron ou une scène évoquant les activités de la ville ... Parfois ils sont de type monumental, en présentant une image de la ville.

Certaines villes ont choisi une représentation d'un conseil de la ville, des échevins, des consuls ou autres magistrats municipaux délibérants.

En Auvergne, la liste des villes dont un ou plusieurs sceaux sont conservés est, d'après l'ouvrage de Brigitte Bedos ^[13] : Aurillac (1284), Clermont (1255), Issoire (1308), Maurs (1308), Montferrand (1226), Montsalvy (1308), Mozac (1357), Riom (1283), Saint Flour (1308).

Sceaux divers

D'autres types ne se rencontrent pas ou peu en Auvergne. C'est le cas par exemple du type en majesté, type de sceau utilisé par les souverains. Le Roi est vu de face assis sur un trône, avec ses attributs royaux : couronne, manteau, sceptre et fleur de lys. Des sceaux d'artisans, de corps de métier, de paysans, montrent des objets en rapport avec l'activité ou le Saint Patron, mais aussi, parfois, une scène illustrant le métier.

Il existe aussi des sceaux qui n'entrent pas dans un type particulier d'iconographie : ils représentent un arbre, un objet, un animal, etc. ...

Quelques applications de la sigillographie en histoire

Apparition des armoiries

Comme nous l'avons déjà montré ^[14] l'étude de l'évolution des sceaux permet d'observer et de dater approximativement l'apparition des armoiries. Cette apparition des armoiries dépend de la région : en Auvergne, elle se situe à la fin du XII^e siècle. Ainsi les sceaux de Robert, comte d'Auvergne, en 1182 et vers 1184, ne présentent pas d'armoiries, alors que celui de 1190 montre un écu armorié que l'on retrouve sur le contre sceau. Nous observons une évolution similaire sur les sceaux des Dauphins d'Auvergne.

Le gonfanon des comtes d'Auvergne

Le dessin du gonfanon évolue. Les armoiries des comtes d'Auvergne deviennent: « *d'or au gonfanon de gueules frangé de sinople* », comme nous pouvons l'observer sur de nombreux sceaux et sur des armoriaux médiévaux ^[15] Mais actuellement le gonfanon est plutôt représenté bordé que frangé de sinople, peut-être pour faciliter la réalisation du dessin !

D'où vient ce gonfanon des comtes d'Auvergne ? Initialement le gonfanon était une pièce de tissu fixé à l'extrémité d'une lance comme le montre divers sceaux (sceau de Raoul, comte de Vermandois, en 1135, sceau de Guillaume, comte de Nevers, en 1140 ...). Remarquons l'analogie du dessin du gonfanon avec les premières armoiries des comtes d'Auvergne observées sur le sceau de Robert en 1190.

On trouvera en 4^e page de couverture la reproduction des sceaux en rapport avec les armoiries des comtes d'Auvergne et leur évolution

La crosse et l'épée des évêques du Puy

En mai 1305, Jean de COMINES signe un traité de pariage avec le roi de France par lequel il lui cède la moitié des droits de l'évêché sur la ville du Puy. En échange le roi l'associait de moitié dans tous ses droits précédents en Velay, lui céda la seigneurie d'Anduze et une rente. L'évêque recevait le titre de comte du Velay, que Jean de COMINES allait être le premier à porter ^[16] Les sceaux de 1305, avant et après le traité, témoignent du changement.



Jean de COMINES, évêque du Puy, en mai 1305 (sur l'accord de parageage)



Jean de Comines, évêque du Puy en 1305, après l'accord de parageage (AN: D)

Bibliographie

Il existe de nombreux ouvrages sur la sigillographie, nous en avons cité quelques uns dans les notes, d'autres sont répertoriés (pour ceux parus avant 1982) dans l'ouvrage de René GANDILHON et Michel PASTOUREAU, *Bibliographie de la sigillographie française*, 1982.

Nous nous limiterons donc aux principaux ouvrages concernant l'Auvergne:

- Philippe de BOSREDON, *Sigillographie de l'ancienne Auvergne*, 1895
- Roger SÈVE, *Introduction auvergnate à la sigillographie*, in Revue d'Auvergne, tome 70, 1956
- Charles JACOTIN de Rosières, *Etude sur la sigillographie du département de la Haute Loire*, 1908
- H. COLLIN, *Les sceaux du Puy*, dans Cahiers de la Haute Loire, 1966
- Brigitte BEDOS, *Corpus des sceaux français du Moyen Age, Les sceaux des villes*, Archives Nationales, 1980
- Abbé CHALUDET, *Notice sigillographique sur les évêques d'Auvergne et de Saint Flour*, 1899

Avertissement :

Toutes les photographies des sceaux ont été réalisées par l'auteur, à partir de moulages effectués par les Archives Nationales. La référence aux Archives Nationales est indiquée par la cote « AN ».

Notes :

- [1] voir par exemple: Michel PASTOUREAU, *Les sceaux*, 1981.
- [2] René GERMAIN, *Chartes de franchises et fortifications du duché de Bourbon*, 2005, page 408.
- [3] à l'angle de la rue des Francs Bourgeois et de la rue des Archives.
- [4] Michel TOULEMONT, *Musée du Ranquet, Sceaux-matrices et empreintes*, Clermont-Ferrand, 1979.
- [5] par exemple : Apocalypse, chap. 7.
- [6] voir par ex. : Jean Luc CHASSEL et coll., *Sceaux et usages de sceaux, Images de la Champagne médiévale*, 2003.
- [7] Martine DALAS, *Corpus des sceaux français du Moyen Age, tome II, Les sceaux des Rois et de régence*, 1991.
- [8] DURAND garde pendant quelques temps les deux fonctions : abbé de La Chaise Dieu et évêque de Clermont.
- [9] Ambroise TARDIEU, *Histoire de la ville, du pays et de la baronnie d'Herment en Auvergne*, réimpression de 1980. Le sceau de Robert III est reproduit sur une planche entre les pages 80 et 81.
- [10] Antoine JACOTIN, *Preuves de la Maison de Polignac*, 1898-1906 ; Augustin CHASSAING, *Spicilegium Brivatense, recueil de documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne*, 1886.
- [11] J.G. DEMAY, *Le costume au Moyen Age d'après les sceaux*, 1880
- [12] Brigitte BEDOS, *Corpus des sceaux français du Moyen Age, Les sceaux des villes*, Archives Nationales, 1980. On trouvera dans cet ouvrage une photographie des sceaux cités.
- [13] Gérard BOUDET, *Le début de l'usage des armoiries en Auvergne*, dans Bull. Hist. Soc. Acad. du Puy, 2005
- [14] voir par exemple: Emmanuel de BOOS, *L'armorial d'Auvergne Bourbonnais et Forestz de Guillaume REVEL*, 1998, ou du même auteur: *L'armorial LE BRETON*, 2004.
- [15] François WIDEMANN, *Jean de COMINES, premier comte-évêque du Puy*, Cahier de La Haute Loire, 2001, page 93.

Pour votre plaisir : à propos de Sceaux, une Énigme Orthographique

L'histoire que je vous rapporte se passe dans un royaume de légende gouverné par un roi de haute lignée dont les hommes d'aujourd'hui ont complètement oublié le nom.

Ses affaires administratives étaient si florissantes que les documents s'amoncelaient sur le grand bureau d'albâtre du seigneur, bien plus rapidement que le temps nécessaire pour lui d'y apposer son auguste paraphe.

Un chambellan à l'esprit pratique lui proposa de réaliser un sceau de sa signature afin de gagner du temps.

L'idée fut rapidement entérinée et la commande passée auprès du meilleur artisan du comté.

Le plus fidèle et le plus brave des chevaliers du roi se rendit chez le maître artisan pour retirer l'objet et le ramener au plus vite au bon roi car les affaires pressantes du royaume s'empilaient sans cesse sur le bureau royal.

Le chevalier pressait sa monture, un bel alezan fier et vif comme le vent. En vue du voyage pour ramener le sceau, une besace de cuir le plus fin fut spécialement confectionnée qu'il portait à son côté.

L'air était limpide et grisant, le cheval fendait la campagne d'un galop qui semblait ne devoir jamais faiblir.

Soudain, au détour d'un bosquet, le chevalier entrevit un obstacle sur le chemin. Un homme vêtu de hardes qui portait une lourde charge.

En s'approchant, le cavalier identifia le lourd objet. Il s'agissait d'un grand seau d'eau.

Touché par la peine du pauvre bougre, le fier chevalier proposa à l'homme de le déposer plus loin sur son chemin.

Le visage du bonhomme s'éclaira aussitôt. Il fut prié de monter en croupe.

Chemin faisant le chevalier voulut en savoir plus sur celui qui partageait son destrier.

A chacune de ses questions il n'obtint guère mieux que des grognements sans signification.

Il finit par se convaincre qu'il avait affaire à un homme de peu, un sot.

Le chevalier se prit à sourire à cette pensée soudaine : il promenait un sot qui promenait son seau. Machinalement il porta la main à sa taille et tâta la besace qui contenait la précieuse pièce pour s'assurer de sa présence. Surpris en ne la sentant pas il stoppa net le destrier.

Fébrile il plongea la main dans le petit sac. Il sentit le métal froid son doigt, il se décripa aussitôt. Il décida alors de sortir à la lumière le délicat objet ouvragé. L'objet mis en pleine lumière était magnifique, finement ciselé et poli c'était bien là l'œuvre d'un artiste. Un sceau royal !

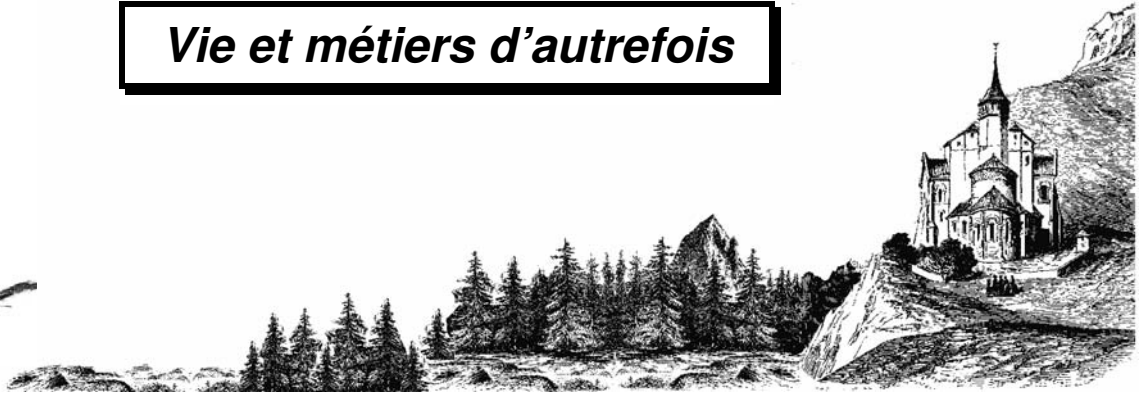
Une guêpe se posa sur la croupe du cheval et sans raison intelligible à la raison de l'homme y piqua violemment son dard. La bête se cabra.

Le chevalier fut désarçonné, le sceau lui échappa de la main et alla jusqu'au sol. Le sot qui se tenait en croupe tomba également au sol, de même que le seau.

Question ? Comment résumer en une phrase cette histoire « Le chevalier, son passager et leurs charges furent désarçonnés et, avec ces trois s.... (???) , le tout se retrouva au sol ». Mais comment doit-on écrire s.... ?



Vie et métiers d'autrefois



AUTOUR DES PASSEPORTS À L'INTÉRIEUR, délivrés dans la commune de Saint-Jean-des-Ollières

par Alain COUDERT (CGHAV-1849)

La délivrance des passeports est consignée dans les registres classés en série M aux Archives Départementales du Puy-de-Dôme ; ils couvrent les périodes du Consulat et de l'Empire, précisément du 2 brumaire an VIII ou 24.10.1799 au 14.02.1826 (avec quelques lacunes).

Huit registres qui vont du n° 344 au n° 351 centralisent au siège du département tous les passeports à l'intérieur délivrés par les mairies du Puy-de-Dôme.

Les deux derniers registres de cette série, le M 352 (correspondant aux années 1848 à 1918) et le M 353 (1847 à 1904) ne concernent pas des passeports à l'intérieur. Le premier contient des passeports pour l'étranger, par ailleurs fort intéressants, nommant notamment : la vingtaine d'émigrants de la région de Billom, en 1850, pour la Californie, état qui rejoint l'Union la même année et dont l'agriculture débute en même temps que la ruée vers l'or ; des couteliers de Viscomtat allant commercer vers 1856 à Téhéran en Perse ou à Constantinople ; des épouses, des mères ou des pères qui se rendent en Suisse durant la première guerre mondiale, à partir de 1915, pour visiter leur mari ou fils, grand blessé et interné. Le second a été versé par le greffe du tribunal ; il mentionne les indigents, les voyageurs sans ressources dont beaucoup sortent des maisons d'arrêt, quelques migrants pour l'Algérie vers 1847, ainsi que des Alsaciens et Mosellans qui sont dits « de passage » aux alentours de 1872 et bénéficient de l'aide accordée par l'autorisation ministérielle du 10.05.1871 prise après l'annexion de l'Alsace-Moselle par l'Allemagne.

Le registre des passeports à l'intérieur est numéroté ; il mentionne les noms et prénoms, la profession, la commune d'origine, celle du domicile avec parfois le village, le canton, l'âge, la taille précise, la commune où est délivré le passeport, la destination (ville ou département), la date de délivrance en mairie et celle de l'enregistrement en préfecture. Le passeport à l'intérieur semble être nécessaire dès que l'on franchit les limites de son canton. Il n'est pas gratuit : les trois en ma possession, de 1830, 1837 et 1864 affichent un tarif constant de deux francs.

Le cas particulier de Saint-Jean-des-Ollières

Il apparaît rapidement que Saint-Jean-des-Ollières, ma commune natale, située dans le bas Livradois, n'est pas représentative de l'ensemble des 470 communes environ que compte le Puy-de-Dôme. On constate un nombre élevé de passeports délivrés par la mairie, de 240 à 250 délivrances annuelles pour les campagnes de l'an VIII, IX et X. Par exemple, du 12 vendémiaire an IX (04.10.1800) au 28 fructidor an IX (15.09.1801), sur un total de 1.170 passeports enregistrés par la préfecture du Puy-de-Dôme, 250 sont délivrés à des habitants de Saint-Jean-des-Ollières. Un net fléchissement intervient dans les deux années suivantes, puis un fort redressement dans les années XIII et XIV, suivi d'une nouvelle baisse. De 1812 à 1815, on retrouve un niveau légèrement supérieur à celui des trois premières années. La période du 13.02.1816 au 17.02.1817 est un pic pour la commune et l'ensemble du département. Les quatre années suivantes avec leurs coupures semblent avoir toujours un nombre élevé de passeports ; une nouvelle décrue se remarque en 1822 avec environ 200 délivrances annuelles.

Nous sommes dans une constante migration saisonnière, telle que le rapporte cette enquête de 1788 effectuée dans la paroisse de Saint-Jean-des-Ollières, montrant que 400 hommes âgés de 16 à 40 ou 50 ans partent à chaque campagne annuelle, certains à la scie de Toussaint à la Saint-Jean, d'autres, les peigneurs de chanvre, de la Saint-Michel à Pâques. (Voir « *Remues d'hommes* » d'Abel Poitrineau).

Qui sont les migrants ?

A l'aube du XIX^e siècle, le maire de Saint-Jean enregistre le départ de :

- 211 scieurs de long bois, « *lu chitaires* », partant souvent groupés, par équipe de deux, - le *renard* et le *chevrier* -, parfois un troisième homme un peu plus ancien ayant déjà participé à d'autres campagnes, plus formé, plus professionnel et indiscutablement reconnu parmi les siens ; il sera le chef d'équipe, celui qui traitera des conditions de la coupe de bois chez le châtelain ou avec le négociant.

- 24 marchands ambulants, certains patentés, d'autres colporteurs. La nature de leur commerce engendre une démarche plus solitaire; ils se retrouveront pour une grande foire dans un chef-lieu ou une sous-préfecture où arrivent, par la malle-poste, leurs ballots de mercerie, de rubaneries et autres, commandés à Nancy, Paris, Bernay, Lyon ou Saint-Etienne.
- 4 journaliers, sans doute prêts à accomplir les tâches les plus pénibles.
- un imprimeur d'indienne : ce Jacques COUDERCHET du Couderchet, 25 ans, 1m598, accompagné de sa femme Jeanne, part le 26 ventôse an XI pour Saint-Etienne avec, dans la marge « observations », la mention lapidaire « *ayant les deux jambes fracturés* ». Ils repartiront pour Nîmes le 17 vendémiaire an XIII (09.10.1804)
- un militaire réformé
- un aveugle de naissance, Benoît CALAMY, âgé de 28 ans, 1m625, , passeport n°3353 délivré le 24 vendémiaire an XI, accompagné, qui se rend à Nantes, comme le précise avec humour et sans malice le préposé au registre, « *pour y voir son oncle* ». Il y retournera le 15 vendémiaire an XIII avec Louis COUPAT, 32 ans, scieur de long, de La Garde.

Celui qui accompagne Benoît CALAMY pour son premier voyage est Pierre COUDERT, mon sosa 64, marchand à Miodet, 60 ans, 1m625, passeport n° 3354 pour Nantes en Loire-Inférieure. C'est la dernière fois que Pierre COUDERT prend un passeport et que nous avons une date attestant de son existence. Est-il décédé sur le trajet aller, à Nantes ou dans la région nantaise, ou durant son retour ? Sur les actes de mariage de deux de ses enfants, il est déclaré « *décédé au pays* » depuis respectivement 12 et 24 ans.

Dans cet inventaire à la Prévert, nous rencontrons 2 garçons tailleurs, 2 étudiants, 2 charpentiers de marine, 2 ramoneurs, un pionnier et un tisserand. Pour la première fois, nous avons 2 fileuses qui vont ensemble à Bordeaux, le 21.10.1806. Dix ans plus tard, sous la Restauration, elles seront 23 à partir, souvent accompagnées d'enfants d'une dizaine d'années. Parfois, pour la sécurité du voyage, elles cheminent de concert avec des scieurs de long jusqu'à leur commune destination.

Où vont les migrants ?

Outre Bordeaux, les femmes se dirigent vers Libourne, Jonzac en Charente inférieure, La Rochelle, Saintes, Bourbon-Vendée (La Roche-sur-Yon), Poitiers, Tours, Saumur, Angers, mais aussi Marseille, Grenoble, Dijon, Chalons-sur-Saône.

Les hommes continuent, au travers des départements de la République, d'aller dans ces provinces « étrangères » du Royaume où ont déjà tant peiné leurs anciens ; d'abord Nantes et ses quais, mais aussi tout le pays de Loire, la Sarthe, Laval, Angers, la Normandie, La Roche-sur-Yon, l'Orléanais avec Orléans et Blois, Tours, Montargis pour les « *filassiers* », Poitiers, Niort, Saintes, La Rochelle, Bordeaux, Libourne, Angoulême, Limoges, Guéret, l'Aveyron, Albi, Toulouse, Castres, Nîmes, Draguignan, Gap, le département de l'Isère où tel Benoît DEPAILLER de Pailler, âgé de 28 ans, époux d'Antoinette JALADIS, père de quatre enfants, se rendant à Vizille ce 10 frimaire an VI (30.11.1797) et s'est noyé entre 11 h. et midi dans le Drac vers Chabotte, commune de Vif ; sa veuve épousera le 30.05.1800 mon sosa 90, Pierre LEBARD, aussi scieur de long, qui se rendra à Valence le 05.11.1804. Encore ce Robert LAGARDE de la Garde, âgé de 25 ans, cy-devant

marchand, est trouvé mort dans un fossé de la grande route de Vizille à Grenoble, près du chemin qui se rend au village de Montchaboud ce 13 brumaire an VII (03.11.1798). Lyon, Bourg-en-Bresse sont leurs destinations ainsi que Lons-le-Saunier, Besançon, la forêt des Vosges, celle de l'Aube aux environs de Clairvaux, et tant d'autres lieux !

Sous le règne de Louis XVIII, vers le 18 mai 1819, de nombreux journaliers partent de la commune d'Isserteaux pour Nîmes et ses environs. Deux au moins ne reverront pas l'Auvergne comme l'atteste le registre des décès de Lédignan, premier arrondissement du Gard : Jean MOUILLARD, 52 ans, et Antoine MOULLAUD dit Poutou, 34 ans, sont tués mardi 8 juin 1819 à 18 heures par un coup de foudre. Le 16.05.1822, ils sont 18 à partir pour Nîmes : le plus jeune a 16 ans, le plus âgé 55 ans. Le 30.05.1823, ils sont 9 à partir dont 5 s'appellent MOUILLAUD.

Comme le font les « hirondelles », ces maçons de la Creuse, de la Marche et du Limousin dont ils sont proches géographiquement, les 13 maçons de Bourg-Lastic partent à Lyon le 15.02.1824 ; ils ont entre 17 et 34 ans. Les 12 maçons de Briffons vont les rejoindre le 24 février 1824 ainsi que bien d'autres, en particulier de la Combraille.

Ces détenteurs de passeports partent souvent accompagnés de jeunes garçons – fils, neveux ou voisins – tel Pierre COUDERT, 59 ans, marchand de Miodet, qui autorise son fils Antoine, âgé de 12 ans, mon sosa 32, à venir avec lui ; le passeport est délivré le 4 brumaire an X (26.10.1801) pour Angers et autres lieux. Le même Antoine COUDERT âgé de 15 ans et 9 mois, scieur de long, partira le 7 fructidor an XIII (25.08.1805) ; il est le 7^e enfant d'une famille qui en compte 9 et le père a disparu.

Jeanne LEBARD, veuve GRAVIÈRE, fileuse, âgée de 42 ans, part le 06.05.1823 pour Marseille avec son fils de 11 ans. Marie BESSADET, 30 ans, fileuse, se rend le 05.08.1823 avec ses enfants à Saintes. Marie GOURCY, 42 ans, fileuse, se dirige sur Jonzac le 16.08.1823 avec son fils âgé de 12 ans.

Combien d'autres quittent temporairement leur commune sans le sauf-conduit, en prenant le risque des contrôles de la maréchaussée.

Le « graïtsu »

Saint-Jean-des-Ollières cultivait une singulière spécialité locale évoquée par Pierre FOURNIER dans son « *Histoire de l'Auvergne* » : le « graïtsu ».

C'est un faux tampon réalisé dans le bois de buis qui pousse dru parmi les éboulis basaltiques du Pic de la Garde. Véritable ouvrage d'art réalisé avec finesse et habileté par certains de ses habitants, reproduisant les sceaux de la Généralité de Riom dans la province d'Auvergne, paraissant plus vrai que nature. Un vrai plaisir joyeux de berner la maréchaussée avec des certificats, bien sûr, tout aussi faux et sans bourse déliée, ce qui n'est pas négligeable. J'ai connu une personne, habitante de La Garde, qui en possédait au moins un. Par extension, le terme « graïtsu » désigne le certificat dûment cacheté, ainsi que celui qui s'adonne à cette coupable activité.

Comment alors ne pas rappeler que, à plus de cinq lieues à la ronde, Saint-Jean-des-Ollières est requalifié en « Saint-Jean-des-Voleurs », pays des « piqueurs », par les habitants des paroisses voisines exerçant les mêmes activités, et ceci avec une certaine pointe d'admiration et d'envie plutôt qu'une appellation d'honnêteté douteuse.

« Lu piquaires de Saint Dzouan »

Ils sont réputés d'aller « à la pique » : il s'agit d'une forme de mendicité organisée grâce à une carte géographique particulière, toute en mémoire, indiquant sur chaque parcours où se situent les localités les plus généreuses, les lieux qu'il vaut mieux éviter ainsi que les personnes les plus accueillantes parmi les provinces et ensuite les départements. Somme toute, un guide précurseur de l'hébergement « méritant le détour » ! L'éducation des plus jeunes est, comme toujours, faite sur le terrain par les plus anciens déjà expérimentés. Revenus au pays, rien ne distingue la nature de leurs gains parmi ceux des scieurs, colporteurs ou filassiers ; bien souvent, ce sont les mêmes car les aléas d'une campagne à la scie entraînent souvent la fracture d'un membre, ou bien un marchand peut être délesté de son ballot. Il faut bien survivre pendant ces mois d'éloignement et rapporter quelques subsides à la maisonnée.

Ainsi en 1763, M. MIGNOT, subdélégué de Thiers, conjecturait que plusieurs mendiants pouvaient venir, écrit-il, « de la paroisse de Domaize qui, avec celles de Saint-Jean-des-Ollières, Saint-Dier, La Chapelle-Agnon et quelques autres fournissent une pépinière de mendiants à inonder le royaume qui, à peine sont sortis de la coquille, qu'ils reçoivent des leçons pour n'être pas à charge à leur famille ». Vers la même époque, les archives mentionnent plusieurs de ces mendiants originaires de Saint-Jean-des-Ollières, munis de faux certificats délivrés avec complaisance dans leur paroisse d'origine. En 1787, M. Henrion de BUSSY,

2/3-	BÉAL Antoine	JARRIGE Marie	x 22.09.1772	St-Jean-des-Ollières
4/5-	BÉAL Gilbert	CALAMY Annex	x 10.01.1748	St-Jean-des-Ollières
6/7-	JARRIGE Jean	CHICAUD Françoise	x 07.11.1724	Fayet-le-Château
8/9-	BÉAL Jean	BÉAL Anna	x 20.02.1718	St-Jean-des-Ollières
10/11	CALAMY Jean	COUDERT Jeanne	x 24.02.1716	St-Jean-des-Ollières
12/13	JARRIGE Antoine	BIAL Anne	x av. 1697	
14/15	DESEGAUX Antoine	CHAVAROT Jeanne	x 13.02.1702	Fayet-le-Château
	<i>dit CHICAUD (sobriquet qui supplante le patronyme à la génération qui suit)</i>			
16/17	BÉAL Antoine	...VEL Anne	x av. 1693	
18/19	BÉAL Benoît	BÉAL Vicente	x 20.01.1693	St-Jean-des-Ollières
20/21-	CALAMY Claude	LACOSTE Anne	x av. 1690	La Collange (St-Jean)
22/23-	COUDERT Gilbert	CHABROLHES Jeanne		de la psse de Brousse
28-	DESEGAUX Antoine			du village des Egaux (Fayet)
29-	CHAVAROT Etienne			de Fougères (Isserteaux)

Voici maintenant le crayon de mon épouse, Anne MOUILLAUD :

2/3-	MOUILLAUD Jean	POMEL Michelle	x 26.10.1773	Isserteaux
4/5-	MOUILLAUD Vincent	RANVIER Jeanne	x 25.02.1732	Isserteaux
6/7	POMEL Jacques	BÉAL Anne	x 06.07.1745	St-Jean-des-Ollières
8/9	MOUILLAUD Antoine	GARDY Pironnelle	x 01.03.1685	Isserteaux
10/11	RANVIER Blaise	MOUILLAUD Antonia	x 09.01.1716	Isserteaux
12/13	POMEL Claude	CHEVALIER Anne	x 06.02.1720	St-Jean-des-Ollières
14/15	BÉAL Jean	BÉAL Anne	x 20.02.1718	St-Jean-des-Ollières
16/-	MOUILLAUD Blaise			
24/25	POMEL Jean	DUPIC Gilberte	x 11.10.1695	St-Jean-des-Ollières.
26/27	CHEVALIER Annet	ESPINASSE Charlotte	x av. 1690	
28/29	BÉAL Antoine	...VEL Anne	x av. 1693	
30/31	BÉAL Benoît	BÉAL Vincente	x 20.01.1693	St-Jean-des-Ollières

Mes périples

Je suis réformé pour défaut de taille : 1m571. Malgré cela, très jeune, je pars à la scie avec les autres. Le registre des passeports atteste de mes départs :
- pour Laval en Mayenne, le 15 fruct. an XI (02.09.1803)

directeur du dépôt de la mendicité de Riom, indique qu'il refuse la mise en liberté du sieur Antoine BORIE de Saint-Jean-des-Ollières, bien que son curé (il s'agit de Joseph ANDRÉ) certifie à l'intendant que BORIE « s'est bien comporté dans sa paroisse dont il est absent depuis quelque temps ». « Quelque temps !, s'indigne M. Henrion de BUSSY, c'est depuis cinq ans, et le jeune homme en a vingt. Ce jeune homme court et libertine fortement depuis cinq ans dans tout le Languedoc et à grand frais ! Il nous vient de Montpellier actuellement » ainsi nous le rapporte Marc DOUSSE.

La confession de Jean BÉAL

En plus des départs en campagne pour la scie, certains entreprennent plusieurs déplacements pour affaires de famille, tel Jean BÉAL, mon sosa 78, qui nous retrace ainsi sa vie :

Mes origines

« Je suis né le 20.12.1775 au domaine de Rosnet sur la paroisse de Saint-Jean-des-Ollières où était né aussi mon père Antoine le 29.11.1749 ; il est alors métayer de Monsieur de LA ROCHE LAMBERT. Ma maman, Marie JARRIGE, est née le 17.04.1752 au village des Égaux sur la paroisse de Fayet-le-Château. Le 10 pluviôse an VIII (30.01.1800) au chef lieu de canton de l'époque, Mauzun, j'épouse Anne MOUILLAUD du village de Bourgis sur la paroisse d'Isserteaux où elle est née le 12.12.1774.

Voici mon crayon :

x 22.09.1772	St-Jean-des-Ollières
x 10.01.1748	St-Jean-des-Ollières
x 07.11.1724	Fayet-le-Château
x 20.02.1718	St-Jean-des-Ollières
x 24.02.1716	St-Jean-des-Ollières
x av. 1697	
x 13.02.1702	Fayet-le-Château
x av. 1693	
x 20.01.1693	St-Jean-des-Ollières
x av. 1690	La Collange (St-Jean)
	de la psse de Brousse
	du village des Egaux (Fayet)
	de Fougères (Isserteaux)
x 26.10.1773	Isserteaux
x 25.02.1732	Isserteaux
x 06.07.1745	St-Jean-des-Ollières
x 01.03.1685	Isserteaux
x 09.01.1716	Isserteaux
x 06.02.1720	St-Jean-des-Ollières
x 20.02.1718	St-Jean-des-Ollières
x 11.10.1695	St-Jean-des-Ollières.
x av. 1690	
x av. 1693	
x 20.01.1693	St-Jean-des-Ollières
- pour Nantes en Loire inférieure, le 23 fruct. an XIII (10.09.1804)	
- pour Bordeaux en Gironde, le 31.08.1806	
- en Mayenne le 26.01.1807 pour rechercher mon frère Gilbert, conscrit de 1807	

- pour la ville d'Auxerre (Yonne) en 1810 afin de faire constater le décès de Gilbert BÉAL jeune, mon frère ; j'emprunte, pour ce faire, 24 francs à Antoine LAROCHE de Sugères

- pour la Gironde le 09.07.1811

afin de recueillir des renseignements sur l'éventuel décès de mon beau-frère, Claude MOUILLAUD, né le 21.06.1788 à Isserteaux. Le maire m'a remis le passeport suivant :

« Le maire de la commune d'Isserteaux, canton de Vic-sur-Allier...invite les autorités constituées, les administrateurs des hospices a vouloir bien donner tous les renseignements qu'il leur sera possible à Jean BÉAL, habitant de la commune de Saint-Jean-des-Ollières, d'un nommé Claude MOUILLAUD, conscrit de 1806 dont le bruit, dans la commune susnommée, est qu'il est mort dans l'un des hospices qui se trouvent sur la route de Bordeaux à Bayonne. Depuis environ deux ou trois ans, vu que la colonne mobile se trouve chez ses parents, ils sont obligés de justifier de l'acte de décès ou de la présence dudit conscrit en la commune d'Isserteaux où ledit BÉAL en de la commune de Saint-Jean-des-Ollières, attendu que les parents du conscrit de la commune d'Isserteaux n'ont pu entreprendre le voyage. Délivré en la mairie d'Isserteaux, ce 2 juillet 1811. DESSAIGNE, maire »

Je pars le 9 juillet pour Clermont où je fais enregistrer mon passeport à la préfecture et il me faut une semaine pour parcourir les 360 km qui me séparaient de la Gironde. Aux hospices civils de Saint-Macaire, de Langon, de Bazas et de Roquefort, j'obtiens le même certificat : « Le secrétaire de l'hospice civil de ...soussigné certifie, après avoir visité les registres dudit hospice dont il est détenteur, n'avoir point trouvé que ledit Claude MOUILLAUD fut entré dans ledit hospice ».

A Mont-de-Marsan, le certificat suivant m'est remis : « Le secrétaire de l'hospice de Mont-de-Marsan déclare avoir compulsé le registre servant à enregistrer les militaires malades et n'avoir pas trouvé le nommé Claude MOUILLEAU, mais il a reconnu que le 1^{er} novembre 1808, il en est mort un sans avoir pu obtenir de lui aucun renseignement, qu'en outre, dans le même mois de novembre et les suivants, on en amenait souvent à l'hospice que l'on avait trouvé mort et dont on ne faisait pas mention dans les registres vu la multiplicité de besogne et

l'encombrement de malades évacués d'Espagne à cette époque. Au bureau de l'hôpital, le 18 Juillet 1811. »

A Dax, le secrétaire de l'hospice civil établit un certificat similaire attestant qu'il n'a pas retrouvé mention de Claude MOUILLEAU dans les registres servant à inscrire les militaires et il certifie aussi que « pendant les années 1808 et 1809, les évacuations de malades venant d'Espagne étaient si nombreuses qu'ils sont trouvés toujours dans les bâtiments de mort, et que plusieurs ont jamais pu avoir aucun renseignement, et qu'il soit très possible que le dénommé ci-dessus se trouve parmi le nombre des morts. »

Enfin, ce même jour à l'hôpital militaire de cette ville, je retrouve la trace de mon beau-frère : Claude MOUILLAUD est entré le 30.12.1808 et décédé le 01.01.1809 ; l'extrait mortuaire est dressé.

J'ai quitté Dax le 19 juillet. J'étais de retour à Clermont le 29 pour faire enregistrer ce certificat. Le 31 Juillet 1811, il était transcrit sur le registre de la mairie d'Isserteaux.

Mon veuvage

Le 18.01.1813, au lendemain de la naissance de notre dernier fils qui ne vivra qu'une heure, mon épouse, âgée de 38 ans, décède à Jossierand où nous habitons. Je ne me remarierai pas. Nos deux filles épouseront les deux frères DUCLOS du Pic :

- Marguerite ° 25.02.1805 x 23.08.1823 Jean ° 18.09.1796 qui va en campagne comme filassier vers Montargis.

- Marie ° 17.03.1807 à Bourgis x 03.10.1824 Gabriel ° 18.01.1802.

Au premier des recensements quinquennaux, celui de 1836, je figure au foyer de Jean et Marguerite, avec Marie, ma petite-fille, qui vivent sous mon toit. Il en est de même pour les six recensements suivants, jusqu'en 1866 où je suis toujours agriculteur, âgé de 91 ans.

Le père de mes gendres, né à Fontzilloux sur la paroisse de Trézioux le 29.09.1760, épouse Marie DUPIC du Pic et vient habiter chez sa femme où il apure une situation financière mise en péril par le décès de son beau-père, le 23.08.1786, âgé seulement de 44 ans, d'une famille de scieurs de long depuis au moins quatre générations.

Je décède à Jossierand le 31.01.1869 à 93 ans.

Pour terminer, voici le crayon de mes gendres :

2/3	DUCLOS Joseph	DUPIC Marie	x 15.09.1789	St-Jean-des-Ollières.
4/5	DUCLOS Pierre	BOUCHEIRAS Jeanne	x 08.02.1757	Trézioux
6/7	DUPIC Pierre, sc. de lg.	LAROCHE Jeanne	x 07.11.1769	St-Jean-des-Ollières
8/9	DUCLOS Joseph	BASSAL Marguerite		d'Auzelles
10/11	BOUCHEIRAS Joseph	ARCHIMBAUD Marie		de Sauviat
12/13	DUPIC Claude, sc.de lg.	DUCROHET Jeanne	x 27.01.1739	St-Jean-des-Ollières
14/15	LAROCHE François	SOLIGNAT Benoîte	x 21.02.1746	Brousse
24/25	DUPIC Antoine, sc.de lg.	ROUSSEL Jeanne	x 04.02.1712	St-Jean-des-Ollières
26/27	DUCROHET Joseph	CHAVAROT Benoîte		
28/29	LAROCHE Alexandre	AUTHEYRAT Anne	x 14.02.1719	Brousse
30/31	SOLIGNAT Gaspard	DISSARD Marguerite	x 30.04.1709	Auzelles
48/49	DUPIC Claude	MIODET Antonia		
50/51	ROUSSEL Jean	CHAVAROT Antonia		
56/57	LAROCHE François	CHOTARD Marie	x 04.10.1696	Brousse
58/59	AUTHEYRAT Marc	COUDERT Jeanne		hoste à Brousse
60/61	SOLIGNAT François	« COIRET » Benoîte		
114/115	CHOTARD François	GIRON Anna		
228/-	CHOTARD Annet			

LA VIE DANS LA HAUTE VALLEE DE L'ANCE aux XVII^e et XVIII^e siècles (suite)

par Charles BARRY (CGHAV-2965)

II – LA VIE SOCIALE

NDLR : nous devons toutes nos excuses à nos lecteurs car dans la légende de la carte de la haute vallée de l'Ance nous avons commis une « erreur monumentale » qui nous a été signalée. L'Ance prend sa source au pied de la crête de Pierre-sur-Haute et coule nord-sud jusqu'à la hauteur de Craponne-sur-Arzon où elle oblique vers l'est pour se jeter dans la Loire tout près de Bas-en-Basset. Sur une petite partie de son cours, elle se trouve parallèle à la Dore qui, elle cours sud-nord pour aller se jeter dans l'Allier, près de Puy-Guillaume. Dans la partie qui nous intéresse, les deux rivières ne sont séparées que par un dizaine de km. et le « Suc de Médeyrolles ».

Mariages

Les familles semblent nombreuses, et il y a beaucoup des remariages de femmes veuves. Les contrats de mariage prévoient des dévolutions de biens qui semblent « modernes » : attribution de tous les biens au survivant, qu'il y ait enfants ou non, répartition des biens entre enfants par parts égales, que ces enfants soient issus du nouveau mariage ou d'un mariage subséquent. On ne constate aucun fétichisme sur le retour éventuel de ces biens dans leur famille d'origine.

Lorsque le nombre restreint d'enfants survivants le permet, il est d'usage que les parents donnent en dot la moitié de leurs biens en nue-propriété. Les époux prennent souvent un régime de communauté. Les mineurs sont protégés par une sorte de conseil de famille élargi. Les familles aisées, ceci relativement au niveau du pays, donnent en dot principal jusqu'à 100 escus. Cela correspond au prix de plusieurs parcelles de terre. Il faut avoir en mémoire qu'une parcelle ne dépasse pas un hectare. Chez les « riches » le lit est de plumes, chez les autres de balle. La constitution d'une dot entraîne renonciation à tous autres biens d'origine familiale, présents et à venir. Il s'agit en fait d'avantager l'enfant qui reprend l'exploitation. Ce n'est pas toujours l'aîné, ni un garçon.

Exemple de dot dans un contrat de mariage de laboureur :

« Hault et puyssant seigneur Jacques de LA ROUE, seigneur et baron dud lieu, Montpellier, Usson et Aurec, Oriol, La Fare, La Mare, les Estables, Lespinasse et autres ses seigneuries, escuyer d'escurye du roy notre sire et son balli de Vellay, salut ... Claude SOLLES dict Prat, laboureur, habitant au lieu de Champaneyns lault, parroisse de Lysigneu, justice et mandement de La Vyeu, pays de Fourests, diocèze de Lion ... et Claude et Catherine REY dict Roux, enfans à feu Mathieu du lieu du Fouet parroisse justice et mandement de La Chaulm, moyenant l'advis conseil et deslibération de leurs parens et amys, pour ce fait assemblés et de leur vouloyr et consentement, ont traité et accordé de faire fiançailles affin de célébrer mariage au non de Dieu en face de sainte mère esglize pour parolles de présent soubz

espérance de l'accomplir à l'advenir, entre led Claude SOLLES dict Prat expoux advenir d'une part et lad Catherine REY épouse advenir d'autre, au traicté duquel mariage led Claude REY, frere de lad Catherine espouse advenir, constitue et assigne par ces présentes leur constitue et assigne et à lad Catherine sa seur et par elle aud Claude SOLLES et es hoires de lad Catherine sa seur et en lieu de tous et chacuns les biens et droicts de par mar frère et seur direct colecteral escheus et advenus à lad Catherine par le déceps dud feu Mathieu REY son père et de Iréne ROUX sa mère et qui luy pourroyent eschoir à l'advenir par aucuns de ses autres seurs et parentelle présens et advenir quelsconques, les biens et sommes qui s'en suyvent : en premier lieu abilher lad Catherine sa seur de deux robbes drap bureau l'une de noyr l'autre drap blanc garnies de manches et doubleures nécessaires et aussi de tous abilhemens menus et joyaux nuptiaux jusques à l'annel, pour frays et despens de nopces la somme de dix livres tournois cinq sestiers de seigle mesure de La Chaulm, son de huit carthons pour chacun sextier, une asnée de vin à la mesure du lieu où se prendra led vin, plus une robe de capteel couleur jusques à troys aulnes et de la valeur de trente sols l'aulne. Plus en dot et chancel la somme de trente livres tournois et un lict de balle garni de coiste cussin, couverte et de quatre linceulx en six aulnes, meusur avec lad couverte et pour icelle la somme de vingt sols lesquelles sommes et chouses susd ont promis ledict Claude REY et George MOURAT consorts poyer à lad Catherine ... Faites et passées au ténement de Chepault dans la segnieurye de la Roue, chastellanye de Montpellier, es présences de vénérables personnes messires Jacques CHAPPOT, Jacques DELOLME prêtres, Anthoine COHERT de Lacouste, François et Jacques CARLES de Montchonel. Le cinquiesme jour du moys de juing l'an mil cinq cens soixante ».

Autres exemples de dots :

« Dés le dixiesme jour de juing mil cinq cens vingt six, mariage ayt esté tracté et depuis accomply entre Jehan DELOUSME, fils à feu Jamme du lieu de Lousme du Mallaveilhe perroisse et mandement de La Chalm d'une part et Laurence DUPUY, fille de feu Pierre, paroisse de Saint Romain de Valanchières d'autre, en faveur duqueld mariage, Clémens DELOLME, frère germain dud Jehan, promist donna et constitua audict Jean DELOSME, sondict frère, les sommes et biens cy amprès déclarés, et premier pour les fraicts et missions des nobces vingt livres tournois, la quantité de vingt cinq sextiers seigle mesure dud La Chaulm, quatre sommades sive asnées de vin, deux vaches bonnes et raisonnables, une polaine de l'eage d'ung an, deux brebis lannés, deux robbes, plus une aultre robe pour Jehanne JAYOLLE mère d'icelle dicte Laurence, plus aussi habiller led Jehan DELOSME de tous habillemens sellon son estat, et en doct et chancel la somme de quatre vingts livres avec tout le droict que led Clémens avoyt en

une sye pappelée de la Chappelle sictuée sur la rivière d'Andrable... »

« Devant Jacques CHAPPOT et François CHAPPOT notaire, Loys GAY dict Bourye et Pierre GAY son fils laboureurs du lieu et paroyse de St-Clémens d'une part, et Claude GRAND dict Duroure et Clauda DUROURE sa femme et Marye GRAND leur filhe habitans du Roure parroisse sud, ont arresté faire fiançailles. Lesd Claude GRAND et lad Clauda DUROURE ont donné promis constitué habilher lad Marye un lict de plume, dépens de noces : 25 £ et en dot : 65 £, une vache prins ou avec son veau, plus ung pré et paschier, es appertences du Bizailh, plus ung coussin de pré . Le futur donne en augmentation de dot et don de survie 30L. Loys GAY père donne la tierce partie de ses biens. Pierre GAY, prêtre curé dud St-Clément, donne aud Pierre son nepveu la quarte partie par indivis de tous et chacuns ses biens...le 18.06.1566 ».

« Damyen MARCHIAL fils de Anthoine, laboureur, habitant au lieu de St-Clémens d'une part et Clémance SEIGNYBRARD vefve de feu Anthoine SUCHEURE au lieu et village des Sucheures, paroisse susd, ont arresté de fère fiançailles. Damyen se constitue de cent livres ensemble tous ses biens lesquels 100 £, led Damyen dict avoir gagné à travailler à la scye et es moyens de son art et industrie qui seront apportés à la maison de la future qui se constitue de tous ses biens... Ils se sont associés. St-Emphème, le 19.01.1558 ».

Mariages de mineurs.

Dans la liasse que j'appelle dans le 10^e fragment du dossier Fr CHAPPOT 1588 à 1608, sont réunies des procédures d'autorisations de mariages de mineurs. Nous ne disposons pas toujours de tous les éléments d'appréciation, (maturité de l'intéressée, date réelle de la consommation du mariage etc.) mais il est certain, que les arguments avancés en faveur du mariage ne correspondent pas à notre mentalité et à nos exigences et que beaucoup de points restent obscurs.

« Michel CALEMARD, nothaire royal, tenant en la seigneurie de Montpeloux, Jacques DAURELLE docteur en chacuns droits... Gabrielle GO[U]TTE vefve à Michel VERDON, à cause des troubles et guerres cyvyles et avec partye des parans de lad myneur sad fille et eagée d'entour sept huit ans, [a l'intention] de la collocquer en mariage avec quelque honneste personnaige de sa quallité... Se seroit présenté Jehan ROCHE fils à Benoid et à Marguerite GAY homme de bonne vye eagé d'entre vingt ans travailleur, extrait de gens de bien, sans reproches qui voudroit se alhier et prendre à femme... Gain de survie l'un à l'autre de 10 escus...Jacques VERDON prêtre oncle paternel, Mathieu VERDON aussi oncle paternel, Claude FRANCE aussi oncle paternel par alliance, Benoid FOUGEROUSE voysin, Jehan GAY voysin Vital EYQUY aussy voysin et Guillaume VERDON cousin paternel, nous prient d'autoriser ce mariage profitable à la mineure et à sa mère... led Mathieu VERDON comme son conseiller... François CHAPPOT procureur d'office n'a voulu empêcher la perfection dud mariage venu l'âge nubil entre Jehan ROCHE et Marye VERDON. Jehan ROCHE fils à Benoid et à lad Margueritte GAY d'une part et Gabrielle GOUTTE vefve à

feu Michel VERDON et mère de ladict Marie laboureurs de St-Clémens sont résollus faire [ce] mariage...Lad GAY donne 53 escus 20 sols, Gabrielle GOUTTE bailhe tous ses biens avec réserve d'usufruit sur un tiers... gains de survie 10 escus...Présents, Jehan GAY prêtre et curé de St-Clémens et Blaise AUBERT notaire. 22.09.1599 ».

« Aujourdhuy par devant Thomas CHAPPOT, [capitaine bailli et juge ordinaire de La Roue pour Marc de LA ROUE] assisté de mon greffier s'est présentée Claude SOULLIER tuteur de Catherine COLLOMBET filhe à feu Pierre qui a exposé son intention de colloquer lad COLOMBET avec Vital COLLOMBET fils à Pierre eagé d'entour 18 ans, lad habitante le mesme village eagée de 10 ans...Le père de Vital donnerait le quart de ses biens...Se sont présentés Me MARREL, procureur d'office, lad CHAUVOU mère de lad mineur, Blaise et Jacques CHAULVOU oncles maternels, Jehan et Pierre CHAULVOU frères aussy oncles maternels, Pierre BONNET oncle paternel par alliance, Anthoine CHASLARD, Pierre DUMAS, Jacques VRAY voysin de lad mineur...Icellui mariage a été déclaré etre profitable à lad mineur...Lad CHAUVOU mère qui est libre et en bon eage prétend convoller à secondes noces et qu'elle entend répéter sa dot sur les biens de lad mineur...Gains de survie des futurs l'un à l'autre 100 livres...Pierre BONNET oncle a été nommé curateur ...Acte octroyé au village de Montcebroux le 5.07.1604 ».

« Aujourdhuy mardy 13.09.1605 par devant Thomas CHAPPOT est comparue Catherine PETIT vefve de Jehan FOUGEROUSE, vivant marchand de St-Emphème nous a remonstré que led deffunct par son testement luy auroit laissé l'administration de Claude FOUGEROUS leur fils naturel et légitime, sond mary déceddé peut avoir quatorze mois...Lad Catherine juge nécessaire que son fils eust l'adistance de quelque personne laquelle eust soin de ses affaires. A cette cause elle auroyt advisé de l'allier avec la filhe de discret homme et saige Me Jaques DAURELLE advocat au siège présidial d'Auvergne qui s'est déclaré particulièrement favorable et promet 900 livres une robe, du linge et des soulhiers...Elle a fait appeler Estienne MONET, Jehan FOUGEROUSE fils de feu Damien cousin paternel, Jehan DANTRAIQUES, Jehan MARREL, Jehan CHARLET cousin germain paternels, Anthoine PETIT oncle maternel, Claude PETIT cousin maternel, Pierre CHAPPUIS, Jehan MARREL jeune, Jaques CHAPPOT, Gabriel BARALLIER, noble Guillaume de SAINCT-POLL aussy cousin, halliés dud FOUGEROUSE...Tous proches parens amys halliés de sond fils ont déclaré led mariage très util et profitable aud Claude FOUGEROUSE fils. Lad Loyse DAURELLE sad future aura en augmentation de dot 300 livres...Led Claude FOUGEROUSE fils aud feu Jehan, majeur de quatorze ans, néanmoinsgts proceddant de l'autorité de Catherine PETIT sa mère et curatrice d'une part et Jaques DAURELLE docteur en droicts advocat au siège présidial d'Auvergne, baillifs et juge ordinaire d'Ambert Viverols Rechessance Montpelloux et la Chaulm et lad Loyse DAURELLE sa filhe de l'eage de douze ans ont confessé avoir traité mariage...Led DAURELLE a promis 1 robe, coffre et menu linge et par dot 900 livres. Led FOUGEROUSE en augmentation de dot 300 livres. Maison dud FOUGEROUSE P Claude FAIDICTS prêtre et jadis curé, Pierre CHAPPOT curé,

Jehan BEAUVOISIN, Jaques HÉRITIER de la ville d'Ambert, Anthoine CHAPPOT prieur, Thomas DAURELLE »

Il faut se souvenir que sous l'Ancien Régime le mariage civil n'existait pas. Nous avons bien ici des procédures civiles d'autorisations de mariages religieux, précédées ou accompagnées d'émancipations de mineurs. Dans notre droit actuel, ces mêmes procédures existent encore. Ici, les motifs réels ne nous sont pas donnés. J'ai tendance à penser que dans plusieurs espèces il s'agit d'unions déjà consommées avec naissances annoncées. Jusqu'à une période récente, l'opinion jugeait en pareil cas, une régularisation nécessaire.

Droits de la femme.

Les femmes majeures de 25 ans et célibataires, les veuves, étaient dites « *dames de leurs droits* », c'est à dire qu'elles pouvaient agir comme les hommes majeurs pouvaient eux-mêmes le faire.

Exemple pris dans le minutier de Me Vidal CALEMARD : « *Anthonia PAILLAGOT, femme de George BAULDO, habitante au lieu de Marchant paroisse de Saint Romain confesse devoir à Simon LIBERCIER dit Convers, laboureur habitant du lieu et mandement de Montpellier, quatre livres tournois, à cause de la vente et délivrance de huit cartons seigle mesure de Montpellier, que ledit LIBERCIER lui a vandus et baillés, pour elle ses enfans dudit BAULDO, nourrir et alimenter* ». L'histoire ne dit pas qu'elle était la situation du mari: probablement absent, sinon, mais moins probablement, malade. Ce que je note, c'est qu'elle n'est pas dite « *dame de ses droits* ». Y avait il dérogation en cas de nécessité ?

Libre consentement nécessaire à la validité des contrats :

« *Pour elle nourrir et alimenter et pour ce qu'elle est en son vieul d'age, ne peut travailler pour gagner sa vye et soy nourrir et d'ailheurs qu'elle est mal disposée de sa personne et que si Dieu l'appeloit n'auroit de quoy soy faire sépulturer, ne faire faire ses obsecques, ainsi qu'elle a dict es présences des notaire et tesmoingts sous escripts, pour ces causes et autrement, car luy plaict, a vandu...* » La formule juridique « *car lui plaît* » qui fait référence aux prescriptions du droit romain, a vieilli. Elle signifie que l'intéressée vend de son propre mouvement, uniquement motivée par un choix personnel. Elle est à rapprocher de la formule « *car tel est notre bon plaisir* » qui ne caractérisait pas un caprice royal, mais une décision personnelle prise sans autre contrainte que le choix de ce qui paraissait le meilleur.

Instruction.

Au début du XVI^e siècle, il n'était pas d'usage de demander la signature des témoins. Ce n'est devenu une obligation qu'à la fin du siècle. Il semble cependant, qu'on puisse avancer que d'assez nombreux hommes savaient lire et écrire. Les gens de loi et d'église étaient nombreux. Ils étaient assez savants. D'après des ex libris d'ouvrages rédigés en latin, il m'apparaît qu'ils se débrouillaient dans cette langue. A la connaissance du Français, ils ajoutaient celle de l'Auvergnat. Au XIX^e siècle encore, tout le monde, quelque soit le milieu social connaissait le patois

Rares étaient les femmes qui savaient écrire.

Certaines signatures de paysans ne doivent pas faire illusion : elles sont seulement maladroitement dessinées.

J'ai trouvé qu'en 1586, Mes Jean BEAUVOIR et Jean DUGUEYT, prêtres ne savaient pas signer.

Rupture d'une communauté.

L'acte qui suit a l'avantage de nous donner une idée du détail d'un patrimoine, car les notaires parlant toujours de parts indivises, on a quelques difficultés à en connaître le contenu :

« *Pierre et Jaques CHOMETTE père et fils et Me Jehan AUBERT et de son auctorité procédant Anthonia CHAUSSAT sa femme, tous habitants au lieu de Rafinies, paroisse de Saint Romain de Vallanchères, ont dit et confessé estre venus à division et partage de leurs biens, lesquels eulx et leurs prédécesseurs restoient associés et ont ci-devant jouy en communauté et consorts, iceulx avoir fait mestre en deux moitiés par l'employ de prudhommes de part et d'autres nommés et ce à la première réquisition : une grange dans leurd jardin esté limité à la grange des mariés, un jardin deux coppes, une portion de pré, une portion de terre, pré douze charretes foin ou entour et en terre entour trois cartonnées, terre appelée La Saigna contenant dix cartonnées, une portion de terre contenant quinze cartonnées, terre appelée Le Voyats contenant cinq cartonnées, plus une autre portion de terre contenant dix cartonnées, une pourtion de bois pré et pasthur contenant entour quinze sestières, une portion de pré contenant entour une charrette de foin, plus une maison grange, estable court, plus certain pré bois et terre et pasthur contenant entour dix sestières, une pourtion de terre et bois la quesle et Chantegrelles contenant entour trois sestières, plus une pourtion de terre sept cartonnées, une terre appelée Les Pomiers contenant entour dix cartonnées, une grange, jardin, court et aysans contenant entour une cartonnée, plus une pourtion de pré pathur et terre tout joignant contenant, en pré trente charrettes foin, en pasthur deux sestières et en terre dix cartonnées, ... quand à l'esmouloir qui est au desd moullins le jouiront par moitié en fournissant chacun sa meulle lequell ne pourra tourner que lors que l'eau pourra suffire pour faire tourner lesd mollins fariniers et à chanvre...une sye troffière, une sye à bras, les outils, cordes, ung char appelé martinet que aussi demeure commung... Soubsmis fait et passé audict villaige de Raffinies maison desd parties, après midi, présens honorables hommes Mes Jehan CALLEMARD, marchand demeurant à St Emphème, Jerosme CALLEMARD marchand habitant de Callemard paroisse de Salhans, Sire Pierre DUGUEST dud St Emphème, qui ont signé avec lesd AUBERT, et les autres parties n'ont seu signer le 9.05.1611...*

Demeurent ausd Chomette tous les oustils de la forge qui aud Aubert avoient estés adjugés

Passé à Viverols maison dud VACHON l'ung desd notaires sousignés apres midy presens honorables hommes, maistres Jehan et Jerosme CALLEMARDS frères cy devant nommés aud partage, sire Pierre DUGUEYT marchand paroissien St Emphème, qui ont signé avec led AUBERT, lesd CHOMETTES n'ont seu signer et après est escript octroyé par le roy et signé VACHON octroyé par le roy ».

Dans le même ordre d'idée on peut lire cet **inventaire** de mobilier: «Aujourd'hui cinquième aoust mil six cens soixante un, après midy, au village de Sichard, dans la maison dud Jean CHAUVOU susnommé et de François CHAUVOU son frère et consort, s'est, par moy notaire sousigné et présans les tesmoins après nommés, procédé à l'inventaire des effects mobiliers, titres papiers de la maison commune d'entre lesd Jean et François CHAUVOU, icelui Jean CHAUVOU estant dans son lict malade, indisposé de sa personne, néanmoins sain de mémoire et entendement, afin d'estre le tout conservé à qui il apartiendra et auquel inventaire a esté procédé comme s'en suit... :

Premièrement, au bas de lad maison, si est trouvé un chaslic bois pin et sapin à mi usé garni de sa coueste et cuissin bale, deux linceulx et une couverte burel, le tout aussi à mi usé, audevant duquel y a des courtinages toile commune de pays à petit frangeons files communs, plus un autre chaslic bois pin et sapin à mi usé, icelui garni d'une couvesteure et cuissin balle, deux linceulx et couverte burel et au devant duquel y a ung autre paire de courtriage en mesme toile et frangeons comme sus est dict, sur l'espace qui faict séparation de lad maison et grange si est trouvé un autre chaslic, ou quoyque soict, est assez usés en forme de chaslic et dans icelui une autre couvert, plus audevant du lict où est led Jean CHAUVOU, y a un coffre fermant à clefs estant de bois pin, dans lequel se sont trouvés les papiers après inventoriés, plus s'est trouvé dans led coffre un plat, neufs escueles, le tout estaint commung et à mi usé, plus une arche bois pin et sapin, non fermant à clefs, à mi usé tenant entour vingt cartons seigle, dans laquelle s'est trouvé le linge du mesnage de lad maison, qui conciste en dix huict linceulx, deux dousaines chemises, tant d'home que femme et d'enfens, le tout toile commune du pays, à la réserve de trois chemises qui sont toile blancheries, plus s'est trouvé dans lad arche, plus une autre grand arche bois pin et sapin à mi usé dans laquelle sont les habists delad FOURNIAL, ce qui a esté recogneu par led CHAUVOU appartenir à icéle, plus encore s'est trouvé dans lad maison un petit coffre les robes habits et menu linge de Marie CHAUVOU, fille dud Jean, plus s'y est trouvé une arche esté recogneu appartenir à Catherine SEGNIBRARD femme dud François, plus s'y est trouvé une arche ou coffre qu'a esté recogneu appartenir à Michelle BISAY, plus une garde robe bois pin et sapin dans laquelle s'est trouvé la viande du mesnage. Plus deux crimialhères fert avec la fisele, plus quatre pots de fert tenant entour scavoir : la plus grande quinze esculées, une autre tenant entour aussi quinze esculées, autre tenant entour douse esculées et l'autre entour deux esculées, les deux plus grandes estant presque neufes et les autres à mi usés, plus une peyrole tenant entour trois sceaux, autre peyrole tenant entour deux seaux et demi, le tout fert à mi usés, plus quatre joucts garnis de leurs fert et joucles cuir, plus deux arraires garnis de leurs régles fert, plus deux chards aussi garnis de leur rouhes, plus un paire de ranges fert de entour trante cinq chainons aveq leur boucle et cros fer, plus deux talles prés, deux pioches fert à mi usés, plus quatre faucilhes, plus quatre faux à foucher, une cognée et deux petites cognées pesant toutes trois environ huict livres, plus trois coings fert pesant entour cinq livres, plus les outils nécessaires à faire sabots que sont cinq taravels, deux librou, deux butavans, le tout

fert, plus une lyfite fert et une autre petite cognée aussi à faire sabosts, plus une petite scie à main, plus un poirapilé linval, une petite lampe fert, plus quatre cercles à faire fromages, plus s'est trouvé dans lad maison dix bastes à usage de vachère à mi usés, une poile à frire, une cuillère fert, deux casses de fert à mi usés, plus deux fourches à deux becs, deux bichus, le tout fert, plus une picque à chausure à mi usé, une pale fert pesant entour deux livres, plus deux cordes chargeurs à mi usés, deux courdeaux, aussi à mi usés et propres à charrier et en haut de lad maison, il a dict y avoir esté, c'est trouvé un charnier fermant à clef : estant ataché à cloux et chevilles dans lequel s'est trouvé environ une tranterie de beure et lard salé, plus deux suifs de pourceaux pesant entour ving livres tous deux. Dans la grange de lad maison joignant à part, sy est trouvé, et lad Chauvou a dict y avoir dameublé, environ quinze charretées foing de sept quintaux chacune, le surplus de leurs foings n'estant encores ameublé ni leurs bleds seigle coupés. Et dans l'estable de lad maison y joignant, a dict y avoir quatre grandes vaches plaines et aagées chacune de six à huict ans chacune, poil rouge et trainant, plus trois braues l'une d'icéles trois ans et les autres deux, de deux ans chacune, l'une d'icéles plaine, poil rouge et trainant, plus autres trois braues d'un an chacune et un toureau aussi d'un an mesme poil, plus deux veaux tendrons fameres, plus deux chèvres aagées chacune de trois ans. Plus une cavale poil rouch, aagée d'entour dix ans, avec sa bastière usé, garnie de deux estriers fert et ses entraves aussy fert, une poulaine agée d'entour deux ans et demi poil noir. Et dans lad maison et dans la cave a juré s'y est trouvé et recogneu y avoir cinq cens fourmes fromages, la plus grande partie d'icéles meures.

Dans leur cabane apelée doux Chaffoux, a esté recogneu y avoir de reculy et ameublé, environ vingt charretées foing de sept quintaux chacune et croist d'avoir auxprés de lad cabane, qui n'est encores reculy, une autre vingtaine de charretées foing de mesmes d'environ sept quintaux chacune. Plus y avoit ung chaslic et dans icéles une coueste et cuissin bale, deux linceulx avec couverte burel, le tout à mi usé, plus une arche bois pin et sapin a mi usé qu'a esté recogneu appartenir à Antoine THÉVENON jeune, dans laquelle il n'y a que le pain et viande du vachier, plus un petit armoire ou un buffect ne fermant d'aucune porte, estant bois pin et sapin, dans lequel ne s'est trouvé aucune chose qui ayt méritté d'inventorier, plus a dict avoir dans lad cabane, dix grandes vaches plaines aagées de six huict dix et douze ans, poil rouge et trainant, plus un toureau agé d'entour un an poil grins, quatre veaux tendrons mesme poil, deux masles et deux fumelles

et a led Jean CHAUVOU desclairé pouvoir reculer de ce qui est sepmé et échus, lui et son consort en l'antière pour l'année présante, la quantité de environ vingt cartons seigle et quarante raz avoine mesme mesure et encores y avoir vingt charrettes foing dans le pré aboutissant aud village de Sichard outre les XV charrettes qui sont jà ameublées dans lad cabane ou grange

et dans le coffre sus avantorié qui est devant le lict où est led Jean CHAUVOU, s'y sont trouvés les papiers suivans ... (suit une énumération d'actes notariés concernant cette famille : contrats de mariage, obligations, ventes, quittances de dots, accord de séparation, partage d'eaux, transactions...

Inventaire sousigné aveq ledict Jean CHAUVOU et

Antoine THÉVENON habitant dudict vilage, qui ny led François CHAUVOU, n'ont seu signer, enquis, lesdicts jour et an cinquiesme aoust mil six cens soixante un ».

Redevances et taxes.

Cens : Il s'agit d'une redevance due en contrepartie de l'usage d'un bien. Cette institution est encore bien vivace au XVI^e siècle et le notaire n'omet jamais (sauf une fois parce qu'ils sont trop nombreux), de citer le seigneur du lieu.

« Catherine SYMOND vefve de feu Jacme CHAMGRYMAULD dame de ses droicts et Jacques CHAMGRYMAULD fils dud feu Jacme et de lad SYMOND d'eage perfect et Anthoine CHAMGRYMAULD fils dud feu Jacme et frère dud Jacques, tous troys ensemble pour leurs affaire nécessité aussi eulx nourrir et leur mère, ont vandu à Michel BARAT habitant au lieu de St-Emphème 21 £, une leur maison assise et située es appartenances de St-Emphème au cartier appelé de Chamgrimauld qui est leur, chambre haulte avec son galatas audessus couverte à tuylle où de présent lesd vendeurs sont...

cens et directe du prieur de St-Emphesme au cens deubs en son terrier comme ils nous ont afferment, chargé aussi icelle maison de cinq livres envers led prieur, ses prêtres serviteurs de lad esglize payables par une foys en pour le sol cinq sols annuels à chacune feste Saint-Barnabet lesquels cinq livres ou cinq sols led Barat sera tenu, Me J CHAPPOT 1548. »

Sauf quand le seigneur est présent, il est rare que les vendeurs soient capables de donner le montant annuellement dû. Souvent on nous explique que c'est parce que le bien est en pagésie. Ce terme semble signifier communauté paysanne. Effectivement, l'impôt était collectif et son montant dépendait du nombre de redevables. Mais reste à savoir s'il était toujours uniquement payable en espèces et si cela représentait beaucoup. Le peu de renseignements dont nous disposons donne des montants en deniers relativement faibles (exemple: 8 deniers pour un pré donnant une charrette de foin (J CHAPPOT 1545). Le cens figure cependant dans l'énumération des causes de certaines dettes. A ce constat, je n'ai trouvé qu'une exception apparente (J CHAPPOT 1545), qui en définitive confirmerait mes observations : il s'agissait d'une surface de montagne inhabituellement importante, on arrive alors à trois sols, deux deniers.

Dans ma candeur naïve, je pensais que toute la paroisse de Saint-Anthème dépendait de La Roue. C'est effectivement le seigneur le plus important, mais pour le cens, il est suivi, d'assez loin du reste, par le prieur de St Anthème, puis par celui de La Chaulme pour la partie de la paroisse qui entoure Chantossel et Seignibrard.

La Sauvetat relevait de « l'honorable et dévot convent de La Chaise-Dieu ».

Mais en 1545 sont aussi signalés : le prieuré de Prelles, Beauvoir, Bothonargues, Chamtur, Fraissonnet, Lavieu, Martenot ou Montenot, Montceu, Pastural, Peschier, Tremblés, Trémioles, Subvyer, Vertolaye et à St Romain: le seigneur de Fraissonnet, seigneur de Viveyrols.

Mention de « la pagésie des seigneurs de Paurouls, Usson et entour [que les intéressés n'ont seu déclarer] car tout le tènement de la Faye est en ceste ensemble ».

En 1545 encore, sont aussi mentionnés des cens payés au « Perlaux » de Moing, au « Palh » de Moing . Il s'agit vraisemblablement de mauvaises lectures d'une même autorité, le palais de Moing, nom curieux qui désigne l'ancienne commanderie de Templiers de St-Jean.

J'ai relevé dans le minutier de Me Vital CALEMARD quelques exemples chiffrés :

p 34 : « *aux cens mouvans du chasnoine PAPPARIN de Montbrison aux cens assavoir les mayson et jardin de trois deniers tournois, le pré de cinq deniers, la terre trois deniers et un quart de gelline, et la vigne mouvant du couvent de Saint Jehan de Montbrison aux cens de douze deniers vingnevs* », sans autres charges.

p 131 : « *aux cens chacun an à chacune fête Saint Juilhien au mois d'aout d'une r-b seigle, un quart de coppe avoine, un quart de coppe mesure de La Chalm due en directe seigneurie messeigneurs les religieux de la Chaise-Dieu, à cause de leur prieuré de La Chaulme* ».

p 136 : " *Le seigneur de Montrond prélève un cens de trois deniers sur une scie à La Chaulme* ».

p 310 : « *Cens acoustumés être poiés chacun an à Mademoiselle de LA ROUE au nom qu'elle procède, à cause de sa seigneurie et mandement de Montpelloux et portables au grenier de Montpelloux, assavoir les paschiers et bois premiers confinés (pour une surface, de sept cartonnées, le bois semé d'arbres de pin) de deux coppes et trois quarts de coppe seigle et trois quarts de coppe avoine, et le paschier dernier confiné (d'une surface de cinq cartonnées) aux cens d'une coppe et trois quarts seigle et demie coppe avoine payables et portables comme dessus* » (valeur de ces terres seize livres).

Relevé chez Me Jacques CHAPPOT : Cens dû à René seigneur de Beauvoir du Pastural du Peschuer, (au) prieur de Saint-Emphème et à messieurs de La Chazadiou à cause de leur prieuré de La Chaulme le 29.06.1565.

Aulx abbé et convent de la Chazadiou à cause de leur prieuré du Pallays de Moing le 29.08.1566.

J'ai relevé pour 1545, que le sire de Vertolaye percevait en cens « *six deniers tournois et une manœuvre à la fourche, payable chacun an à feste St Jehan, à mys d'aoust de ung chacun an* ».

« Me DAURELLE a vandu à Claude CROUX fils à feu Loys habitant du lieu de Croux, paroisse de St-Clémens, six vingts livres, un pré appelé de l'Aubeyspin contenant trois scharres de pré, aux cens de cinq souls annuels avec tout droict de directe deubs aud sr dud LA ROUE, tailhable et chariable aud seigneur quand et en la forme et manyère que les aultres héritaiges sont tenus et mouvans, payable led cens à la St-Jullian au moys d'aoust. St-Emphème en la maison dud BARRIER l'ung des notaires sousignés ».18.08.1558

Chez M Mathieu CHAPOT : « *Puissant seigneur Gaspard de LA ROUE, baron dudict lieu, seigneur de Montpelloux, a [remis] en cens amphitéote et perpétuelement à Anthoine CHAPPOT de Villenaire perroisse de Saint Emphesme, présent et recevant, de herbage et pasturage audict sieur appartenant sittué dans lad seigneurie de Montpelloux, aux cens annuels de six deniers tournois, une coppe avoyne mesure dudict Montpelloux, sans touteffois qu'il puisse vendre ny aliéner led droict à autres personnes sans licence dud seigneur et oultre pourra prendre du bois vert* ».

et sec aud ténement de Lagrallière pour son usage seullement et du mort et sec du...à abatre, comme aussy de rompre et arracher pour faire acommoder ses esdiffices, de ... de chauffage dans led bois de Malavielhe. Passé en la maison et chasteau dud seigneur après midy, présens adce noble Guillaume de ST POL et de VILLEPEULU et Me Charles SAPPIN, notaire et praticien dud lieu, qui et les parties ont signé le 23.10.1610 ».

Lods et ventes : Il s'agit d'un impôt dû lorsqu'il y avait une mutation. Ces actes se nomment actes de vestison ou d'investiture. Nous trouvons dans le minutier de Me CALEMARD plusieurs actes par lesquels le seigneur lui-même, ou ses adsesseurs, « investent » des nouveaux redevables de cens. Le transfert est opéré à Montpellier par la remise d'une petite pierre, et à Usson par la remise d'une plume, « ainsi qu'il est acoutumé faire en tel cas », écrit le notaire non sans quelque arrière pensée me semble t-il. Parfois, le notaire parle d'emphytéose, sans bien sûr pouvoir donner la durée restant à courir. Cette référence à un contrat du droit romain est audacieuse.

Procédures : Comme on le sait nos ancêtres étaient très procéduriers. Ainsi, ils remettaient souvent les actes signés en question. Par exemple, ils réclamaient des « plus values ». Cette notion semble viser des cas où l'estimation du prix de vente d'un bien est contestée par les héritiers du vendeur. Elle aboutit au versement à leur profit d'un léger supplément.

La plupart des actes prévoyaient une possibilité de rachat. Cela peut paraître une sorte de consolation illusoire donnée au vendeur, un espoir de retour à meilleure fortune. En fait, on trouve ensuite un acte accordant une indemnité pour renonciation au droit de rachat ou même un acte vendant le droit de rachat à un tiers.

Les transactions immobilières réservent parfois de mauvaises surprises, par exemple lorsque des femmes viennent les remettre en cause, sous l'argument de leur régime dotal (obligation pour l'époux vendeur d'un bien dotal de lui en substituer un autre). Les terres peuvent aussi être obérées par une fondation non signalée. L'habitude de doter ou donner des parts indivises de tous les biens, contraint parfois à comparer dates de donation et de vente pour voir si un bien vendu n'a pas été partiellement donné antérieurement.

Autre motif d'incertitude dans les ventes : l'exercice d'un retour « lignager ».

En garantie des constitutions de dot, les donateurs hypothèquent leurs biens. Cette précaution, n'est pas une clause de style. On constate que souvent les dots restaient partiellement impayées et que les époux, bien des années plus tard, n'hésitaient pas à faire jouer leur droit de suite sur les immeubles hypothéqués.

Ventes inattendues : « Le 6 mai 1542 (Me CALEMARD) : Pierre BONNET clerc, Jacques BONNET son frère, laboureur, enfens à feu Jehan BONNET, habitans au villaige des Septsols et Pierre BONNET le jeune, aussi laboureur, fils à feu Jehan BONNET, habitant aussi dud villaige, paroyse de Saint Clémens, ont vandu à Claude FAYDICTS dict Perron serurgien habitant au lieu de Montpellier, paroisse de Saint Romain et ce par le pris

de quatre livres, tout le droict de la huitiesme partye par indivits de certaine maison hault et bas et à troys estaiges à couvert de tuilhe sictuée et assize dans la basse court du chasteau dud Montpellier, jouxte la mayson de Jehan FOUGEROUZE d'orient, la muraille de lad basse court de midi, la mure du notaire soubssigné, acqyze des habitans de Vallenchères, de nuyt, la basse court dud chasteau de bize... »

« Le vingtcinquiesme jour de 13 febvrier l'an mil cinq cens et quarante deux, feu Jehan DELOLME fils de feu Anthoine, en son vivant habitant au villaige de Lolme de Malleveille, perroisse et mandement de La Chalm, ayt vendu à Clémens DELOLME habitant desd lieu parroisse mandement propriétés bastimens et héritages amprés confinés et déclarés ... tout le droict en une chambre située dans le chasteau de la Chalm appelée chambre DELOLME, jouxte la muraille de l'esglize dudict La Chalm d'orient, la basse court dud chasteau de midy, la maison de vénérable personne messire Anthoine ALLAZARD acquise des Soliers de bize et lad basse court de nuyt, plus le droict de l'uzage d'une sye à faire poists appelée Delolme que si ung journal d'ung chacun mois de l'an de l'usage et joyssance d'icelle sictuée lad sie sur la rivyère appelée d'Audrable et antiennement appelée de la Loubeyre ».

Acte de prise de possession :

« Aujourdhuy XV^e jour du moys de juilhet mil cinq cens soixante, Claude PERET fils de feu Estienne, habitant du lieu de la Bertranderie parroisse de Saint Emphème, estant au lieu de Saint Yvoy s'en est allé et mys dans ung certain pré appelé de Cuisse, contenant un cestier de pré ou entour jouxant le chemin tendant de Saint Yvoy à Montbrison d'orient et partye de bize, la terre de Claude FOUGEROUSE de midi, la terre de Claude CHAULVOU aussi de midi et nuyt et pré dud Claude CHAULVOU de bize, la moytié duquel pré a dict avoyr acquise de Pierre BYALEN et sa femme et illec a prins possession d'icelluyd pour, en signe de laquelle, il a redressé des pierres estans dans led pré et mys au mur près du chemin et fermé le passoyr et illec, s'est transporté en et dans certain autre pré, appelé de Boudayer, sytué esd appartenances de Saint Yvoy, joignant au pré de Jehan DESAINCTYVOY d'une part de Blaise CHALLARD d'autre, et la terre de Damyen PERRET d'autre partye où illec il a prins possession de la moytié d'icelluyd pret comme l'ayant acquis dud Pierre BYALEN et de sa femme et en signe de lad possession il a et dressé des pierres estans en ung bezal du cousté de bize dud pré et d'icelled prinse de possession aud notaire soubssigné en a requis instrument pour luy valoyr et servir en temps et lieu ce que de rayson, soubz led seel royal, es présences de Damyen PERRET dict Bertrand et Blaise CHALLARD, en tesmoing de ce nousd garde led seel royal que tenons à ces présentes avons fait mectre et apposé les jour moy et an susd... es présences de Claude GENEVRYER fils de feu Claude, Jehan DEMICHEL dict Genevrier et Jacques PERRET de Fau le XXII^e jour du moys d'aprvril l'an mil cinq cens soixante ».

BACS ET PÉAGES SUR LA DORE AU XVIII^e SIÈCLE (AD63 – Cote C- 6919/20)

Textes relevés par Yvette JUMEL (CGHAV-1536)

1732 – Péage à l'écluse de Peschadoires

N° 30 et 31 : Lettre de M de MERVILLE au Sr CROZAT
« Le droit qui se perçoit sur les deux écluses, est de trente sol par baquin, c'est à dire pour un train de bois à ouvrir dont on attache l'un à l'autre une certaine quantité pour le voiturer à flot avec deux seuls mariniers qui se tiennent dessus à chaque bout, et qui le conduisent à la perche jusques à Puy Guillaume et quelquefois plus loin, où on charge en batteau cette quantité de bois n'est point fixée, elle est proportionnée à la quantité et à la force de l'eau. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur ».

1744 – Demande de renseignements sur les bacs de Peschadoires et de Dorat

N° 795 Contrôleur Général et M. de MERVILLE
Demande : « M. de Thiers demande d'être maintenu dans un droit de bac, sur la Rivière de Dore au port de Pechadoires, et à Dorat dans la seigneurie de Thiers, mais comme il ne raporte point la pancarte de droits que l'on perçoit pour le service du passage ; M. le controlleur général jugera peut être à propos d'écrire à M. Rossignol de s'informer :

1° si ce bac est utile au public ; s'il est bien entetenû, et de donner son avis sur la fixation qui doit être faite des droits en égard aux tarifs qui ont été arrêtés par des arrets du conseil pour les bacs voisins.

2° si au lieu de Pechadoires sur la rivière de Dore il y a des écluses, peslière, ou pertuis pour lesquels on perçoive des droits particuliers et si le pertuis est utile au public et bien entretenu. Enfin s'il se perçoit des droits de péage aux lieux de Pechadoires et de Dorat ou ailleurs dans l'étendue de la seigneurie de Thiers et en quoy consistent ces droits »

Réponse : « Le bac de Pechadoires est indispensable étant sur la grande route de Lyon à Clermont entre Thiers et Lezoux.

Celuy de Dorat étant très nécessaire parce que la Dore traverse la paroisse en sorte qu'on ne peut porter les sacrements dans une partie, ny en venir à l'église, sans le batteau.

Il y a une petite écluse, fort basse, pour la prise d'eau de deux grands moulins sans lesquels il faudroit porter à deux lieües les bleds de la consommation de Thiers pendant quatre mois de l'année. Le pertuis de cette écluse n'expose à aucun danger par son peu de hauteur. Il est bien entetenû, il n'y passe que des bois qui viennent de Courpière ; et conformément à un arrest du parlement, et à des traités faits avec les marchands de bois de Courpière et d'Orléans dont le subdélégué de M. Rossignol a vu autrefois des copies, on paye au seigneur 30 sol pour ce qu'on appelle un train de bois.

Il ne se perçoit aucun droit de peage pour le seigneur de Thiers.

(M. de MERVILLE, subdélégué, à M. de TRUDAINE, intendant.)

16.02.1745 - Problème d'écluse

« L'écluse de Peschadoires, Monsieur, estant construite dans un endroit où le lit de la rivière est le plus large, et estant faite de biais pour qu'elle soit moins exposée au faix des grandes eaux, la longueur est d'environ cent vingt toises.

La dernière inondation en à entièrement emporté une partie de 9 à 10 toises, et à considérablement endommagé plus de 30 autres toises. Il faut pour réparer le tout

- 20 arbres chesne de 24 à 25 pieds de longueur sur 15 à 18 pouces de diamètre.

- 20 autres chesnes de 18 à 20 pieds, et d'un pied de diamètre

- 300 pieux de chesne de 12 à 15 pieds de longueur

- 30 arbres bois de pin, de 30 pieds, ou de taillis

et environ 300 tournée de manoeuvres, et de charpentiers tant pour couper et voiturer les bois que pour le placer.

J'ay examiné en détail à quoy peut aller cette depense, et il m'a parû qu'avec toute l'économie possible, elle (ira) au moins a 950 (livres)

J'ay l'honneur d'être avec le plus parfait attachement, Monsieur, vôtre très humble et très obéissant serviteur

De Merville »

Demande de renseignements sur les écluses

N° 871, Demande : « Il a été construit des écluses sur la rivière de Dore aux moulins de Néronde et de la Pichodière et ailleurs, les propriétaires de ces moulins et écluses ont de leur autorité établi un droit sur les bateaux et trains de bois qui y passent quelques marchands s'y sont fournis par une transaction de 1708 mais avant de pouvoir autoriser de pareils droits il est nécessaire d'avoir plusieurs éclaircissements, ainsy M. le Controlleur général jugera peut être à propos d'écrire à M. ROSSIGNOL de l'informer

1° sy la rivière de Dore est navigable de son propre fonds.

2° en quels endroits sont construites les écluses et sy elles sont nécessaires pour le passage des bateaux, bacquins et trains de bois.

3° sy ces écluses ne sont pas devenues nécessaires à la navigation par la construction des moulins en sorte que s'il ny avoit pas de moulins les écluses seroient inutiles.

4° si independamment de la navigation les écluses ne sont pas utiles pour les moulins

5° quels droits lon exige pour le passage de ces écluses et enfin de donner son avis sur la confirmation ou la supression de ces droits »

Réponse de M. de MERVILLE : « Ces particuliers estoient alors tous les marchands de bois a portee de la rivière de Dore, et tous ceux d'Orléans qui pourroient y avoir le même interest.

1° la Dore n'est jamais navigable. Elle est tout au plus flottable pendant seulement trois mois de l'année.

2° Les écluses sont au moulin de Néronde, et à un quart de lieüe au dessus de celuy de Peschadoires. Elles sont inutiles pour le passage des trains de bois, il n'y passe jamais de bateaux.

3° s'il n'y avoit point de moulins les écluses seroient inutiles, mais les deux moulins sont indispensablement nécessaires.

4° sans les écluses, les moulins de Néronde et de Peschadoire seroient détruites ; et ces moulins seuls peuvent fournir la farine de Thiers et de 4 ou 5 paroisses pendant l'esté.

5° à chaque écluse on prend vingt sols pour chaque train de bois. Ce qui ne défraye qu'en partie les meüniers qui à chaque fois qu'ils ouvrent les écluses manquent d'eau pendant trois jours, et employent beaucoup de (jours) et de nouveaux bois pour remplir les pertuis après le passage et pour les entretenir.

Enfin sauf le petit dédommagement les moulins seroient à charge aux propriétaires ; et le public souffriroit beaucoup de la desvastation où de l'abandon de ces deux moulins ».

1753 – Nouvelle demande du Garde des Sceaux

Etat n° 1893 - Sujet : « lettre au sujet des écluses de M. MIGNOT, mémoire d'observations de l'Intendant : les premiers marchands qui imaginèrent de faire flotter des bois sur la Dore ne trouvèrent d'autre obstacle que ces deux écluses qu'ils rompirent ; un procès engagé contre eux par les seigneurs de Thiers et de Néronde se termina en 1708 par une transaction ; les meuniers qui sont obligés de rompre les écluses au passage des trains et de les rétablir ensuite »

Observations de M. L'Intendant : « Les écluses situées sur la rivière de Dore au nombre de deux sont lune dans la paroisse de Neyronde à 5 a 600 pas au dessus du bateau et l'autre dans la paroisse de Peschadoires a peupres a la meme distance au dessus du bateau de cette paroisse.

Les deux écluses ont été pratiquées sur cette rivière (que l'on regardoit pas comme assez considérable pour faire flotter des bois qui descendent de Courpière à Puignillaume ou elle se jette dans celle d'Allier) pour le service de plusieurs moulins fariniers situés sur la rivière de Dore et dont les meuniers n'agissent qu'à la faveur de ces écluses qui en retenant l'eau la font regonfler et par ce moyen la font passer une certaine quantité dans des bezaux ou canaux qui la conduisent jusques aux dits moulins.

Les deux moulins de Neyronde apartiennent à M. d'YSSERPANT Seigneur la partie de cette paroisse, les deux autres situés à Peschadoires appartenoient autrefois à M. le Duc de Lauzun Seigneur de Thiers qui les donna à baux et à des (cens) ou Rentes très considérables à plusieurs particuliers de cette paroisse qui en jouissent actuellement aux memes conditions qu'ils furent donnés.

Les premiers marchands de Vollore Aubusson Courpière et autre endroit de la montagne ou croissent les bois des sapins, qui imaginèrent de faire descendre ces bois sur la Rivière de Dore en les faisant flotter ny trouverent d'autres obstacles que ces deux ecluses qui Barroient leur Entreprise ils oserent comme on le rapporte par tradition de noyer de fait et rompirent les ecluses pour donner au libre cours à l'eau, les Seigneurs de Thiers et Neyronde sen plainirent l'on ignore a quel tribunal fut portée l'action qu'ils intenterent contre les marchands et lon apprend par le memoire seulement quil y eut transaction passée en 1708 que lon ne trouve pas dans les archives de M. le Baron de Thiers, lon a seulement ydée quelle fut

envoyée a ce Seigneur par un ancien Regisseur mort depuis deux ans avec d'autres pièces concernant les bacs et ecluses lorsqu'il fut question aussy de vérifier les droits que chaque seigneur prétendoit avoir sur les bacs et ecluses.

Il est de notorité que la Rivière de Dore n'est pas navigable et qu'il ny passe pas de bateau meme sans charge son lit est obligé meme pour des trains de bois très légers et qui de trois n'en font qu'un lorsqu'ils sont parvenus à l'Allier, de choisirs les tens de débordement de la Dore qui arrivent par la fonte des neiges ou appres des plages de plusieurs jours. Ces occasions sont rares et il ne faut pas les manquer, L'énonciation de bateau chargé, porté par la transaction de 1708 na été stipulée que pour prévoir tous les cas.

Le bacquin et train de bois fait un terme synonyme dans cette partie de province quoique ayant des significations bien différentes ailleurs.

Non seulement les écluses sont mutiler pour les passages de trains, elles y sont meme très contraires mais en effet les moulins bien plus anciens que ne lest le passage des bois sur la rivière de Dore ne subsisteroient pas sans les écluses et les moulins sont d'une grande utilité pour le public dans les tens de secheresse.

Les droits que lon perçoit pour le passage des trains n'est que pour dedommager les propriétaires des moulins de lequel sont obligés de rompre lesdites écluses à chaque passage et de les raccomoder après pour le service des moulins, ce droit suivant la transaction nest que de 10 S. ils en persoivent 20 S à ceque m'ont assuré les meuniers et jamais audela parceque lesbois pour la reconstruction des écluses sont devenus plus rares et quavec 10 S au tens de la transaction ils etoient plus dedommages qu'il ne le sont aujourdhuuy avec 20 sols.

Ces droits sont moins a charge au public que le seroit la cessation de travail des moulins en question. Il passe tout au plus vingt trains de bois chaque année, et sans les moulins 50 paroisses auroient considérablement souffert faute de farine, le tout lesté de 752 et une partie deceluy du 753 »

Mentions dans la marge de gauche de l'état 1893

« Il paroist que M. Le Duc de LAUZUN, et M. de BURON Seigneur de Neyronde avoient un proces contre des marchands de bois au sujet des droits qu'ils prétendoient leur etre deus au passage de certaines ecluses sur larivière de Dore en Auvergne. Ce procès fut terminé par une transaction passée le 9 may 1708 par laquelle les marchands s'obligerent depaier 10 S. par train de bois, bacquin ou bateau chargé qu'ils feroient passer par lesdites ecluses.

Lon nevoit point dans quels lieux sont scitués les écluses, pour lesquelles M. Le Duc de LAUZUN prétendoit des droits ; mais il semble que celles de M. de BURON sont scituées à Neyronde ouil a y deux moulins qui apartiennent à M. d'ISSERPANT. Il y a encore une écluse aux moulins de Pechadoire ou M. de Thiers exige 30 S. pr trans de bois.

Suivant de memoire quiont été envoiés la rivivère de Dore nest point navigable, et l'on dit qu'il ne passe point de bateaux chargé de marchandises a aucune des écluses dont il s'agit ; cependant dans la transaction lon a enoncé un droit par Bateau chargé, par train de bois, etpar Bacquin. onne scait ceque lon entend par Bacquin.

Il est attesté que les écluses sont inutiles pour le passage des trains de bois ; mais que les moulins ne pouvoient subsister sans les écluses ainsy lon ne voit pas sous quel pretexte on lève des droits au passage de ces écluses. La transaction de 1708 n'est point un titre qui puisse en autoriser laperception dailleurs il ne seroit deu que 10 S. et cependant à Neyronde on en exige 20 S. et à Pechadoire on en exige 30 S.

En cet état M. Le Garde des Sceaux jugera peut-être à propos décrire à M. l'Intendant de s'informer.

1° enuels lieux les représentants de M. Le Duc de Lauzun exigent des droits sur la rivière de Dore.

2° S'il passe des bateaux chargés de marchandises à Neyronde, à Pechadoire et ailleurs sur lesquels on lève des droits.

3° pourquoy onexige plus de 10 S. par train de bois passant aux écluses de Neyronde, et de Pechadoire.

4° dedonner son avis sur les motifs qui pouvoient déterminer a autoriser ou supprimer ces droits qui ne paroissent fondés sur aucun titre, et qui sont a charge au public. »

1754 – Tarif des bacs de Dorat et de Peschadoires

Lettre de l'Intendant à M. MIGNOT

« Vous m'avez déjà envoyé, M., des éclaircissements au sujet des bacs que M. Le Baron de Thiers tient sur la rivière de Dore l'un a Dorat et l'autre à Peschadoires et j'ai encore besoin d'être informé si ces bacs sont utiles au public, s'ils sont bien entretenus, et quels sont les droits que l'on y fait peser, mais je vois que vous m'avez marqué que les droits se levoient conformément a un tarif qui avoit été arrêté par les officiers des Eaux et forêts, je vous prie en m'envoyant les nouveaux éclaircissements qui me sont nécessaires d'y joindre une copie de ce tarif, et de me faire savoir en même temps s'il n'éte point trop onereux au public, et si ces droits qu'il fixe sont susceptibles de réduction je suis »

Réponse de M. MIGNOT à l'Intendant

« J'ay eu l'honneur de vous envoyer par le courier de mercredi dernier le memoire que vous m'avez demandé le 16 juillet précédent concernant les écluses situées sur la Rivière de Dore l'une à Neyronde appartenant à M. De Mars d'Isserpant qui représente M. De Buron et l'autre a Peschadoires qui apartenoit autrefois à M. Le Duc de Lauzun Seigneur de Thiers représenté aujourd'uy par M. De Crozat a qui cette terre a passé ; les éclaircissements que je vous ay donnés sur ce dernier memoire son en effet relatifs a ceux que je vous envoyé précédemment sur l'état qui m'avoit été adressé par monsieur de Moras au sujet des memes écluses

j'ay l'honneur d'être avec respect Monsieur Votre très humble et très obéissant serviteur – Mignot »

Extrait du tarif des droits qui se persoivent par les fermiers des bacs situés sur la Rivière de Dore pour le passage de la Rivière arrêtés par Mrs les officiers des eaux et forests.

- pour une personne a pied six deniers	0 0 6
- pour une personne a cheval un sol	0.1..0
- pour une voiture a un cheval ou une paire de bœufs ou vaches un sol	0.1..0

- pour voitures a deux chevaux ou deux paires boeufs dix-huit deniers	0..1..6
- pour voitures a six chevaux deux sols	0..2..0
- pour chaque cheval de bats ou mulet chargé neuf deniers	0..0..9
- pour chaque douzaines de mouttons brebis ou pourceaux un sol	0..1..0

1773 – Etat des droits de bacs

AD63 Cote 1-C-6920. Observations de M. MIGNOT

Etat n° 1572 Subdélégation de Thiers, Bac sur la rivière de Dore au lieu de Dorat. Seigneur M. de Thiers

« Petit Bac qui n'ait Etabli que pour le Service de la paroisse partagée par la rivière de Dore ou pour les possesseurs des héritages de lune et lautre Rive Le Seigneur propriétaire ne retire aucun proffit de ce bac qui Etois affermé cy devant à 9 # ou 10 # par an ne Seitant pas présenté de fermiers depuis quelque tems par le peu de proffit quil y avoit a faire ; un paysan du voisinage Sest chargé sans aucun prix à la charge seulement de fournir le bac à nassele pour les gens de pied ; les Voitures ou gens a cheval vont passer la Rivière aupont autie lorsqu'elle est trop forte pour le passage au gué »

Notes en marge : *« Les droits de passage de ce bac sont les mêmes que ceux du bac de Peschadoires cestàdire de six deniers par personne à pied, il ny passe ny voitures ny chevaux, les gens de pied passent meme presque tout l'Eté cette rivière en se déchaussant soit pour éviter le payement du droit soit pour ne pas attendre le batelie souvent éloigné de l'emplacement du bac ».*

M. MIGNOT rappelle aussi qu'il y eut autrefois à Peschadoires un pont qui fut détruit en 1626 ou 1627.

Conclusion de la rédaction

La transcription de ces textes est tout à fait intéressante dans ce qu'elle ouvre de fenêtres sur la vie quotidienne dans nos villages et sur le fonctionnement de l'administration d'Ancien Régime touchant la circulation locale. On notera que l'imposition de droits n'est pas laissée à la liberté du seigneur local (même lorsqu'il s'agit du duc de Lauzun) mais remonte à Paris auprès du Garde des Sceaux. L'administration des « Eaux et Forêts » est également impliquée

Le partage de la rivière de Dore entre les meuniers, qui avaient besoin des « écluses » (petites digues réhaussant le niveau de l'eau en amont) et les marchands de bois, qui commandaient des radeaux de troncs. Le franchissement des écluses par ces derniers, nécessitait l'ouverture d'un passage dans les digues qui devaient être reconstruites après leur passage et entraînait l'abaissement du niveau de l'eau, et donc l'arrêt des moulins pour plusieurs jours.

On comprend qu'en 1708, au temps où commençait l'exploitation des bois du Livradois, il y eut certainement une empoignade sévère, dans laquelle M. de Thiers s'impliqua pour aboutir à un accord de dédommagement des meuniers (fermiers du seigneur)

AUVERGNATS JUGÉS EN APPEL AU PARLEMENT DE PARIS

par Jean Pierre BARTHÉLEMY (CGHAV-1260)

Je serais reconnaissant à celles et ceux qui pourraient localiser plus précisément les paroisses dont ressortissent les accusés (et ceux cités dans les précédents numéros) de me transmettre cette information.

La signification détaillée des peines figure dans le numéro 119. Comme on peut le voir dans la table qui suit, les condamnations s'étagent de l'amende à la pendaison (décapitation pour les nobles) en passant par toute une

série de degrés, dont les « marques » (au fer chaud telles V pour Verge, V.V pour Verge et Voleur, GAL pour GALérien), la « question » (torture).

Le terme « Rémissionnaire » désigne un condamné qui a obtenu des « lettres de rémission » (grâce de la condamnation pénale) mais dont les lettres doivent être entérinées par une procédure qui fixera également les dommages et intérêts dus aux victimes.

NOM	AGE	QUALITE/DOMICILE	JURIDICTION	ACCUSATION	Ref
AGE Louis		Complice de la Gobin	Clermont	Vol avec effraction	1
ALBARET Hugues		dit Lhomme	Riom	Vol de bled et jument	2
ALBERT Pierre			Vic-en-Carladès	Vol nocturne	3
ANDAN Pierre		Journalier	Riom	Vol d'arbres	4
ANDRAUD Guillaume			Clermont	Menaces et violences	5
ANJOUTIAT Antoine			Aurillac	Vol d'une vache	6
ARDAIL Claude	42	Scieur de long	Riom	Assassinat	7
ARDILHON François		Domestique	Riom	Vol domestique	8
ARGILLET Françoise		Vve MALARD	Clermont		9
ARMAND Elisabeth		Journalière	Aurillac	Mendiant valide, vol	10
ARNAUD Jeanne	40	ép.Grolas, Chatillon	Riom	Complice de son mari	11
ARTAUD Jacques	15		Riom	Vols	12
AUSSET Jean	35	Scieur de long	Vic-en-Carladès	Vol d'effets	13
AUSTRY Antoinette			Vic-en-Carladès	Expo. fausse monnaie	14
AZAN Marie		ép. TIXIER	Clermont	Vols	15
BABAT Jacques		Tisserand	Besse en Auv.	Vols	16
BACCONET Antoine		Journalier	Riom	Vols	17
BACHILIAT Jean		Laboureur	Montaigut-en-C	Vol de gerbes de bled	18
BAFFETEUF Antoine		Laboureur	Riom		19
BAISLON Madeleine	39	Journalière	Clermont	Vol. Complice de Bord	20
BATISSA Michel			Clermont	Vol de farine et d'effets	21
BATISSE DANQUAIRE		Michelle, Servante	Vic-le-Comte	Cèlement de grossesse	22
BAUDAT Antoine		Journalier	Riom	Vol avec effraction	23
BELIN Marguerite		Femme Belisseux	Clermont	Assassinat	24
BENAY Joseph			Clermont	Vol d'arbres	25
BENECH Gabriel			Vic-en-Carladès	Vols	26
BESSON Guinot			Salers	Vol de draps	27
BESSON Jean		Journalier	Vic-en-Carladès		28
BICHARD Charles			Riom	Menaces et violences	29
BLOT Anne	28		Riom	Bigamie. Coup de foudre	30
BOHAT François	35	Journalier	Riom	Vol d'effets	31
BOHAT François		idem		idem	32
BOHAT François		Journalier	Riom	Vol. Compl. de Chab...	33
BOISSET Marie		ép. VILLOT	Clermont	Vol. Compl.de son mari	34
BONNAIN Noël	40	Concierge à Clermont	Clermont	Faux	35
BONNEFOY Michel		Cordier	Riom	Vol d'effets	36
BONNET Jacques		Laboureur	Riom	Vol. Compl. de Lacroix	37
BONNET Jacques		idem		idem	38
BONNET Marie			Clermont	Compl. Noël Tixier	39
BONNIEU Jeanne	28	Couturière à Riom	Clermont	Vols	40
BONNIEUX Françoise	55	Couturière à Clermont	Clermont	Vols. Compl de sa fille	41
BONNIEUX Françoise		idem		idem	42

V - PÉRIODE 1770 - 1774

Suite des listes parues dans les numéros 119 (1700-1725), 120 (1725-1750), 121 (1750-1759) et 122 (1760-1769)

Le tableau étant à cheval sur deux pages, les nombres figurant dans les colonnes « **Ref** » ont pour seul objet de faciliter la lecture sur la même ligne.

Sur la page de droite, la deuxième colonne donne la condamnation prononcée en première instance (en fait, au premier niveau d'appel où siégeait le « juge royal » : Riom, Clermont, etc.), puis la date de l'arrêt du Parlement et la condamnation définitive. Avec parfois un second jugement. La mention « Libéré » qui fait suite à celle de

« Délai d'info. échu » ne signifie pas que l'accusé est acquitté, mais qu'il est mis hors de prison, l'instruction de son procès se poursuivant par ailleurs.

La juridiction de Murat, plusieurs fois citée, n'est pas celle de la ville du Cantal (qui relève de Vic-en-Carladès), mais celle de la châtelainie dont le siège fut transféré à Montmarault (03)

Ref.	PEINE	Date arrêt	ARRET DE LA CHAMBRE
1	Sursis	03.08.1774	Info. suppl. 6 mois. Prison
2	Galères 9 ans	05.02.1773	Sentence confirmée
3	V, GAL, Galères à perpétuité	16.05.1774	GAL, Galères à perpétuité
4	Can, Ecr., Bannissement 3 ans	09.02.1773	Info. suppl. 6 mois. Prison
5	Admonesté	06.08.1771	Acte annulé. Dom-int. de 1000 £
6	V., GAL, Galères 3 ans	22.04.1773	V.V. Bannissement de 3 ans
7	Question	29.03.1770	Poursuite du compl.d'info. Libéré
8	V. GAL, Galères 5 ans	19.06.1772	Sentence confirmée
9	Hors de Cour	28.01.1772	Sentence confirmée
10	Carcen, Hopital 5 ans	13.09.1773	V.V. Bannissement 3 ans
11	Hopital 5 ans	23.01.1770	V.V. Hopital 9 ans
12	V.V. Bannissement 3 ans	14.08.1771	Sentence confirmée
13	Bannissement 5 ans	28.06.1771	Hors de Cour
14		20.01.1773	Sentence confirmée
15		27.01.1772	Sentence confirmée
16	V.V. Bannissement 3 ans	01.12.1772	Sentence confirmée
17	Can, Ecr, 3 j. V, Bannis.3 ans	13.01.1773	Sentence confirmée
18	Can, Ecr, V.V. Bannis. 3 ans	04.12.1771	Hors de Cour
19	Info.suppl.1 an Prison	18.10.1773	Info. suppl. 6 mois
20	V.V. Hopital à perpétuité	20.06.1771	Hors de Cour
21	V.V. GAL., Galères 9 ans	07.07.1772	V.V. GAL, Galères 3 ans
22	Bannissement 3 ans	27.03.1771	Hors de Cour
23	V.V. Bannissement 5 ans	31.07.1772	Carcen, Ecr., ?
24		11.07.1773	Sentence confirmée
25	Blâmé	18.05.1774	Can, Ecr., Bannissement 3 ans
26	V. V. GAL, Galères 3 mois	18.11.1772	Sentence confirmée
27	V.V. Bannissement 5 ans	13.04.1774	Sentence confirmée
28	Question	22.04.1773	Compl. d'instruction
29	GAL, Galères à perpétuité	24.12.1772	Sentence confirmée
30	Admonesté (cf FAURE)	21.02.1771	Déchargé de l'accusation
31	Info suppl. Prison	20.03.1770	Info. suppl. 6 mois. Prison
32	Délai échu	19.10.1770	Poursuite du compl d'enquête. Libéré
33	GAL, Galères 3 ans	07.06.1774	Bannissement 3 ans
34	Hors de Cour	16.06.1773	Sentence confirmée
35	Can, Ecr., Bannissement 3 ans	18.05.1770	Admonesté
36	GAL. Galères 3 ans	07.09.1772	V.V.GAL, Galères 3 ans
37	Sursis	17.04.1773	Sentence confirmée
38	Info. suppl. 6 mois Prison	14.12.1773	Sentence confirmée
39	Info suppl.1 an.- Liberté	08.07.1772	Sentence confirmée
40	Sursis	05.09.1772	Déchargée de l'accusation
41	Pendaison	08.03.1771	Info. suppl.
42		15.05.1772	Pendaison. Exéc.renvoyée

NOM	AGE	QUALITE/DOMICILE	JURIDICTION	ACCUSATION	Ref.
BONNIEUX Jeanne		idem	Clermont	Vols	43
BONNIEUX Jeanne		idem		idem	44
BONVILLE Pierre		Journalier	Clermont	Vol	45
BORD Charles		Vigneron	Clermont	Vol	46
BORD Jean	53	Laboureur	Clermont	Vol de bled	47
BOUCHAT Gilbert	31	Vigneron à Riom	Riom	Vols	48
BOUCHET Jean		Journalier	Riom	Vol de moutons	49
BOUQUIER Antoine			Aurillac	Vol. Compl.de la Treille	50
BOURRUT Jean			Riom	Vol d'effets	51
BOUSQUIER Antoine			Calvinet	Filouterie, vagabond.	52
BOUTEILLER Antoine		Tapissier	Aurillac	Insultes, filouterie	53
BOUTIN Marie	35	Faiseuse de papiers	Clermont	Vol	54
BOUVET Jean	23	Tisserand	Montboissier	Vol dans les champs	55
BOYER Jean		March. de bestiaux	Clermont	Insultes et violences	56
BRANDELY Pierre		Bourgeois de Clermont	Clermont	Attaque envers le sexe	57
BRASSIER Marie		Femme FLEURY	Clermont	Vol de linge	58
BREGHON François		Journalier	Riom	Vol avec effraction	59
BRET Anne	40	Femme PEYCELLIER	St-Flour	Assassinat	60
BRETIN Jean			Murat	Vol	61
BRUGEPROUX Pierre			Vic-en-C		62
BRUGIERE Géraud		Journalier	Riom	Vol d'effets	63
BRUN Damien			Riom	Poison	64
BRUN Marg. la cadette		Complice de sa mère	Clermont	Vol	65
BRUN Marg. l'ainée		idem	idem	idem	66
BRUNET Vincent		Journalier à Blanzat	Riom	Vols	67
CABATON Jean		Maçon	Riom	Comp. De Guillot	68
CASSAN Jean		Journalier	Salers	Vols	69
CASSAN Louise		Vve BURGATAIRE	Aurillac	Vol d'effets	70
CHABERT Guillaume	32	Journalier à Maringues	Riom	Vol de bled	71
CHABERT Guillaume		idem		idem	72
CHABERT Guillaume			Riom	Vol de bled	73
CHABERT Jean	22	Journalier à Maringues	Riom	Vol de bled	74
CHABERT Jean		idem		idem	75
CHAFFRAY Jean			Riom	Vol de gerbes de bled	76
CHALERON Jean		Journalier	Riom	Coup de fusil	77
CHALMETTE Guillaume		Journalier	Riom	Coupe de bois et vol	78
CHAMBES Claude			Riom	Vols et attroupeement	79
CHANTAGUT Marguerite	50		Clermont	Vol. Complice	80
CHAPELLE Michel	36	Meunier Moulin Deray	Riom	Vol de bled	81
CHAPELLE Michel		idem	Riom	idem	82
CHARENTON Jean, Etienne		père et fils	Clermont	Vol avec effraction	83
CHARIMBAUD Gabriel		Laboureur	Clermont		84
CHARTOISE Simon		Scieur de long	Riom	Vol	85
CHARVILHAT Jacques		Sabottier	Riom	Vol	86
CHASSAING Antoinette			Clermont	Homicide de son enfant	87
CHASSAING Marguerite		Femme PRADIER	Riom	FAUX	88
CHASSEMY Claude	17	Journalier d'Evaux	Evaux -en-C	Vols	89
CHATUT Jeanne		Femme ARMILLION	Clermont	Vols	90
CHAUMIER Catherine			Mauriac	Vol	91
CHOISIC Marie	40		Clermont	Assassinat	92
CHOSSON Pierre		Me cordonnier	Clermont	Voies de fait	93
CIQUARD Antoine			Vic-le-Comte	Attaque	94
CISTERNE Gilbert			Riom	Vol avec effraction	95
CLAIRCY Antoine		Laboureur	Riom	Vol d'effets	96
CLERCY Jean		Laboureur	Riom		97
CLERSIS Anne		Femme Ligier Beruhier	Clermont	Vol. Complicité	98
COHADON Pierre			Clermont	Dérision à la Vierge	99
COHENDON Anne		Journalière	Clermont	Vol	100
COHENDON Jeanne			Riom	Vols	101

Ref.	PEINE	Date arrêt	ARRET DE LA CHAMBRE
43	Bannissement 9 ans	08.03.1771	Sursis
44	Sursis	15.05.1772	Sentence confirmée
45	V.V. Gal, Galères 9 ans	27.07.1772	Sentence confirmée
46	Info. suppl. 1 an Prison	03.04.1772	Info. suppl. 1 an. Prison
47	V.V. Galères à perpétuité	20.06.1771	V. GAL, Galères à perpétuité
48	V. GAL., Galères 3 ans	23.01.1770	V. GAL., Galères 9 ans
49	V.V. Bannissement 3 ans	09.07.1773	Sentence confirmée
50	Info.suppl. 3 mois.Liberté	18.05.1774	Renvoi de l'accusation
51	V.V. Bannissement 3 ans	22.12.1773	V.V. Galères 3 ans
52	V.V. GAL, Galères 9 ans	24.05.1773	V. GAL, Galères 3 ans
53	Bannissement 9 ans	04.09.1772	Can, Ecr, 3j, GAL, Galères 9 ans
54	Info. suppl.	13.03.1770	V.V. Hopital 3 ans
55	V.V. Bannissement à perpétuité	22.01.1772	Déchargé de l'accusation
56	Enfermé pendant l'instruction	31.07.1772	Sentence confirmée
57	V. Galères à perpétuité	19.08.1772	Info suppl. 1 an. Prison
58	Admonestée	05.07.1773	Sentence confirmée
59	GAL, Galères 9 ans	18.01.1774	Sentence confirmée
60		17.01.1770	Liberté
61	V.V. Bannissement 6 ans	10.01.1773	Sentence confirmée
62		02.12.1771	V.V. Bannissement 3 ans
63	GAL., Galères 3 ans	05.12.1772	V.V. Bannissement 3 ans
64	Sursis	09.03.1774	Sentence confirmée
65	V.V. Bannissement 3 ans	05.07.1773	Hopital 1 an
66	Hors de Cour	05.07.1773	Sentence confirmée
67	Info. suppl. 6 mois. Prison	10.06.1774	GAL., Galères 3 ans
68	Info. suppl.	10.08.1774	Sentence confirmée
69	V.V.GAL. Galères 3 ans	14.07.1772	V.V.GAL, Galères 9 ans
70	Can, Ecr.,V. Bannis. 5 ans	01.07.1772	V.V., Bannissement 3 ans
71	GAL., Galères à perpétuité	20.03.1770	Info. suppl. 6 mois. Prison
72	Info. échue	19.10.1770	Libéré
73	GAL., Galères 3 ans	07.06.1774	Sentence confirmée
74	Info. suppl. 6 mois. Prison	20.03.1770	Info. suppl. 6 mois. Prison
75	Info. échue	19.10.1770	Libéré
76	Can, Ecr., V., GAL, Galères 3 ans	26.05.1772	Sentence confirmée
77	V., GAL, Galères 3 ans	30.06.1772	Sentence confirmée
78	Can, Ecr., Bannissement 3 ans	14.12.1773	Can, Ecr,...
79	V. GAL., Galères à perpétuité	14.04.1772	Sentence confirmée
80	Info. suppl. 6 mois. Prison	20.06.1771	Déchargée de l'accusation
81	Info. échue	01.09.1770	Libéré
82	GAL., Galères à perpétuité	24.11.1773	Sentence confirmée
83	Sursis	03.08.1774	Info. suppl. 6 mois. Liberté
84	Info. suppl. 6 mois. Prison	25.06.1772	Sentence confirmée
85	GAL., Galères 3 ans	03.07.1772	Sentence confirmée
86	Bannissement 9 ans	21.09.1772	Sentence confirmée
87	Hors de Cour	14.03.1774	Sentence confirmée
88	Info. suppl. 6 mois. Liberté	26.03.1771	Info. suppl. 3 mois.Liberté
89	Can, Ecr, Prison 1 mois	20.07.1772	Bannissement 3 ans
90	V.V. Bannissement 6 ans	16.07.1771	Sentence confirmée
91	Renvoi de l'accusation	05.06.1772	Sentence confirmée
92		11.07.1771	Sentence confirmée
93	Défense de récidiver	27.09.1773	Info. suppl. 6 mois. Prison
94	Pendaison	25.01.1773	Hors de Cour
95	GAL. Galères à perpétuité	24.12.1772	Sentence confirmée
96	V. GAL., Galères 3 ans	15.06.1772	Can. Ecr, Bannissement 3 ans
97	Question.	11.08.1772	Info.suppl.1 an. Prison
98	V.V. Bannissement 5 ans	07.05.1773	Sentence confirmée
99	Admonesté	27.05.1772	Sentence confirmée
100	Info. suppl. 3 mois. Prison	24.03.1772	Hors de Cour
101	V.V. Bannissement 9 ans	07.09.1772	Sentence confirmée

NOM	AGE	QUALITE/DOMICILE	JURIDICTION	ACCUSATION	Ref.
COHENDON Marie		Vve SIMON	Clermont	Vol et repris de justice	102
COHENDY Etienne			Clermont	Vols	103
COHERIER Guillaume	31	Vigneron	Clermont	Vol. Complicité	104
COHERIER Sébastien	35	Laboureur	Clermont	Vols	105
COLOMBET Antoine			Riom	Vols et attroupement	106
COLOMBET Pierre			idem	idem	107
CONSTANT François			Riom	Vol et attroupement	108
COUDERC Jean		Vigneron	Billom	Vol d'anicols	109
COURIOL Michel			Issoire	Vol de bled	110
COURNOLLE Michèle		Journalière	Clermont	Vol d'effets	111
COURSE Jeanne		Vve TARIF	Riom	Poison	112
COURTEIX Alexis	48	Serrurier à Clermont	Clermont	Compl. de vol avec effrac	113
COURTY François		Journalier	Riom	Coupe de bois	114
CROZET Marien		Journalier	Riom	Vol de vendange	115
DAMAS Etiennette		Femme GUILLOT	Riom	Complice de son mari	116
DANIEL Pierre	27	Laboureur	Montaigut	Homicide	117
DARGON Claude			Riom	Complice de Morange	118
DAVID Simon		Journalier	Riom	Vol de bled	119
DE BRION Gabrielle			Clermont	Complice d' Argillet	120
DE LA COUR Jacques	40	Chanoine d'Aigueperse	Riom	Escroquerie au jeu	121
DE SALLES Charles	60	Gentilhomme	Vic-en-C	Violences et voies de fait	122
DE SALLES Charles		idem		idem	123
DECORPS Martin		Vigneron	Clermont	Homicide	124
DEGOUL Géraud		Garçon tailleur	Aurillac	Vol de marchandises	125
DEGOUL Géraud		idem		idem	126
DEHERIER Gabrielle	30	Journalière	Clermont	Vol	127
DELAIRE Jean		Marchand	St-Flour	Homicide	128
DELBEX Jean, Cirkues	32	Me chaudronnier	Riom	Vol de chevaux	129
DELMAS Antoine		Sabottier	Vic-en-C	Vols	130
DELMAS Nicolas		Sabottier	Vic-en-C	Vol d'un taureau	131
DELMASSE Marie		Vve ESPINADELLE	Aurillac	Maquerillage public	132
DELPEUX Antoine			Mauriac	Vol de meubles	133
DELUZET Marie	31	Femme Bouchat, vign.	Riom	Recellé	134
DHOMMES Claude	19	Vigneron	Clermont	Vols	135
DIQUAYRE Jacques			Clermont	Complice de Roulier	136
DOZON Marie		Vve BELLE, marchande	Clermont	Débauche. Prostitution	137
DRAMAS Jacques		Journalier	Riom	Vol avec effraction	138
DRY René	33	Terrassier à Langres	Clermont	Excès et violences	139
DUCHER Marguerite		Vve VILLEFEUX	Clermont	Vol	140
DUCRAUX François		Vigneron	Billom	Vols	141
DUGOUST Jean			Riom	Escroquerie	142
DUMAY François Simon		Tonnelier	Riom	Vol et repris de justice	143
DUPONT Gervais			Riom	Attaques et violences	144
FABRE Martial			Clermont	Assassinat	145
FAIS Benoît		Journalier	Riom	Vol	146
FAUCHER Charles	26	March. peaux de lapin	Riom	Vols	147
FAUCHER Guillaume	40	Vigneron à Thiers	Thiers	Vol	148
FAURE Pierre	41	Laboureur	Riom	Bigamie	149
FAURE Pierre			Mauriac	Compl.	150
FAUREST Claudine		Femme PAURON	Riom	Vol	151
FAUSSE Jean		Tisserand	Riom	Vol	152
FAVIER Gilberte	20	Domestique	Clermont	Vol avec effraction	153
FAVIER Joseph			Clermont	Vols	154
FAYET Guillaume			Aurillac	Vol. Compl. de Latreille	155
FERREYROLLES Ant.		hab. Plantarde	Riom	Attroup. et assassinat	156
FIAUGALEIX Anne		Femme BONARD	Clermont	Vols	157
FILLION Pierre	22	Laboureur	Aurillac	Complicité de vol	158
FIVERES Philippe		Chaudronnier	Clermont	Vol et évacion de prison	159
FONROUGE Marguerite			Aurillac	Scandale. Adultère	160

Ref.	PEINE	Date arrêt	ARRET DE LA CHAMBRE
102	V.V. Bannissement 9 ans	19.04.1774	Sentence confirmée
103	V.V. GAL., Galères 9 ans	07.07.1772	V.V. GAL., Galères 3 ans
104	Info. suppl. 3 mois. Prison	15.10.1771	Hors de Cour
105	GAL., Galères à perpétuité	15.10.1771	V. GAL., Galères 9 ans
106	V. GAL., Galères à perpétuité	14.04.1772	Sentence confirmée
107	V. GAL., Galères 3 ans	14.04.1772	Can, Ecr., Bannissement 9 ans
108	V. GAL., Galères à perpétuité	14.04.1772	Sentence confirmée
109	Can, Ecr, Bannis. 9 ans	12.10.1772	Bannissement 3 ans
110	V. GAL., Galères 9 ans	18.03.1774	Can, Ecr., Liberté
111	V.V. Bannissement 6 ans	16.07.1771	Sentence confirmée
112	Can, Ecr., Pendaison	09.03.1774	Sentence confirmée
113	Admonesté	08.03.1771	(Evadé en route)
114	Can, Ecr, Bannissement 3 ans	18.05.1773	Sentence confirmée
115	Can, Ecr, Bannissement 3 ans	02.09.1772	Sentence confirmée
116	Info.suppl.1 an. Prison	14.01.1774	Sentence confirmée
117	Rémisionnaire	07.02.1771	Lettres enter. 30 £ amende + 3 £ aumône
118	Info. suppl. 6 mois. Prison	21.12.1772	Sentence confirmée
119	Can, Ecr, Bannissement 3 ans	12.07.1773	Sentence confirmée
120	Renvoi de l'accusation	28.01.1772	Sentence confirmée
121	Can, Ecr, Gal, Galères 5 ans	18.07.1774	Info. suppl. 6 mois. Prison
122	Info. suppl. 1 an. Prison	28.06.1771	Info.suppl. 6 mois. Prison
123	Délai échu	17.01.1772	Libéré
124	Pendaison	21.01.1772	Enfermé
125	Can, Ecr, Bannissement 5 ans	21.04.1773	Info. suppl. 6 mois
126		07.12.1773	Hors de Cour
127	V.V. Bannissement 3 ans	07.02.1770	V.V. Hopital 3 ans
128	Pendaison	15.06.1773	V. GAL. Galères à perpétuité
129	Can, Ecr, V. GAL, Galères 9 ans	19.07.1770	Can, Ecr, V, GAL.Galères 5
130	GAL., Galères à perpétuité	30.03.1772	V.V. GAL., Galères 3 ans
131	V. GAL., Galères à perpétuité	30.03.1772	V. GAL., Galères 3 ans
132	Bannissement 3 ans	26.04.1774	Can, Ecr, Bannissement 3 ans
133	Défense de récidiver	05.06.1772	Info. suppl. 1 an. Libre
134	V.V. Hopital 5 ans	23.01.1770	V.V. Hopital 9 ans
135	V.V. Bannissement 3 ans	06.10.1770	Hors de Cour
136	V. GAL, Galères 6 ans	16.07.1771	Sentence confirmée
137	Can, Ecr, V.V. Hop. à perpet.	24.09.1771	Ecr., Bannissement à perpétuité
138	V. GAL., Galères 9 ans	07.07.1772	Sentence confirmée
139	V. GAL., Galères 3 ans	03.10.1773	V. GAL., Galères 9 ans
140	Info. suppl. 3 mois. Prison	07.05.1773	Sentence confirmée
141	V. GAL., Galères 9 ans	25.07.1771	V.V. GAL., Galères 9 ans
142	V. GAL., Galères 5 ans	24.12.1772	Sentence confirmée
143	V. GAL., Galères à perpétuité	04.08.1772	Sentence confirmée
144	GAL., Galères à perpétuité	24.12.1772	Sentence confirmée
145	Peine de la Roue	07.12.1772	Sentence confirmée
146	Can, Ecr, Bannissement 3 ans	06.08.1772	Sentence confirmée
147	V. GAL., Galères 9 ans	05.03.1770	V. GAL., Galères 5 ans
148	Can, Ecr, GAL, Galères 6 ans	12.07.1770	Sentence confirmée
149	Can, Ecr, V. GAL, Galères 9 ans	21.02.1771	Info. suppl. Mariage annulé
150	Renvoi de l'accusation	05.06.1772	Sentence confirmée
151	Can, Ecr, Bannissement 3 ans	24.11.1773	Carcan...
152	V. GAL., Galères 3 ans	28.05.1773	V.V. Bannissement 3 ans
153	Pendaison	08.03.1771	Sentence confirmée
154	Info. suppl. 6 mois. Prison	20.04.1773	Enfermé 1 an
155	V.V. Bannissement 3 ans	18.05.1774	Carcan, Bannissement 3 ans
156	Pendaison	22.08.1774	
157	V.V. Bannissement 9 ans	07.05.1773	Sentence confirmée
158	Info. suppl. 3 mois	04.01.1770	Hors de Cour
159	V. GAL. Galères à perpétuité	05.02.1772	Sentence confirmée
160	V.V. Enfermement 9 ans	10.01.1774	Sentence confirmée

NOM	AGE	QUALITE/DOMICILE	JURIDICTION	ACCUSATION	Ref.
FONTANIAS Guillaume	27	Berger à Choly	Clermont	Vol	161
FOURNIAT Martin		Vigneron	Clermont	Faux	162
FOURNIER François		Vigneron	Clermont	Filouterie	163
FRAISE Antoine			Clermont	Bris de porte	164
FRISQUET Antoine		Md de vieux drapeaux	Riom	Vols	165
FROMENT Jean		dit Boutentrain	Vic-en-Clarladès	Vols	166
GAILLARDE Gabrielle		Femme BARENTON	Clermont	Vol	167
GALLAT Benoît		Menuisier à Chambermie	Riom	Vols et violences	168
GARASCHON Joseph	30	Tisserand	Riom	Meurtre	169
GARESTIER Catherine	30	Journalière	St-Amant-R-S	Destruction d'enfant	170
GAUMET Antoine		idem		Vol de grand chemin	171
GENESTIER Catherine	31	Tisserand	St-Amant-R-S	Suppression de part	172
GENESTINE Guillaume		Boucher	Clermont	Vol et attaque	173
GENESTOUX Annet	40	Laboureur	Riom	Vol de vases sacrés	174
GENESTOUX Annet		idem		idem	175
GIRARD Marie			Issoire	Vol	176
GIRARD Pierre			Riom	Compl	177
GIRAUD Jean			Riom	Vol et attroupeement	178
GIRAUGUES Jean	27	Md à Combrailles	Clermont	Vol	179
GIRAUGUES Jean	28	idem		idem	180
GIREAU MOREAU Ch.		St-Amant	St-Saturnin	Vol	181
GOBIN Isabelle			Clermont	Vol vec effraction	182
GOMINET Jean	33	Drapier	Murat	Vols	183
GOYON Gilbert	37	Charon à Serge	Thiers	Assassinat	184
GRAMONT Jean		Brasseur	Aurillac	Vols	185
GRIMAUD Antoine	55	Lieut. Gal en Bourbon.			186
GROSLIER Michel	30	Vigneron à Chatillon	Riom	Complice de Bouchat	187
GUILLAUME Etienne	27	Journalier de Montaigt	Riom	Vol	188
GUILLAUME Etienne		idem		idem	189
GUILLAUME Léonard			Vic-en-Clarladès	Fausse monnaie	190
GUILLAUME Pierre		Journalier à Clermont	Clermont	Vol. Complice de Simon	191
GUILLAUME Pierre		Laboureur à Liournat	Tauves	Vol et bris de prison	192
GUILLEMENT Jeanne			Clermont	Vols	193
GUILLOT Antoine			Riom	Vol avec effraction	194
GUILLOT Blaise			Riom	Vol et port d'armes	195
GUILLOT Gilbert		Maçon	Riom		196
GUILLOT Pierre			Riom	Vol. Compl. de son frère	197
GUIMARD Jeanne	56	Vve BONNIEUX	Clermont	Vol avec effraction	198
GUITTARD Elisabeth		Vve MASNIER	Aurillac	Maquerillage	199
HERBAUD Ligier	32	Charron	Clermont	Vol	200
ISSAT Joseph			Aurillac	Vol Compl.de Lheyreloup	201
JAMES Jacques	42	Marchand	Riom	Escroquerie	202
JULLIARD Jean	21	Laboureur à Racle	Aurillac	Vol	203
JUNIQUE François			Riom	Vol	204
LABRE François			Clermont	Vols	205
LACAZE Jean		Cordonnier	Vic-en-Clarladès	Vol de farine	206
LACHAZETTE Géraud		Journalier	Aurillac	Incendiaire	207
LACOMBE Jean		Journalier à Clermont	Clermont	Vol	208
LACROIX Jean	42	Boulangier	Riom	Vol	209
LACROIX Jean		idem		idem	210
LACROIX Louis		Jardinier	Riom	Vol avec effraction	211
LAFOND Antoine	31	Meunier	Riom	Assassinat	212
LAFOND Antoine		idem		idem	213
LAFONT Pierre			Brioude	Vol de linge	214
LAJARRIGE Pierre			Salers	Vol	215
LAMY Pierre	50	St-Pourçain	Riom	Escroquerie	216
LAPARRA Jean			Aurillac	Vol. Compl. de Latreille	217
LAPIE Nicolas		Savetier	Aurillac	Scandale. Adultère	218
LARMENYAT Claude			Murat	Vol de bestiaux	219

Ref.	PEINE	Date arrêt	ARRET DE LA CHAMBRE
161	V.V. Bannissement 3 ans	06.10.1770	Sentence confirmée
162	Can, Ecr, V. GAL, Galères 9 ans	06.12.1771	Sentence confirmée
163	V. Cust. Bannissement 3 ans	15.01.1773	Carcan, Ecriteau, ..
164	Info. suppl. 6 mois. Prison	27.07.1774	Sentence confirmée
165	V. GAL., Galères 9 ans	03.05.1773	Sentence confirmée
166	GAL., Galères à perpétuité	16.05.1774	GAL., Galères à perpétuité
167	V.V. Bannissement 3 ans	16.06.1772	Info. suppl. 1 an. Libre
168	GAL., Galères 9 ans	08.02.1774	Sentence confirmée
169	Pendaison	07.05.1772	Sentence confirmée
170	Délai d'info échu	18.10.1771	Poursuite du compl. d'info. Libérée
171	Délai d'info échu	12.05.1770	Poursuite du compl. d'info. Libéré
172	Pendaison	14.09.1770	Info. suppl. 1 an. Prison
173	V.V. GAL., Galères à perpétuité	26.05.1772	Sentence confirmée
174	Am.hon., Pendaison, puis brulé	19.07.1771	Info. suppl.1 an. Prison
175	Délai d'info échu	13.04.1774	
176	V.V. Bannissement 3 ans	06.03.1772	Blâmée
177	V.V. GAL., Galères à perpétuité	14.04.1772	Sentence confirmée
178	Can, Ecr, GAL., Galères 3 ans	14.04.1772	Can., Ecr, Bannissement 3 ans
179	Info. suppl. 1 an. Prison	05.10.1770	Info. suppl. 6 mois. Prison
180	Délai d'info échu	22.04.1771	Libéré
181	Can, V. GAL., Galères 3 ans	27.07.1772	V.V. Bannissement 3 ans
182	Pendaison	03.08.1774	V.V., Bannissement 9 ans
183	Can, V.V. Bannissement 9 ans	03.07.1771	V.V. Bannissement 3 ans
184	GAL., Galères à perpétuité	19.07.1770	Informé de la démence
185	Ecr, V.V. Bannissement 5 ans	04.08.1773	Carcan, Ecriteau, ...
186		01.03.1773	Déchéance de l'accusation
187	V. GAL., Galères 3 ans	23.01.1770	V. GAL., Galères 9 ans
188	Pendaison	20.10.1770	Info. suppl. 1 an. Prison
189		15.01.1772	Libéré
190	V.V. GAL., Galères à perpétuité	20.01.1773	Info. suppl. 6 mois. Prison
191	Renvoi de l'accusation	07.06.1774	Sentence confirmée
192	Am.hon. Défense de récidiver	27.07.1774	Hors de Cour
193	Info.suppl. 3 mois. Prison	07.05.1773	Sentence confirmée
194	GAL., Galères 9 ans	21.12.1772	Sentence confirmée
195	GAL., Galères 9 ans	14.01.1774	GAL., Galères à perpétuité
196	Question	04.08.1774	GAL., Galères à perpétuité
197	Info. suppl. 1 an. Prison	14.01.1774	Sentence confirmée
198	Pendaison	08.03.1771	Sentence confirmée
199	Bannissement 3 ans	26.04.1774	Can, Ecr, Am.ho. Bannissement 3 ans
200	Délai d'info échu	21.08.1773	Libéré
201	Info.suppl.3 mois. Libre	18.05.1774	Renvoi de l'accusation
202	Can, Ecr, GAL., Galères 3 ans	29.05.1770	GAL, Galères 5 ans
203	Can,Ecr.GAL, Galères à perpét.	20.06.1770	Bannissement 5 ans
204	V. GAL. Galères 9 ans	11.10.1773	Sentence confirmée
205	Renvoi de l'accusation	20.04.1773	Info. suppl. 6 mois
206	V. GAL., Galères 3 ans	20.11.1772	V.V...
207	Enfermé à vie	01.09.1773	Sentence confirmée
208	Renvoi de l'accusation	07.06.1774	Sentence confirmée
209	GAL., Galères 3 ans	24.02.1770	Info.suppl. 6 mois. Prison
210		27.10.1770	Libéré
211	Question. Pendaison	07.04.1773	Pendaison
212	Question	23.03.1771	Info. suppl. 1 an. Prison
213		09.05.1772	Libéré, mais enfermé à Bicêtre
214	V.V. Bannissement 3 ans	29.08.1771	Info. suppl. 3 mois. Prison
215	Info.suppl. 6 mois. Libre	14.07.1772	Renvoi de l'accusation
216	Can, Ecr, GAL, Galères 3 ans	29.05.1770	Sentence confirmée
217	Info. suppl. 3 mois. Libre	18.05.1774	Renvoi de l'accusation
218	GAL., Galères 3 ans	10.01.1774	Hors de Cour
219	V.V. Bannissement 3 ans	10.02.1773	Sentence confirmée

NOM	AGE	QUALITE/DOMICILE	JURIDICTION	ACCUSATION	Ref.
LASSALLE Marthe		Femme MARMIESSE	Aurillac	Maquerellage	220
LATREILLE Guillaume			Aurillac	Vol de linge	221
LAURENT Antoine		Journalier	Clermont	Vol de bled	222
LAURIAT Jean		Maçon	Riom	Vol d'effets	223
LHEYRELOUP Antoine		Scieur de long	Riom	Vol d'une vache	224
LHOPITAL François	21	Crocheteur à St-Pierre	Clermont	Vol d'une pièce de tissu	225
LOUCHE Marie			Riom	Vol d'argent	226
MACHELON Antoine		Journalier	Riom	Vols	227
MADIAUD Pierre		Vigneron	Riom	Vol d'effets	228
MALHEU Michel	36	Laboureur	Riom	Assassinat	229
MALLARD Françoise			Clermont	Compl. de F.Argilet	230
MALLET François	33	Vitrier	Riom	Vol d'un cheval	231
MALPEYRE Jean	30	Travaille la terre	Aurillac	Incendiaire. Vol	232
MANIGAND Antoine		Journalier	Riom	Compl. de son père	233
MANIGAND Julien		Journalier	Riom	Vol de vases sacrés	234
MANORANCHE Ignace		Journalier	Clermont	Vol d'argent et d'effets	235
MARENGE Bertrand		Journalier à Segonyat	Riom	Vol de bled et d'effets	236
MARMIESSE Jean		Me tailleur et cafetier	Aurillac	Maquerellage public	237
MARPAUD Gilbert		Journalier	Riom	Vol d'une brebis	238
MARTIN Antoine			Riom	Vol d'une jument	239
MARTIN Claude			Saugues	Vol de tuyaux d'orgue	240
MARTIN Françoise			Aurillac	Suppression de part	241
MARTIN Jean, dit Gilbert	26	Domestique	Montaigut	Vol d'argent	242
MARTIN Joseph		Compl. de son frère	Riom	Vol d'une jument	243
MASSON Jean			Riom	Vol de jument	244
MASSON Jeanne		Femme BARTHOL	Billom	Vol de merluche	245
MATHEUF Michel	38	Laboureur	Riom	Assassinat	246
MATUSSIÈRE François		Journalier	Riom	Vol de bled	247
MAUDONNET Joseph	24	Palefrenier	Clermont	Vol d'une couverture	248
MAZELIER Gilbert	31	Compagnon charpentier	Riom	Vol de troncs d'église	249
MAZUEL Antoinette			Riom	Vol de bijoux	250
MEALLET Pierre			Riom	FAUX	251
MESTRE Antoine		Compl. de son père	Riom	Vol et coupe de bois	252
MESTRE Laurent		Journalier	Riom	idem	253
MEYNIER Jean Bapt.	65	Praticien à Bezançon	Riom	Escroquerie	254
MICHELON Michel	35	Md Boucher	Riom	Vol de vaches	255
MOITROU Jean				idem	256
MONTEIX Pierre		Laboureur	Clermont	Vol de vache	257
MORANGE Vital		Md Colporteur	Riom	Vol d'effets	258
MOREL Guillaume			Riom	Vol de grains	259
MORET Etienne		Vigneron	Riom	Vol de bled	260
MORTIER André			Riom	Filouterie	261
MURE Claude	30	Vigneron	Riom	Vol de bœuf	262
OLAGNON Antoine		Laboureur	Vic-en-Carladès	Vol de chemises	263
OLIER Jean			Clermont	Bris de porte	264
PAILLON Marguerite		Cabaretière à Thiers	Riom	Recellé	265
PALANE Claudine		Femme MONTARIF	Riom	Vol d'effets	266
PALINE Romain		Vigneron	Riom	Vols	267
PAROT Jean		Maçon	Riom	Vol d'un balleau ?	268
PEGHAIRE Jean		Journalier à Brioude	Riom	Vol de bestiaux	269
PELAIN François	27	Laboureur	Riom	Vol d'une jument	270
PERINET Antoine		Journalier	Murat	Compl. de vol	271
PERRIER Jean		Scieur de long	Riom	Vol d'effets	272
PERRIN Louis	24	Papetier à Thiers	Riom	Vol de troncs	273
PIALOUX Charles		Berger	Clermont	Attaques et insultes	274
PIGNAT Marie		Femme MAZUEL	Riom	Vol et attroupelement	275
PINSON Marie Cath.	30	Servante	La Roche Guyon	Compl. d'assassinat	276
PLANCHES Priest		Journalier	Clermont	Vol d'effets	277
POINSSON Barthélemy		Maréchal	Riom		278

Ref.	PEINE	Date arrêt	ARRET DE LA CHAMBRE
220	Info. suppl. 3 mois. Libéré	06.06.1774	Sentence confirmée
221	V.V. Bannissement 3 ans	18.05.1774	Carcan, Bannissement 3 ans
222	V.V. GAL., Galères 3 ans	21.05.1772	V.V. Bannissement 3 ans
223	V. GAL. Galères 3 ans	02.04.1773	Sentence confirmée
224	V.V. Bannissement 3 ans	18.04.1774	Sentence confirmée
225	V. GAL. Galères 3 ans	10.04.1770	V.V. Bannissement 3 ans
226	Info. suppl. 3 mois. Prison	01.09.1772	Sentence confirmée
227	V. GAL. Galères 3 ans	18.01.1773	Sentence confirmée
228	V. GAL. Galères 3 ans	02.09.1772	Sentence confirmée
229	Pendaison	29.03.1770	Info. suppl. 1 an. Prison
230	Hors de Cour	28.01.1772	Sentence confirmée
231	V.V. Bannissement 3 ans	26.09.1770	Sentence confirmée
232	Pendaison. Peine de la roue	30.04.1770	Pendaison. Brulé vif
233	Info. suppl. 3 mois. Prison	02.09.1772	Info. suppl. 3 mois. Libre
234	Am.hon. Bannis. à perpétuité	22.09.1772	
235	GAL. Galères à perpétuité	14.08.1772	Sentence confirmée
236	GAL. Galères 3 ans	15.03.1774	Sentence confirmée
237	V.V. Bannissement 9 ans	06.06.1774	Sentence confirmée
238	V. GAL. Galères 3 ans	07.12.1773	Sentence confirmée
239	V. GAL., Galères 3 ans	01.03.1773	Info. suppl. 6 mois. Prison
240	Am.hon. Ecr. GAL. Galères 3 ans	28.01.1774	Sentence confirmée
241	Pendaison	13.04.1774	Sentence confirmée
242	V.V. ...	20.03.1773	V.V. Bannissement 3 ans
243	V. GAL. Galères 3 ans	01.03.1773	Info. suppl. 6 mois. Prison
244	V. GAL. Galères 9 ans	24.12.1772	V. GAL. Galères à perpétuité
245	Bannissement 9 ans	21.08.1772	Sentence confirmée
246	Délai d'info échu	28.04.1771	Libéré
247	V. GAL., Galères 3 ans	28.08.1772	V.V. Bannissement 3 ans
248	V.V. Bannissement 3 ans	09.03.1770	Bannissement 3 ans
249	V. GAL. Galères 5 ans	19.06.1770	V. GAL. Galères 3 ans
250	V.V. Bannissement 5 ans	12.07.1773	Bannissement 5 ans
251	A.ho., Can, Bannissement 5 ans	06.05.1772	V.V. GAL. Galères 3 ans
252	Can. Ecr., Bannissement 3 ans	28.05.1773	Sentence confirmée
253	idem	28.05.1773	V.V. Bannissement 3 ans
254	GAL. Galères 3 ans	29.05.1770	C. GAL. Galères 3 ans
255	GAL., Galères à perpétuité	25.02.1770	Sentence confirmée
256	V. GAL. Galères 5 ans	24.12.1772	V. GAL. Galères 3 ans
257	V.V. GAL., Galères 9 ans	26.07.1773	Galères 3 ans
258	V. GAL. Galères à perpétuité	21.12.1772	Sentence confirmée
259	V. GAL., Galères 3 ans	19.11.1773	Sentence confirmée
260	Info. suppl. 6 mois. Prison	07.07.1773	Sentence confirmée
261	Can, Ecr., V., Bannis. 3 ans	13.05.1773	Sentence confirmée
262	GAL., Galères 3 ans	24.02.1770	Sentence confirmée
263	GAL., Galères à perpétuité	26.07.1770	Sentence confirmée
264	Blâmée	27.07.1774	Sentence confirmée
265	Bannissement 3 ans	21.09.1772	V.V. Bannissement 3 ans
266	Info. suppl. 3 mois. Libre	11.08.1773	Sentence confirmée
267	V. GAL. Galères 3 ans	01.09.1772	Sentence confirmée
268	Can., Ecr, Bannissement 3 ans	12.07.1773	V.V. GAL. Galères 3 ans
269	GAL., Galères 9 ans	17.01.1774	V. GAL. Galères 9 ans
270	V. GAL., Galères 3 ans	26.10.1770	V.V. Bannissement 3 ans
271	V.V. Bannissement 3 ans	10.09.1771	Sentence confirmée
272	V. GAL., Galères 5 ans	07.07.1772	V.V. GAL. Galères 5 ans
273	V. GAL. Galères 3 ans	20.09.1770	Sentence confirmée
274	V.V. GAL. Galères 9 ans	16.06.1773	V. GAL. Galères 3 ans
275	Bannissement 5 ans	11.04.1772	Sentence confirmée
276	Hors de Cour	28.11.1771	Info. suppl. 1 an. Libre
277	V.V. GAL., Galères 3 ans	07.01.1773	V.V. Bannissement 3 ans
278	Info. suppl. 1 an. Prison	26.11.1773	Sentence confirmée

NOM	AGE	QUALITE/DOMICILE	JURIDICTION	ACCUSATION	Ref.
PRADIER Jean	34	Vigneron	Riom	FAUX	279
PRADINE Antoine	18	Domestique à Clermont	Clermont	Vol dans habitation	280
QUAIRE Sébastien		Journalier	Issoire	Evasion de prison	281
RACHARD Géraud		Compl. de QUAIRE	Issoire	Evasion de prison	282
RACLE Pierre		Compl. de MASSON	Riom	Escroquerie	283
RECHINAT Catherine		Femme BRUN	Clermont	Vol de linge et d'effets	284
RECHIRON François		Maçon	Riom	Compl. de Guillet	285
REGNALDY Jean		Brossier	Aurillac	Vol de farine	286
REGNAT Antoine		Compl. de MASSON	Riom	Vol	287
RENOUX Marie	44	Femme Villepreux	Clermont	FAUX	288
REY Benoît		Compl. de MASSON	Riom		289
REYNARD André	38	Montbrison	Riom	Complicité de vol	290
RIBEYRON Jacques	30	Pionnier	Clermont	Vol d'un drap	291
RIBEYROU Jacques	30	Pionnier au Puy-en-V	Clermont	Vol	292
RIBIER Jean, dit Ragot		Tail d'habits St-Anthème	Riom	Vol de bestiaux	293
RODIN Catherine		Maîtresse d'école	St-Flour	Vol d'effets	294
ROMEUF Etienne	31	Colporteur	Riom	Vols de troncs d'églises	295
ROMEUF Etienne	29	Me Quincailler au Puy	Riom	Vols de troncs d'églises	296
ROSSANGE Françoise		Femme COHENDY	Clermont	Vol de marchandises	297
ROUBY Guillaume			Clermont	Dérision à la Vierge	298
ROUBY Jean			Clermont	idem	299
ROUCHET Anne		Femme REGNALDY	Aurillac	Vol	300
ROUGER Marie			Clermont	Vol d'huile et d'effets	301
ROUGIER Michel			Clermont	Vol d'effets	302
ROULIER Jean			Clermont	Vol de lard	303
ROUX Jean	78	Cordonnier à Clermont	Clermont	Vol avec effraction	304
ROY Pierre			Clermont	Excès et violences	305
SALPOINTE Gilbert			Riom	Vol de toile	306
SELLIER Marie		Vve BRASSIER	Vic-en-Carladès	Vols	307
SIMON Yves		Journalier à Clermont	Clermont	Vol de ceps de vigne	308
SIMONET Marie	21	Journalier à Maringues	Riom	Vol de bled	309
SIMONNET François	36	Journalier à Maringues	Riom	Vol de bled	310
SIMONNET François	37	idem	idem	idem	311
SIMONNET Marie	21		idem	idem	312
SOULIERAS Jean		Compl. de COHENDY	Clermont	Vol de farine et d'effets	313
TAILHARDAT Gaspard		Compl. de Tailhardat	Murat	Vol de bestiaux	314
TARIF André			Riom	Vol d'effets	315
TARIF Pierre	41	Sabottier	Riom	Vol de grains + violences	316
TARIF Pierre		Fils	Riom	Vol d'effets	317
TEXIER Michel	fils		Clermont	Vol d'effets	318
THEVENON Pierre		Journalier	Clermont	Vol de grains et d'effets	319
TISSIER François	29	Charcutier	Riom	Vol de chevaux	320
TIXIER Gabrielle			Clermont		321
TIXIER Noël			Clermont		322
TOURNADE Antoine		Boucher	Riom	Vol avec effraction	323
VACHIAS Gaspard		Lyon	Thiers	Excès et violences	324
VEISSIERE Guillaume	46	Herboriste à Aurillac	Aurillac	Vol d'une jument	325
VERDIER Suzanne	26	Lingère à Montpellier	Riom	Vol d'étoffe	326
VERGE Pierre		Tailleur	Riom	Vol de farine	327
VERGNOL Jean			Clermont	Vol d'arbre et	328
VERGUES Jean	30	Vacher à Murat	Murat	Vol de bestiaux	329
VIGNOL Antoine		Vigneron	Riom	Vol d'effets	330
VILLEPREUX Etienne	34	hab. Quinze-Vingt	Clermont		331
VILLOT François		Vigneron	Clermont	Vol de vache	332

Ref.	PEINE	Date arrêt	ARRET DE LA CHAMBRE
279	Bannissement 3 ans	26.03.1771	Sentence confirmée
280	Pendaison	05.03.1770	Info.suppl. 1 an. Prison
281	Can, Ecr, Bannissement 5 ans	04.05.1772	Carcan, Ecriteau,..
282	Can, Ecr, Bannissement 5 ans	04.05.1772	Carcan, Ecriteau,..
283	V. GAL. Galères 5 ans	24.09.1772	V. GAL. Galères à perpétuité
284	Hopital à perpétuité	05.07.1773	Sentence confirmée
285	Bannissement	10.08.1774	Sentence confirmée
286	V. Bannissement 5 ans	01.09.1773	Sentence confirmée
287	Info. suppl. 6 mois. Prison	24.09.1772	Sentence confirmée
288	Bannissement 3 ans	15.05.1770	Déchéance de l'accusation
289	Info. suppl. 1 an. Prison	21.09.1772	Info.suppl.1 an. Libre
290	GAL. Galères 5 ans	14.02.1770	Sentence confirmée
291	V.V. Bannissement 3 ans	28.02.1771	Sentence confirmée
292	V.V. Bannissement 3 ans	05.05.1770	Info. suppl.
293	GAL. Galères 9 ans	09.02.1774	
294	V.V.	25.02.1772	Sentence confirmée
295	Info. suppl. 6 mois. Prison	19.06.1770	Sentence confirmée
296	Délai d'info échu	19.02.1771	Libéré
297	V.V/ Bannissement 3 ans	16.06.1772	Info. suppl. 1 an.Libre
298	Admonestée	27.05.1772	Sentence confirmée
299	Admonesté	27.05.1772	Sentence confirmée
300	V.V/ Bannissement 5 ans	01.09.1773	Sentence confirmée
301	Info. suppl. 6 mois. Prison	07.05.1773	Sentence confirmée
302	V.V. GAL. Galères à perpétuité	28.09.1772	Sentence confirmée
303	V.V. GAL. Galères 6 ans	16.07.1771	Sentence confirmée
304	Sursis	08.03.1771	Sursis
305	Blâmé	09.07.1773	Admonesté
306	V.V. Bannissement 3 ans	05.01.1773	V.V. Bannissement 3 ans
307		28.11.1771	Can, Ecr, GAL.Galères3 ans
308	V. GAL., Galères 3 ans	07.06.1774	Can, Ecr,GAL. Galères 3 ans
309	idem	20.03.1770	idem
310	Info.suppl. Prison	20.03.1770	Info.suppl. 6 mois. Prison
311	Délai d'info échu	19.10.1770	Libéré
312	idem	19.10.1770	idem
313	V. GAL.,Galères 9 ans	07.07.1772	V.V. GAL., Galères 3 ans
314	V.V. Bannissement 3 ans	10.02.1773	Sentence confirmée
315	V. GAL, Galères 3 ans	11.08.1773	Sentence confirmée
316	V. GAL., Galères 9 ans	04.05.1771	V. GAL. Galères à perpétuité
317	Info. suppl. 3 mois. Libre	11.08.1773	Hors de Cour
318	V. GAL., Galères 3 ans	16.07.1771	Sentence confirmée
319	V.V. GAL., Galères 3 ans	16.06.1773	Sentence confirmée
320	Info. suppl. 6 mois. Libre	19.07.1770	Hors de Cour
321	Info. suppl. 1 an. Prison	05.07.1772	Sentence confirmée
322	Info. suppl. 1 an. Libre	08.07.1772	Sentence confirmée
323	V. GAL. Galères 9 ans	16.06.1772	Info. suppl. 6 mois. Prison
324	Info. suppl. Libre	12.08.1772	Hors de Cour
325	V. GAL., Galères 5 ans	04.01.1770	Can, Ecr, V. GAL. Galères 5 ans
326	Hors de Cour	01.03.1770	Sentence confirmée
327	V. GAL. Galères 3 ans	06.07.1773	V.V. GAL. Galères 3 ans
328	V. GAL. Galères 3 ans	23.08.1774	Sentence confirmée
329	Can, Ecr, V. GAL. Galères 6 ans	27.04.1771	Sentence confirmée
330	V. GAL. Galères 9 ans	02.09.1772	Sentence confirmée
331	Bannissement 3 ans	18.05.1770	Déchéance de l'accusation
332	V.V. GAL., Galères à perpétuité	16.06.1773	GAL. Galères 9 ans



Personnages et familles



FAMILLE DE LA RODDE

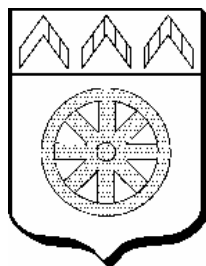
(Dictionnaire des Familles d'Auvergne de REMACLE revisité)

par Gabrielle DENAND (CGHAV-858)

Pour établir une généalogie de la famille de la RODDE fiable, pour laquelle les informations sont éparpillées et parfois contradictoires, il a fallu consulter un ensemble de documents ci-après désignés :

- Le dictionnaire généalogique des Familles d'Auvergne par le comte Albert de REMACLE.
- Les archives de la famille LANGLADE du Chayla, dont la plus grande partie a été acquise en 1991 par l'Etat en donation et déposées aux Archives Départementales de la Haute Loire.
- divers nobiliaires.
- Les archives de l'Hôtel Dieu du Puy
- Les documents versés dans la série 2 E des Archives Départementales de la Haute Loire (ADHL).

Dans ce qui suit tout ce qui se trouve dans le Dictionnaire de REMACLE apparaît en italique.



Armes : d'azur à une roue d'or, au chef d'argent chargé de trois chevrons de gueules posés en fasce.
Support : deux lions. **Devise :** Audaces Fortuna Juvat.

Origine : famille d'origine chevaleresque tirant son nom du château de la Rodde ^[1] (près de Saugues) en

Gévaudan et fixée en Velay, sur les confins de l'Auvergne.

Pierre de LA RODDE, chevalier est cité avec d'autres chevaliers dans une chartre de croisade de l'an 1191 ^[2].

Guillaume et Guigon de LA RODDE sont caution en 1210, d'un échange de terrains à Seneujols entre les seigneurs de Mirmande et les Templiers du Puy.

I. - Pierre de LA RODDE, chevalier, sgr de la Rodde fut témoin d'une sentence arbitrale rendue le jour de la St Philibert en 1231 marié à une femme dont on ignore le nom. (cité comme seigneur du lieu).

II. - Bertrand de LA RODDE, fils de Pierre, premier à s'établir en Velay, sans doute à la suite de son alliance avec l'héritière de la maison de Seneujols.

Bertrand, du consentement de sa femme **Béraude**, donna à cens le 28.11.1279 des terres dépendant de la seigneurie de Seneujols ^[3] furent témoins : **Hugues de LA RODDE** damoiseau, son fils, et Guillaume de la RODDE, chevalier, se porta caution, Pierre de la RODDE, aussi chevalier (Le couple aurait eu Hugues, qui suit, Reymond et Jourdain).

III. - Hugues de LA RODDE, damoiseau en 1279, rendit hommage à l'évêque du Puy, le 10.03.1308 pour son fief de Bonnefont. Le nom de son épouse est ignoré.

Il laissa entre autres enfants :

1° **Pierre** qui suit

2° **Jean**, chevalier, sgr de Seneujols décédé avant le 03.02.1343 qui pourrait être aussi **Hugues** (nobiliaire de Velay).

IV. - Pierre de LA RODDE, damoiseau, sgr de Bonnefont et du Mas Avinenc (près de Cayres), rendit hommage à l'évêque du Puy le 07.11.1310 pour Bonnefont et ses appartenances, hommage renouvelé le 03.03.1318, en présence de son père **Hugues**. Le nom de son épouse est ignoré.

V. - Hugues de LA RODDE II^e, damoiseau, sgr de Seneujols, le Mas Avinenc et Bonnefont. Il rendit hommage, le 25.04.1328, au sgr de Monlaur pour son fief de Seneujols et fit hommage à l'évêque du Puy pour les fiefs de Bonnefont et de ses dépendances les 25.03.1328 et 17.09.1343 ; il est également rappelé dans une reconnaissance féodale faite par son fils **Pons**. Son épouse pourrait être Marguerite de MOTET, fille de Pierre, sgr de St Christophe (nobiliaire du Velay). Il figure aussi dans l'armorial du Gévaudan, qui par ailleurs présente des lacunes (copie d'un document ^[4] de 1354 en latin du 16^e siècle : échange entre Hugues de la RODDE et Pierre de la RODDE, son frère, époux de Béatrix, écuyer, habitant Seneujols)

VI. - Pons de LA RODDE, damoiseau, sgr de Seneujols, Bonnefont et la Mas Avinenc, rend hommage au sgr de MONTLAUR pour Seneujols le 24.09.1370, le nom de son feu père est rappelé ; il rend hommage à l'évêque du Puy,

pour Bonnefont et ses autres terres; le 09.06.1383. Il renouvela l'hommage pour Seneujols, Montbonnet, Lasbineire et Miramande le 02.10.1415. Marié **Béatrix de SAUNIER**, dite de Rochegude ^[5], il est qualifié de noble homme dans l'hommage rendu par son fils qui suit.

VII. - Morel de LA RODDE, damoiseau, sgr de Seneujols, Bonnefont, Montbonnet, Mirmande Lasbineire, Pigeire et Chirac, pour lesquels il rendit hommage au sgr de MONTLAUR le 16.07.1417, acte dans lequel est rappelé son père. Le nom de son épouse est ignoré.

VIII. - Armand de LA RODDE, damoiseau, sgr de Seneujols etc., il rendit hommage au sgr de Montlaur pour ses terres, le 14.04.1428, son père est rappelé dans cet acte. Marié à **Françoise de CAISSAC**.

Il eut entre autres : **Guillaume** qui suit et Béatrix mariée par c.m. du 30.01.1449 à Guignard de PRACOMTAL, sgr d'Ancone, dont elle eut 7 enfants.

IX. - Guillaume de LA RODDE, chevalier, sgr de Seneujols etc., rendit hommage au nom de son père le 27.02.1461 de l'hommage rendu en 1417, pour Seneujols, Monbonnet et Mirmande; le nom de son épouse est inconnu.

X. - Godefroy de LA RODDE, chevalier, sgr de Seneujols, Saussaguet, Auteyrac, donataire de son père et de son grand-père paternel, Armand de la Rodde acte du 18.02.1460. Il aurait épousé **Clauda de GORCE**, qui veuve fit une donation en 1485.

Les renseignements donnés jusque là divergent parfois et ce n'est qu'à compter de Christophe de la RODDE que l'on peut établir une généalogie fiable grâce à des documents originaux.

XI. - Christophe de LA RODDE, chevalier, sgr d'Auteyrac, Seneujols, Saussaguet etc. ; fut porte enseigne du ban et arrière ban de la noblesse du Velay x le 19.01.1514 à **Isabelle de PUITARD**, fille de **Pierre, écuyer, seigneur de St Privat**.

Il fut l'auteur de la filiation prouvée devant M. de BEZONS, il descendait de Hugues au VIII^e degré ^[6]. Il testa le 23.09.1554, ses enfants étaient :

- **Jean** de LA RODDE qui suit

- **Jeanne** de LA RODDE (dénommée aussi Isabelle) mariée à **Jacques de LA TOUR St VIDAL**.

Notons qu'Anthoine de St VIDAL, chef des ligueurs fut tué en 1595, par Pierre de LA RODDE, dit « le cadet de Seneujols », sur le pont d'Etroulhas à Espaly, or Anthoine de St VIDAL était le parrain de Pierre de LA RODDE, fils de Jean, frère de Christophe, une liaison est à établir.

XII. - Jean de la RODDE, chevalier, sgr de Seneujols, Saussaguet, Auteyrac, etc., décédé entre 1594 et 1605, x par c.m. du 21.01.1554 avec **Jehanne de SINZELLES** ^[7], fille de puissant seigneur **Messire Armand**, chevalier sgr d'Esplantas et Brangeyres en Gévaudan) et de **Marie LOUET de CALVISSON** ^[8], habitant à Brangeyres de Saugues. ^[9]

AD43 24 J 88, contrat de mariage de Jean de SENEUJOLS, dit de la RODDE, écuyer, seigneur du lieu et de Jehanne de

SINZELLES : « Le 20.01.1544, pacte de mariage entre noble Jean de SENEUJOLS, dit de la RODDE, co-seigneur de Seneujols, d'une part, et puissant seigneur Armand de SiNZELLES, chevalier et dame Marie LOUET dite de CALVISSON, seigneur et dame de Plantaz et Brangeyres (voir ci-après : le domaine de Brangeyres avait été acquis par Marie de LOUET de CALVISSON en 1537) et delle Jeanne de SINZELLES, leur fille, habitants au lieu de Brangeyres (paroisse de Saugues). Jean de la RODDE et Jeanne, de la licence de ses père et mère, ont promis de s'épouser sur les saints évangiles touchés. Les parents de Jeanne de SINZELLES ont donné comme dot à leur fille pour tous ses droits légitimes paternels et maternels la somme de 2.600 livres tournois, 1.000 livres seront payés à la prochaine fête St Claude puis à raison de 50 livres par an jusqu'à entier paiement, plus 400 livres pour l'achat de robes payables avant le mariage. Le seigneur de Seneujols donne à sa future épouse 400 livres pour l'achat de dorures, bagues et autres bijoux, avant la célébration du mariage ; en cas de restitution de la dot par la mort de son époux ou de son épouse, lui ou les siens rendront la dot ou ce qui sera pour lors perçu et les robes telles qu'elles seront trouvées ; si l'époux décède avant son épouse, celle-ci recevra annuellement une pension viagère de 250 livres, elle aura comme habitation deux chambres dans sa maison d'Auteyrac (paroisse de Cayres). L'acte est passé à Brangeyres. Présents : Messire Jean LOUET de CALVISSON, seigneur de St Alban (qui pourrait être le père de Marie) qualifié noble en 1536, Jean de CHAVAGNAC, écuyer, seigneur du lieu, Pierre et Gabriel de SINZELLES, écuyers, Jacques de St VIDAL écuyer (x Jeanne de la RODDE, tante de Jean), Anthoine CHABANNES, écuyer de Salute ainsi que Antoine MONTET de Saugues, Pierre CHABANNES de Fraisse (paroisse de Chamalières), Claude VILLARD de Vialettes et Claude VILLARD de Chacornac, paroisse de Cayres, notaires royaux. »

Un arrêt du 23.05.1617, du parlement de Toulouse, règle la succession de Jean de la RODDE ^[10], Il avait été fait prisonnier pour dettes à la conciergerie du Palais de Toulouse et avait demandé pour obtenir son élargissement, l'autorisation de vendre une partie de ses biens. Cependant il avait déjà donné à son fils Alexandre, la moitié de tous ses biens lors du mariage de celui-ci en 1581, Alexandre était décédé depuis au siège de Turin, les successions se trouvèrent embrouillées, d'autant que la plupart des autres enfants étaient mariés et que chacun vint faire valoir ses droits pour les dots ou legs inscrits dans leurs contrats de mariage respectifs.

Ils avaient eu 8 enfants : 1) Alexandre, 2) Pierre, 3) Benjamin, 4) Marie, 5) Anne, 6) Blanche, 7) Isabeau, 8) Christophe (posthume).

M^e MAZUDIER cite un François de SENEUJOLS, sgr du lieu de la Clauze, Massiac, le 22.10.1598, qui reste à placer.

1. - Alexandre de la RODDE, chevalier, sgr de Seneujols et Auteyrac, mentionné comme fils aîné, dans une donation que lui fit sa mère le 25.11.1586 ^[11] x par c.m. du 27.04.1581 ^[12] à **Marie de PALLADUC**, fille de feu Antoine et de delle **Anne d'ALLEMANSE** (*inconnue de Remacle*)

Marie de PALLADUC aurait acquit, de François de ROCHEBARON ^[13], après son veuvage, la terre d'Esplantas, le 27.10.1628.

Alexandre de la RODDE fut tué au siège de Turin avant février 1602, car il eut un fils posthume Christophe ° 11.02.1602, baptisé au Puy, son parrain Christophe de

LA RODDE, sa marraine, d'elle Anne de LESTRANGE.
La mère d'Alexandre, Jeanne de SINZELLES étant « *mémorative* » de la donation qu'elle fit au mariage de son fils aîné, Alexandre, faite le 25.11.1586, confirme la donation faite au profit des enfants d'Alexandre^[14]

Jeanne de SINZELLES aurait fait aussi une donation en faveur de Benjamin de LA RODDE, son fils. Elle demanda d'être inhumée chez les sœurs de Ste Claire au Puy^[15].

a - Jeanne x Jacques de VERTOLAYE, sieur d'Arsac (Jeanne figure comme sœur dans le testament de son frère Christophe, elle est bien fille de Alexandre et non de Pierre de la RODDE comme cela a été parfois indiqué).

Jacques de VERTOLAYE avait une sœur Madeleine de VERTOLAYE qui était mariée avec Jean du PONT, ils étaient enfants d'Antoine de VERTOLAYE et de Blanche de GUILLAUMANCHE. Marguerite de VERTOLAYE était veuve d'Annet de PONTAUD, assassiné le 17.08.1623 par le fils du seigneur de BOUZOLS. Jacques de VERTOLAYE fut le tuteur d'Anne de PONTAUD après l'assassinat de son père.

b - Anne x 02.10.1605, avec Antoine AMARGIER, écuyer, seigneur de Mondasse fils de Pierre AMARGIER, dit aussi seigneur de la Rodde, habitant Luchadour (Saugues) et de Jehanne de BERAUD. Pierre AMARGIER était le fils aîné d'Antoine AMARGIER, sgr de Beauregard et de la Rodde qui testa en 1580^[16]

Anne eut une fille, **Marguerite** dite de LA RODDE et non AMARGIER, son père étant dit aussi seigneur de la Rodde !, Marguerite épousa en 1635^[17] **Claude d'OUIDES**. Marguerite de LA RODDE dans son testament du 21.02.1647, donne un legs de 10 livres à sa mère qu'elle dénomme effectivement Anne de LA RODDE. Claude d'OUIDES, étant veuf, réclamera le 30.03.1668^[18] en tant qu'administrateur de ses enfants et de + Marguerite de LA RODDE au fils d'Annet de LA ROUE, Jean de CHASTEL, en sa qualité d'héritier des biens de Claire de SENEJOLS. Il l'avait fait assigner devant le balif de Mercoeur le 23.10.1667 pour la somme de 1200 livres. Ce legs avait été constitué à sa femme lors du mariage en 1635 de Marguerite, sa nièce, avec Claude d'OUIDES, celui-ci fait ressortir que le domaine de Brangeyres affecté pour le paiement de cette somme appartenant à sa femme, Claire de LA RODDE et qu'il était d'une valeur plus que suffisante pour payer ladite somme. Annet de LA ROUE était remarié depuis le 04.05.1648 à Isabeau de ROSIERS.^[19]

En résumé Anne de LA RODDE, épouse de Antoine AMARGIER, dit seigneur de la Rodde eut Marguerite, épouse de Claude d'OUIDES, Marie qui reçoit un legs de sa sœur Marguerite en 1647, et Pierre qui lui donne un legs lors de son mariage en 1635.

Marguerite de LA RODDE testa en 1647 et décéda vraisemblablement peu après. Claude d'OUIDES veuf se remaria avec Jeanne DESCHAMPS, la date de ce remariage n'a pas été trouvée, ils eurent une fille Anne Gabrielle d'OUIDES, née au Puy le 21.02.1655 qui épousa le 11.11.1676 M. François Philibert CHAUCHAT, fils d'Antoine CHAUCHAT et Louise d'APCHIER^[20]. Jeanne DESCHAMPS, devenue veuve épousa en 2^{es} noces le 14.01.1676, dans la paroisse de St Pierre Latour du Puy, Jacques SURREL, veuf de d'elle Magdeleine CHASTEL de Servieres, balif au Bouchet St Nicolas. Jeanne DESCHAMPS habitait alors au Puy, dans

la paroisse de St Pierre Latour (église actuellement détruite qui se situait un peu en dessous de l'actuel séminaire). Présents au mariage : M. Claude PARANT, sieur de la Roche Sauniere (La Roche de St Christophe sur Dolaizon), Claude CHIROL, avocat (du Fieu x Gabrielle SURREL), beau-frère de Jacques, et Jean SURREL, (sieur de Fonrojet x Catherine SERRES) son frère.

Notons que les patronymes de LA RODDE et de SENEJOLS sont employés, indifféremment, l'un pour l'autre.

Lorsque Marguerite de la RODDE, épouse de Claude d'OUIDES, fit son testament en 1647, elle donne une legs à sa mère Anne de SENEJOLS, qui est aussi Anne de LA RODDE, elle donne aussi un legs à une de ses sœurs, Marie de LA RODDE, qui serait donc une autre fille d'Antoine AMARGIER, dit de LA RODDE, et d'Anne de LA RODDE, dite de SENEJOLS. Il est fait mention en outre d'une Marguerite de la RODDE qui reçoit aussi un leg mais pour laquelle le lien de parenté n'est pas indiqué.

Le 06.11.1624^[21] d'elle Anne de SENEJOLS (alias de LA RODDE), veuve de noble Anthoine de LA RODDE, sieur de Mondasse, ayant l'éducation de ses enfants et noble Pierre de LA RODDE, son fils aîné, héritier de son père vend à honnête homme Antoine de LANGLADE, docteur en médecine, sieur de la Valette les cens autrefois tenus par Pierre et Antoine AMARGIER, père et fils, à Saugues.

En fait Antoine de LA RODDE mari de Anne de LA RODDE, dite de SENEJOLS, était un AMARGIER de LA RODDE, de Beauregard. Leur château se trouvait près de Saugues.^[22]

c - Claire x le 16.05.1621^[23] **Annet de LA ROUE**, sgr et baron d'Usson, fils émancipé de Marc HERAIL de LA ROUE et de feu Suzanne de ROCHEBARON. La mère de Marc HERAIL était Jeanne de LA ROUE x 1543 avec Pierre René d'HERAIL, de Pierrefond. Suzanne de ROCHEBARON était fille de François et de Jacqueline de LEVIS.

Dans le nobiliaire du Velay, Claire de LA RODDE est dite, fille de Jean II de LA RODDE et d'Ysabeau de St HAON, ce qui est inexact, puisque son frère Christophe de LA RODDE la couche sur son testament en 1619. A cette date elle n'était pas encore mariée.

Son testament (en fait un codicile) est du 13.09.1647 : elle est malade d'une pleurésie, étant dans son lit en son château de Brangeyres. Elle a déjà fait un testament auprès M^e Jean AUZERAND le 07.01.1643. Ses œuvres pies : elle donne 30 livres aux prêtres et chanoines de la collégiale St Médard de Saugues, pour une messe des morts annuelle, à haute voix avec diacres et sous diacres, au couvent de Ste Ursule 30 livres, et faisant suite à un pacte passé par elle et son mari avec un conseiller et juge au présidial de Riom et M^e Jean FANY qui lui a rendu des services, ils toucheront les fruits et les rentes de la seigneurie de Brangeyres Son héritier n'est pas cité, son mari devait figurer dans son testament de 1643 car n'ayant pas d'enfant, c'est lui qui eut à payer des legs, entre autres en 1635 celui fait à Marguerite de LA RODDE, femme de Claude d'OUIDES.

Elle donne à sa chambrière Antoinette CHABANEL 45 livres et un cestier de seigle qu'elle lui doit tant par prêts que gages et de petites sommes à différentes personnes citées.

Le 08.11.1656 Annet de LA ROUE promet de payer les légats faits par sa 1^{ère} femme ^[24].

Le 21.03.1656 Annet de LA ROUE vend et échange le domaine de Brangeyres (le détail de cet important domaine est donné) avec Jean de CHASTEL de Servieres contre « *le pré de la directe* » de Giberges qui comporte des droits seigneuriaux, plus semble-t-il une soulte de 1.000 livres qui doit revenir à Annet de LA ROUE. Acte fait à Allègre dans la maison de M^e Antoine ROUBERT en présence de M^e Claude GRELLET, notaire royal et lieutenant d'Allègre.

d - Christophe, sans postérité, né le 11.02.602, enfant posthume p. Christophe de LA RODDE (son oncle ?) m. delle Anne de LESTRANGE ; il teste le 11.11.1619 ^[25]

2. - Pierre de la RODDE qui suit :

3. - Benjamin de LA RODDE, chevalier, sgr de Freycenet (Saugues). Sa mère lui fit donation par acte du 13.12.1605 ^[26] : elle lui donna la seigneurie de la Fargette (St Prejet) ^[27]. Marié le 19.10.1601 à Claudie ANDRE ou ANDRIEU, fille de Vidal, écuyer, et d'Isabeau AUSSAIGE.

Il fut l'auteur de la branche établie en Bourgogne (voir nobiliaire du Velay.) Benjamin figure dans l'arrêt du Parlement de Toulouse en 1617.

4. - Christophe de LA RODDE, chevalier, sgr de Lavour (St Pal de Chalencon) et de Brangeyres marié le 23.05.1610 à Marguerite de LA RODDE de St HAON .

Le 28 octobre 1605, il reçoit la permission de prendre la place de Brangeyres, concédée par sa mère à condition qu'il prenne le nom et les armes de BRANGEYRES. Fondation du 28.06.1643 ^[28].

5. - Marie de LA RODDE x Jacques BOULE (ou BAUDE) écuyer, sgr des Plantas. Lors de son mariage sa mère lui donne la seigneurie des Plantas et de Brugeyres sous réserve d'usufruit, donation vraisemblablement révoquée car Jeanne de SINZELLES donne par la suite ces seigneuries à son fils Christophe en 1610.

Nous trouvons par ailleurs dans « Remacle, tome 1 p. 120 », une Marie de la RODDE (fa Jean et Jeanne de SINZELLES) mariée le 30.07.1589 à Jean d'AUZOLLES, écuyer, seigneur du Serres, de la Chapelle Laurent, de Loubars et lieutenant général du duché de Mercœur. Celui-ci fit son testament le 7.01.1623 en faveur de son fils puîné François d'AUZOLLES, il donne seulement 2.000 livres à son fils aîné, Jean.

6. - Anne de la RODDE mariée le 22.03.1585 (la date est donnée dans l'arrêt de 1617) à Sébastien FALCON, chevalier et seigneur du Villaret. Il est créancier de Jean de la RODDE, son beau-père.

C'est Pierre de la RODDE (le cadet de Seneujols) qui versa une partie de la dot de sa sœur en 1589 au sieur FALCON.

7. - Blanche de la RODDE (+ 15.03.1665), x le 31.08.1594 Claude de CHASTEL (+ 10.03.1651, fils de Claude, écuyer, seigneur de Servières (Saugues) : le c.m. est du 12.08, fait au château de Seneujols M^e Medard JULIEN, notaire de Saugues (pas de dépôt) et M^e VILLARD (pas de dépôt). Blanche reçoit 1.000 écus d'or, de son père et 100 écus d'or, de sa mère, son père lui donne la métairie de Servière-Monchauvet. La mère de Blanche, Jeanne de SINZELLES fait une donation d'une

rente perpétuelle à Claude de CHASTEL le 08.08.1608 sur sa seigneurie de Brangeyres.

Testament de Claude de CHASTEL en 1602. ^[29] . Claude de CHASTEL figure dans l'arrêt de 1617 comme créancier de Jean de la RODDE.

8. - Isabeau de LA RODDE, religieuse au couvent St Pierre de Blesle, novice bénédictine en 1594. Elle vendit le 3.09.1608 à son beau-frère, Claude CHASTEL, ses droits légitimes pour une pension viagère de 10 livres et 620 livres payables en une fois.

XIII. - Pierre de LA RODDE, dit « *le cadet de Seneujols* », chevalier, sgr de Chateaufort et du Bouchet St Nicolas, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers, commandant pour le roi à Solignac, marié par c.m. du 09.01.1586 à Jehanne ARNAUD. Il testa le 24.03.1599.

Nous n'avons ni le c.m de Jeanne ARNAUD, ni son ascendance, elle était dite d'AUTEYRAC, mais les informations données au sujet de cette famille sont très fragmentaires.

Pierre de LA RODDE est très connu pour ses exactions pendant les guerres de Religion, combattant tour à tour dans les rangs des ligueurs et ceux des royalistes. Il tua en 1591, le baron de St VIDAL, chef des ligueurs ^[30] fut assiégé dans son château du Bouchet St Nicolas le 14.12.1602 par le Vicomte de POLIGNAC, « *car il contrevenait à la paix* », voyant qu'il ne pouvait résister, Pierre de LA RODDE se sauva et se réfugia auprès de son cousin, le seigneur de BAINS chez qui il mourut au mois de septembre 1603 et d'après Jean BUREL « *avec grande repentance* » ^[31]. Son château du Bouchet St Nicolas fut rasé. Pierre de LA RODDE ^[32] aurait doté le Bouchet St Nicolas d'une église (actuellement maison d'habitation) ; à l'époque de la note, vers 1857, elle était encore consacrée au culte, Il l'avait fait décorer de peintures à fresques, qui en 1857 étaient dissimulées sous un badigeon. Jacques de SERRES, évêque du Puy, l'avait bénite. Cette construction est datée de 1596, elle possédait un clocher bas. Dans une chapelle de cette église dédiée à St Jean se trouvait le tombeau des barons de St HAON.

Outre les nombreuses fondations pieuses, l'auteur dit avoir trouvé une fondation faite en 1629 par Jeanne ARNAUD, pour le repos de l'âme de son mari, Pierre de LA RODDE. La cure possédait la dîme sur les terres de Lastrounes, de l'Herm et de Monchan. A l'occasion de la bénédiction d'une cloche le 15.11.1671, le parrain, Mr. SURREL (Claude ?) de Monchan fit don d'une chasuble noire à ses armes, la marraine, dame Marie JULIEN, sa mère, originaire du Chier, de Solignac offrit une belle nappe ornée de riches dentelles

Du couple, l'armorial de Languedoc ne cite que 3 enfants : Jean, Angélique et Marguerite. En fait, ils eurent au moins 7 enfants :

1. – Jehan II de LA RODDE, qui suit

2. – Angélique, testament du 15.04.1614 ^[33] x Simon BARRET, écuyer aux Gardes du Roi et de sa majesté, habitant le Puy (fils de Pierre). Angélique n'est pas née au Bouchet St Nicolas mais à Solignac le 19.10.1592, où son père était en garnison, son parrain noble Baltard de ROCHEFORT, sa marraine demoiselle Marguerite NN.

Elle testa le 15.04.1614. Son cher et bien aimé mari, Simon BARRET, est son héritier, sa sépulture et ses honneurs funèbres seront faits à la discrétion de celui-ci. Aux posthumes qu'elle pourrait avoir, elle donne 2.000 livres. Elle donne à Jean de LA RODDE et à delle Barbe de la RODDE, ses frère et sœur, 30 livres et à delle Jeanne ARNAUD, sa mère, veuve de Pierre de SENEUJOLS, pareille somme de 30 livres, au couvent de Ste Claire 18 livres. Le testament est fait au Puy dans la maison de Michel PICHON, M^e bonnetier, il sera enregistré.

Grâce à ce testament nous avons connaissance de deux enfants de Pierre de LA RODDE et Jeanne ARNAUD qui ne figurent sur aucun autre document.

3. - Barbe, figure sur le testament de sa sœur Angélique

4. - Alexandre x 1607 **Marie d'AUTEYRAC** (cependant Auteyrac semblait appartenir aux de LA RODDE !)

6. - Mathieu, dit sieur de Moncham, décédé vers 1640, laisse une veuve, **Suzanne ESTIVAL**, fille d'Antoine, receveur de la baronnie de Vabres pour le compte de Mgr le Cte d'APCHIER (M. POMARAT, minutes VILLARD d'Agrain)

7. - Marguerite de LA RODDE x 01.1604 **André SURREL**, sieur de Montchamp du Bouchet St Nicolas, fils de Pierre SURREL et de Catherine St HAON (non « de » St HAON fille d'Antoine, lieutenant au baillage du Velay. ^[34] . Marguerite de LA RODDE + après 1658, André SURREL + ca 1643.

La pierre tombale d'André SURREL de Montchamp se trouve actuellement dans l'église de St Germain-Laprade. Elle aurait été emportée par un ancien curé du Bouchet St Nicolas lorsqu'il fut nommé à St Germain-Laprade, cette pierre tombale ne semblait intéresser personne au Bouchet St Nicolas, il l'installa dans l'église de sa nouvelle paroisse dans laquelle son dépôt est insolite ; la famille de SURREL est totalement inconnue dans cette localité.

Toujours dans la note de A. FOURTIER, de cette famille SURREL descendrait en raison d'une alliance avec la famille de Vichy, en Bourbonnais : M^{me} du DEFFANT dont l'esprit rayonna sous le siècle de LOUIS XV et Mgr. Roch de VICHY, mort en 1829, évêque d'Autun. (en fait, M^{me} du DEFFANT est issue des VICHY de Chamrond en Beaujolais, mais Mgr Roch de VICHY est fils d'une Jeanne SURREL x Gilbert de VICHY, baron de Berbezit (43). Les 2 branches de VICHY se séparèrent ca 1450 (Remacle T III, p. 509-510)

XIV. - Jehan II de LA RODDE figure sur le testament de sa sœur Angélique. Légataire de son père par testament du 24.03.1599. Capitaine de cavalerie, il est seigneur de Séneujols, de Rochefort, du Bouchet St Nicolas (il figure sur l'arrêt de 1617 comme fils de Pierre de LA RODDE et de Jeanne ARNAUD qui est en vie) marié le 24.14.1620 à delle **Ysabeau de St HAON**, fille de Claude et d'Antoinette de GAULTIER, unique héritière de la baronnie de St Haon qu'elle apporta à son mari. Ses fils Jean III de la RODDE et Louis furent maintenus dans leur noblesse le 30.09.1669.

Ysabeau de St HAON partagea la seigneurie de St Haon avec son beau-frère, André SURREL de Montchamp, qui avait épousé, Marguerite de LA RODDE, fille de Pierre et de Jeanne ARNAUD.

Le 03.07.1622, Jean de LA RODDE est sur le point de faire un procès à delle Marie de PALLADUC, veuve de Alexandre de LA RODDE, seigneur des Plantas, son oncle et à noble Annet de LA ROUE, seigneur d'Usson et de Brangeyres, mari de delle Claire de LA RODDE (sa cousine germaine). Il est indiqué qu'il avait entendu dire que delle de SINZELLES, son aïeule, avant son décès avait fait plusieurs aliénations et dettes qui auraient diminués les droits héréditaires légitimes. Claire de LA RODDE et son mari auraient donnés 21.000 livres pour payer les dettes, mais par ailleurs ils avaient reçu de Jeanne de SINZELLES les terres de Plantas et de Brangeyres. Pour éviter un procès, ils transigèrent et Jean de LA RODDE se contenta de 1.000 livres. Fait au château des Plantas.

Jean de LA RODDE fut accusé ^[33] d'avoir assassiné François SARDON (x Marie ROUSSELLE), père de Claude SARDON (x Jeanne MONDON teste le 27.09.1632) ^[36], procureur fiscal du cardinal de RICHELIEU pour des biens qu'il possédait au Bouchet St Nicolas (Claude SARDON et son père habitaient à Mazemblard (paroisse de St Haon) et d'avoir usurpé des biens de l'église qui appartenaient à l'abbaye de la Chaise-Dieu avec ses gens armés dont il était ordinairement accompagné. N'ayant pas trouvé Claude SARDON, ils assassinèrent son père François SARDON à coups de hallebardes et pistolets, de ces crimes le Prévost Général du Languedoc fut informé le 27.08.1632.

Pour cela il fut condamné le 20.11.1632 à être roué sur la place publique du Puy après avoir fait le tour de la ville puis porté aux fourches patibulaires ; comme il ne fut pas appréhendé car il se cachait, il fut mis en effigie, « représenté le plus naturel possible » sur un tableau attaché à une potence placée sur la place publique du Puy, ses châteaux et maisons devaient être détruites même ses maisons de St Haon et du Bouchet St Nicolas. ^[37]

Or par la suite il fut reconnu innocent par Claude SARDON lui-même, fils de François SARDON qui avait été assassiné, ainsi que pour les vols commis dans sa maison. Claude SARDON ajoute même n'avoir voulu faire aucune poursuite ; il s'agit d'un acte du 07.08.1642, fait à Cayres-la-Ville devant M^e Pierre MARTIN, docteur et avocat à la sénéchaussée du Puy, M^e Pierre PEYRET, procureur en ladite sénéchaussée et M^e Antoine BRUNEL, conseiller du roi et magistrat à la Sénéchaussée du Puy, il appartenait à M^e Antoine PEYRET notaire royal à Cayres de notifier les présentes.

Entre temps, en effet, l'arrêt du Parlement de Toulouse avait été cassé à Paris sans égard pour les jugements du Parlement de Toulouse, ceci à la suite d'une requête présentée par le sieur de St HAON qui se plaignait de n'avoir pas été entendu

Que pouvait faire Claude SARDON, sinon s'incliner ?

On note que Claude SARDON eut plusieurs enfants de son épouse dont un fils François qui épousa une Louise de LA RODDE (que je n'ai pu placer). Nous trouvons aussi sur Mazemblard un Pierre SARDON x Jeanne d'OUIDES vers 1690, celle-ci pouvant être la fille de Claude d'OUIDES et de sa 1^{ère} femme Marguerite de la RODDE, elle figure non mariée en 1647 sur le testament de sa mère.

XV. - Jean de la RODDE III^e du nom, chevalier, sgr de St Haon, Rochefort, Cheirac, Romagnac, et Tresmoul, avait par sa baronnie de St HAON, le droit d'assister aux

Etats du Velay. Marié le 01.09.1666 à **Anne BARNIER**, fille de Jacques et de Marie FABRE qui habitaient Escublac (il figure à la Bibliothèque Nationale dans les preuves de noblesse du 30.09.1669)

Leurs enfants furent :

1. - Louis, chevalier, sgr de Cheyrac, x 07.01.1692 (c.m. du 08.11.1691) à **delle Jeanne MENINGOT**, veuve de Pierre MEUNIER (fille de + Jean et delle Marie BENOIT, du Bouchet St Nicolas) ^[38], peut-être veuf de delle Catherine de CROS épousée le 20.02.1686 ^[39]. Lui résidait à St Haon et elle, au lieu de Chambotte de la même paroisse, ils étaient « *personnes libres* ». Le mariage se fit entre les mains de Mre Jean FESSE, prêtre et curé de St Haon ; chacun apporte ses biens, il donne à son épouse 1.000 livres en cas de survie. Les noms des parents ne sont pas indiqués.

2. - Jean IV de LA RODDE qui suit

3. - autre Jean, chevalier, sgr de Salette

4. - NN x Vidal de MARCOUX, chevalier, sgr de la Tronchère.

XVI. - Jean de la RODDE IV^e du nom, chevalier, baron de St Haon seigneur de Rochefort, Auteyrac et Romagnac habitant à Escublac (St Haon) x 22.02.1691 ^[40] à Pradelles à **Marie BOLINDRAUD de Masclaux**, fille de Jacques de BOLINDRAUD, sieur du Serres et de Masclaux et d'Antoinette de FREVOL (Pradelles) descendant de la famille BOLINDRAUD de Masclaux, sieur du Serre d'Arlempdes ^[41] qui suit.

Jacques BOLINDRAUD était fils de Jean BOLINDRAUD, juge d'Arlempdes, cité par le curé du Brignon, Hugues AULANIER en 1653 ; il avait épousé Bonne du ROUSSET, fille de Tannequin et de Jeanne MERCHAT. Nous savons par le curé AULANIER que les hommes du prieuré de Goudet avaient tué Jean BOLINDRAUD et avaient mortellement blessé son fils Vidal. Bonne du ROUSSET qui avait quitté Arlempdes et vivait chez son fils Jacques à Pradelles chargea celui-ci de poursuivre les assassins, à la Cour Souveraine de Grenoble, elle donne un acte ^[42] le 03.04.1671 pour qu'il fasse le nécessaire et qu'il perçoive à sa place les dédommagements qui seront versés. Elle décède dans l'année.

XVI. - Descendance de Jean de LA RODDE et de delle Marie BOLINDRAUD de Masclaux

1. - Antoinette Henriette ° 24.12.1691, x 29.11.1725 Mre **Eustache de FLORIE** de la Tour de Clamouse, paroisse de Chaudeyrac, diocèse de Mende, Il est dit sieur du Cheyla, capitaine au régiment des dragons d'Orléans, fils de feu Messire Pierre Antoine, le nom de la mère a été omis. Sont présents et ont consenti au mariage : Mre Claude de FLORIE de la TOUR, sgr de Clamouse, Mre Christophe de la TOUR de FLORIE ; Mre Joseph François FREVOL d'Aubignac, Jean François FREVOL, sieur du Villaret, d'où sur Pradelles : Antoinette-Françoise-Jacqueline, leur 1^{er} ou 2^e enfant, baptisée le 15.05.1727 étant née le 05.02.1727, le parrain fut haut et puissant seigneur François de BERINGHEN, évêque du Puy, comte du Velay, représenté, par son vicaire général, Mre Jacques FREDOTAT, la marraine était la grand-mère maternelle, delle Antoinette FREVOLE du Serres (épouse BOLINDRAUD).

2. - Ysabeau ° 19.07.1693 (+ 24.05.1775, 83 ans inh. église.), p. Jacques BOLINDRAUD, sieur du Serres, m. dame Ysabeau REAL, veuve de Sr François FREVOL

3. - Gabrielle (aussi Marie) ° 25.06.1694, p. Sr François de MASCLAUX (ou BOLINDRAUD), m. delle Anthoinette FREVOL, religieuse.

4. - Jean-Pierre ° 08.07.1695, p. Mre Pierre VEYRAC de Chambonet, curé de Burzet, m. delle Antoinette FAURE, veuve de Sr François FREVOL d'Aubignac.

5. - François ° 03.03.1697 ; p. Sr Jean-François de BOULIDRAUD de Masclaux, m. delle Antoinette Henriette de LA RODDE, fille du Sr de St HAON.

6. - Jean Dominique François ° 03.08.1699, (+ Aubenas le 10.03.1742) p. François FREVOL du Villaret m. delle Antoinette Henriette de LA RODDE, x le 10.11.1723 à Marie de PUECH (+ après 1752) fille de Joseph et d'Ysabeau SIMAYE, d'Aubenas.

7. - Charles ° 02.10.1700, p. M. Charles de ROMIEU, m. delle Françoise BOUTAVIN. Présents MM^e François BOUTAVIN et Julien FORESTIER.

8. - Jean ° 11.03.1702, p. noble Pierre de St HAON de LA RODDE, m. delle Anthoinette Henriette de St HAON.

9. - Marianne ° 06.08.1704, p. Jacques BOLINDRAUD, m. dame Marianne DUCHAMP d'Aubignac.

10. - Jean Elzear ° 22.10.1705, p. Jean-François FREVOL, sieur du Villaret, m. delle Elisabeth de LA RODDE de St HAON.

11. - Alexandre ° 07.01.1707, p ; noble Alexandre de MARCOUL, de la Tronchère, m. delle Marie FORESTIER.

12. - Julien ° 21.10.1709, p. M^e Julien FORESTIER, lieutenant de Pradelles, m. delle Marie-Anne de BOUCHARENC, femme de Jean FREVOL de la COSTE. Il entra dans la Cie de Jésus à 15 ans, le 18.04.1724, il teste en 1726 ^[43].

Il est à noter que le nobiliaire du Velay ne cite que 6 enfants sur 12. La CHESNAY des BOIS en cite 5 : Lors du testament de Jean de LA RODDE, le 02.11.1709, il ne restait que 3 fils et 5 filles soit 8 enfants.

En 1725 Jean de LA RODDE est décédé, Marie BOLINDRAUD, sa veuve, est en vie ; elle demeurait avec sa fille, Ysabeau de LA RODDE dans leur maison de Pradelles. Marie BOLINDRAUD fit un codicille le 18.11.1751 à son testament du 15.03.1751, elle dit avoir fait il y a 28 ans une donation à Elisabeth (qui doit être Ysabeau) de LA RODDE, sa fille, mais en considération du mariage de sa fille qui n'a pas eu lieu, elle ramène la donation de 9.000 livres à 7.000 livres ^[44].

Jean de LA RODDE avait eu une fille naturelle Catherine de LA RODDE : Marie BOLINDRAUD fut chargée de s'occuper de cette fille naturelle. En effet le 11.01.1740, dame de BOULINDRAUD, veuve de Messire Jean de LA RODDE, seigneur et baron de St Haon, pour aider à vivre Catherine de LA RODDE, fille naturelle dudit seigneur, veut que ses successeurs lui donne 6 cartons de seigle et une pension viagère qu'elle pourra prendre sur son douaire de Masclaux (Arlempdes) en plus d'une gratification qu'elle lui avait faite ^[45].

Le 6.07.1742, delle Catherine de LA RODDE fille naturelle de + messire Jean de la RODDE, chevalier, sgr et baron de St Haon, Rochefort et autres place habitant au Puy, constitue son procureur général, Jean SAUZET pour que celui-ci note l'acte de la donation faite par dame Marie BOLINDRAUD, de Masclaux, veuve du baron de St HAON, qui avait promis de verser 500 livres à la dite Catherine en vertu d'une obligation consentie dans un acte passé entre ladite dame et messire Jacques François de LA RODDE, sgr de St Haon, fils de + Jean de LA RODDE fils, devant + M^c AGUILLON, Catherine de LA RODDE donne quittance à ladite dame.

D'où l'on constate une fois de plus que dans les familles nobles les enfants naturels ne sont pas rejetés mais sont entretenus.

Pour compléter les informations, la consultation à la Bibliothèque Nationale la cote BN 32549-fr donne les renseignements suivants :

Pour justifier sa noblesse, Jean de LA RODDE, le 30.09.1669 se dit fils de Pierre de LA RODDE et de delle Ysabeau de St HAON mariés du 24.08.1620. Il est du Bouchet St Nicolas.

Son père, Pierre de LA RODDE, sgr et baron de Châteauneuf et du Bouchet St. Nicolas a testé le 24.03.1599, son épouse Jeanne ARNAUD (fille de ?) est son héritière et devait rendre l'hérédité à Jean de LA RODDE, leur fils.

Pierre de LA RODDE était le fils de Jean de LA RODDE et de SENEUJOLS et de Jeanne de SINZELLES, mariage du 21.01.1554

Testament de Christophe de LA RODDE, sgr de Seneujols du 22.09.1554, son fils, Jean de LA RODDE est héritier.

M. Amédée de SURREL (archives familiales-1899) a donné des notes généalogiques sur la famille de LA RODDE (dont il descend par Marguerite de LA RODDE, fille de Pierre et épouse d'André SURREL, sieur de Monchan du Bouchet St Nicolas. Un de ses descendants a étudié cette lignée des de LA RODDE, jusqu'en 1759

Il indique que « Pierre de la RODDE dit le cadet de Seneujols + le 15.09.1603, testa le 24.03.1599 ».

Pierre de LA RODDE, seigneur et baron de Châteauneuf et du Bouchet St Nicolas, seigneur de Solignac, joua un rôle important pendant les guerres civiles et religieuses en Velay et tua le baron Antoine de St VIDAL en combat livré sur le pont d'Esthroulhas près le Puy (25.01.1591) M. SURREL reprend à peu près ce que ce que Jean BUREL a rapporté.

En 1595, Pierre de LA RODDE, écuyer, dit « le cadet de Seneujols », seigneur de Châteauneuf, présenta au roi une requête où il disait : « *Que depuis longtemps, il s'était voué à son service et à celui de son prédécesseur, avoit fait la guerre aux Ligueurs, dans le Velay, conservé ou conquis et soumis à l'obéissance du roi diverses places de ce pays, fait prisonniers et mis à rançon des ennemis de ce prince, levé des contributions pour solder des gens de guerre, sous ses ordres, soutenu un siège contre le feu duc de NEMOURS, enfin il s'était signalé par divers exploits durant la guerre civile et s'était signalé avec le sieur de CHASTE, Sénéchal du Puy, en combat singulier contre le feu Sieur de St VIDAL, gouverneur du Velay qui avait été tué ; qu'après la pacification du pays et au premier*

commandement du duc de VENTADOUR, il avait remis entre les mains des propriétaires la place de Solignac et autres qu'il occupait pour le Roi et licencié les garnisons qu'il entretenait »... « néanmoins que les habitants du Velay, anciens ligueurs zélés qui se rappelaient sa constante opposition à leurs entreprises et à leurs succès, avaient suscité des informations contre lui et particulièrement sur le fait de la mort du feu Sieur de St VIDAL et obtenu durant les troubles, un arrêt du Parlement de Toulouse, dévoué à la Ligue, portant condamnation à mort par défaut et contumace. Qu'après des informations dirigées contre lui par le Sénéchal du Puy et le Prévôt du Velay, malgré le retour à la paix, il était recherché devant ces officiers pour ces faits arrivés pendant les troubles : Qu'il suppliait Sa Majesté, en considérant que tout ce qui lui était imputé et aux gens de guerre sous son commandement avait eu lieu uniquement pour son service et pour s'opposer aux desseins et entreprises de la Ligue d'y pourvoir... »

Pierre de LA RODDE n'a pourtant pas laissé un bon souvenir de ses agissements auprès de ses contemporains.

Cependant le Roi par lettres patentes données à Montceau au mois de novembre 1595, déchargea le Sieur de CHATEAUNEUF (Pierre de LA RODDE) et les gens de guerre qui avaient été sous son commandement durant les troubles jusqu'à l'époque où il avait remis sous l'obéissance dudit Prince entre les mains des propriétaires les maisons et châteaux qu'il occupait. Le Roi annula toutes les informations, décrets, procédures et arrêts du Parlement de Toulouse, du Sénéchal du Puy et tous autres officiers qui avaient été donnés à ce sujet.

Ces lettres patentes furent enregistrées au Parlement de Toulouse le 19.01.1599 et à la cour du Sénéchal du Puy le 09.02 suivant. Il donna les 15.08.1596 trois belles lampes d'argent à l'église Cathédrale du Puy et fit une fondation pour les éclairer.

Pierre de LA RODDE rendit hommage à Gaspard Armand, vicomte de POLIGNAC entre les mains de dame Philiberte de CLERMONT, dans la chambre de la vicomtesse, au sujet d'un différend qu'il avait à la suite l'achat qu'il avait fait de la justice, et plusieurs cens et rentes au Bouchet St Nicolas, pour lesquels il n'aurait pas payé les lods et prêté reconnaissance envers le vicomte de POLIGNAC^[46].

N'empêche qu'en 1603 à cause de ses continuelles exactions le vicomte de POLIGNAC lui donna l'assaut dans son château du Bouchet St Nicolas.

Notes :

[1] PAUL G. Armorial Général du Velay, p.396 seq..

[2] AUBERT de la CHESNAY-DESBOIS.

[3] AUBERT de la CHESNAY DESBOIS.

[4] AD43 24/J/88

[5] Nobiliaire du Velay.

[6] Armorial du Languedoc)

[7] AD43 24/J/88, contrat de mariage de Jean de SENEUJOLS, dit de LA RODDE, écuyer, snr du lieu et de Jehanne de SINZELLES.

Le 20.01.1544, pacte de mariage entre noble Jean de SENEUJOLS, dit de LA RODDE, co-seigneur de Seneujols, d'une part et puissant seigneur Armand de SINZELLES, chevalier et dame Marie LOUET dite de CALVISSON, seigneur et dame de Plantaz et Brangeyres (le domaine de Brangeyres avait été acquis par Marie de LOUET de CALVISSON en 1537) et delle Jeanne de SINZELLES, leur fille, habitants au lieu de Brangeyres (paroisse de Saugues). Jean de LA RODDE et Jeanne, de la licence de ses

père et mère, ont promis de s'épouser sur les saints évangiles touchés. Les parents de Jeanne de SINZELLES ont donné comme dot à leur fille pour tous ses droits légitimes paternels et maternels la somme de 2.600 livres tournois, 1.000 livres seront payés à la prochaine fête St Claude puis à raison de 50 livres par an jusqu'à entier paiement, plus 400 livres pour l'achat de robes payables avant le mariage. Le seigneur de Seneujols donne à sa future épouse 400 livres pour l'achat de dorures, bagues et autres bijoux, avant la célébration du mariage ; en cas de restitution de la dot par la mort de son époux ou de son épouse, lui ou les siens rendront la dot ou ce qui sera pour lors perçu et les robes telles qu'elles seront trouvées ; si l'époux décède avant son épouse, celle-ci recevra annuellement une pension viagère de 250 livres, elle aura comme habitation deux chambres dans sa maison d'Auteyrac (paroisse de Cayres). L'acte est passé à Brangeyres. Présents : Mre Jean LOUET de CALVISSON, seigneur de St Alban (qui pourrait être le père de Marie) qualifié noble en 1536, Jean de CHAVAGNAC, écuyer, sgr du lieu, Pierre et Gabriel de SINZELLES, écuyers, Jacques de St VIDAL écuyer(x Jeanne de LA RODDE, sa tante), Anthoine CHABANNES, écuyer de Salute ainsi que Antoine MONTET de Saugues, Pierre CHABANNES de Fraisse (paroisse de Chamalières), Claude VILLARD de Violettes et Claude VILLARD de Chacornac, paroisse de Cayres, notaires royaux.

[8] Marie LOUET de CALVISSON est fille de Jean et d'une femme non dénommée.

Ascendance de Marie LOUET de CALVISSON :

I- Guillaume de NOGARET reçut le fief CALVISSON de Phillippe le Bel en récompense de ses services, il devint garde des sceaux, puis chancelier en 1304, mourut en 1313

II-1 Raymond I de NOGARET, seigneur de CALVISSON, Massillargues du Mas, de Tamerlet x Helix de CLERMONT LODÈVE (fille de Berenger GUILLEM, sgr de Clermont Lodeve et d'Helix, dame de Proussagues et de St Gervais, vicomtesse de Nebouzan (elle vivait en 1352). Le couple eut 6 enfants dont Isabeau de NOGARET (x 01.06.1377 à Raymond d'UZES veuve en 1390), elle donna ses biens en 1415 à Raymond d'APCHIER, sgr de St Alban (Raymond d'APCHIER était le 3^e fils de Guerin VII d'APCHIER, qui avait reçu la seigneurie de ST Alban, il était marié à Marie de BEAUFORT). Raymond de NOGARET, cousin germain de sa femme lui donna les terres de Calvisson et Massillargues ce qui fut confirmé par CHARLES V, le 16.04.1379. Raymond d'APCHIER et Bourguine de NARBONNE s'étaient mariés le 30.04.1377 (Bourguine de NARBONNE était fille d'Amalric, seigneur de Perignan et de Malagos et d'Isabeau de CLERMONT LODÈVE ceux-ci avaient eu 3 enfants dont Raymond II d'APCHIER qui hérita de son père, mais étant sans postérité, ainsi que sa sœur, Marie d'APCHIER (x 07.04.1391 avec Arnaud GUILLEM, seigneur de Clermont Lodeve), ce fut Blanche d'APCHIER leur sœur qui hérita et devint dame de Calvisson, de St Alban et de Marsillargues.

II-2 Louis LOUET (qui n'était pas de CALVISSON) x vers 1440 avec Marguerite de MURAT, (fille unique de Renaud et de Blanche d'APCHIER), chambellan de Charles VI et sénéchal de Beaucaire. Il prit le titre de CALVISSON par Blanche d'APCHIER qui l'avait reçu de Raymond d'APCHIER.

III- Guillaume LOUET de CALVISSON ° ca 1445, le nom de son épouse est ignoré. D'où

IV- Antoine LOUET de CALVISSON x 06.03.1493 avec Gabrielle de la ROCHE AYMONT, d'où 5 enfants

V- Jean LOUET de CALVISSON, qualifié de noble en 1536, le nom de son épouse est inconnu, d'où Marie LOUET de CALVISSON x Armand de SINZELLES vers 1530, d'où Jeanne de SINZELLES x Jean de la RODDE le 21.01.1544.

[9] AD43 24/J/49 Armand de SINZELLES agrandit son domaine des Plantaz : il acquiert un pré au Plantaz, le 23.08.1544 de Vidal AVIT du lieu, l'acte établit sur la place publique en présence de Jean AUZERAND.

Le domaine de Brangeyres avait été acquis le 10.05.1537 par son épouse, dame Marie LOUET de CALVISSON, de noble Jean AUZERAND, écuyer, natif de Saugues, seigneur du Chemin, pour 1.400 livres tournois, passé devant M^e Antoine MONTET et Guillaume SALVAT, notaire de St Alban. Acte sur parchemin Plus tard, son gendre Alexandre de LA RODDE acquit le 12.08.1597, un pré au Plantaz de Agnès MARTIN, veuve de Jean PLANTIN. Présents François de SINZELLES, prêtre prêtre du Plantaz, devant M^e Hugues MONTET, de Saugues.

[10] AD43 24/J/88. c.m. d'Alexandre de LA RODDE et de Marie de PALLADUC (sur parchemin) : Alexandre de LA RODDE assisté de son père, sieur de SENEUJOLS et Marie de PALLADUC, fille unique de feu noble Antoine de PALLADUC et d'elle Anne d'ALLEMANSE, sa mère et de religieuse personne (non dénommée) « *secretain* » du monastère de Thiers, son oncle : la future épouse, se constitue en dot ses biens ; Jean de LA RODDE donne à son fils la moitié de tous ses biens, il en garde l'usufruit. Si son fils venait à mourir sans enfant mâle, la donation passerait à ses autres fils par ordre de progéniture, si tous ses fils venaient à décéder sans héritier mâle, la donation serait partagée entre ses filles. Il donne en outre 1.000 écus en une fois pour liquider les dettes de Marie de PALLADUC, de sa mère et de Claude PALLADUC, son frère ; il donne 100 écus en une fois pour l'achat de bagues, bijoux et dorure, qui lui seront conservés « *tant à la vie qu'à la mort* » et habillements, si son futur époux décédait. Le c.m. est fait à Allemanse (paroisse de Chamalières) où demeurent les dites demoiselles. Sont présents : nobles et vertueuses personnes Anthoine de LA MARRY, sieur d'Obde, François de VERGEZAC, Charles de LA CHASSANT ? (Nom illisible) sieur de Sereys, Gaspard de BRONNAC, François DAGUER capitaine d'Arties, Jehan DOREYROLLE, écuyer de Roche, capitaine du château d'Espallion. Un de St VIDAL a signé. Passé devant Claude VILLARD, notaire royal de Cayres et Jean VACHEROL.

Un arrêt du 23.05.1617 rappelle le c.m. mariage de + Alexandre de LA RODDE de d'elle Marie de PALLADUC est du 27.04.1581. Jean de LA RODDE, son père lui avait donné la 1/2 de tous ses biens, il survécit à Alexandre or Jean de LA RODDE étant redevable de « *notables* » sommes envers Antoine de VERTOLAY, sieur d'Elbe, enfermé à la Conciergerie du Palais de Toulouse, il présenta une requête pour son élargissement, il lui fut permis de vendre ses biens. Marie de PALLADUC, veuve d'Alexandre de LA RODDE autorisa Christophe, son fils à vendre la 1/2 des biens qu'avait donné Jean de LA RODDE à feu Alexandre de LA RODDE, son mari, déjà Jean de LA RODDE avait été autorisé le 13.07.1604 à aliéner la 1/2 des biens donnés. L'acte fait le point sur les sommes qui devront être réparties entre chaque enfant d'Alexandre et de Marie PALADDUC ou de leurs ayant droits.

[11] Insinuations Riom, reg 73, folio 291, Remacle, tome 3 (numérotation de Remacle = décalage de 35 ou 36 n° reg.)

[12] Cité dans le précédent

[13] Albert de REMACLE Tome III p. 206 .

[14] Garde des FAUCHERS.

[15] Archives privées de M. Am. de SURREL du Bouchet St Nicolas

[16] AD43 24/J/403 ADHL. Anne de LA RODDE dite aussi de SENEUJOLS, le 11.06.1608, veuve d'Antoine de LA RODDE, sieur de Mondasse, comme administratrice de ses enfants « *confesse* » et au nom de son fils aîné Pierre de LA RODDE (aussi AMARGIER) avoir vendu à M^e Antoine LANGLADE, sieur de la Valette un « *carteron* » de cens que son mari et son fils avaient l'habitude de percevoir, sur le lieu de la Rodde pour 12 livres tournois. L'acte est fait à Saugues. Ont signé, entre autres, Marie de PALLADUC.

Dans « Les Châteaux de la Haute Loire » par JOURDA de VAUX, il est indiqué que noble Antoine AMARGIER, sgr de Beauregard avait épousé en 1556 Françoise d'APCHIER, fille naturelle de François Martin d'APCHIER, sgr de Cereys et de Antoinette FABRESSE. Leur fils Pierre sgr de la Rodde servait en 1581 comme homme d'armes dans la compagnie du baron d'APCHIER.

Or les documents authentiques des Archives de la famille de LANGLADE, 24/J/98, indiquent que c'est le fils d'Antoine, seigneur de Beauregard, Claude, qui est marié à Françoise d'APCHIER.

Les difficultés pour faire le point sur cette famille AMARGIER, de LA RODDE, de BEAUREGARD nous incitent à indiquer en vrac ce qui a été trouvé la concernant.

Dans la série 24/J/403 nous trouvons le 01.09.1608 dans ce qui est appelé « *le dénombrement* » de terres et seigneuries de La Rodde à rendre à madame la duchesse de MERCOEUR par d'elle Louise AMARGIER, dite de BEAUREGARD, femme de Pierre de LA GARDE, sieur du BOSCHET et SENEGON (Seneujols). Le 19 octobre dernier (1607 ?), elle aurait fait hommage à Marguerite (ou Marie veuve de Philippe de LUXEMBOURG qui était duc de MERCOEUR en Gévaudan), mère de Françoise de LORRAINE, sa fille, duchesse de MERCOEUR, pour tout ce qu'elle devait en tant que vassale. Jeanne de SINZELLES est citée comme dame de Brangeyres. Il est très difficile de saisir ce qui est dit dans cet acte. Il semble qu'après avoir rendu l'hommage, d'elle Louise AMARGIER (x en 1594 à Pierre de LA GARDE, Chambonnas) aura peu de sommes à verser dans les conditions (habituelles) à la duchesse. Elle aura le droit de vendre sur la place de Saugues du blé et toutes sortes de grains sans payer aucun droit, mais elle reversera 9 livres, 5 ras d'avoine. Elle pourra percevoir sur « *la leyde à sel* » 9 deniers, les 8 autres deniers appartenant à la dite dame duchesse. Le château de La Rodde est décrit, il se composait d'une tour carrée de 4 étages et un corps de maison à 3 étages, plus la terre seigneurie de la Rodde.

[17] AD43 24/J/88. Contrat de mariage de Marguerite de LA RODDE et de Claude d'OUIDES, du 07.06.1635 reçu par M^e LANGLADE, notaire royal à Saugues.

« *Noble Claude d'OYDE, écuyer, seigneur dudit lieu, y habitant, paroisse d'Alleyras fils à feu noble Jacques d'OYDE et de d'elle Anne de St HAON, d'une part, et demoiselle Marguerite de LA RODDE, fille à feu noble Antoine de LA RODDE, sieur de Mondasse et d'elle Anne de SENEUJOLS (qui est aussi de LA RODDE), fille d'Alexandre de LA RODDE et de Marie de PALLADUC habitant au Plantas (Saugues) d'autre part* ».

Figure dans le contrat le legs de 300 livres donné par Marie de PALLADUC, aïeule de Marguerite de LA RODDE le 16.12.1627 (acte reçu par M^e MONTEYMAR, notaire du Puy, pas de dépôt), elle en donne acquit à noble Pierre de LA RODDE, seigneur des Plantas, son frère, avec l'accord de son futur mari. Cette donation faisait suite à la cession de tous les biens de noble Anthoine de LA RODDE, son père (il s'agit d'Antoine, Sr de MONDASSE, gendre de Marie PALLADUC et de sa mère, Anne de SENEUJOLS) à Pierre, son frère. Celui-ci pour l'amitié qu'il porte à sa sœur lui constitue une dot de 1.500 livres, dont 650 livres fut présentement versées, Pierre de LA RODDE, semble avoir été avantagé par ses parents. D'elle Claire de LA RODDE, tante de Marguerite, lui donne 1.200 livres à verser à son décès. Cette somme comprend un légat verbal à elle fait par Marie de PALLADUC en déduction des arrérages de pension sur la seigneurie de Brangeyres (à défaut d'avoir connaissance de l'acte antérieur, cette mention n'est guère compréhensible). Pour l'augment de dot en cas de prédécès de son mari, Marguerite de LA RODDE recevra 200 livres, son mari pour sa part recevra un augment de dot 100 livres en cas de prédécès de son épouse. Marguerite de LA RODDE en contrepartie des 1.200 livres devra tenir quitte, sa tante, demoiselle Claire de SENEUJOLS (ou de LA RODDE) du legs donné par ladite PALLADUC, sa mère, au profit de sa nièce, Marguerite de LA RODDE. Fait au château des Plantas. Sont présents : noble Jean de LA RODDE, seigneur de St Haon (son oncle x Ysabeau de St HAON), noble Claude de CHASTEL, sieur de Servières (oncle marié à Blanche de LA RODDE), Claude de CHASTEL, sieur de Landos, noble Louys ROCHEFORT, prieur d'Alleyras (pourrait être le fils de Pierre de ROCHEFORT x Marguerite AMARGIER), noble Claude de Bar (illisible), noble Pierre de LANGLADE, sieur de la Vialle. L'acte fut enregistré au registre du greffe de la sénéchaussée d'Auvergne à Riom le 17.08.1635.

[18] M^e ROBERT, AD43 – 3/E/ 317-8.

[19] Comte Albert de REMACLE.

[20] Voir « A moi Auvergne » CGHAV n° 82 (1997) et 117 (2006).

[21] AD43 – 24/J/403

[22] AD43 – 24/J/209 Antoine AMARGIER, sgr de Beauregard testa en 1580, son épouse est Louise de St HAON. Les parents de cet Antoine étaient Jean AMARGIER et Catherine VASSEIL, Claude, le fils d'Antoine est son héritier (celui-ci est marié depuis 1574 à Françoise d'APCHIER, fille naturelle de François Martin et de Antoinette FABRESSES). Parmi les enfants cités dans le testament d'Antoine en 1580, il n'y a pas de Pierre. Son fils Claude eut par contre un fils Pierre et peut-être aussi Antoine x Anne de SENEUJOLS ou de LA RODDE. Il n'est pas facile de placer tous ces personnages, en raison des mariages qu'ils contractaient entre eux à chaque génération.

[23] AD43 – 24/J/88-9, c.m. du 07.05.1621 entre Messire Annet de LA ROUE, fils de Messire Marc de LA ROUE) et Claire de LA RODDE, assistée de Claude CHASTEL, son oncle de Senejon (Seneujols), elle est fille de + noble Alexandre de LA RODDE et de d'elle Marie PALLADUC, dame de Plantaz, assistée de noble Benjamin de LA RODDE, sieur de Fraissenet et de Claude de CHASTEL seigneur de Servières et Monchauvet. Annet de LA ROUE reçoit 24.600 livres de son apanage que le seigneur Gaspard de LA ROUE, son frère aîné lui doit.

[24] Légats faits par sa 1^{ère} femme, Claire de LA RODDE, (testament du 16.09.1647 reçu par M^e BERAUD, Saugues) soit 30 livres pour une fondation de messes au vénérable chapitre de Saugues et le legs fait par sa 2^e femme épousée le 04.05.1648, d'elle Ysabeau de ROSIERS (testament du 28.10.1655), fille de Jacques et de Fleurie de ROCHEFORT, d'un même montant. AD43-24/J/88-9, lorsque Claire LA RODDE se marie, son père est décédé, son futur époux, Annet de LA ROUE promet de venir comme « *gendre et enfant adoptif* » dans la maison de ladite PALLADUC, en son château de Brangeyres. Il apporte tous ses biens soit 24.600 livres de son apanage dont 21.000 livres seront employées pour payer les dettes de ladite PALLADUC et de sa fille, la seigneurie de Brangeyres, étant hypothéquée, ladite PALLADUC donne à sa fille et à son gendre, la seigneurie de Plantas qu'elle avait acquise lorsqu'elle était veuve, avec droits et justice haute moyenne et basse. Sont présents : Benjamin de LA RODDE (frère d'Alexandre) Antoine de SINZELLES des Plantas, Claude de CHASTEL (beau-frère x Blanche de LA RODDE et Charles Jean de BRIOUDE.

[25] Testament de Christophe de LA RODDE du 11.11.1619, dans la chambre basse du château de Seneujols. Il demande à être inhumé dans l'église paroissiale de Seneujols, son héritière universelle est sa chère et honorée mère, d'elle Marie de PALLADUC. Il donne 150 livres à chacune de ses deux sœurs Jeanne, mariée à Jacques de VERTOLAYE et à Claire, qui n'est pas encore mariée. A noble Jean de LA RODDE de Chateaufort, son cousin germain, ses chevaux et ses pistolets (fils de Pierre de LA RODDE époux de Jeanne ARNAUD)

A Louise TEMPERE, 18 livres pour récompense des soins donnés pendant sa maladie. A M^e François MONDOT, docteur et avocat du Puy, pour services rendus 100 livres.

[26] M^e CHABANEL du 13.12.1605.

[27] I.R. reg. 98 f° 258

[28] M^e Jean CLEMENT AD43 - 1 F 69.

[29] AD43 - 24 J 13.

[30] Les mémoires de Jean BUREL chroniqueur de l'époque (1574-1603) relate ainsi les faits : La mort du sieur de St VIDAL par Pierre de SENAJON (SENEUJOLS) et le sieur de CHATTE (de CHASTE) : « *Le 25^{ème} de janvier ... au-dessus de la croix du pont des Trôlas (pont d'Estroulas à Espaly-St Marcel près le Puy) tandant à Polignac (Polignac) où noble Anthoine de LA TOUR, seigneur et baron de St VIDAL, fina ses jours, et ce fust par les mains de stillà (celui-là) qu'il avoict porté à fons (sur les fonts baptismaux) nommé monsieur Pierre de SENAJON on le recognut*

pour son parrin, ly ayant bailhé le premier coup de la mort, comme de même le sieur de CHATTE, bien qu'il ly ussent promis la foy, vellà les bon catholiques comme ilz se cognoissent ! ».

Le baron de St VIDAL eut le 3 mars de grandioses cérémonies funéraires, y assistèrent une foule immense, tous les corps constitués, sa garde personnelle, avec torches et armoiries, ceux de la Ville, ceux de la Justice et même des particuliers avec torches, tous les seigneurs ligueurs du pays et de nombreuses personnalités ; sa famille s'était déplacée ainsi que celle de son épouse, Etaient présents entre autres : Claude de LA RODDE, baron de St Haon, Jean MOTIER de CHAMPETIERES (x 1578 avec Anne de MONTMORIN), Guyon de BELVEZET (x 1581 avec Jeanne d'ARPAJON), Monsieur de VERGEZAC, François de POLIGNAC, sieur d'Adiac.

Le corps du baron de St VIDAL était recouvert d'un drap de velours noir, porté par quatre consuls. Il y eut 2.000 torches ou cierges, toutes les cloches sonnèrent pendant 8 jours, matin midi et soir.

Le 10 septembre 1599, le duc de VENTADOUR, Gouverneur du pays de Languedoc et la duchesse, sa femme, vinrent au Puy. A cette occasion, les chefs « *islier* » (de quartier) donnèrent des livrées à ceux qui devaient défiler : rue Panessac ils reçurent des chapeaux et écharpes orangés, ceux de la rue Courrierie, souliers et chapeaux verts, ceux de la rue St Gilles, chapeaux violets etc.

Ce jour là il y eut lieu une altercation entre Claire de St POINT, veuve du baron de St VIDAL (mort depuis huit ans) et Pierre de LA RODDE. La veille les VANTADOUR, avaient couché chez ce dernier au Bouchet St Nicolas. La veuve de St VIDAL, rue des Farges, vint au devant de Pierre de LA RODDE l'appelant « *Maron, murter qu'as thué monsieur de St VIDAL, mon mary, poltronnement* », elle voulut se jeter sur lui pour le faire mourir, mais il s'enfuit.

[31] Les châteaux historiques de la Haute Loire par JOURDA de VAUX et mémoires de Jean BUREL

[32] D'après A. FOURTIER

[33] M^e LOUBET AD43 3/E/286-1.

[34] M^e BRUN : le 20.03.1580 transaction entre le vicomte de BEAUNE et Catherine de St HAON fille de + Antoine, celle-ci mariée à Pierre SURREL du Bouchet St Nicolas.

[35] 1 H 108, archives de Hôtel Dieu.

[36] Testament M^e MARTIN AD43 – 3/E/5-1, Jeanne MONDON x Claude SARDON a 2 fils : François et Pierre ainsi qu'une belle-sœur Jeanne SARDON x Claude MESSE de St HAON, qui est donc la fille de François + assassiné en 1632.

A défaut de registres inexistant à compter de 1730 sur St Haon, à cette période, nous avons relevé un acte passé le 28.10.1657, par Claude GAZANION, dit procureur fiscal au mandement du Bouchet St Nicolas, qui donne quittance à Claude SARDON pour la dot que celui-ci a constitué à son fils marié à Marie GAZANION (M^e St HAON AD43-3/E/380-1). Sans pouvoir être sûre des liens de parenté, un François SARDON, qui testa le 10.04.1663 est cité comme étant marié à Louise de LA RODDE ; un Pierre SARDON x Marie CHAUCHON (+ 23.11.1699) : ce Pierre est dit fils de Claude, ce qui laisserait supposer qu'il s'est marié 2 fois, étant veuf de Marie GAZANION (?). Enfin il y a un Pierre SARDON cité comme marié à Jeanne d'OUIDES qui ont des démêles le 30.04.1693 avec Jeanne DESCHAMPS veuve de Jacques SURREL (1/H/26) au sujet de la succession de Claude SARDON et de Jeanne d'OUIDES qui pourrait être la fille de Claude d'OUIDES et de sa 1^{ère} femme Marguerite de LA RODDE.

[37] Claude d' OUIDES étant le complice de Jean de LA RODDE fut aussi condamné à mort par l'Intendant du Languedoc en 1632. Il obtint vraisemblablement la même absolution que Jean de LA RODDE ; il se maria 3 ans plus tard avec Marguerite de LA RODDE.

[38] Registres paroissiaux du Bouchet St Nicolas, AD43

[39] M^e THIVEL AD43 – 3/E/322 22.

[40] AD43 - E dépôt 304- 25

[41] Se reporter à la généalogie de la famille BOLINDRAUD, publiée dans « A moi Auvergne ! » n°83 1998.

[42] AD43 – 3/E/532 227 –Pradelles

[43] Nobiliaire du Velay : vie très active- Missionnaire au Puy en 1761 (voir « les Jésuites d'Aubenas 1601-1762 ») et livre d'Or du Velay.

[44] M^e SAURET.

[45] AD43 - 3/E/532-76.

[46] Preuves de la maison de Polignac p.430 livre IV n° 170.

COMPLÉMENTS

Descendance de Marguerite de la RODDE x ca 1600 d'André SURREL, du Bouchet St Nicolas.

Vidal SURREL, baillif du Bouchet St Nicolas ° ca 1605, (+ 10.01.1664 (« *Moi Hugues AULANIER* », tome 5, p. 93), après une longue maladie) fils d'André SURREL x delle Marguerite de LA RODDE et de Seneujols, dame en partie de St Haon, fille de Pierre de LA RODDE et de Jeanne ARNAUD

x delle Marie JULIEN ° 28.12.1611, (+ 27.08.1685), fille de Mathieu JULIEN, baillif du Chier (Solignac) et de delle Gabrielle de BRENAS

Pour les SURREL du Bouchet St Nicolas l'étude publiée en 1989 n° 56 « A moi Auvergne ! » est à compléter par couple.

Claude de SURREL de Moncham ° 18.11.1640 au Bouchet St Nicolas (+27.07.1723), avocat au Parlement, co-seigneur et parier de St Haon

x 13.01.1670 avec delle Marguerite BOUTAVIN ° ca 1652, fille de M^e Pierre BOUTAVIN, juge de Pradelles, conseiller du roi, seigneur de Mortesaignes et de delle Françoise BRUNEL.(pour les BOLINDRAUD voir « A moi Auvergne ! » n° 83 – 1998).

Marguerite SURREL ° ca 1684 de St Haon

x le 23.04.1704 au Bouchet St Nicolas, avec Jacques SARDON, fils de Pierre SARDON et de Marie GAZANION de Mazemblard, fille Claude. (Pierre SARDON est fils de Claude contrôleur fiscal dont le père avait été assassiné par Jean de LA RODDE en 1632).

Jeanne SARDON ° à Mazamblard (St Haon) (pas de registres paroissiaux avant 1730)

x le 22.09.1734 à Pierre SURREL dit Rouchon ° 07.01.1706, fils de Jean SURREL et de Jeanne LAC, du Bouchet St Nicolas.

Marie SURREL ° 02.02.1738 au Bouchet St Nicolas (+ 26.10.1777)

x ca 1765 à Joseph BENOIT ° 21.04.1731 + 24.09.1793, fils de Jean BENOIT du Bouchet St Nicolas et de Jeanne BOYER (pour les BENOIT voir « A moi Auvergne ! » n° 66 de 1994)

Anne-Marie BENOIT ° 01.03.1767 du Bouchet St Nicolas (+ 19.02.1840).

x Louis GAUTIER ° ca 1763 + 01.11.1812, de Chadron, fils de Michel et de Anna DURAND, des Souils d'Arlermpdes, le mariage eut lieu au Puy dans la paroisse St Vosy le 06.03.1791(pour les GAUTIER, étude en cours)

Victoire GAUTIER ° ca 1797 (+ 19.02.1860 à Bessarioux-Le Brignon)

x le 22.01.1822 à Jean-André COMPTE ° le 04.08.1796, à Bessarioux (+ 24.02.1830), fils de Jean-Pierre COMPTE de Bessarioux et Anne Marie MARTIN, de la Borie de

Solignac. Pour le COMPTE voir « A MOI AUVERGNE » n° 118 2006)

Anne-Marie COMPTE ° 05.04.1822 à Bessarioux
x le 31.07.1839 à Victor DENAND ° 09.05.1817 au Besset (Vielprat)+ 25.03.1876 à Bessarioux, fils de Jean-Pierre DENAND du Besset et Rose ITIER, de Jonchères(Rauret).
Pour les DENAND voir « A moi Auvergne ! » n° 87 -1999

Jean-Victor DENAND ° 10.08.1851 à Bessarioux + le 27.12.1822 au Puy, 22 rue Grangevielle
x le 01.06.1881 au Puy à Marie Pauline JOUVE
° 11.12.1853 à Clermont-Ferrand, veuve de Augustin ROBERT + 31.01.1889 au Puy, fille de Catherine JOUVE, épouse de Antoine GALISSET.

Victor Théodore DENAND ° 13.05.1885 à Espaly (+ le 14.12.1929 au Puy)
x le 09.08.1922 à Marie, Renée, Théodora, Jeanne ALIROL, du Puy, fille de Célestin et de Gabrielle UZON.
Pour les ALIROL, voir « A moi Auvergne ! » n° 39- 1987, n° 70 – 1994, n° 71 -1995.

La famille ARNAUD :

Armorial du Velay (Georges PAUL) :
Vielle noblesse.

Armes : azur au lion passant, d'hermine (lias bélier) sur terrasse de sinople, accompagné en chef d'un soleil d'un soleil rayonnant d'or (sceau AD43 G inventaire)

Guillaume ARNAUD rend hommage à l'évêque du Puy pour ses fiefs d'Auteyrac en 1296, 1308, 1318.

Pierre ARNAUD possédait les mêmes terres en 1362.

Preuves de la maison de Polignac (p.31). Pierre ARNAUD reconnaît le terroir qu'il a à Auteyrac (Cayres). (p. 344).
Le fort d'Auteyrac est mentionné dès le 21.03.1328, dans l'hommage rendu dans la chambre épiscopale du château d'Espaly par Pierre et Guillaume ARNAUD, frères, damoiseaux à Bernard LE BRUN, évêque du Puy (archives du comte de Polignac, original sur parchemin).

En 1362, Marguerite ARNAUD apporte à son mari Eustache d'AGRAIN les fiefs d'Auteyrac et de Pratclaux Car Marguerite CHIROL avait pour mère Marie BOYER + ca 1577.

Jeanne ARNAUD serait la nièce de Jeanne ARNAUD (voir notes de l'abbé PAYARD)

La famille de SINZELLES

Jeanne de **SINZELLES** épousa le 21.01.1554 **Jean de LA RODDE**.

Elle était la fille de **Armand de SINZELLES** et de Marie LOUET de CALVISSON.

Pierre et Gabriel de SINZELLES sont présents à son mariage, ils pourraient être ses frères.

Dans « Les Familles .. » de Remacle, tome I p 51 se trouve le mariage de Jean d'APCHIER, sgr de TIBIRON le 05.08.1592 avec Louise de la GARDELLE, fille de Louis, écuyer et de **Marie de SINZELLES**.

T II p. 242 x le 04.07.1563 de Jacques 1^{er} de JACQUES, sgr de Copiac avec Françoise d'APCHIER, fille de Jean, sgr de Billières et de Charlotte de SINZELLES.

Mariage du 11 ou 17.05.1545 de **Charlotte de SINZELLES**, dame de la BAUME, fille de Pierre, syndic de la noblesse du Gévaudan et de Claudette de PRUNET (T. I p.51) citée T. II pp. 425 et 506.).

Archives LANGLADE du Chayla: AD43 24/J/66-71

Charlotte de SINZELLES chargea son héritier de porter son nom et ses armes mêlées, avec le surnom.

Son mari, Jean d'APCHIER avait battu les huguenots en 1578. Il avait testé le 02.01.1574.

Leurs enfants :

4 filles

5) Antoine ° 17.02.1555, tué par les Huguenots en 1578.

6) Jacques qui continua la postérité x 22.04.1577 à Jeanne d'AMBLARD, fille de + noble Jacques, sgr de Monteil (teste 1582 + 1583) x2 01.03.1588 Marguerite de LAURIE.

7) François ° 08.05.1558, chevalier de Malte en 1570, capitaine de 100 arquebusiers, vivait en 1603.

8) Jean ° 17.04.1560, tué par les Huguenots en 1578 au retour des Cévennes avec son père.

9) Jeanne sans alliance

10) Marguerite ° 15.10.1563, célibataire.

11) Claude ° 12.09.1566 + avant 1584

12) Catherine ° 27.09.1567 sans alliance

13) Florie ° 20.08.1569 x en Rouergue

La consultation de la cote Fr. 32549 à la bibliothèque Nationale (extraits des jugements de déclaration de noblesse)

Noble François de SINZELLES teste le 06.12.1588,

- Antoine est son fils mentionné dans Fr. 32551 B.N.

- François de SINZELLES, écuyer est fils de noble Pierre seigneur de la Baume, il est marié du 12.08.1575 (3 E 421) Le 16.02.1598, achat fait par François de Sinzelles des Plantas

- mariage de Gaspard de SINZELLES, fils de Pierre avec d'elle Anne de GANORET (parfois ailleurs de NOGARET, du 08.06.1555).

- transaction pour Pierre de SINZELLES, sgr de la Baume du 01.09.1553.s

- Testament de Jean de SINZELLES en 1501, Pierre est son fils

L'armorial du Gévaudan p. 235, donne ceci :

En 1195, cité Bertrand de SINZELLES

On ignore si Armand de SINZELLES de Fraissenet, sgr de Sinzelles était de l'ancienne maison de SINZELLES.

Gouin de SINZELLES, sgr de Condres fonda la chapelle Ste Catherine à St Bonnet de Montauroux en 1459.

Pierre qui suit eut une sœur Claude x 1480 à Antoine de CHASTEL, la terre de Condres passe alors aux CHASTEL.

Pierre de SINZELLES, sgr de la Baume (Alleyras) testa en 1501 x ?

Il est le père de Claude (en fait Armand de SINZELLES, sgr de Brangeyres et des Plantas) qui épousa le 21.01.1554 Marie LOUET de CALVISSON. Ils eurent Jeanne de SINZELLES x à noble Jean de la RODDE qui reçurent la terre de Brangeyres

LA FAMILLE AMADIEU, DE MARCENAT

Compléments au texte paru dans « A moi Auvergne ! » N° 121, page 185

par Alain ROGER (CGHAV-2863)

Entre l'envoi de mon texte et sa parution, j'ai reçu de Mme Geneviève PLANTARD de nombreuses informations sur cette famille du Cantal, qui font l'objet de ce complément.

Génération I

I- François AMADIEU se serait marié deux fois. Sa première épouse, encore inconnue, lui aurait donné trois enfants :

- Antoine, ° ca 1728, qui suit en **II I**
- Jeanne, marraine de sa sœur en 1743, x Landeyrat 05.11.1751 Pierre ROUX
- Marie, vivante le 14.10.1751

De son mariage, avant 1734, avec Marguerite TOURNADRE, il eut 9 enfants :

- François, étudié dans l'article précédent en **II-A**,
- Raymond ° 26.05.1734 Marcenat (p/m : Reymond TOURNADRE ; Anne GAUTIÉ), clerc tonsuré,
- Anne ° 20.12.1735 Marcenat (p/m : Antoine AMADIEU, frère ; Anne AMADIEU, sœur)
- Marguerite ° 18.06.1737 Marcenat (p/m : Jean GIRON ; Marguerite ARDENNE)
- Jeanne ° 10.09.1738 Marcenat (p/m : Bertrand ENGREMY, marchand ; Jeanne GUINEBOURG)
- Joseph ° 02.09.1741 Marcenat (p/m : François AMADIEU ; Catherine DEDIENNE), cité en **II-B** dans l'article précédent,
- Jeanne ° 06.05.1743 Marcenat (p/m : Raymond AMADIEU, frère ; Jeanne AMADIEU, sœur)
- Raymond, cité en **II C** dans l'article précédent.
- Joseph, cité aussi dans l'article précédent.

Génération II

II I Antoine AMADIEU, seigneur d'Apcher en Landeyrat, ° ca 1728, + 28.09.1768 Marcenat, y x 20.10.1753 Philippe COMPAN ; Cm 04.09.1753 Mes Tournadre et Estival. Enfants, tous ° à Landeyrat :

- Jean Baptiste, parrain de sa nièce Marguerite en 1780
- Anne ° 26.05.1758 (p/m : Joseph Quasimodo AMADIEU d'Apcher ; Anne AMADIEU du Godde),
- Joseph ° 16.04.1759 (p/m : Joseph AMADIEU, oncle ; Jeanne COLLANDRE, épouse de Blaise COMPAN, grand-mère, qui suit en **III I C**)
- Marie ° 01.03.1761
- Anne ° 20.03.1762 (p/m : Jacques MABOISSON ; Anne VENTALON de Condat, servante du sieur AMADIEU)
- Anne ° 22.09.1764 (p/m : Reymond AMADIEU d'Apcher ; Anne VIRAVAUD, gouvernante de Mr le curé)
- Marie Anne ° 05.09.1765 (p/m : Pierre COMPAN bourgeois de Romegout ; Marie Jeanne FOURNIER, épouse du parrain)

Génération III

III-1-C Joseph AMADIEU, seigneur direct d'Apcher, ° 16.04.1759 Landeyrat, x ? Marie Jeanne RASTOUL(T)

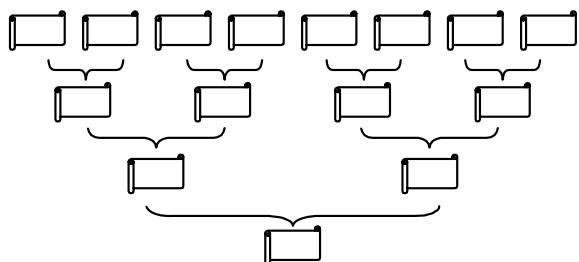
Enfants ° au lieu dit d'Apcher, Landeyrat :

- Marguerite ° 17.02.1780 (p/m : Jean Baptiste AMADIEU, oncle paternel ; Marguerite RASTOUL, tante)
- Reymond ° 16.05.1781 (p/m : Reymond AMADIEU, oncle paternel du Pradier ; Marie CHABRIER, tante maternelle), + 29.07.1782 Landeyrat
- Joseph ° 17.09.1782 (p/m : Joseph AMADIEU, oncle paternel ; Jeanne AMADIEU, tante paternelle)
- Raymond ° 14.11.1783 (p/m : Raymond AMADIEU, oncle de Marcenat)
- Jean ° 05.04.1785 (p/m : Jean VIREVAU, domestique ; Françoise CUSOL de Condat), + 22.04.1785
- Marie Marguerite ° 29.08.1786 (p/m : Joseph AMADIEU, oncle ; Marie AMADIEU), + 28.10.1786
- Joseph ° 11.01.1788 (p/m : Joseph AMADIEU, oncle ; Marie AMADIEU), + 23.11.1788
- François ° 14.02.1789 (p/m : François RASTOU, oncle de la Renardie à Marcenat ; Marie AMADIEU) + 25.09.1789
- Jacques ° 14.09.1790 (p/m : Jacques LAURENT, Marguerite AMADIEU, sœur)
- Marguerite ° 08.05.1792 (p/m : Guillaume FAUCON, domestique dudit AMADIEU ; Marguerite BRUGEROLLES d'Apcher), x 14.10.1812 Landeyrat Noël CHAUVEROCHE, dont :
 - + Jeanne Irma ° 27.03.1817 Marcenat, entre en religion dans la congrégation des sœurs de la Charité, envoyée à Smyrne en Turquie,
 - + Antoinette Adélaïde ° 03.07.1820 Marcenat. Idem sa sœur Jeanne,
 - + François Eugène ° 10.08.1823 Marcenat. Secrétaire de mairie, achète l'office de greffier de Me Collandre le 22.11.1848, + 19.05.1900 célibataire,
 - + Jeanne Marie ° 02.05.1832 Marcenat. Entre en religion, mère supérieure de l'orphelinat d'Olinda dans l'état de Pernambouc au Brésil. + 08.06.1894 Marcenat.

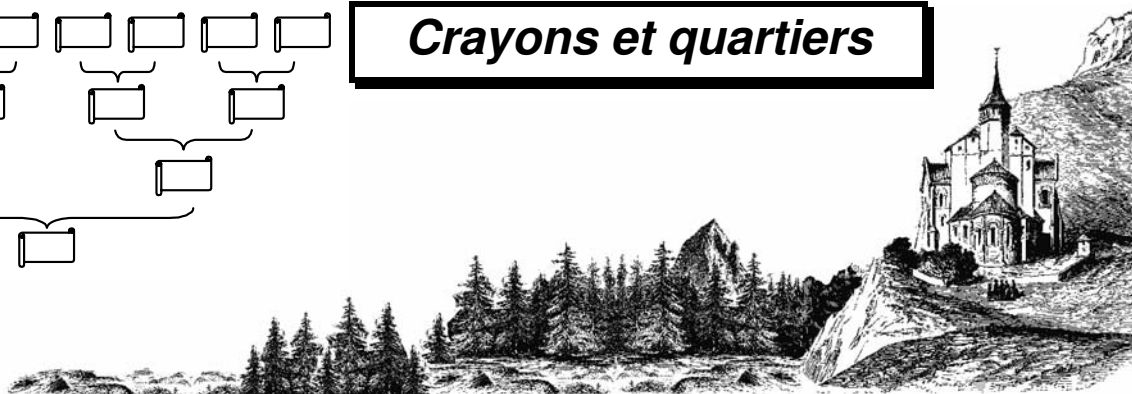
Il me reste notamment à savoir :

1- Ce qu'est devenu le titre de seigneur d'Apcher que possédait Joseph AMADIEU à la Révolution. Un de ses fils a-t-il pu avoir le droit de reprendre ce titre ?

2- D'où est originaire cette famille AMADIEU ? Mme BUCHE pense qu'elle tire son origine d'Ussel, ce dont je doute. Mme G. PLANTARD m'a transmis une liste d'AMADIEU des années 1682/1702 trouvée à Marcenat qui recense une dizaine de couples ...malheureusement sans mention du couple AMADIEU-TOURNADR



Crayons et quartiers



ANCÊTRES AUVERGNATS DES MEMBRES DU CGHAV

par les adhérents du CGHAV

<u>Conjoint n° 1</u>	<u>Conjoint n° 2</u>	<u>Date des x</u>	<u>Lieu des x (code Insee)</u>	<u>n° Sosa</u>
Crayon des ancêtres auvergnats de Jacques CHEVALEYRE (° 1820 Sauvain, + 1867 St Etienne – 42) par Alain ROSSI (CGHAV-2140)				
CHEVALEYRE Antoine	ARTAUD Antoinette	x 26.08.1806	42298 Sauvain	2/3
<i>(notés cousins germains dans l'acte de mariage : couple commun : Damien CHEVALEYRE et Marie ARTAUD)</i>				
ARTAUD Jacques	CHEVALEYRE Antonia	x 09.05.1781	63441 Valcivières	6/7
ARTAUD Jean	GOURBEYRE Anne	x 06.06.1741	63441 Valcivières	12/13
ARTAUD Claude	VOLDOIRE Damiane	x 20.05.1704	63441 Valcivières	22/23
ARTAUD Guillaume	CHEVALEYRE Jacqueline	x 24.04.1698	63441 Valcivières	24/25
ARTAUD Guillaume	ARTAUD Gabrielle	x 11.02.1652	63441 Valcivières	44/45
ARTAUD Jean				48/-
ARTAUD André	BERNARD Damiane (note 1)			88/89
ARTAUD André	BERNARD Damiane (note 1)			90/91
ARTAUD Mathieu	CHEVALEYRE Isabeau	x 25.01.1627	63441 Valcivières	278/279
ARTAUD Antoine	ARTAUD Antonia			556/557
BERTHEOL Guillaume	ISSARTEL Antonia			110/111
BROUSSE Antoine	PEGEON Suzanne	x 27.11.1736	63178 Job	18/19
BROUSSE Jean	BEAL Benoit			36/37
CHAPPAT Jean				82/-
CHEVALEYRE Jean	CHEVALEYRE Catherine	x 21.11.1786	63178 Job	4/5
CHEVALEYRE Georges	BROUSSE Amable (note 2)	x 24.09.1754	63178 Job	8/9
CHEVALEYRE Damien	ARTAUD Marie	x 12.10.1745	63441 Valcivières	10/11
CHEVALEYRE Damien	ARTAUD Marie		= 10/11	14/15
CHEVALEYRE Georges	CLOUVEL Jeanne			16/17
CHEVALEYRE Mathieu	FAYE Jeanne	x 30.05.1718	63441 Valcivières	20/21
CHEVALEYRE Antoine	GOURBEYRE Gabrielle	x 01.07.1681	63441 Valcivières	32/33
CHEVALEYRE Antoine	CHAPPAT Suzanne	x 04.08.1682	63441 Valcivières	40/41
CHEVALEYRE Claude				50/-
CHEVALEYRE Jean	GOURBEYRE Claude			64/65
CHEVALEYRE Mathieu				80/-
CLOUVEL Cosme	OVILLE Benoit	x 30.08.1700	63441 Valcivières	34/35
CLOUVEL Pierre	PASCON Isabeau	x 09.09.1670	63441 Valcivières	68/69
CLOUVEL Jacques	BOURLHONNE Jeanne			78/79
CLOUVEL Jacques				136/-
FAYE Jean				42/-
GOURBEYRE Claude	MATHEVON Damiane	x 24.04.1711	63441 Valcivières	26/27
GOURBEYRE Etienne				52/-
MATHEVON Jean	BERTHEOL Anne	x 05.11.1686	63441 Valcivières	54/55

MATHEVON Antoine	VAISSIER Antoinette			94/95
MATHEVON Antoine	VAISSIER Antonia		= 94/95	108/109
MATHEVON Jacques				188/-
OVILLE Etienne	VOLDOIRE Marguerite	x 03.01.1672	63441 Valcivières	70/71
OVILLE Pierre	PEGEON Damiane			140/141
OVILLE Antoine	ROUSSEL Anna	x 22.01.1608	63441 Valcivières	280/281
PASCON Cosme	ARTAUD Benoit	x 20.02.1661	63441 Valcivières	138/139
PASCON Damien	EPISSÉ Anne			276/277
PEGEON Augustin	CLOUVEL Marie	x 24.02.1710	6318 Job	38/39
PEGEON Cosme	MISSONIER Jeanne			76/77
PEGEON Mathieu	DINASSE Catherine			282/283
ROUSSEL Damien				562/-
VAISSIER Jean	FAVIER Anne			190/191
VOLDOIRE Jacques	MATHEVON Jeanne	x 25.02.1675	63441 Valcivières	46/47
VOLDOIRE Etienne	POURREYRON Benoit			92/93
VOLDOIRE Etienne	POURREYRON Benoit		= 92/93	142/143

Note 1 : le couple 88/89 est dit « de Visseyre » ; le couple 90/91 est dit « de l'Artaudie »

Note 2 : L'acte de mariage indique Amable PEGEON, mais celle-ci n'est retrouvée nulle part ; par ailleurs, le patronyme de la mère d'Amable BROUSSE est PEGEON. Enfin cette ascendance par les BROUSSE est la seule qui permette d'identifier le cousinage d'un Claude CHAPPAT et d'Antoine CHEVALEYRE, affirmé dans 'acte de mariage.

Lors de l'acte de mariage de 1806, un témoin, Claude CHAPPAT, est dit « cousin de l'époux », d'où la tentation de le rechercher

Crayon des ancêtres auvergnats des enfants de Claude CHAPPAT de Job

par Martine et Marc CHAPPAT (CGHAV-2733) avec l'appoint de David COUYRAS (CGHAV-2890)

CHAPPAT Claude	CLOUVEL Suzanne	x 08.11.1774	63179 Job	2/3
ARTAUD Antoine	BEAL Gabrielle	x 27.06.1702	63179 Job	14/15
ARTAUD Benoit (<i>note 1</i>)	POURRAT Françoise	Cm 07.11.1662	63179 Job	28/29
ARTAUD Sébastien (<i>note 1</i>)	NN	Cm xx.xx.1622	63179 Job	56/-
BEAL Jean	CLOUVEL Jeanne	Cm 21.01.1670	63179 Job	30/31
BEAL Jean l'aîné				60/-
CHAPPAT Antoine	POUX Jeanne	x 24.09.1743	63179 Job	4/5
CHAPPAT Damien	TOURNEBISE Anne	x 06.09.1718	63179 Job	8/9
CHAPPAT Damien	DIXMERIAS Clauda			16/17
CHEVALEYRE Benoit	FAYE Jeanne	x 31.08.1671	63441 Valcivières	26/27
CHEVALEYRE Durand	TARRIT Jeanne			52/53
CHEVALEYRE Claude	BONNETON Jeanne	x 26.02.1607	63441 Valcivières	104/105
CHEVALEYRE Jean				208/-
CLOUVEL Damien	ARTAUD Suzanne	x 10.10.1744	63179 Job	6/7
CLOUVEL Damien	CHEVALEYRE Gabrielle	x 30.01.1711	63441 Valcivières	12/13
CLOUVEL Pierre	PASCON Isabeau (<i>note 2</i>)	x 09.09.1670	63441 Valcivières	24/25
CLOUVEL Jean	VERNET Clauda	Cm 12.08.1653	63179 Job	62/63
CLOUVEL Jean	VERNET Marie	Cm xx.xx.1628	63179 Job	124/125
CLOUVEL Jean				248/249
FAYE Antoine	VOLDOIRE Damiane	x 06.02.1635	63441 Valcivières	54/55
FAYE Jean	GOURBEYRE Marguerite			108/109
POURRAT Antoine				58/-
POUX Jean	GAUDON-PILIERE Jeanne		63260 Olmet ?	10/11
TOURNEBISE Antoine	CHANTAMERLE Marie			18/19
TOURNEBISE Adrien	DUCHAMP Marguerite			36/37
VERNET Antoine	ROLLAND Jeanne			126/127
VOLDOIRE Damien				110/-

Note 1 : Benoit ARTAUD et son père Sébastien sont dits « de Pailhat ». Peut-être était-il protestant, ce qui expliquerait l'absence d'acte de mariage chez le curé.

Note 2 : couple à l'origine du cousinage = les arrière grands parents de l'épouse de Claude CHAPPAT

Réponses du CGHAV



RÉPONSES DU CGHAV

100- 8826 PERRIN-PERRIN (63)

Gilbert PERRIN °17.07.1773 Servant, fs + Jean (+ 2 therm an 11) et Anne ROUX, x 02.02.1806 Servant Catherine PERRIN y ° 30.06.1783 fa Gilbert, dit Laite, propriétaire à Crozet, psse de Servant, et Amable ALEXELINE.

Jeannine LACOUTIERE-DARBY (CGHAV-2453)

104-9946 HUGUET-FILLIOZAT (63)

Gilbert HUGUET, fs Gilbert et Marie DURIF, x Rose FILLIOZAT, aubergiste, + 27.05.1870 à 75 ans Montaigut. T : Lucien FILLIOZAT, confiseur, 35 ans, et Gilbert BRAVY, marchand de nouveautés, 43 ans, neveux.

Rose FILLIOZAT, fa + Jean et + Jeanne DESRÉ, + 02.10.1880 à 87 ans Montaigut. T : Antoine HUGUET, boucher, 55 ans, fils, et Gilbert BIDON, boulanger, 43 ans, petit-fils.

Jeanne LACOUTIERE-DARBY (CGHAV-2453)

106-10441 DERRET-CHAVAROUX (63)

- Gabriel DERRET, boulanger rue du Palais à Montaigut, fs + Gilbert et Marie Victoire BOUCAUMONT, + 17.08.1879 à 45 ans. T : Jean DERRÉ, 43 ans, boulanger, frère.

- Françoise CHAVAROUX, fa + François et Marie DARGON + 13.02.1898 à 59 ans Montaigut. T : Louis Joseph CONTAMINE 33 ans, bourrelier, gendre, et Gilbert DERET, 29 ans, boulanger, neveu.

Jeannine LACOUTIERE-DARBY (CGHAV-2453)

119-13557 RODARIE-TRIOULET (63)

Complément à la réponse parue dans AmA ! n°123 :

Jean TRIOULET a eu deux autres épouses suite au décès de Jeanne Marie ROUSSEL : Magdeleine HERITIER en 1776, puis Marguerite RODARIE en 1780.

Noël TRIOULET fs Jean et Jeanne Marie ROUSSEL, ° 28/05/1761 St Just, a été marié en première noce à Anne RODARY. Il s'est ensuite remarié à Marie NICOLAS puis à Marie BEST.

Anne RODARY et Marguerite RODARIE sont sans doute les deux sœurs.

Patrice TRIOULET (CGHAV-1834)

120-13665 DECHOUX-MORANGE (63)

1- Françoise DECHOUX ° 07.10.1702 Chauriat

2- Pierre DECHOUX x Chauriat 16.01.1691

3- Marguerite MORANGE

4- Bernard DECHOUX ° Chauriat 22.05.1639

5- Anne PARISSIER Tinlhat, Billom,

6- Pierre MORANGE ° 06.10.1647 Chauriat

7- Françoise SALARDON ° 10.05.1642 Chauriat

8- François DECHOUX

9- Juliane ASTIER ° 08.06.1601 St-Julien-de-Coppel

10- Jean PARISSIER

11- Benoîte ESCOT

12- Claude MORANGE

13- Marguerite MORAND ° 14.02.1620 Chauriat

14- Léon SALARDON

15- Françoise COHERIER

18- Antoine ASTIER

19- Catherine BOHATOL

24- Jehan MORANGE

25- Anne GUET

26- Jehan MORAND

27- Jehanne SAUZE

Paul GUILLOUX (CGHAV-1560)

120-13667 DELAVET-REOL (63)

Ajout au complément de Paul VERDIER AmA ! n° 123 :

440- Jean MOSNIER ° 18.01.1602 St-Julien-de-Coppel, x 06.02.1633

441- Antonia BOSSICUT ° 20.08.1609 St-Jul.-de-Coppel

880- Jehan MOSNIER

881- Jehanne RUDEL

882- Blaise BOSSICUT

883- Jeanne ESCUY

Paul GUILLOUX (CGHAV-1560)

120-13689 LAUVERGNAT (suite)

1- Jean LAUVERGNAT, aubergiste, x Aulhat St-Privat 05.05.1814 Michelle SAUZEGROS, y ° 23.05.1789 + 23.03.1862 Issoire, d'où :

1a- Vital LAUVERGNAT, aubergiste, ° 19.10.1814 Aulhat St-Privat x Issoire 16.01.1844 Catherine BOURGADE y ° 23.11.1823 (fa Antoine x Paulette BARBET)

1b- Pierre LAUVERGNAT, menuisier ° 11.09.1816 St-Amant-Tallende x Issoire 09.04.1845 Marie PAGEIX y ° 07.02.1814 (veuve Remy COURIOL et fa Jean x Antoinette TERRASSE)

2- Gilbert LAUVERGNAT ° 24.09.1795 Ste-Florine (43) habite Issoire depuis 1826 (fs Jacques meunier, + 03.04.1801 Charbonnier les mines, x Jeanne SAZY y + 11.05.1810) x Amable FAUX ° Issoire 29.11.1789, vve François BELINGER, fa André x Marie CHAUSSIDIÈRE

Dominique BÉNET (CGHAV- 2518)

121-13798 COTTIN-PRAT (63)

Complément et rect. de la réponse parue dans AmA ! 122 :

10- Barthélemy POUGET, + 18.04.1700 La Monestier

32- Louis PRAT, ° 25.02.1566 (et non 1586)

Josette BLINEAU (CGHAV-2985)

121- 13840 MONNET-CHAMBRAGNE (63)

Bonnet MONNET, 23 ans, fs Gilbert et Marie CHAMBRAGNE d'Allagnat, x Tallende St-Romain-le-Mineur 31.01.1786 Françoise TEVENON, 23 ans, fa + Pierre et Françoise OURCEYRE d'Aubières.

Laurent MIOCHE (CGHAV-

122-14007 VAUBAN – Famille LE PRESTE (suite)

Grâce à notre adhérent (et ami de longue date) Guy TAILLADE (CGHAV-94), je suis en mesure de donner les éléments presque complets prouvant l'origine de Haute-Auvergne de la famille LE PRESTRE, les ancêtres du maréchal de Vauban dont on a célébré en 2007 le 300^{ème} anniversaire de sa disparition. Ces éléments permettent aussi de répondre aux doutes ou aux incertitudes exprimées par Jean-Noël MAYET (CGHAV-657) dans AmA ! n° 123 :

Ils sont établis à partir de la généalogie du maréchal qui a été publiée en 1954 dans la Revue de la Haute-Auvergne (je l'ignorais bien évidemment lorsque j'ai posé la question). Un article de L. LEPELETIER d'AUNAY, un descendant du maréchal ^[1], avait précédemment paru dans la même revue dans le bulletin 1948-1949 p.20-26

On trouve :

- Pierre LE PRESTRE, damoiseau de Brezons, Haute-Auvergne, émancipe ses fils Pierre et Jehan le 5 décembre 1388, *le samedi après la feste de Saint André*.
- Jean LE PRESTRE, damoiseau de Brezons. Testament en latin de mai 1426 où il choisit sa sépulture, demandant à être enterré dans le cimetière de son église paroissiale Saint-Hilaire de Brezons. A pour sœurs Claire et Garrine, et, pour frère, Pierre, damoiseau.
- autre Pierre LE PRESTRE, Etienne LE PRESTRE, Agnès, Guillaume, moine

Puis :

- Jean II LE PRESTRE, fils d'Etienne et de damoiselle TENISSET, x Jeanne de FAYE et hommage + contrat de mariage du 31.12.1491, sgr en partie de Bazoches (58)
- Thibault LE PRESTRE écuyer, actes du 11.01 et 14.05.1519, testament le 11.08.1530, sgr de Bazoches (58), x Hélène de FRANAY
- Emery LE PRESTRE, écuyer, achète la terre de Vauban en Nivernais en 1555, x Françoise de VESTE, fille de Léonard.

On peut donc véritablement affirmer que la famille était auvergnate jusqu'à la moitié du XV^e siècle (Sebastien, le maréchal, fut un des petit-fils d'Emery). Pour célébrer le 300^e anniversaire de la mort du maréchal de Vauban et évoquer son ascendance auvergnate, une prestigieuse séance de la Veillée d'Auvergne et du Massif Central (filiale de la Ligue Auvergnate et du Massif Central, au même titre que le CGHAV) s'est déroulée au Sénat à Paris le 16 novembre 2007 en présence de nombreuses personnalités cantaliennes.

Voici le texte que je tiens d'un conférencier qui avait fait l'an dernier un topo sur l'origine de Vauban (c'était le point de départ de ma question)

« *Un Morvandiau mâtiné d'Auvergnat* » (par Rémy LE MARTRET, officier en chef de la Mariner)

« Sébastien LE PRESTRE appartient à une famille de très petite noblesse auvergnate. Le duc de SAINT-SIMON, dont nous connaissons l'acidité de l'encre, écrit à l'occasion de son élévation dans l'ordre du Saint-Esprit « ...s'il était gentilhomme, c'est bien tout au plus...rien de si court, de si nouveau, de si plat, de si mince... ».

L'un de ses aïeux, Jean, réside à Brezons (15). C'est une

bien petite localité située à 820 mètres d'altitude, sur le versant sud du Plomb du Cantal, à 30 kms de Saint-Flour, présentement dans le canton de Pierrefort et charmant petit village de moins de 200 âmes. Il s'y adonne à l'exploitation forestière et est en liaison avec un sieur de LA PERRIÈRE, seigneur de Billy dans le Morvan. Ce dernier arme des bateaux à La Rochelle.

Au XV^e siècle, la région est ravagée par des bandes armées qui se disputent le contrôle de la vicomté de Murat. L'aïeul décide alors de se rapprocher de son client. Il vient se fixer à Dun Phlun, paroisse de Rouy, à 6 kilomètres de Billy.

Emery, né aux environs de 1520, petit-fils de Jean, suit le sieur de LA PERRIÈRE du moment lorsque ce dernier épouse Charlotte de MONTMORILLON, dame de Bazoches (58). D'abord militaire, Emery devient notaire de la seigneurie de Bazoches. Il épouse Françoise de VIESLE. Il acquiert en 1555 de Charles de CHAMPIGNOLLES, seigneur désargenté et sans postérité, les seigneuries de Vauban et de Champignolles. » La suite de ce récit intéresse le Morvan.

[1] Un parent de ce dernier, Arnaud LE PELETIER d'AUNAY, vient de publier en 2007 chez Gallimard un superbe ouvrage rempli d'illustrations et de dessins « VAUBAN, génie maritime »

Michel TEILLARD d'EYRY (CGHAV-1)

122-14050 MARRET-OSSÉDAT (63)

Du couple Guillaume OSSÉDAT x Claua BOUDIER :

- 1- Jeanne OSSÉDAT ° 01.04.1667 Les Igonins, Marat, + 22.04.1694 l'Ossédat, Marat. Voir rép. 121-13892 de Jean Luc CHAROBERT dans AmA ! n° 122).
- 2- Antonia OSSÉDAT ° ca 1673, + 01.05.1701 Les Igonins x Marat 19.04.1694 Pierre MARRET de l'Ossédat, fs Michel et Elisabeth DICHAMP, et frère de Jean, époux de Jeanne ci-dessus.
- 3- Sébastien OSSÉDAT, du Bourlhonne, Marat, y x 28.08.1711 Anthoinette TAILHANDIER fa + Pierre et Antoinette PIGNIAT, les Farges, Olmet.

Jean CHARDON (CGHAV-2856)

122-14056 de PLAZANET du PEYROUX (63)

Le patronyme sent le varech : une ascendance bretonne est possible et une histoire d'officier sous la Révolution et l'Empire également, dans la mouvance du Gal. DESAIX, anciens cousins des du PEYROUX (1612), anciens cosgr de Chalus, qui surplombe et contrôlait Pontaurmur, en vis-à-vis de Salmagne.

C'est le père de la mariée, Charles Francois Marie, créé Cte du PEYROUX de SALMAGNE et Chev. de St Louis le 17.8.1822, Cadet au Regt de Béarn 1782, Capit. durant les campagnes de St Domingue 1791 et 1793, Capit. E.R 1798, qui est Maire de Pontaurmur de 1803 à 1832. Il a pris la suite de son père Michel, Sec. de la noblesse aux états généraux de 1789, 1^{er} Maire de la Commune en 1799. Le fief de Salmagne provient de la dot de Gilberte de BROUSSE x 1691 Gilbert du PEYROUX, Sr de Plasmont.

La chapelle de la famille des Sgrs de Salmagne, fief de cette branche d'une très ancienne famille patricienne des Combrailles, d'extraction féodale et originaire du Peyroux, au Sud de Gouzou (23), est dans l'église de Landogne (63), dont dépendait Pontaurmur. C'est peut-être là que vous trouverez les actes.

Marie Jeanne Félicité a dû naître ca 1811-15, c'est la 8^{ème} fille de Ch. Fr. Marie du PEYROUX et de Luce GIRARD de CHATEAUNEUF de la BATISSE. Cependant, celle-ci s'étant visiblement remariée ap.. 31.5.1832 à Gilbert Fr. GOY, maire de Dontreix, notaire, d'une famille du Montel

de Gelat, entreposeurs de tabac, qui s'y sont installés ca 1750 ; vous pourriez peut-être en cas d'échec à Landogne, y trouver le x de cette fille cadette. Sylvain Marie du PEYROUX est son frère aîné, le ViCte, 2^{ème} fils, St Cyr 1819, Capit. ER (célibataire ?).

Biblio: Hist Mon de Bosredon, A. Tardieu (Géné du PEYROUX. exhaustive, réed .Argha). Hist Pontaurmur par Alfred Leduc, réed. MC Giberth. ; Hist du Montel de G. par Mr Robert Trapon, chercheur contemporain, chez l'auteur et à la Marie.

Pierre GRANGE (CGHAV-472)

123-14066 Parrains et marraines (suite)

Le droit canon ne fixe pas précisément d'âge pour être parrain ou marraine ; il fixe, en revanche, des conditions : les futurs parrains et marraines doivent être baptisés (cela va de soi), mais aussi confirmés. L'âge de la confirmation était variable, en particulier dans les villages où l'évêque ne passait pas chaque année, mais rarement inférieur à 12 ans, ce qui recoupe les observations de notre Président.

Michel RENARD (CGHAV-107)

Il existe bien un âge minimum pour être parrain ou marraine. La personne choisie doit évidemment être elle-même baptisée, mais elle doit aussi avoir un âge minimum qui est l'âge de raison, celui où l'individu « *prend conscience de ses actes et de leur portée* ». Selon une tradition bien établie, c'est à 7 ans qu'un enfant atteint l'âge de raison. Il ne lui est demandé aucune connaissance précise de la religion chrétienne.

Ceci explique que des frères ou sœurs très jeunes aient pu assumer le rôle de parrain ou marraine de leurs cadets. Néanmoins, j'ai un exemple où la marraine, sœur de l'enfant, a 12 ans et son parrain, frère, n'a que ... 5 ans !

Yvette VIDAL (CGHAV-544)

Les curés prennent grand soin de noter les parrains et marraines et nous sommes un peu débordés par ces noms et prénoms, peu individualisés et difficilement identifiables. L'habitude de choisir des parrainages flatteurs pour les puînés n'arrange rien. Il ne faut toutefois pas oublier que l'usage de prendre les grands parents comme parrains et marraines des aînés est très ancien. Cela peut aider dans les recherches d'ascendances. L'ordinateur peut nous aider à suivre le zèle de certaines grand-mères et constater leur longévité. On peut aussi découvrir des oncles prêtres venus pour parrainer un neveu qui portera leur prénom, ce qui donne vie à un acte de baptême ancien qui restait un peu inutile. Le curé de la paroisse reste rarement de marbre devant la venue d'un collègue et glisse certaines informations telles que la paroisse desservie. Un voyage sur les lieux permet souvent de découvrir le nom de l'oncle sur une plaque de marbre donnant la liste des anciens desservants et leurs dates d'exercices. On trouve parfois un monument funéraire dans l'église ou, au XIX^e siècle, à l'extérieur, avec une plaque assez circonstanciée. Les oncles s'occupaient de leur neveu, le recevaient et suivaient leur instruction. Souvent, ils le prenaient comme successeur. Ce népotisme n'est pas réservé à la noblesse. J'ai relevé une succession de trois prêtres, oncle, neveu et petit-neveu. Cela explique la longévité étonnante de certains desservants témoins à d'innombrables contrats de mariage : ainsi le ou les curé GAY à St Clément de Valorgue. Il reste souvent des portraits de ces oncles curés. On peut les découvrir chez des cousins éloignés ou dans des musées. (J'ai en mémoire le cas d'un oncle devenu chanoine). Ces oncles avaient des bibliothèques qu'ils léguaient à des confrères à défaut de neveux. On retrouve

ces livres grâce aux ex-libris. Le hasard des successions fait que je me retrouve avec des livres portant le nom de familles de mon bourg d'origine, qui ne me sont pas parentes.

Charles BARRY (CGHAV-2965)

123-14068 Village des Igonins à Marat.

Voici un début de réponse, que d'autres pourront compléter. Le lieu dit « les Igonins » est situé actuellement sur la commune de Saint Pierre la Bourlhonne depuis la séparation de celle ci de la commune de Marat en 1866. Situé sur un terrain assez pentu à 880 m d'altitude, à environ 2 km à l'ouest de St Pierre la Bourlhonne, à moins de 300 m de la limite des communes de St Pierre et de Marat. A proximité : la croix des Igonins, et la côte des Igonin. Il y avait 13 habitants en 1954, ils n'était plus que 9 en 1975, actuellement je ne sais.

L'origine du nom m'est inconnue. Plusieurs familles de Marat ont porté ce nom avec des orthographes différentes : IGONEN, IGONENT, IGONNET IGONIN, YGONIN, on trouve un Claude IGONENT BARLANDE au début du XVII^e

Au cours des siècles, on retrouve des familles de ces noms en plusieurs endroits de la paroisse de Marat et sur beaucoup de paroisses environnantes : Olmet, Vertolaye ... Est ce le lieu qui a donné le nom ou l'inverse ? Le nom est actuellement porté par de nombreuses familles en France.

Jean TOSI donne sur son site, une piste : IGONET, une variante de HUGONET, diminutif du nom de personne d'origine germanique HUGO. Le patronyme semble originaire du Massif Central, où on trouve aussi la forme HIGONET.

Je rajouterais que l'on n'est pas très loin de Pailhat, qui était un village huguenot, d'où peut être ... mais le nom semble porté par des familles, au moins dès le XVI^e, ce qui pourrait invalider cette possibilité d'origine.

Jean-François CROHAS (CGHAV-739)

IGONIN et HUGONEN devaient se prononcer de façon sensiblement identique. GONIN est un prénom médiéval utilisé jusqu'à la fin du 16^e siècle.

Le rattachement à l'appellation « Huguenots » n'est sûrement pas une bonne piste car les patronymes ont été donnés et adoptés au moins 200 ans plus tôt. Mais que les IGONIN aient été huguenots, cela n'est pas exclu.

Alain ROSSI (CGHAV-2140)

Je partage le point de vue de J.F. CROHAS et A. ROSSI pour estimer que IGONINS est un dérivé de HUGO et n'a rien à voir avec des huguenots. J'ajoute que l'on trouve à Cunlhat un village de Ligonie qu'il faut lire l'Igonie c'est à dire le domaine de IGON ou HUGON selon une forme très classique de désignation des domaines apparue vers les années 1300 ou un peu avant.

A partir de là, pour la forme les IGONINS, Michel BOY estime qu'elle est postérieure, pouvant représenter, avec le les pluriel, un nom de personne évoquant éventuellement le souvenir de communautés rurales ou familles élargies.

Alors, simple supposition, des IGONIN de l'Igonie auraient pu venir s'installer dans un lieu de Marat qu'on appellera par la suite les Igonins.

J'ajoute que le patronyme LEYGONIE est assez fréquent en terre occitane et je pense que c'est plutôt un composé sur la racine Aygue ou Eygue: l'eau. Leygonie peut alors signifier le domaine de l'eau ou de la rivière, ce qui n'a, a priori, rien à voir avec le toponyme les Igonins.

Henri PONCHON (CGHAV - 62)

123-14072 AGIER-POISSON (63)

- 1- Anne AGIER
- 2- Annet AGIER ° 03.12.1711 ? Chauriat, y x 15.01.1726
- 3- Marie POISSON ° 14.01.1709 Chauriat
- 4- Jean AGIER x Chauriat 09.08.1700
- 5- Radegonde DECHOUX ° 11.07.1666 Chauriat
- 6- Antoine POISSON x Chauriat 15.02.1707
- 7- Anne SAUZE ° 04.02.1686 Chauriat
- 8- Gabriel AGIER
- 9- Marie PALIER
- 10- Philibert DECHOUX x Chauriat 10.04.1663
- 11- Marguerite VERGNOL
- 12- Jean POISSON ° 26.05.1643 Chauriat, Cm Escot 29.01.1668
- 13- Marie GAILLARD ° 10.01.1647 Chauriat
- 14- Antoine SAUZE ° 28.07.1639 Chauriat, y x 04.08.1681
- 15- Marie MAZAL
- 20- François DECHOUX
- 21- Juliane ASTIER ° 08.06.1601 St-Julien-de-Coppel
- 22- Guillaume VERGNOL
- 23- Anne COUBRET
- 24- Pierre POISSON Cm 13.01.1641 Escot
- 25- Agathe ROMAGNAT
- 26- Jean GAILLARD x Chauriat 02.03.1639
- 28- Antoine SAUZE x Chauriat 13.01.1621
- 29- Catherine ESCOT
- 30- Michel MAZAL
- 31- Anne NODON
- 42- Antoine ASTIER
- 43- Catherine BOHATOL
- 48- Jean POISSON
- 49- Marguerite COISTENON
- 50- Antoine ROMAGNAT
- 56- Gaspard SAUZE
- 57- Anne ESPIRAT

Paul GUILLOUX (CGHAV-1560)

123-14074 AMADIEU-GOURCY (63)

- 2- Annet AMADIEU ° ca 1689, + 02.01.1729 à 40 ans Trézioux, y x 29.09.1711
- 3- Anne GOURCY ° 18.04.1698 Trézioux, y + 13.02.1737 (y x2 15.02.1729 François DARTEYRE)
- 6- Hugues GOURCY ° ca 1658, + 05.02.1723 à 65 ans Trézioux, y x 01.03.1688
- 7- Antonia DUGNE ° ca 1662, fa Annet, + 02.09.1752 à 90 ans Trézioux

Daniel DEGEORGES (CGHAV-12)

123-14081 BERAUDY-DUGNE (63)

Jean BERAUDY ° ca 1674 St-Dier-d'Auv., + 14.01.1739 Trézioux, x 08.02.1698 Trézioux Michèle DUGNE y ° 05.11.1674, fa Annet et Jeanne BATISSAS, y + 20.01.1747.

Daniel DEGEORGES (CGHAV-12)

123-14083 BICHON-GRENAT (63)

Jean BICHON + 08.03.1743 Biollet et Marie GRENAT y + 20.03.1744. Tous deux ° ca 1675, mais absence de register entre 1606 et 1693.

Daniel DEGEORGES (CGHAV-12)

123-14091 BOYER-GRANGE (63)

Annet BOYER, 25 ans, fs Annet et Catherine LIGONIE de la ville, x Arlanc 13.09.1785 Marie GRANGE, 20 ans, fa + André et + Anne SERVI du Bouchet. Source: AGPA.

Jacqueline FUSTIER (CGHAV-1928)

123- 14104 CHARTOIRE-FILLIAT (63)

François CHARTOIRE, fs + Antoine et + Jeanne CELEYRON d'Ambert x St-Martin-des-Olmes 09.09.1749 Benoîte FILLIAT, fa + Jacques et + Anna MARTIN. François CHARTOIRE, 38 ans, x2 17.09.1765 Marguerite MALAPERT, 35 ans, fa + Grégoire et Claudine JUGE d'Ambert.

Jacqueline FUSTIER (CGHAV-1928)

123- 14105 CHASSAGNOLLES-FOURNIAL (63)

- 2- Barthélemy CHASSAGNOLLES ° ca 1680, + 21.04.1745 Grandrif, y x 23.08.1706 (et non 1697)
- 3- Anne FOURNIAL, veuve Antoine SABATIER, ° ca 1684, + 08.05.1759 Grandrif
- 4- Jacques CHASSIGNOLLES, ° ca 1630, fs Claude et Valence COURTIAL, xcm 06.07.1652 St-Romain-de-V. (Me CALEMARD)
- 5- Jeanne COL, ° ca 1637 St-Romain-de-V., fa André et Marie FAIDIT, + 20.01.1694 Grandrif,
- 6- Damien FOURNIAL, + 11.07.1697 Grandrif, x ca 1675
- 7- Marie CHOTARD, + 12.07.1743 Grandrif

Daniel DEGEORGES (CGHAV-12)

123-14117 FERODET-CELEYRON (63)

+ Vital FERODET, forgeron, 72 ans, 03.01.1688 au bourg de Beurrières. Source: AGPA. Pas d'autre précision.

Jacqueline FUSTIER (CGHAV-1928)

123-14124 GOURBEYRE-VAISSIER (63)

Guillaume VAISSIER ° 11.04.1682 St-Férréol-des-C., fs Vital et Marie VISSEYRIAS, y x 13.02.1703 Anne GOURBEYRE ° 06.09.1681 Valcivières, fa Martial et Anne BONNETON, + 14.10.1759 St-Martin-des-Olmes. Ils sont les 606 et 607 de mes enfants.

Daniel DEGEORGES (CGHAV-12)

123-14127 GOUTTEBEL-BRUNET (63)

Benoit GOUTTEBEL ° 19.07.1778 Le Champ Olliegues fs de + Gabriel et + Marie MONGUILLIER, et veuf en 1ères noces de Jeanne TOURLONIAS (x Olliegues 18 Germinal an 10), tisserand du Champ. x 20 Thermidor an 12 (08.08.1804) Olliegues Antoinette BRUNEL ° La Sauvanie, Marat 01.09.1781, fa de + Jacques et Jeanne CLAUSTRE.

Témoins du x : Amable GOUTTEBEL, 27 a, cousin de époux; Joseph GOUTTEBEL, 21 a, frère époux, tous 2 journaliers, du Champ, Olliegues, Jean BRUNEL, 28 a, frère épouse. Claude BRUNEL, 70 a, cousin épouse, tous 2 journaliers, de La Sauvanie, Marat. (AD63 - 6 E 256 6 (M an XI - 1807)

Jean Baptiste GOUTTEBEL ° 15.04.1808 Olliegues est dit fs de Benoit, tisserand. et Antoinette BOURNIER ??

Les déclarants sont : Jean Baptiste POUZET, 35 a de Laire, et Gabriel GOUTTEBEL, 34 a, tous 2 tisserands et cousins de l'enfant. (AD63 - 6 E 256 6)

François CHALAMAUD (CGHAV-2996)

Les GOUTTEBEL ont été étudiés par P.L .POUZET dans le tome I des « différentes familles de la région de La Chabasse, Job, Marat, Vertolaye ». Dans cette étude, on remonte 7 générations de GOUTTEBEL à partir de Gabriel x La Chabasse 02.03.1772 Marie MONTGUILLIER.

En ces périodes d'élection, je rappelle qu'un GOUTTEBEL est l'actuel président du Conseil Général du Puy-de-Dôme. Né lui-même à Bertignat, il descend de ces GOUTTEBEL.

Henri PONCHON (CGHAV-62)

123-14159 RALLIERE-BOUDIER (63)

Antoine RAILLIERE (mon Sosa 130) de feu Claude sabotier à Chamble x 23.11.1751 Antoinette BOUDIER de feu Benoît et Jeanne LONDICHE de Chamaly. Dispense du 3^e au 4^e degré de consanguinité du 3.11.1751. Témoins : autre Claude RAILLIERE, Gabriel BOUDIER, Jean VIAL, Mathieu LONDICHE. Source AD 63.

NB: Chamble est aujourd'hui commune du Brugeron, créée en 1789 d'une partie d'Olmet. Chamaly est commune d'Olmet. Je suis bien sûr intéressé par toute réponse plus complète.

Michel RIGAUD (CGHAV-3323)

123-14160 RIBBES-CHOMIS (63)

2- Michel RIBBES, ° 17.12.1678 St-Martin-des-O., y + 21.06.1758, x ca 1704

3- Jeanne CHOMIS, ° 11.11.1677 St-Martin-des-O., y + 10.03.1747

4- Louis RIBBE

5- Sébastienne SOLEILLANT

6- Guillaume CHOMIS x St-Martin-des-O.09.11.1675

7- Suzanne VISSEYRIAS.

Filiations établies par recoupements car le x demeure introuvable, et donc à prendre avec réserve.

Daniel DEGEORGES (CGHAV-12)

123-14161 RIGAUD-PEGHEON (63)

Louis RIGAUD, + ap 1781 (il est parrain de son petit-fils Louis RIGAUD le 8.5.1781) et av. 16.8.1791 (+ au x de sa fa Marie) x 05.02.1742 Benoîte PEGHEON °1727, + 28.10.1772 à la Marélie (paroisse d'Olmet). De ce couple, j'ai noté au moins 8 enfants :

1. Pironne °20.8.1744 à la Marélie paroisse d'Olmet

2. Claude y °11.11.1747

3. Marie y °17.10.1750, + 1819, x 12.07.1768 Marat Benoît DICHAMP

4. Jeanne y °17.1.1753

5. Jeanne y °16.8.1755 .Une des 2 Jeanne x Olmet 18.10.1773 Jacques MARRET

6. Louis (mon Sosa 64) y ° 29.5.1760, y + 10.2.1846, y x 01.02.1780 Françoise RAILLAIRE °ca 1759, y + 23.5.1815

7. Claude, °1763, y +25.6.1769

8. Marie °1766, x 16.08.1791 Marat Antoine COSTE

Louis RIGAUD est le fils de Sébastien °ca 1684, + 06.02.1773 la Marélie, x Etienne HOBERT (AUBERT?) °ca 1684, + après son mari. Ils ont eu au moins un autre fs : Claude qui déclare le + de Sébastien.

Benoîte PEGHEON est fa de Claude x Pironne VIALE.

Source : essentiellement AD 63. Malheureusement, pas de tables du CGHAV pour cette période à Olmet.

Michel RIGAUD (CGHAV-3323)

123-14167 ROUSSEL (43)

123-14169 ROYET

Toutes mes excuses pour l'erreur de localisation : le hameau de Champces est dans la paroisse de Connangles (43), non dans celle de Cistrières et tous les actes cités sont dans les registres de Connangles

Si l'acte de mariage reproduit la dispense (3/4^e), il ne comporte aucune indication de filiation et les parrainages ne comportent aucune indication de relation familiale.

Il n'y a pas de rôle de taille disponible pour Connangles (une seule année : 1749, AD63, C 3158). Il peut exister un contrat de mariage chez un notaire de la Chaise Dieu. A noter qu'un notaire a existé à Connangles au 17^e siècle, Grégoire PONSARRE. Son fils Michel fut notaire de Collat. Ont-ils eu des successeurs à Connangles ?

Pour bâtir une filiation, nous sommes donc contraints de travailler de manière acrobatique en essayant de réduire les hypothèses. La première information donnée est le lieu d'habitation. La dispense les dit « pauvres », ils se seraient donc installés chez l'un des parents. A partir des parrainages des deux premiers enfants, la tradition dit : gd-père paternel et gd-mère maternelle, puis gd-père maternel et gd-mère paternelle. En excluant Michel BARD, qui remplace sans doute un gd-père paternel décédé (peut-être est-il prêtre ? ou curateur de l'époux), nous avons les grands parents suivants :

N ROYET x Marguerite MOYG et Pierre ROUSSEL x Marguerite ROYET,

Il existe un couple Claude ROYET x Marguerite MOY(G/T), vivant à Champces (Claude + 7.12.1714, 60 ans). Ils n'ont qu'un seul enfant ° 9.11.1707 baptisé Claude, mais le parrain étant Guillaume PY(N), il est possible que le curé ait commis une erreur et qu'il s'agisse de notre Guillaume. Le x n'est pas retrouvé à Connangles et le patronyme MOY(T/G) ou MOING est rare à Connangles.

Pierre ROUSSEL x Connangles 09.10.1704 Marguerite ROYET, sans indication de filiation. Pierre ROUSSEL est dit originaire du moulin d'Hierbes (Sembadel). Le parrain de leur 1^{er} enfant, Jean ROUSSEL, est également du moulin d'Hierbes et peut être père ou frère aîné de Pierre. Les autre p/m des 11 enfants du couple indiquent que ces ROUSSEL proviennent sans doute de Bonneval (lieux-dits La Terrasse et moulin du Rat). Marguerite ROYET est de Reyrolles, où ce couple s'installe. Comme le montre la marraine du 2^e enfant du couple, Vidale RECIPON, notre Marguerite ROYET est celle qui ° 18.03.1684 à Reyrolles, fa de Claude ROYET (+ 2.04.1692 avec une fa posthume ° 3.06.1692) et Vitale RECIPON. Marguerite étant le 1^{er} enfant du couple, son parrain Hilaire ROYET de Reyrolles, qui + 27.02.1692 âgé de 75 ans, est probablement son grand père. Est-ce de lui (3^e degré pour Anne ROUSSEL) que provient la consanguinité ?

(Sources aux AD43 : BMS 1669-1790, E-dépôt 10. Il existe aussi en 6 E 81 les BS 1599-1603, 1605-07, 1630-33)

Alain ROSSI (CGHAV-2140)

123-14175 THOMAS LECLACHE (23 ou 63)

Joseph THOMAS, originaire de Dontreix (23), fs Etienne et Anne BELOT, x 19. 02.1759 Chard (23) Michèle ESCLACHE, originaire de Chard, fa Louis et Gilbert RENARD. Source : Reconstitution informatique des mariages de Chard par le C.G.H.H.M.L.

Philippe QUIGNON (CGHAV-1559)

@123-14196 BERAUD-CLAVELIER (63)

Complément à la réponse parue dans AmA ! 123 :

2- Antoine CLAVELIER

3- Jeanne GIRON

6- Annet GIRON, lab., ° 1610 Charél, Egliseneuve-des-Liards + av. 21.06.1679 Montmorin, Condat-les-Montboissier

12- Anthoine GIRON, lab., ° 08.03.1575 Libertie, Condat-les-M. + av. 07.04.1626 Charél, x cm 05.07.1601 Me Laroche

13- Anna LEGAT, ° ca 1580, Les Planissards, Sugères, + ap. 06.05.1645 Montmorin, x2 Annet CAMUS Montmorin x cm 07.04.1626 Me R. Vasselle, not. à Sauxillanges

24- Vidal GIRON, ° ca 1545 Libertie, Condat, y x ca 1570, + av. 15.12.1590 Libertie

25- Marguerite CHASSAING, ° ca 1550, Condat-les-M., + av. 24.11.1603 Libertie

- 26-Charles LEGAT, lab., ° ca 1550, Les Planissards, Sugères, y (probable) x ca 1575, y + av. 02.12.1632
 27-Benoïste MONTJORY, ° ca 1755 Sauxillanges, + ap. 10.01.1632, Les Planissards.

André CHADEBOST (CGHAV-1521)

Jeanne GIRON ° ca 1648, fa Annet, + 22.11.1713 Echandelys.

Daniel DEGEORGES (CGHAV-12)

123-14213 DUCOURTHIAL-DE LA RUE (63)

- 2- Gilbert DUCOURTHIAL, employé à la gabelle à Marcillat, ° 16.11.1706 St-Fargéol (03), x av. 1727 St-Hilaire, + av. 14.07.1746
 3- Anne de la RUE, + 14.07.1746 St-Hilaire
 4- Jean DUCOURTHIAL, propriétaire à Chamonceil, x St-Fargeol (03)04.02.1704
 5- Anne DUPRAT, ° ca 1685
 6- Jean de la RUE
 7- Jeanne VALANCHON, ° av.1661, + 10.04.1736 Château sur-Cher
 8- Gilbert DUCOURTHIAL, x 05.06.1673
 9- Marguerite MARTINET,
 10-Charles DUPRAT, praticien, fermier de la terre d'Unsson, ° ca 1650, x 21.04.1683, + 04.02.1724 St-Fargeol
 11-Anne RAYNAUD, ° ca 1654, + 04.02.1724 St-Fargeol
 16-Gilbert DUCOURTHIAL, x av. 1655,
 17-Anne COULANGEON,
 18-Pierre MARTINET, x av. 1660, + ap. 06.1673
 19-Françoise BERNARD, + ap. 06.1673
 20-Annet DUPRAT, + av. 10.11.1680 St-Fargeol
 21-Françoise BERTRAND ; + av. 10.11.1680 St-Fargeol
 22-Pierre RAYNAUD, + ap. 1693
 23-Antoinette PERSIGNAT
 36-Blaise MARTINET, dit Carte, aubergiste, ° ca 1602, x cm 21.06.1618 Marcillat en Cille (03), + 20.06.1680 St-Marcel en Marcillat (03)
 37-Louise GAUTHERON, aubergiste, ° ca 1593, + 09.03.1683 St-Marcel en M.
 44-Gervais RAYNAUD
 45-Anne DARMAUD
 46-Gilbert PERSIGNAT
 47-Gabrielle JEUGE
 72-Jean MARTINET x av. 1602
 73-Jeanne BESSEIGES
 74-Antoine GAUTHERON, marchand boucher Marcillat
 75-Gilberte CARRIER.

Jacqueline DROLEZ-LACOUTURE (CGHAV-1479)

123-14221 GROBOST-ROUDERON (63)

- 1- Gilberte GROSBOST
 2- Gilbert Antoine GROSBOST, métayer à Durat, x La Cellette 12.02.1754
 3- Marie TABARANT
 4- Antoine GROSBOST x 21.02.1724 Pionsat
 5- Marie ROUDERON
 6- Antoine TABARAN, cm 05.07.1715 Me Aureix
 7- Gilberte de LA ROCHE
 8- Antoine de GROSBOST °24.02.1673 Virlet, x Pionsat 03.02.1701
 9- Gabrielle CHAMPOMMIER
 10-Antoine ROUDERON x 17.02.1697 Pionsat
 11-Barbe BULLIDON
 16-Antoine GROSBOST x 18.09.1662 Virlet
 17-Françoise GIRAUD
 18-Jean CHAMPOMMIER, voiturier aux Bizets, x Pionsat 10.07.1650, + av. 20.11.1686

- 19-Louise MESLON + av. 23.08.1695
 20-André ROUDERON + av. 17.02.1697
 21-Françoise PEYNET
 22-Annet BULLIDON
 23-Antoinette MARTINET
 32-Blaise GROSBOST
 33-Anne TAUVERON
 34-Mathieu GIRAUD
 35-Jeanne GABY
 36-Pierre CHAMPOMMIER
 37-Gilberte BOITRON
 38-Bravy MESLON x 04.02.1628 Pionsat
 39-Bravie DUMAZET
 76-Mathieu MESLON x..05.1598 Pionsat
 77-Bravie DEMONTROY
 152- Mathieu MESLON, + av. 27.09.1612 Pionsat
 Jacqueline DROLEZ-LACOUTURE (CGHAV-1479)
 Le 12.02.1754 à La Cellette a lieu un double mariage : Gilbert GROSBOST x Marie TABARANT, mais aussi Gilbert TABARANT x Barbe GROSBOIS, leurs frère et sœur, mes sosa 148 et 149. Compléments à la liste précédente :
 14-Bravy LA ROCHE, ° La Cellette, y x 1697
 15-Charlotte CROSMARIAS,
 28-Bravy LA ROCHE
 29-Anne DESARMENIEN
 30-Blaise CROMARIAS x 1664 St-Julien-la-Geneste,
 31-Gervaise NOHEN
 60-Gilbert CROMARIAS
 61-Gilberte DELOSSEDAT

Michelle BREGIROUX (CGHAV-1401)

NDLR: Les info. ont été communiquées par Michelle BREGIROUX sous forme de listes de descendance des couples Blaise GROSBOST x Anne TAUVERON, Antoine TABARANT x Gilberte LAROCHE, Bravy LAROCHE x Anne DESARMENIEN et Gilbert CROMARIAS x Gilberte DELOSSEDAT. Seules ont été reprises les info concernant l'ascendance de Gilberte GROSBOST qui ne figuraient pas dans la réponse très complète de Jacqueline DROLEZ. Nous sommes prêts à communiquer ces listes de descendance aux adhérents qui seraient intéressés.

123-14223 HUGUET-MARILHAT(63)

- 1- François HUGUET ° 07.12.1786 Moissat et non 07.02
 2- François HUGUET ° 23.11.1751 Moissat x 28.01.1776 Ravel, + 02.02.1821 Moissat. Notaire, maire de Moissat de 1790 à 1820
 3- Marie MARILHAT ° 10.02.1752 ? Moissat, y + 30.05.1823
 4- Joseph HUGUET ° 20.05.1722 Moissat, x ?, y + 20.05.1759.Bourgeois,notaire
 5- Julienne DUMAS ° ca 1726, + 19.03.1816 Moissat
 6- Robert MARILHAT °12.02.1725 Ravel, y x 06.10.1750 y + 26.03.1784. Notaire, bailli de la Garde de Bort
 7- Marie ou Claudine TOURNIER ° 26.04.1727 Ravel, y + 26.04.1792
 8- François HUGUET, ° ca 1689, x 28.01.1719 Moissat, y + 14.11.1760. Bourgeois
 9- Marie DUPUY, ° ca 1703, + 02.06.1741 Moissat
 12-Gaspard MARILHAT, ° ca 1694, x ?, + 02.03.1748 Ravel. Notaire
 13-Marie VERNY ° ca 1698, + 01.02.1776 Ravel
 14-Claude TOURNIER ° 15.02.1708 Ravel, y x 30.01.1725, y + 19.09.1785. Sculpteur en plâtre

- 15-Claudine DOUMAUX ° ca 1696, + 09.01.1769 Ravel
 16-Joseph HUGUET ° ca 1669, x 08.01.1693 Moissat, y + 25.02.1741. Notaire , greffier
 17-Marie PUHEL, ° ca 1670, + 15.03.1752 Moissat
 18-Gilbert DUPUY, de Seychalles
 19-Jeanne LAGOUTTE idem
 28-Pierre TOURNIER, ° ?, x 03.05.1702 Ravel, + ? Maître sculpteur en plâtre
 29-Marie DAVID ° ?, +14.06.1739 Ravel
 56-Pierre TOURNIER
 58-Jean DAVID, x 18.02.1669 Ravel, + 25.09.1692 Ravel Bourgeois originaire de « St Flour » (St Flour l'Étang (63) ou St Flour (15) ?)
 59-Marguerite TAILLEMINE + 20.01.1697 Ravel
 Maurice JAFFEUX (CGHAV 1912)

123-14227 de LA ROCHE (63)

- 1- Jeanne de LA ROCHE, ° 18.08.1729 Pionsat, + av.1786
 2- Julien de LA ROCHE, ° ca 1694, x 15.02.1718 Pionsat, y + 12.04.1750
 3- Gabrielle MARTIN, + 15.10.1769 Pionsat
 4- Bravy de LA ROCHE, x 13.02.1678 Pionsat
 5- Péronnelle de LA ROCHE,
 6- Pierre MARTIN, x 05.02.1690 Pionsat
 7- Jeanne NOEL
 8- Bravy de LA ROCHE, x 18.03.1647, + av. 07.02.1678
 9- Anne MOREL
 10-Antoine de LA ROCHE, x 03.03.1648 Pionsat
 11-Anne SECRETAIN
 12-Nicolas MARTIN d'Espinasse, ° ca 1618, x 14.02.1638 Pionsat, + av. 04.03.1669
 13-Antoinette MESSAGE, ° ca 1618, + av. 09.01.1671
 14-Martin NOEL ; x 11.02.1670 Pionsat
 15-Bravie DUSSUCHAL
 28-Jean NOEL
 29-Martine ARNAUD
 30-Gilbert DUSSUCHAL
 31-Madeleine FAUGERE
 62- André FAUGERE
 63-Catherine BELAT
 124- Philibert FAUGERE, ° ca 1636, + 04.03.1716 Roche d'Agoux
 Jacqueline DROLEZ-LACOUTURE (CGHAV-1479)

123-14239 de SOUSLEBOST-JALLOT (63)

- 1- Jeanne JALLOT, ° ca 1697, + 12.11.1725 ca 28 ans, Pionsat
 2- Pierre JALLOT, bourgeois de St-Maignier, greffier au bailliage de la Rochedagoux, ° ca 1660, x 10.09.1687 Roche d'Agoux, + 09.09.1728 St-Maignier
 3- Gilberte de PACROS ° 06.09 ?1665 Pionsat, + 02.04.1706 Roche d'Agoux.
 4- Charles JALLOT, notaire et châtelain de Rochedagoux, x ca 1658, + 22.01.1681 Bussières, Rochedagoux
 5- Marie de SOUSLEBOST, + av. 12.04.1688
 6- Gilbert de PACROS fermier, proc. d'office au bailliage de Gouttières, x 20.02.1662 Gouttières.
 7- Jeanne COUBAYON (ROUBAYRON)
 8- Etienne JALLOT l'aîné, cm 25.02.1607 (Me JALADON) + 08.06.1616 Roche d'Agoux
 9- Marguerite FILHIAS, + 13.04.1617 (Acte Me Regnard)
 10-Gilbert de SOUSLEBOST, praticien à La Roche d'Agoux, x cm 19.12.1632 Chard (23), + 29.09.1667 Charensat
 11-Michelle MAZIERES, + av. 1660

- 12-Gabriel de PACROS, proc. fiscal de Gouttières,
 14-Louis COUBAYON, chirurgien à Pionsat, x cm 13.07.1641 Pionsat
 15-Catherine BOURDEIX
 16-Charles JALLOT le jeune, notaire royal, greffier de St-Hilaire, résidant à Rochedagoux, x 17.01.1580 Gouttières, + av. 20.11.1622
 17-Jeanne DUFRAISSE, + av. 1622
 18-François FILHIAS, marchand de St-Maurice de Pionsat, + ap. 03.03.1603.
 19-Halips du CHASTELARD, + av. 25.02.1607
 20-François de SOUSLEBOST, bourgeois de Rochedagoux, + ap. 10.09.1607
 22-Gabriel MAZIERES, greffier au bailliage de Groslières, x cm av. 1590, + Charensat.
 23-Françoise DRUDY
 24-Guillaume de PACROS, notaire av .15.12.1605, ° ca 1557, x 12.02.1589 Gouttières
 25-Françoise CROSMARIAS
 28-André COUBAYON, chirurgien au château de Pierrebrune, Espinasse
 29-Jeanne LABBE
 30-Gilbert BOURDEIX aîné, bourgeois de Pionsat v cm 02.1602 Pionsat, +av. 19.09.1638
 31-Gilberte COULANGEON, + av. 13.07.1641
 32-Gabriel JALLOT, x 01.02.1544, + Bussières/Rochedagoux
 33-Catherine de ROCHEDAGOUX
 34-Etienne DUFRAISSE, + ap. 1589
 38-Etienne du CHASTELARD, notaire royal à St-Maurice, justice de Rochedragon, ° ca 1565, +ap. 03.03.1603
 40-Gilbert de SOUSLEBOST, Châtelain de Mérinchal et Roche d'Agoux, x ca 1564, + av. 20.01.1593
 41-Jeanne VALETTE
 44-Pierre MAZIERES, lieutenant de Groslières, + Charensat
 45-Françoise DUREL
 46-Gervais DRUDY sieur du Cheix à Cellule, ° Theilhède, + av. 19.12.1632 Le Compas (23)
 47-Catherine COIFFIER
 50-Etienne CROSMARIAS, marchand à Pionsat,
 58-Annet LABE, notaire royal et proc. d'office au bailliage de Pionsat, x 22.09.1561 Pionsat, + av. 1615
 59-Péronnelle BOUGEROL, + 29.01.1615 Pionsat
 60-Gilbert BOURDEIX l'aîné, marchand bourgeois Pionsat, + ap. 28.02.1623
 61-Jeanne de SOUSLEBOST, + ap. 28.02.1623
 62-Gilbert COULANGEON, notaire royal Pionsat, + ap. 17.12.1622
 63-Catherine DARMAUD, + ap. 17.12.1622
 66-Gilbert de ROCHEDRAGON, chevalier, sgr baron de Rochedragon, + ap. 28.10.1533
 68-Guillaume DUFRAISSE, + av. 19.12.158392
 92-Louis DRUDY, de Theilhède, + av. 03.05.1629
 93-Marie ARNOUX, + Theilhède.
 Jacqueline DROLEZ-LACOUTURE (CGHAV-1479)
124-14271 DUCHAMP-RO(U)YET (43)
 x Connangles 02.09.1732 de Robert DUCHAMP, fs de Jean et Anne DELAPEYRE des Brayes (Bonneval) avec Jeanne ROYET, de Claude et Marie RICHARD de Reyrolles (Connangles). Tém. : Jean DUCHAMP, Claude ROYET, Antoine SAUGUES, François MISSONIER.

Jeanne ROYET ° 2.02.1719 Connangles, p/m Jean TISSANDIER, Jeanne JUGE de Félines. x des parents non trouvé Connangles

Alain ROSSI (CGHAV-2140)

124-14299 ROYET-RICHARD (43)

x Claude ROYET (ROUYT) avec Marie RICHARD non trouvé à Connangles. Enfants du couple à Connangles :

- Jeanne ° 2.09.1719, Reyrolles, p/m Jean TISSANDIER, Jeanne JUGE de Félines
- Marie ° 25.03.1722, Teyrolles, p/m Claude TAMAN, Marie RICHARD
- Benoit ° 8.04.1725, Reyrolles, p/m Benoit RICHARD, Vitale BARREYRE

A noter + 6.09.1727 de Marie RICHARD, 18 ans, de Reyrolles, Tém. Claude ROUET, Benoit RICHARD, François MISSIONIER. Est-ce la femme de Claude ROYET ou la marraine de Marie ?

François MISSIONIER, très souvent présent comme témoin avec ses frères Claude et Jacques, doit habiter près de l'église.

Alain ROSSI (CGHAV-2140)

@124-14310 Equivalences lettres et chiffres

NDLR : La réponse à la question donnée sur le forum par David COUYRAS (CGHAV-2890) a été transformée en article pour être plus aisément retrouvable à partir d'un sommaire (*voir rubrique « Méthodes et Sources » page 88*)

@124-14313 BARRIER (63)

Marie BARRIER de Beauvoir est ° ca 1686. C'est peut-être elle qui + le 21.02.1750 à 75 ans à Magoutoux.

Thomas COUHERT a 26 ans à son x en 1699, soit ° ca 1673. Il + à 64 ans le 13.04.1736.

Charles BARRY (CGHAV-2665)

@124-14320 BOURLHONNE (63)

Selon ma base de données :

- 1- Guillaume BOURLHONNE, ° 1746/1760, + 26 therm. an 12 Rabousse, Job, y x 26.11.1776 Damiane COLLAY
- 2- Annet BOURLHONNE, x 15.11.1746 Job
- 3- Jeanne BRUGERETTE, ° 03.11.1726 les Chabriers, Job
- 6- Guillaume BRUGERETTE, x (1) 31.10.1710 Grandval
- 7- Damiane CUSIN, de l'Epinat de Grandval
- 12- Antoine BRUGERETTE
- 13- Clauda GILBERTASSE
- 14- Annet CUSIN, de Grandval, x2 Grandval 04.11.1684
- 15- Jeanne DUCHAMPT ° ca 1661, Sauvanis de Bertignat
- 28- Jean CUSIN, (mon sosa 1184) de l'Epinat, Grandval, + 16/11/1675 l'Epinat
- 29- Jeanne DIXMERIE (mon sosa 1185)
- 30- Jean DUCHAMPT, md drapier de Sauvanis (Bertignat)
- 31- Damiane COLLAY
- 56- Léonard CUSIN, de l'Epinat de Grandval
- 57- Antonia MAISTRON, x (2), + 18.05.1675 Grandval
- 60- Simon DUCHAMPT, marchand drapier
- 62- Damien COLLAY (mon sosa 1186) x 1633 Bertignat, + 12/02/1693 Grandval
- 63- Clauda POURRAT (mon sosa 1187) de Sauvanis, + 20/11/1690 à Grandval
- 124- Benoist COLLAY, de Pradis de Bertignat
- 125- Clauda DURIF
- 126- Guillaume POURRAT

- 127- Damiane SUBERT
- 248- Guillaume COLLAY
- 249- Jeanne BUISSON

Je suis preneur de tous compléments ou modifications

Jean-François CROHAS (CGHAV 739)

@124-14324 CHAUVOUX-DE LA FAYE (63)

André CHAUVOUX de Neuffond, vf Claudine GILLOT, x2 St-Anthème 08.05.1742 Marie DELAFAYE, qui y ° 11.07.1718 de Jean et Claudine GENEVRIER du Faud et y + le 09.05.1749.

André CHAUVOUX x1 11.08.1733 Claudine GILLOT est dit fs Jean et Gabriele MARQUE de Soleillant, St-Romain de V. De fait, son bapt. n'est pas à St-Anthème.

André x3 St-Anthème 12.11.1749 Clauda ROUHART. Il + 14.10.1769 à 63 ans à Neuffond.

Charles BARRY (CGHAV-2965)

@124-14325 CHEVALEYRE-ARTAUD (63)

Pour des raisons de facilité de lecture l'ascendance recherchée (Jacques CHEVALEYRE x St Etienne 1842) est donnée sous la forme d'un crayon (*voir dans ce numéro page 134*).

On y a joint le crayon de Claude CHAPPAT, le « cousin » de l'époux, témoin au mariage.

Ce cousinage ne tient que si le couple Sosa 8/9 de Jacques C. est fait de Georges CHEVALEYRE et Amable BROUSSE, alors que dans leur acte de mariage Amable BROUSSE est appelée Amable PEGEON, qui n'est retrouvée dans aucun autre acte, mais sa mère s'appelait Suzanne PEGEON. Quelqu'un peut-il le confirmer ?

Alain ROSSI (CGHAV-2140)

@124-14326 CHOFRUT-BAGET (63)

Robert CHOFRUT, 20 ans, fs NN et Jeanne GERODIAS x 19.01.1740 Espirat Anne BAGHET, 19 ans, fa Jacques et Marie CHAIZET. Cf tables CGHAV Espirat-Reignat.

Jean-Pierre BATISSE (CGHAV-3221)

@124-14327 COUHERT-DEMICHEL (63)

Le + de Jeanne DEMICHEL ne figure pas sur les registres de St-Anthème. Son époux Mathieu COUHERT serait + le 27.08.1680. Ce sont mes ancêtres.

Charles BARRY (CGHAV-2965)

@124-14331 GAGNAIRE-VRAY (63)

Pierre GAGNAIRE, fs + Jean et Catherine AUBERTANE de Montcodiol, x 02.08.1689 St-Anthème Marie VRAY aînée, fa + Claude et Benoîte FAYE de Sapoint.

Une jeune sœur de Marie ° 08.10.1677, mais pas trace de ° de l'aînée qui semble + 04.11.1704 Sapoint, St-Anthème.

Un Pierre GAGNAIRE ° 17.02.1658 St-Anthème de Mathieu.

Un Pierre GAGNAIRE y + 24.07.1738 à 80 ans.

Charles BARRY (CGHAV-2965)

@124-14338 MOIRENAL-BENETIE (63)

Pas trouvé le x Jacques MOIRENAL x Marie BENETIE à Courpière entre 1810 et 1823.

Le 03.12.1815 Louis MOIRENAL ° 15 Thermidor an IV, fils de Maurice (+ 24.11.1809) et de Jeanne LAROYE (+ 02.12.1808), vigneron à Rodias x Geneviève PRADEL ° 24 Brum. an 3 Rodias, fa Antoine et Jeanne PINTRAND Louis MOYRENAL étant mineur et orphelin son curateur est Jacques MOIRENAL (désigné par le conseil de famille du 14.11.1815)

Peut-être une piste à exploiter ? On trouve des MOIRENAL (MOYRENAL) au village de Rodias, depuis 1601. Bénétie est le nom d'un village d'Escoutoux.

Marie-Louise FRAN9OIS (CGHAV-873)

@124-14344 RAGE-COUBERT (63)

Jean Joseph RAGE ° 18.03.1718 Sapoint, St-Anthème et y + 25.04.1783 à 65 ans. Anne COUBERT ° 10.10.1708 Magoutoux, St-Anthème et + 11.11.1765 à 50 ans Sapoint.

Charles BARRY (CGHAV-2665)

@124-14345 RAGE-GAGNAIRE (63)

Pierre RAGE avait 24 ans à son x, ce qui le fait naître en 1686. C'est donc lui qui + à 60 ans le 08.11.1746 à Sapoint Jeanne GAGNAIRE avait 15 ans à son x, soit ° ca 1694. C'est peut-être elle qui + le 21.02.1750 à Sapoint.

Charles BARRY (CGHAV-2965)

@124-14348 SEIGNIBRARD-BARRIER (63)

Les enregistrements de + sont très laconiques. Gabrielle SEIGNIBRARD ° 02.04.1654 St-Anthème de Claude et Benoît PERRET y serait + 18.06.1688. Son époux, Michel BARRIER, probable ° 04.04.1654 St-Anthème d'Antoine et Marie CHOMETTE y serait + 19.03.1705 à Chantossel (alors que je le croyais à Beauvoir). Ce sont mes ancêtres.

Charles BARRY (CGHAV-2965)

@124-14349 SEPTIER-PACROS (63)

Claude et Vital SEPTIER sont deux frères, fs Jean et Marie CHAPAT.

Vital, ° 06.01.1765 Vertolaye, y x 07.02.1793 Antoinette PACROS, ° 11.01.1754 St Amant Roche Savine, fa Annet et Françoise BOUCHE*. Claude, frère de l'époux âgé de 24 ans, tisserand assiste au mariage.

Pour Claude SEPTIER, je n'ai que des informations non vérifiées : ° possible 05.09.1769 Vertolaye, non trouvé malgré une recherche sur place par une correspondante.

+ possible 30.04.1824 à Ambert

J'ai trouvé dans un procès opposant les familles PACROS et ACHARD, une Marie PACROS veuve de Claude SEPTIER, journalière hab. au bourg de Granval en 1854.

Si vous trouvez ces actes ou le mariage, pensez à moi.

* ou ROUHET selon l'auteur de la question

Arlette PACROS (CGHAV-2478)

@124-14350 TARDIF-AMADON (63)

1- Un certain Pierre GRANGE x Gilberte AMADON, ca 1640. AMADON est un patronyme présent à Landogne (1696), Cisternes et Combrailles. Patronyme originel qui a du donner LAMADON, famille notable de Biollet, via un village nommé « Chez L'AMADON », je suppose

2- TARDIF est souvent confondu avec LARDY, ou LARDIF, Sr des Barses à St Priest, allié aux SIRMOND. Mais les deux familles existent. Dans le nobiliaire de Courcelles, Vol 4, p 175, TARDIF Sr de Bordesoule (Miremont 63 ?). De Marien, Sr des Barses et Marie AUBIGNAT, Michel x St-Jacques d'Ambur 14.11.1752 Gilberte BOUDOL, de Cornet. Cf aussi Vol 2 p 347.

Mais comme BOUDOL et LARDY sont des familles alliées de longue date et originaires toutes deux de St Priest, il y a risque de confusion entre TARDIF et LARDY, chez Courcelles. A tout hasard, cherchez-les vers Bromont-Lamothe, Comps et Chapdes Beaufort.

Pierre GRANGE (CGHAV-472)

RÉPERTOIRE DES ARTICLES PUBLIÉS EN 2007 (numéros 119 à 122)

par La Rédaction

Pour l'ensemble de l'année 2007, notre revue a comporté un total de 299 pages de textes et 8 pages d'encarts .

Le Mot du Président

N° 119, p.1 ; n° 120, p.81 ; n° 121, p.141 ; n° 122, p.221

La vie du Cercle

Table des nouveaux adhérents (n° 3117-3280), n° 1195, p. 3-5
Convocation à la 29^e Assemblée Générale au Puy-en-Velay (43), n° 120, p. 82
Rapport financier de l'année 2006, par Robert LÉOTOING (35), n° 120, p. 83
Compte-rendu de la 29^e Assemblée Générale du 2 juin 2007 par Jean Pierre BARTHÉLEMY (1260), n° 121, p. 142
Compte-rendu des Conseils d'Administration, par J-P. BARTHÉLEMY (1260) : du 2 juin, n° 121, p. 142 ; du 22 septembre, n° 122, p. 222
GénéaBank 2007 n°119, p. 2
Résultats de l'Enquête auprès des adhérents par J-P. BARTHÉLEMY, n° 121, p. 143-144

Avis Importants

Informations importantes concernant les Réunions, les Bibliothèques, les adresses de correspondance, le Carnet : 1^{er} tr. n° 119, p. 6-7 ; 2^e tr. n° 120, p. 84-85 ; 3^e tr. n° 121, p. 145-146 ; 4^e tr. n° 122, p. 223-224.

Puy-de-Dôme

Échos du Puy-de-Dôme, par Marie Françoise BRUNEL (964), N° 12 : n° 119, p. 8 ; N° 13 : n° 120, p. 86
Échos du Puy-de-Dôme et du Cantal (nouvelle's tables disponibles), par M-F. BRUNEL : n° 121, p. 147

Livradois-Forez

Chroniques du Livradois-Forez par Henri PONCHON (62) : N°65 : n° 120, p. 88 ; N° 66 : n° 121, p. 149 ; N° 67 : n° 122, p. 225

Combrailles et Limagne

Annales des Combrailles et Limagne par Christine EMERY-DI BELLA (3031) : N° 45, n° 119, p. 9.

Cantal

A propos du Dictionnaire Statistique du Cantal, par Dominique LARCENA (179), : n° 121, p. 150-152

Haute-Loire

La Presse en Haute-Loire en 1881, par Jean Marc DAUDANS (2252) n° 120, p. 89

Éphémérides Franciliens

Éphémérides Franciliens, par Claude PAULET (1854) : N° 13, n° 119, p. 10

Méthodes et Sources

Bibliographie par Henri PONCHON (62) : 1^{er} trim. n° 119, p. 11 ; 3^e trim. n° 121, p. 153 ; 4^e trim. n° 122, p. 226.
Lu pour vous par Jean Noel MAYET (657) n° 122, p. 228
Tutelle et Curatelle par Alain ROSSI (2140) n° 119, p. 11 ; Auvergnats tombés à Austerlitz, par Danielle et Bernard QUINTIN, n° 120, p. 89
Appel à l'aide (charte de Montferrand de 1196) , par Alain ROSSI, n° 121, p.155

Paléographie

Quelques textes anciens pour votre plaisir, n° 122, p. 229-231 :
L'incendie de l'hôtel du département au Puy en Velay en 1791 (Catherine BEDEL-THOMAS-2179)
Acte d'échange de biens en 1619 (Jeannine BOREL-2204)

Héraldique

La symbolique des couleurs, par Daniel DEGEORGES (12), n° 119, p. 14
La Main d'Aigle, par Daniel DEGEORGES (62), n° 119, p. 14

Les reconnaissez-vous ?

La fabrique de paillassons de St Gervais d'Auvergne, par Henri PONCHON (62), n° 122, p. 232

Vie et Métiers d'Autrefois

Salaires, prix et pouvoir d'achat en Auvergne au 18^e siècle par Henri PONCHON (62), n° 119, p. 15
Transhumance : une tradition encore vivante dans le Cantal, par Philippe. JOUVE (775), n° 120 p. 92
L'élevage bovin en Auvergne autrefois, par Alain ROSSI (2140) n° 120, p. 94
Les chars auvergnats, par Alain ROSS (2140), n° 120, p.97
Les tasneries des bords d'Allier, par Gabrielle ANDRIEU (2855), n° 120, p. 98
Les tisserands du Livradois-Forez, par Henri PONCHON (62), n° 121, p. 156
Auvergnats jugés en appel au Parlement de Paris (1700-1725) par Jean Pierre BARTHÉLEMY (1260), n° 119, p.17
Auvergnats jugés en appel au Parlement de Paris (Pér. II 1725-1750) par JP. BARTHÉLEMY (1260), n° 120, p. 102
Auvergnats jugés en appel au Parlement de Paris (Pér. III 1750-1759) par JP. BARTHÉLEMY (1260), n° 121, p. 164
Auvergnats jugés en appel au Parlement de Paris (Pér. IV 1760-1769), par JP. BARTHÉLEMY (1260), n° 122, p. 246
Gerbert BRUNON, zouave pontifical, par Jean Yves BRUNON (1498), n° 122, p. 233

L'affaire BARGIGNAT, par Richard DUJON (2750) n° 121, p. 160
Qu'est-ce qu'une Justice, par Alain ROSSI (2140) n° 120, p. 96
Le passeport pour circuler à l'intérieur de la France, par Marc CHAPPAT (2733), n° 122, p. 234
La surveillance des migrants et colporteurs, par Alain ROSSI (2140), n° 122, p. 239
Consorts et communautés à St Anthème, par Charles BARRY (2965), n° 122, p. 240
Ces maux dont souffraient nos ancêtres, par Marie Claude CHASTEL (468), n° 122, p. 241
Cousins chanceux, par Robert CHEVALLIER (1961) n° 121, p. 163

Auvergnats en migration

Projet Montcalm : soldats auvergnats au Canada par Jean Pierre BARTHÉLEMY (1260), n° 120, p. 116
Des Auvergnats trouvés en divers lieux (Sète), par Jean Pierre BARTHÉLEMY (1260), n° 119, p. 24
Des Auvergnats de ci de là par Jean Pierre BARTHÉLEMY (1260), n° 120, p. 117
Des Auvergnats de-ci, de-là, par JP BARTHÉLEMY (1260), n° 122, p. 258
Les Auvergnats dans les AD du Gard, par Paul ROUVIÈRE, n° 121, p. 174
Originaires du Puy de Dôme domiciliés à Dompierre sur Besbre (03), par Marie-Claude ALLUIN (2212), n° 120, p. 118
Origine géographique de Jean BERNARD, par Michel JUILLARD (1529), n° 119, p. 26
C'était bien lui, le mort ! Jean PELARDY, par Robert. PELARDY (2946), n° 119, p. 26
Le mariage d'un Auvergnat en Ariège, par Christian EYCHENNE (EGMT), n° 122, p. 260

Personnages et Familles

Jean Baptiste TORRILHON, industriel clermontois, par Alain ROSSI (2140), n° 119, p. 28
Compléments à la généalogie de JB TORRILHON, par Daniel DEGEORGES (12), n° 120, p. 119
A propos des CONSTANT, seigneurs du Bouchet, par Henri PONCHON (62) n° 119, p. 30
Compléments à la généalogie des CONSTANT, par Thierry RÉMUZON (492, n° 120, p. 120
Antonin RISPAL à l'honneur au Musée d'Orsay, Par Jean Pierre BARTHÉLEMY (1260), n° 119, p. 33
Un homme rattrapé par son passé, Jean MONTAUD (Job), par Alain ROSSI (2140), n° 119, p. 34
Correctif à la généalogie de Jean MONTAUD, n° 121, p. 220
Ascendants BRENAS de la Haute-Loire en migration, par Fernand BRENAS (1766), n° 120, p. 122
De l'enclume du coutelier à la palette du peintre (les MAUBERT de Thiers), par Joëlle RICHARD (XXXX), n° 122, p. 266-268
Les VISSAGUET, une généalogie résumée, par Jean Noël MAYET (657), n° 121, p. 178-181

Une famille Sanfloraine, les BRUGIER, par Philippe JOUVE (775), n° 121, p. 181-184
La famille AMADIEU de Marcenat, par Alain ROGER (2863), n° 121, p. 185
Visite à la Maison paternelle, chronique d'une famille auvergnate, par Christine EMERY-DI BELLA (3031), n° 122, p. 261
Souvenirs d'hier et d'avant-hier, par Gatien FALCON (982), n° 122, p. 269
Numérotation des généalogies descendantes, par Alain ROSSI (2140), n° 121, p. 186

Crayons et Quartiers

Enfants de André PAUCOT et Marie Gilberte SABY (426) : n° 119, p. 40-43
Pierre VACHER (1255), n° 121, p. 187-190
Enfants de Philippe JOUVE (775), n° 121, p. 191-202
Marcel MARTIN (2413), n° 122, p. 270-272
Bernard OLLIVIER (3302), n° 122, p. 272-274
Madeleine Marie CHARRIER (1065), n° 122, p. 275-276

Questions du CGHAV

Quelques recommandations, n° 119, p. 44 ; n° 120, p. 124 ; n° 121, p. 203 ; n° 122, p. 277
Courrier des lecteurs : n° 119, p. 44 ; n° 121, p. 203
Questions Générales : (13471-13475) n° 119, p. 45 ; (13628-13633), n° 120, p. 124 ; (13763-13767) n° 121, p. 203 ; (13906-13910) n° 122, p. 277
Questions particulières : (13476-13570) n° 119, p. 45 ; (13634-13720), n° 120, p. 112 ; (13768-13863) n° 121, p. 204 ; (13911-14013) n° 122, p. 278.
Questions générales du Forum internet : (13571-13572) n° 119, p. 49 ; (13864-13867) n° 121, p. 208 ; (14014-14016) n° 122, p. 283.
Questions particulières du Forum : (13573-13627) n° 119, p. 52 ; (13721-13762) n° 120, p. 128 ; (13868-13905) n° 121, p. 210 ; (14017-14065) n° 122, p. 283

Réponses du CGHAV

Réponses du CGHAV : n° 119, p. 52 ; n° 120, p. 131 ; n° 121, p. 211 ; n° 122, p. 286

Histoires courtes

DOUVRELEUR : n° 119, p. 62
GOURGOULHON : n° 119, p. 62
Inondation désastreuse de la Dore en 1790, par René GIBERT (896), n° 120, p. 130

Annexes et Encarts

Etat des tables disponibles au 1^{er} janvier 2007, par Robert Léotoing (35) : n° 119, p. 62
Publications du CGHAV : n° 119, encarts I et II
Récapitulatif des articles parus en 2006, n° 119, p. 79
Appel de cotisation 2008 : n° 122, sur-couverture

PUBLICATIONS DU CGHAV

Pierre Lucien POUZET (†), originaire de Vertolaye, a réalisé un vaste travail généalogique ; il reconstruit, à partir des registres paroissiaux et d'état civil et des actes notariaux, les familles de la région de Job, Marat, Vertolaye, Olliergues et environs.

Généalogie des familles BEAL à Job, Vertolaye, Marat

Différentes familles de la région de Chabasse, Job, Marat, Vertolaye (Tome I et Tome II)

Les familles étudiées dans le Tome I sont : BOUTONNASSE (4 pages), CUZIN (27), EPECHE (9), FOUQUET (11), GIRODON (6), GOUTTEBEL (27), LACHAMPT (18), MALHAIRE (11), MEGEASSOLLE (21), POLNAREL (3), POUNARD (2), SOLLELLIS (32), TAILHANDIER (41 pages uniquement sur Marat)
 Dans le Tome II ce sont les familles suivantes : BARTIN (4), BECHERIE (13), CHARLAT (14), COLLANGE (10), COTTIN (5), COUDERT (9), DEBARGES (21), GALLON (4), GOUTTEBROZE (23), HERBASSIER (5), LASSA(I)GNE (8), MON(N)ET (9), ROURE (6), TAR(R)IT (79), soit 215 pages

Anciens noms et vocables des PAROISSES ET COMMUNES du Puy de Dôme XV^e – XX^e siècles, par Jean Noël MAYET

Anciens noms et vocables des paroisses et communes de la Haute-Loire XVII^e – XX^e siècles, par Alain ROSSI

Les généalogistes, dont la matière première est la masse des registres paroissiaux ou d'état-civil, se retrouvent régulièrement confrontés à la difficulté de l'identification des lieux cités : le cadre administratif auquel font référence les vieux papiers a en effet bien changé au fil des siècles... Ces index des noms actuels et anciens, alphabétique, et à entrées multiples, permettra au généalogiste de se repérer dans les changements de dénominations, créations, disparitions des paroisses et des communes.

Aix-la-Fayette, regard sur son passé, par Jean LASSAGNE

Ayant remarqué l'existence de nombreux documents d'archive concernant cette commune, Jean LASSAGNE les a rassemblés en un même ouvrage afin d'avoir une idée plus nette de ce que fut Aix avant nous. L'ouvrage comporte 4 grands chapitres : Aix avant la Révolution, Aix au temps de la Révolution, Le 19^e siècle et de 1900 à nos jours.

Il s'agit de la reproduction d'un document dactylographié de 1992.

Généalogie de quelques familles aux confins de l'Auvergne, du Limousin et de la Marche par Joseph PRADEL

Joseph PRADEL avait établi depuis de nombreuses années des notes généalogiques sur 17 familles situées aux confins des trois provinces de l'Auvergne, du Limousin et de la Marche, à la limite des départements de la Corrèze, de la Creuse et du Puy de Dôme.

Cela concerne les familles BARRIER, BERTRAND, BONY, BOURRAND, BOUYON, CHASSAING, CHORIOL, DESORTIAUX, FAUVERTEIX, GORCE, JOHANNEL, MEGE, PEYRONNET, RIBEYROLLES, SIMONNET, TARDIF, VEYSSET. On trouve ces familles à Bourg Lastic, Briffons, Eygurande, Herment, Laqueuille, Messeix, St Étienne des Champs, St Sauves, Tortebeuse, Verneugheol, Voingt et paroisses avoisinantes. Au total 230 pages.

Bailliages de Menat, Montaigut, Pionsat, St Gervais : Actes de Tutelle et Curatelle par Richard DUJON

Menat. Son travail est accompagné d'un index des patronymes.

À travers les actes, septembre 1727 à mars 1733, du bailliage de Pionsat par Richard DUJON

NOUVEAU

Petit vocabulaire de termes généalogiques ou historiques en Auvergne, par Marie Claude CHASTEL

Nous avons tous été confrontés dans des textes anciens à des termes « bizarres » que nous n'avons pas su interpréter.

Ce « petit vocabulaire » comporte plus de 460 termes ou expressions, les plus fréquemment rencontrés dans nos recherches. Ils définissent une profession, une coutume, des termes religieux ou médicaux, des outils, des mesures, la monnaie et la fiscalité, la vie quotidienne, etc.

Les définitions sont volontairement courtes et concises.

Ce vocabulaire est complété de tableaux très utiles : les mesures et monnaies anciennes, les degrés de parenté, les âges au mariage, et aussi un tableau de concordances entre le calendrier révolutionnaire et notre calendrier grégorien.

Au total 58 pages et 2 planches hors texte de photos d'objets.

COMMANDE À ADRESSER : à **M. Henri PONCHON, 5 rue des Fontenelles, 92310 Sèvres.**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Localité :

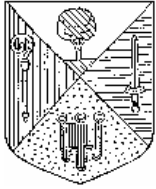
Commande :

- « Généalogie des familles BEAL », de Pierre Lucien POUZET.
- « Familles de La Chabasse, Job, Marat... », de Pierre Lucien POUZET, Tome I
- « Familles de La Chabasse, Job, Marat... », de Pierre Lucien POUZET, Tome II
- « Généalogie de quelques familles aux confins de l'Auvergne », de J. PRADEL.
- « Bailliages de Menat, etc., – actes de tutelle et curatelle », de Richard DUJON.
- « À travers les actes du bailliage de Pionsat », de Richard DUJON.
- « Anciens noms des paroisses et communes du Puy-de-Dôme », de J-N. MAYET.
- « Anciens noms des paroisses et communes de la Haute-Loire », de A. ROSSI
- « Aix-la-Fayette, regard sur son passé », de Jean LASSAGNE
- « Petit vocabulaire de termes généalogiques en Auvergne », de M-Cl. CHASTEL

	prix	nb. exempl.	Total
	27 Euros
	27 Euros
	27 Euros
	27 Euros
	8 Euros
	8 Euros
	13 Euros
	13 Euros
	27 Euros
	13 Euros
		

Joindre un chèque à l'ordre du CGHAV

A : le : Signature :



Cercle Généalogique et Héraldique de l'Auvergne et du Velay

CGHAV

PUY de DÔME

groupe VOLCANS-VAL d'ALLIER

Réunion du samedi 21 juin 2008 à OLLOIX

En cette année 2008, notre réunion aura lieu à la « **Maison de la Monne** » à **Olloix** .
A « vol d'oiseau », Olloix se situe entre Aydat et Champeix. Il suffit d'aller à St Saturnin (sortie 5 de l'autoroute A 75) et de suivre Olloix, Maison de la Monne.

Nous aurons le plaisir de vous accueillir dans un paysage magnifique, à partir de **9 h 30** avec un café de bienvenue.

Les accompagnants non généalogistes pourrons profiter de la nature ou visiter le vieux bourg de St Saturnin.

Pour ceux qui le souhaitent, le déjeuner est prévu sur place (27 euros tout compris).

Les échanges entre les participants se poursuivront après le repas.

Pour organiser au mieux cette journée, nous vous demandons de vous inscrire **avant le 9 juin 2008**

Le groupe « **Volcans-Val d'Allier** » concerne les cantons de : Ardes sur Couze, Aubière, Besse, Bourg-Lastic, Chamalières, Champeix, Clermont-Ferrand, Cournon d'A., Herment, Issoire, La Tour d'Auvergne, St Amant-Tallende, St Germain-Lembron, Rochefort-Montagne, Royat, Tauves, Veyre-Monton, Vic le Comte.

www.maisondelamonne.com

office du tourisme : www.aydat.com

Coupon réponse à retourner **avant le 9 juin 2008** à

Madame M-F.Brunel, 28 Chemin des Sépières, 63300 Thiers
marie-francoise.brunel@orange.fr ou cghav63@orange.fr

Madame, Monsieur -----

participera

- à la **réunion du samedi 21 juin 2008 à Olloix**

nombre de personnes : -----

- au **repas**

nombre de personnes : -----

Communes ou cantons concernées par vos recherches :

.....

CERCLE GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE DE L'AUVERGNE ET DU VELAY

Siège Social : 55 rue de Châteaudun 63000 Clermont-Ferrand

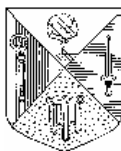
Correspondances : Alain ROSSI, Président, 16 rue de l'Église - 92200 Neuilly sur Seine

Vous êtes membre du C.G.H.A.V. : vous êtes invité à participer à la XXX^e Assemblée Générale du Cercle qui se tiendra à Clermont-Ferrand (63), au Centre associatif Jean Richepin (21 rue Jean Richepin), le samedi 31 mai 2008. Pour y participer, renvoyez le bulletin de participation ci-dessous. Si vous n'y participez pas, n'oubliez pas de retourner le pouvoir ci-dessous.

L'un comme l'autre sont à adresser à **M. Robert LÉOTOING**, Trésorier du CGHAV, **avant le 20 mai 2007**.

TALON A CONSERVER

Pour mémoire : j'ai adressé le mon inscription à la XXX^e Assemblée Générale du C.G.H.A.V. tenue le samedi 31 mai 2008, accompagnée d'un règlement de : €



COUPON RÉPONSE À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT à Monsieur Robert LÉOTOING, Trésorier du CGHAV, à l'adresse suivante : 47 rue d'Yverres, 91230 Montgeron **avant le 20 mai 2008**. (tél : 01 6903 5509)

Nom : Prénom : Adhérent n°

Adresse :

Code Postal : Localité :

	oui	non	Prix	nombre de participants	Total
Assistera à la XXX ^e Assemblée Générale du CGHAV à Clermont-Ferrand (63), le samedi 31 mai 2008 à 14 h 30			xxx	xxxxxxx
Participera à la visite du Vieux Clermont , le samedi 31 mai (RV Place de la Poterne à 18 heures)			xxx	xxxxxxx
Participera au dîner au restaurant l'Oustagou, 1 rue du Terrail, Clermont, samedi 31 mai à 20 h 30			27 €
Participera à la visite du Musée Régional d'Auvergne (10 bis rue Delille - Riom) le dimanche 1 ^{er} juin à 10 h 30.			xxx	xxxxxxx
Participera au déjeuner à l'Hôtel Anémotel (ZAC des Portes de Riom) le dimanche 1 ^{er} juin à 13 heures			27 €
Joindre un chèque à l'ordre du CGHAV :				TOTAL



COUPON RÉPONSE À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT à Monsieur Robert LÉOTOING, Trésorier du CGHAV 47 rue d'Yverres, 91230 Montgeron **avant le 20 mai 2008**. (tél : 01 6903 5509)

Nom : Prénom : Adhérent n°

Adresse :

Code Postal : Localité :

N'assistera pas à la XXX^e Assemblée Générale du CGHAV, le samedi 31 mai 2008, et donne pouvoir à :

M. ou Mme Adhérent n°

ou Administrateur (**préciser le nom de la personne**) pour me représenter et prendre part aux votes de l'Assemblée Générale ou, en cas de besoin, transmettre ce pouvoir à une personne de son choix, qu'il notera ci-dessous :

M. ou Mme Adhérent n°

.A : le Signature

QUESTIONS QUE VOUS AIMERIEZ VOIR ABORDER EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
(réponses publiées dans la revue avec le compte rendu de l'AG)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

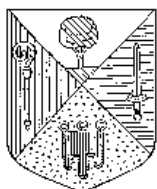
.....

.....

.....

Nom, numéro et signature :

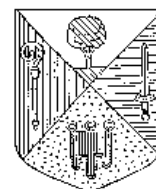
CERCLE GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE DE L'Auvergne ET DU VELAY



Fondé en avril 1978 - Association loi de 1901

membre de la Fédération Française de Généalogie
filiale de la Ligue Auvergnate et du Massif Central
membre de l'Union Généalogique Auvergne-Bourbonnais-Velay

Siège social : 55 rue de Châteaudun - 63000 Clermont-Ferrand
Internet : <http://www.cghav.org> - Forum : <http://fr.groups.yahoo.com/group/cghav>



Conseil d'Administration 2007-2008 : Mmes Jacqueline BRIFFE – Marie-Françoise BRUNEL (*Vice-Président*) – Geneviève PLANTARD – MM. Jean-Pierre BARTHÉLEMY (*Secrétaire*) – Dominique BÉNET – Marc CHAPPAT – Alain CONSTANCIS – Richard DUJON – Yves GLADEL (*1^{er} Vice-Président*) – Philippe JOUVE – Robert LÉOTOING (*Trésorier et Vice-Président d'Honneur*) – René MONBOISSE – Claude PAULET (*Vice-Président*) – Henri PONCHON (*Vice-Président*) – Alain ROSSI (*Président*).

Membres Fondateurs : Mme Marguerite Marie HYPPOLYTE – M. Michel TEILLARD d'EYRY (*Président d'Honneur*)

Adresses des correspondances :

- Générales : M. Alain ROSSI, 16 rue de l'Église 92200 Neuilly ; Courriel : rossi.alain@mageos.com ,
- Questions et réponses : M. Jean Pierre BARTHÉLÉMY, 14 rue Broca, 75005 Paris, Courriel : barthelemyjpmc@wanadoo.fr
- Adhésions, renouvellements, abonnements, commandes de tables de mariages, baptêmes et sépultures, 6^{ème} Répertoire des Familles Étudiées et bulletins anciens : Monsieur Robert LÉOTOING, 47 rue d'Yerres, 91230 Montgeron, Tél. : 01 6903 5509.
- Commandes des « Publications du CGHAV » : M. Henri PONCHON, 5 rue des Fontenelles 92310 Sèvres, Tél. : 01 4626 4114, Courriel : henri.ponchon@wanadoo.fr ,

Rappel : tous les règlements doivent être effectués par chèques libellés à l'ordre du CGHAV.

Internet :

M Claude PAULET (courriel : claud@paulet.net)

{ Site Internet : <http://www.cghav.org>
Forum : <http://fr.groups.yahoo.com/group/cghav>

Puy de Dôme : Mme Marie-Françoise BRUNEL, Courriel : cghav63@orange.fr

Bibliothèque : 55 rue de Châteaudun 63000 Clermont-Ferrand. (*ouvertures dans « Avis Importants »*)

Région Parisienne : M. Claude PAULET, 31 avenue du Général Galliéni 93250 Villemomble, Tél. : 01 4935 1006, Courriel : claud@paulet.net ;

Correspondante : Mme Nicole BIENVENU 150 rue St Maur 75011 Paris ; Courriel : j.n.bienvenu@wanadoo.fr

Groupes d'échanges : Livradois-Forez : M. Henri PONCHON . **Volcans-Val d'Allier :** Mme Marie Françoise BRUNEL, 55 rue de Châteaudun, 63000 Clermont-Ferrand ; Courriel : cghav63@orange.fr

Combrailles et Limagne : Mme Christine EMERY-DI BELLA, Impasse du Vieil Abreuvoir, 63670 Le Cendre, Courriel : mumchris63@yahoo.fr

Délégations : Lyon / Rhône-Alpes :

MM. Alain CONSTANCIS, 32 rue Bellicard, 63003 Lyon, Courriel : alain.constancis@wanadoo.fr et Marc CHAPPAT, 3 rue Champollion, 69150 Décines-Charpieu, Tél. : 04 7849 6626, Courriel : marc-chappat@wanadoo.fr

Bibliothèque : 39 bis rue de Marseille, 69007 Lyon. (*voir ouvertures en rubrique « Avis Importants »*)

Provence, Mme Jacqueline BRIFFE, les Cassams, chemin des Lauves 13100 Aix en Provence, Tél. : 04 4296 3221 ; Courriel : jacqueline.briffe@wanadoo.fr ;

Correspondant (Provence-Est) : M. Jean-Claude FAYET, 10 rue Raoul Ponchon 06300 Nice, Tél. : 04 9354 2398 ; Courriel : fayet.j-c@wanadoo.fr.

Pour la gestion des adhérents et l'envoi de la revue, nous utilisons un fichier informatisé (CNIL n° 855488) Aussi, conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès de M. Alain ROSSI, par courrier postal (16 rue de l'Église 92200 Neuilly) ou électronique (rossi.alain@mageos.com).



Sceau de Robert, comte d'Auvergne, ca 1184
(AN: D 382)



Sceau de Dauphin d'Auvergne en 1199
(AN: D 399)



Sceau de Robert, comte d'Auvergne, en 1263.
Le frangé du gonfanon s'observe bien sur les
armoiries de la housse du cheval. (AN : D 388)



Sceau de Jean, comte d'Auvergne, en 1393
(AN : D 395)

NDLR : Il est curieux de constater que le gonfanon apparaît pour la première fois sur un sceau de Guillaume, comte de Nevers, beau père de Guillaume l'Ancien et grand père de Robert IV, comte d'Auvergne (dont le contre-sceau porte à son tour le gonfanon) (voir 1^{ère} page de couverture)

SCEAUX DES COMTES D'Auvergne

(voir article « la Sigillographie Auvergnate »
dans ce numéro, pages 89-96)



Sceau de Guillaume, comte de Nevers, en 1140
(AN : D 859)

ISSN 0220 6765

Directeur de la publication : Alain ROSSI

16, rue de l'Église – 92200 – Neuilly sur Seine

Imprimerie SOPEDI : 5 avenue Ampère – 91321 – Wissous Cedex

CPPAP : 0911 G 85293

Publication trimestrielle paraissant en février, mai, juillet et novembre

N° 124 - mai 2008 (2^e trimestre)